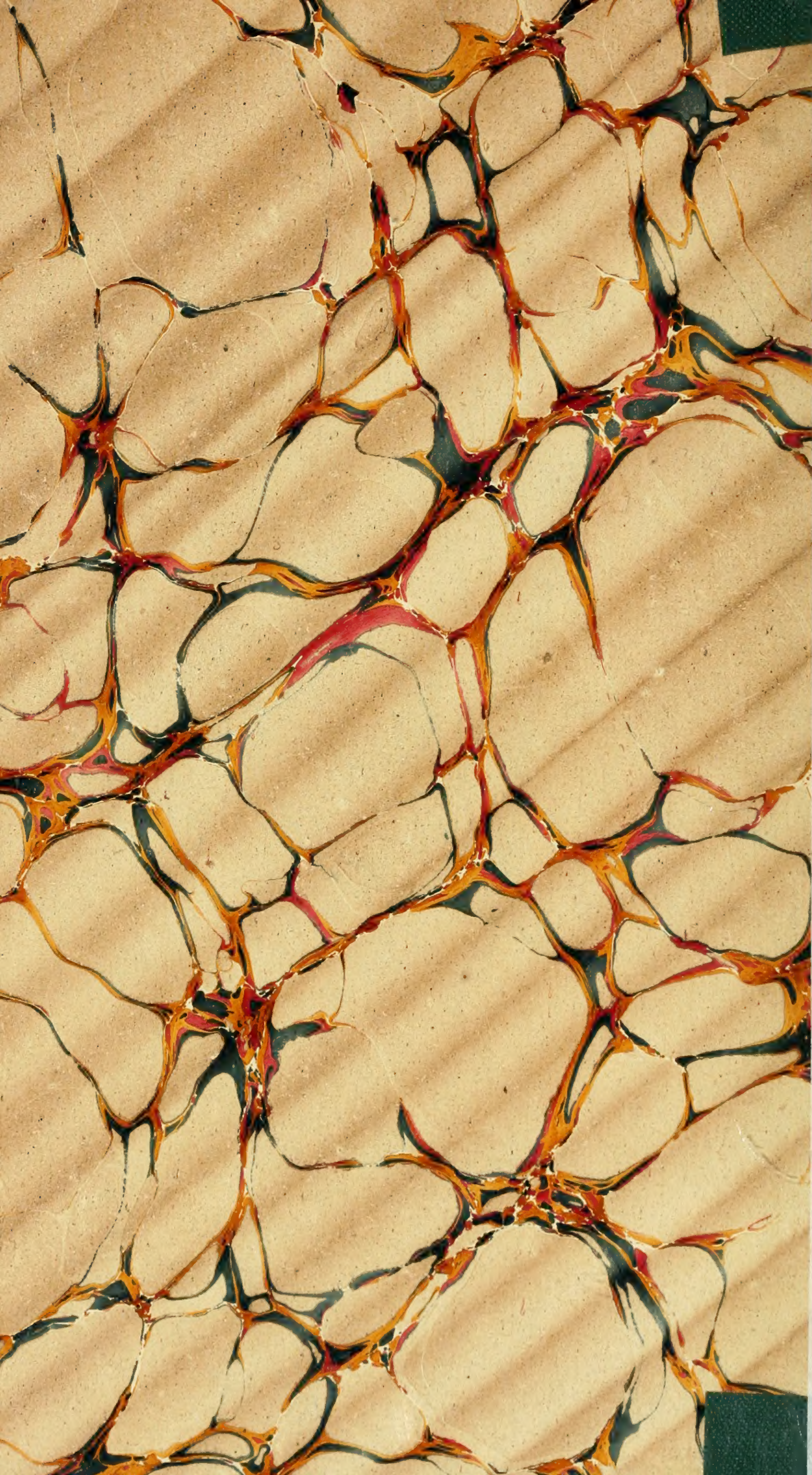
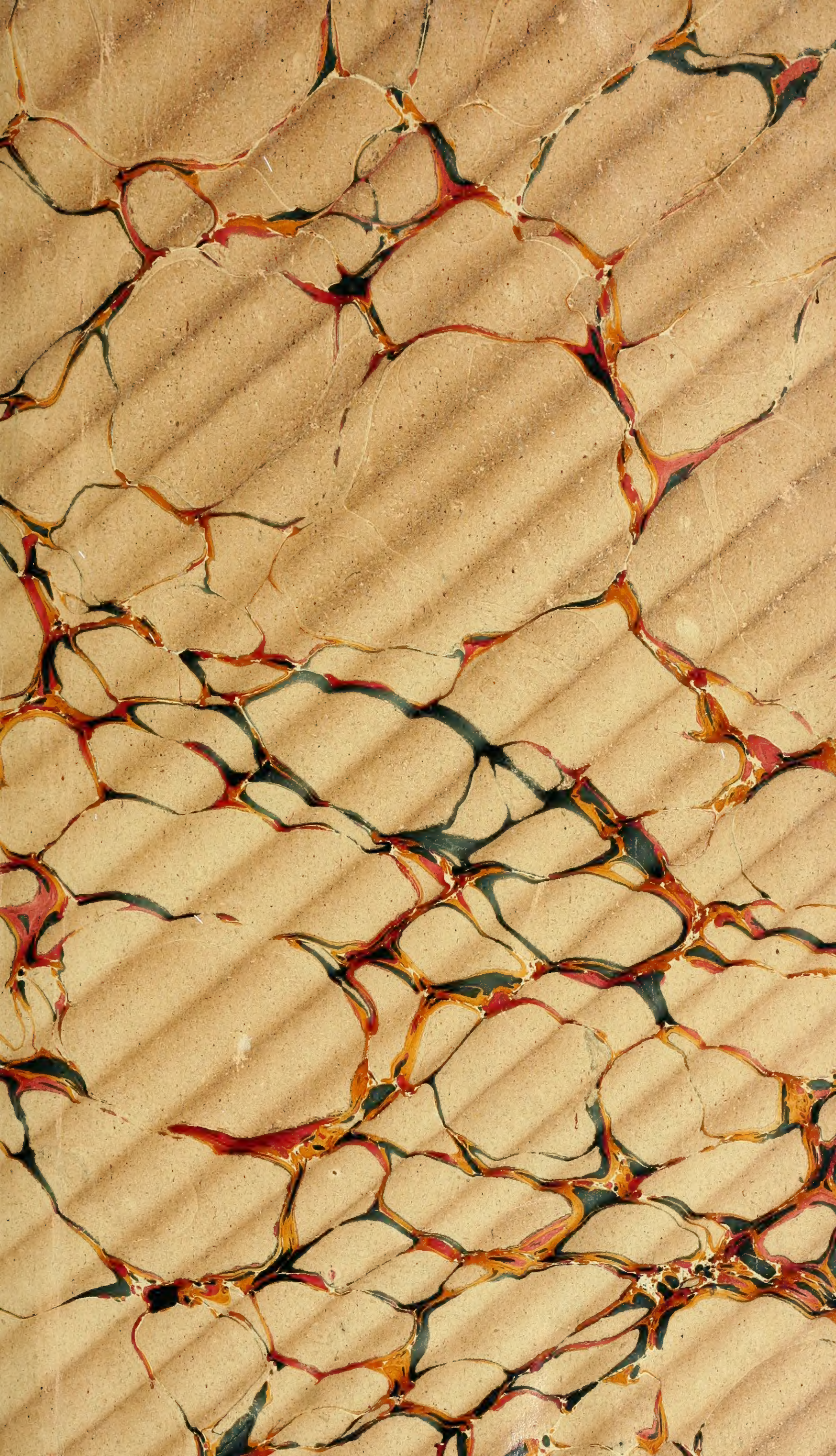

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01307648 4

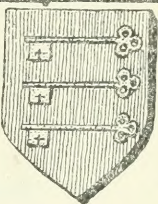




LE
PALAIS DES PAPES
D'AVIGNON

FELIX DIGONNET

Administrateur du Musée Calvet d'Avignon



LE PALAIS DES PAPES D'AVIGNON

AVIGNON
1907

FR. SEGUIN
Imprimeur-Editeur
RUE BOUQUERIE, 13



LE PALAIS DES PAPES
A AVIGNON

VUE D'ENSEMBLE
ET PLAN DE CETTE ÉTUDE

« **Le Palais des Papes à Avignon est un des plus beaux édifices du monde.** »

C. Enlart, *Histoire de l'Art*, publiée sous la direction de M. André Michel, T. II, p. 529.

A notre époque, où on voyage presque autant en une seule année que jadis en une vie entière, les amateurs et les touristes qui s'arrêtent à Avignon ont pu voir déjà beaucoup de châteaux pittoresques ou de palais merveilleux. Celui des Papes leur réserve cependant une surprise nouvelle, et dont les plus blasés ne peuvent se défendre.

Un des maîtres les plus autorisés de l'architecture du moyen âge, M. Camille Enlart, écrivait récemment cette phrase, qui m'a semblé faite pour servir ici d'épigraphe :

« *Le palais des Papes à Avignon est un des plus beaux édifices du monde.* »

On ne saurait rien ajouter à cette appréciation du savant directeur des Musées du Trocadéro.

L'ensemble merveilleux de la vallée du Rhône, d'où le Palais des Papes surgit aux yeux des voyageurs, en fait d'ailleurs une présentation profondément impressionnante.

De quelque côté qu'on arrive à Avignon, sur route, par bateau, ou en chemin de fer, de plus d'une lieue à la ronde, s'impose à l'horizon l'apparition lointaine de cette gigantesque forteresse, encore grandie sur son piédestal de rocher. A mesure qu'on approche, et que se précise, au-dessus des toits et des clochers de la *ville sonante*, l'amas d'abord confus des tours et des courtines, on voit cette masse superbe, en son puissant dédain de toute symétrie, se détacher avec de si violents reliefs et de si brusques heurts de lumières et d'ombres, que cette grande immobilité morte s'anime d'un rayonnement d'éternelle vitalité.

L'impression n'est pas moindre au pied de l'édifice.

Lorsqu'on a suivi la large avenue, toujours cu-

rieusement débordante d'animation et d'exubérance méridionale, qui va de la gare d'Avignon au centre de la ville, et qu'on a traversé ensuite la place de l'Horloge, entre l'Hôtel de ville, le Théâtre et les nombreux cafés qui lui font un cadre très moderne, voici que tout à coup, rien qu'en tournant un coin de rue, on se trouve, sans transition, devant la façade principale du Palais des Papes, sur une vaste esplanade déserte, où tout semble disposé, comme en un changement de décor à vue, pour reporter brusquement le visiteur en plein moyen âge.

Ici tout bruit et toute cohue ont cessé. Été comme hiver, la grande place du Palais est vide. L'activité présente n'ayant là rien à faire, le passé y demeure seul. Et sous le ciel clair et gai, à travers une atmosphère limpide qui supprime l'éloignement et met en relief les plus petits détails avec une précision minutieuse, c'est un étrange enchantement de promener ses regards sur cette vaste étendue, où il n'y a pas seulement le grand Palais, mais où presque toute la bordure de la place est formée de monuments accumulés comme pour faire cortège à ce superbe édifice, et composer avec lui la plus harmonieuse revue rétrospective de l'architecture des temps anciens.

Des siècles d'oxydations aériennes et de bains de soleil ont donné à toutes ces bâtisses la même patine superbe de vieil or, particulière aux monuments de Provence, et que Stendhal signalait avec

admiration en notant cette belle « *couleur de feuille sèche* [1] » qui ôte ici toute tristesse aux débris du passé, parfois si mélancoliques ailleurs en leur caducité verdâtre, sous des cieux humides et gris.

Tous ces édifices anciens qui entourent la place ne sont pas du même âge ; mais leur histoire est si intimement liée à celle du Palais des Papes qu'ils forment avec lui un tout indissoluble.

Dans la partie la plus haute, le clocher rajeuni qui émerge des bosquets de pins de la promenade du rocher des Doms, c'est celui de l'antique cathédrale romane qui fut la cause déterminante du séjour presque séculaire de la Papauté à Avignon. En effet, Jacques Duèze était évêque de cette ville, lorsqu'à la suite du conclave tenu à Lyon en 1316, il devint pape sous le nom de Jean XXII. Déjà, son prédécesseur, Clément V, n'avait pu aller siéger à Rome, alors déchirée par des factions rivales. Il avait habité temporairement Avignon et quelques châteaux du Comtat Venaissin, mais sans se fixer nulle part. Lorsque Jean XXII eut éprouvé, pour rétablir le St-Siège à Rome, les mêmes empêchements que son prédécesseur, il ne voulut pas s'exposer à mener, comme lui, une vie incertaine et errante en de perpétuels déplacements ; il prit le parti de rester provisoirement dans son évêché d'Avignon, au midi de la cathédrale, en y ajoutant

1. Sthendal (Henri Beyle), *Mémoires d'un touriste*, I, p 219 : « Le temps a donné à ces pierres si égales, si bien jointes, d'un si beau poli, une teinte uniforme de feuille sèche qui en augmente encore la beauté. »

les développements nécessaires pour l'installation des services de la cour romaine.

Mais, en se fixant dans cette ville, le Pape devait pourvoir au logement des cardinaux. Il leur fit attribuer des *livrées*, c'est-à-dire des habitations que leurs propriétaires consentirent à céder pour une juste indemnité, et que les nouveaux occupants agrandirent et embellirent le plus souvent jusqu'à en faire de véritables palais.

On peut en voir un, sans quitter la place, dans ce grand édifice crénelé qui ferme au nord la perspective, et qui, bâti par le cardinal Arnaud de Via, neveu de Jean XXII, devint, jusqu'à la Révolution, le palais des Archevêques. Il fut ensuite racheté avec des souscriptions privées pour servir de Petit Séminaire [1].

Au bas de la place, en face de la grande entrée du Palais des Papes, s'élève une haute façade sans fenêtres, sauf au rez-de-chaussée. Les ouvertures y sont remplacées par une décoration massive en hauts reliefs, dans le goût italien des débuts du XVII[e] siècle. Cet édifice fut construit pour servir d'hôtel des Monnaies, sous la légation de Scipion Cafarelli,

1. Voir sur ce palais cardinalice d'Arnaud de Via : Duhamel, *Un neveu de Jean XXII*, Tours, Bousrez, s. d. ; — abbé Roux, *Le Petit Palais*, Avignon, Aubanel, s. d.

à qui son oncle, le pape Paul V, avait concédé le nom et les armes des Borghèse. Comme elles portaient *d'azur au dragon d'or, au chef d'or chargé d'une aigle éployée de sable*[1], le prétentieux légat fit placer, bien en évidence, comme motif central de décoration, d'un côté, une *grande aigle*, au triple de grandeur naturelle, et de l'autre, un *dragon*, posés tous deux sur de lourdes guirlandes de fruits et de feuillages. Il les fit pareillement reproduire par couples sur des piédestaux de la balustrade qui couronne l'édifice. Les armes des Borghèse, étant devenues communes au cardinal-légat Cafarelli et à son oncle le pape Paul V, furent peintes à satiété dans les salles du Palais des Papes. C'est l'obsession de ces blasons au *dragon* et à l'*aigle* qui m'a fait retrouver la signification perdue de la décoration héraldique de l'hôtel des Monnaies. Elle était heureusement inconnue aux révolutionnaires avignonais qui respectèrent les sculptures, en martelant, au sommet de l'édifice, le blason de Paul V, remplacé maintenant par l'écusson municipal aux trois clés, et qui détruisirent aussi l'inscription commémorative dans le grand cadre où est indiquée l'utilisation présente de l'édifice en *Conservatoire de Musique*. Tout récemment, par un de ces actes de vandalisme dont il était trop coutumier, un maire d'Avignon fit abattre les aigles et les

1. Reynard-Lespinasse, *Armorial du diocèse d'Avignon*, Paris, 1875, p. 158, planche.

dragons qui ornaient pittoresquement la balustrade.

.....*Erasit barbara dextra*[1] ! ».

Mais après ce coup d'œil rapide sur le panorama monumental d'une place qui semble résumer l'histoire glorieuse du vieil Avignon, ce qui attire et retient l'admiration, c'est la masse géante du Palais ou plutôt de la forteresse des Papes.

Car c'est bien un refuge fortifié que la Papauté voulut se donner, à Avignon, au milieu des agitations du XIV[e] siècle, où chaque trêve entre la France et l'Angleterre, comme entre les belligérants de l'Empire et de l'Italie, éparpillait sur tous les points des masses de mercenaires licenciés et avides de butin, qui se mettaient à la solde de quelques capitaines aventureux, et guerroyaient à leur compte en Grandes Compagnies.

1. M. Pourquery, maire d'Avignon, mais étranger à cette ville par sa naissance, fut le fléau des finances municipales et encore plus des monuments avignonais. Non seulement il dégrada l'*hôtel de Sade,* découronna l'*hôtel des Monnaies,* martela la façade de l'*église du Lycée ;* mais encore il démolit, de fond en comble, la *porte Imbert* et la *porte de l'Oulle*, la dernière *tour d'enceinte* de la République avignonaise, et la belle *Commanderie* de St-Jean de Jérusalem Pour une spéculation sur les terrains, avouée devant la Chambre des députés, il avait projeté d'abattre les deux tiers des admirables remparts d'Avignon, qui furent sauvés par l'éloquente intervention de M. Aynard (*Journal officiel*, 1[re] séance du 5 mars 1902).

Il essaya aussi de greffer sur la restauration du Palais des Papes une émission de valeurs à lots qui fut refusée par la Chambre, après un discours très vif de M. Charles Ferry.

La précaution ne fut pas inutile au passage des Routiers conduits par Arnaud de Servole, Du Guesclin et tant d'autres qui seraient venus chercher à Avignon autre chose que les indulgences du Pape, si les fortes tours du Palais et les remparts bien armés de la ville ne les eussent tenus en respect.

Mais ce ne fut pas, comme on l'a trop dit, et comme on le répète encore, pour se défendre contre les entreprises des rois de France, que les Papes accumulèrent tant de défenses sur le rocher d'Avignon.

Loin d'avoir rien à craindre de nos rois, les Pontifes, tous français, qui siégèrent en cette ville, n'eurent pas d'amis plus intéréssés à rester fidèles, et d'hôtes plus assidus. Guillaume de Nangis, Froissart et bien d'autres chroniqueurs contemporains mentionnent les échanges continuels d'ambassades et les visites royales faites au Palais d'Avignon. En 1336, Philippe VI y était avec son fils. En 1349, ce dernier vint représenter son père au couronnement du pape Clément VI. Plus tard, devenu roi sous le nom de Jean II, il revint encore deux fois à Avignon en 1350 et en 1362. Il y avait au Palais des appartements spéciaux pour ces illustres visiteurs, et souvent, dans les comptes, il est question de pièces destinées au roi de France, auquel un appartement complet était réservé : chambre, salle de réception, salle à manger, et

1. Voir M. Prou, *Relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V*, Paris, Vieweg, 1888.

jusqu'à une cuisine particulière pour les repas qu'il voulait faire servir lui-même, comme dans son propre palais. Plus tard, lorsqu'Urbain V et Grégoire XI préparèrent le retour du St-Siège à Rome, il n'y eut sorte de prières ni de démarches que nos rois ne missent en œuvre pour faire rester le Pape à Avignon, tant ce précieux voisinage donnait à la politique française une prépondérance incontestée sur tous les royaumes chrétiens.

Il faudrait donc en finir avec cette allégation absolument fausse que les tours de St-André de Villeneuve et celles du Palais d'Avignon se surveillaient en ennemies. Ce que les tours de Villeneuve gardaient exclusivement, c'était le territoire français qui avait le Rhône pour frontière ; car nos rois ne possédaient encore ni la Provence, ni le Dauphiné. Quant aux relations entre le Pape et le Roi,elles étaient à la fois si affectueuses et si patriotiques, que l'annexion du Dauphiné à la France se fit à Avignon, grâce au pape Innocent VI, qui brusqua la solution de l'affaire, au moment où l'inconstant Humbert II, le dernier Dauphin de Viennois, allait renoncer à traiter. C'est ainsi qu'un Pape d'Avignon put faire ajouter une grande et riche province de plus à notre unité nationale.

Mais si la forteresse pontificale n'avait rien d'hostile à la France, ce n'était pas moins, pour l'époque, comme disait Froissart, « *la plus belle et la plus forte maison du monde, et la plus aisée à tenir,*

mais que ceulx qui dedens seroient enclos eussent vivres[1] ».

Cette force et cette puissance, le Palais d'Avignon la montre encore dans la prodigieuse accumulation de tours et de bâtisses que sa façade occidentale présente au visiteur.

Et cependant, il faut bien le dire, cette façade n'est plus que l'ombre d'elle-même.

L'Audience et la grande Chapelle, aveuglées dans leurs immenses fenêtres, ont perdu, par surcroît, leur couronnement crénelé. La tour de la Gache, qui suit, n'a même plus figure de tour, tant elle a été diminuée du tiers de sa hauteur, et nivelée avec les bâtisses voisines, au point d'être méconnaissable. La porte d'entrée du Palais n'est plus surmontée des deux gracieuses tourelles dont il ne reste que les supports en nids d'aronde, et qui élevaient autrefois les pointes effilées de leurs toitures coniques au-dessus des terrasses environnantes, maintenant, elles aussi, veuves de leurs créneaux. La tour d'angle, flanquée de la tourelle hardie du *Cardinal blanc*, n'a plus ses défenses supérieures.

Déjà au commencement du XVe siècle, les canons nouvellement usités avaient fait au Palais des dégâts considérables, dans les deux sièges soutenus par le dernier pape d'Avignon, Benoît XIII, et par son neveu, Rodrigue de Luna. Il fut insuffi-

1. Froissart, Ed. S. Kervyn de Lettenhove, t. 16, p. 129.

samment réparé et encore plus mal entretenu par les légats qui l'habitèrent depuis le rétablissement du St-Siège à Rome, et qui gouvernèrent jusqu'à la révolution les États pontificaux d'Avignon et du Comtat Venaissin. Les deux tiers du Palais restèrent sans emploi et à peu près délaissés, car le budget des légats était trop faible pour ces constructions colossales.

La Révolution y mit tout au pillage, et les sans-culottes avignonais avaient même demandé, en 1793, la démolition totale de ce qu'ils appelaient la *Bastille pontificale*. Abandonné dès lors à divers usages militaires ou autres, et exposé à toutes les dégradations, le Palais fut finalement converti en caserne en 1819, et cette adaptation, si elle causa de nouvelles pertes artistiques et architecturales, assura du moins la conservation de l'édifice. A la demande d'un maire très dévoué à son pays natal, M. Paul Pamard, l'empereur Napoléon III avait décrété la restauration du Palais des Papes, qui fut confiée à Viollet-le-Duc [1]. Les désastreux événements de 1870 empêchèrent la réalisation de ce projet. Il fut repris partiellement pour la reconstitution de la chapelle de Jean XXII et de Benoît XII, exécutée par M. Revoil sur un vote du Conseil général de Vaucluse, qui avait décidé d'affecter

1. Le projet de restauration du Palais des Papes d'Avignon par Viollet-le-Duc a été publié dans les *Archives de la Commission des Monuments historiques*. Paris, Baudry, 1865-72, gr. in-folio avec planches et plans.

cette partie du Palais aux archives départementales. Elles y furent installées en 1878[1].

De même, la tour de la *Campane*, la plus voisine de Notre-Dame-des-Doms, a recouvré récemment ses mâchicoulis et ses créneaux par les soins de l'architecte du Palais, M. Nodet.

Cette première tentative de restauration a été blâmée avec une railleuse acrimonie par un critique parisien qui avait habitué les avignonais à moins de persiflage et à plus de justesse[2].

Pour avoir rendu des créneaux à la tour de la Campane, comme on a refait ceux de Villeneuve-lès-Avignon, et comme M. Revoil en avait remis récemment au château de Tarascon, nous sommes, paraît-il, atteints, à Avignon, de *crénelite aiguë*. Le mot est sans doute joli, mais on peut contester la chose.

Évidemment, si la tour de la Campane n'avait jamais eu ni mâchicoulis, ni créneaux, il eût été ridicule d'en mettre. Mais tous les points d'attache, avec leurs crampons de fer, étaient visibles ; il existait sur place assez de fragments pour reconstituer le reste sur les mensurations les plus exactes ; on avait, au surplus, d'excellents dessins des siècles derniers, pouvant servir de guides précis : enfin, les moignons branlants des mâchicoulis et des

1. Le Département avait été mis en possession de cette partie haute du Palais, par l'administration des Domaines, à titre de maison de détention pour l'arrondissement d'Avignon.

2. *Journal des Débats*, feuilletons des 8 février et 1er Mars 1907.

créneaux privés de soutien, ou déjà délités par les infiltrations pluviales, étaient une cause permanente de dégradations dangereuses. J'avoue humblement ne pas voir quel si grand crime de lèse-beauté ou de lèse-archéologie on a bien pu commettre en remettant ce qui manquait à un couronnement aussi certain.

A ce compte, M. Revoil[1], l'excellent architecte, à qui Nîmes, sa ville natale, vient d'ériger un buste, serait un bien plus grand coupable. Il ne se contenta pas, en effet, de *recréneler,* au Palais des Papes, la chapelle de Benoît XII, où sont maintenant les archives départementales ; il la reconstitna entièrement sur la simple carcasse des quatre murs, à demi démolis, et qui ne servaient plus que d'enceinte banale pour un préau de détenus. Fallait-il laisser ces murs lamentables tomber chaque jour un peu plus, ou rendre à cette partie capitale du Palais, sinon son décor primitif, du moins sa structure originelle ? M. Revoil reconstruisit, *recrénela,* et fit bien. Mais, puisqu'on le loue avec raison, pourquoi donc tant médire de ceux qui suivent son exemple ?

L'effet d'une pierre qui remue, comme dans la chanson, sur une autre qui ne tient guère, en menaçant de rejoindre celles qui n'y sont plus, est

1. En outre des constructions et restaurations remarquables qu'il fit exécuter, M. Revoil fut chargé de missions architecturales dans la vallée du Rhin. Il a laissé des ouvrages très estimés, entre autres : *L'Architecture romane dans le Midi de la France.* Paris, 1873.

peut-être poétiquement admirable sur un fond de paysage romantique ; mais, outre que ce genre de beauté n'est pas inoffensif pour les passants, il n'est pas sain non plus pour les fissures qui s'élargissent et les brèches qui s'aggravent, n'étant pas abritées par un crénelage protecteur.

Sans doute, il faut bien se garder de toute exagération maladroite. Un monument ancien ne se retape pas comme un vieux chapeau. Ce fut par exemple folie impardonnable de retailler à vif et de râcler à blanc la façade gothique de l'hôtel de Sade, comme le fit un ancien maire d'Avignon, pour la remettre flambant neuve, avec des profils diminués et perdus, des moulures aplaties et camuses, des reliefs amincis et saccagés.

Mais rien de tel n'a été fait dans le recrénelage de la Campane. Comme M. Revoil, son successeur, M. Nodet, s'est scrupuleusement borné à rétablir ce qui était tombé, sans rien inventer ni ajouter. D'ailleurs, cette restauration, votée par le Département, subventionnée par l'Etat, et contrôlée par la Commission des Monuments historiques, s'exécuta sous une surveillance suffisante pour mettre en garde l'autorité supérieure si l'accès de *créneilte*, spirituellement reproché, avait déshonoré la tour de la Campane et compromis la beauté du Palais.

Donc, tant que les restaurations se borneront à préserver les parties intactes, à consolider ou à remplacer avec une scrupuleuse exactitude les parties endommagées ou détruites, il n'y aura pas lieu d'exprimer d'inutiles alarmes.

Il faut souhaiter, au contraire, qu'avec toute la prudence et le discernement nécessaires, des restaurations, bien étudiées d'après les documents les plus authentiques, permettent de rendre au plus tôt à la façade principale du Palais des Papes ses véritables proportions, au lieu du nivellement trop égalitaire et trop déprimant qu'on lui a fait subir. Ce sera, au vrai sens des mots, une réparation et une restitution absolument nécessaires pour qu'on puisse entièrement jouir de la beauté de l'œuvre de nos vieux architectes français [1], telle qu'ils l'avaient conçue dans l'esprit de leur temps, et non pas mutilée et rabougrie, comme l'ont faite trop de vandalismes successifs.

A la fin de l'année 1906, le Palais des Papes a été définitivement évacué par les troupes, qui depuis trois quarts de siècle y étaient casernées, et rien ne s'oppose plus à sa restauration, qui vient d'être entreprise par le déblaiement de la partie méridionale, comprenant : au rez-de-chaussée, l'*Audience* ou *Palais de Justice* ; et au-dessus, la grande *Chapelle pontificale* de Clément VI. Il m'a semblé que le meilleur moyen d'y intéresser l'opinion publique était de donner à son histoire la notoriété qu'elle n'a pas encore suffisamment reçue.

1. Les architectes employés par les Papes à la construction du Palais étaient tous français, comme l'a déjà fait remarquer E. Müntz, *Les Architectes du Palais des Papes à Avignon. Semaine des Constructeurs*, 9 Avril 1887.

Sans parler des auteurs sans critique, qu'il est inutile d'énumérer, et qui ont surtout propagé des erreurs, le sujet n'a été méthodiquement traité, jusqu'ici, qu'à des points de vue partiels et différents, par trois érudits des plus distingués.

Le premier en date fut M. Eugène Müntz[1], membre de l'Institut, dont j'ai tout particulièrement déploré la perte prématurée, à cause du grand amour dont il s'était épris pour notre vieil Avignon, et de l'amitié constante dont il avait bien voulu m'honorer depuis sa première visite en cette ville.

Ses études avaient été dirigées de ce côté, dès le début de sa carrière, par une circonstance fortuite. Lorsqu'il n'était encore que membre de l'école de Rome, il avait été prié par M. Denuelle, excellent peintre et beau-père de l'éminent historien M. Taine, de rechercher, dans les archives du Vatican, les auteurs des fresques du Palais des Papes.

Le consciencieux artiste voulait, à leur sujet, élucider un point de critique historique. Il avait été chargé par le ministère des Beaux-Arts de reproduire les peintures du Palais et de la cathédrale d'Avignon en une série de grandes aquarelles qui sont aujourd'hui dans les collections des Monuments historiques au Musée du Trocadéro. Comme l'attribution de ces fresques suscitait depuis long-

1. Voir, pour la bibliographie des ouvrages de M. Müntz, relatifs au Palais des Papes, l'*index* à la fin du présent volume.

temps de nombreuses hypothèses et des controverses sans résultat, M. Denuelle aurait été heureux de trancher la question par la découverte de pièces authentiques et irréfutables, selon la méthode de M. Taine. Le regretté M. Paul Achard, alors archiviste de la ville d'Avignon et du département de Vaucluse, les chercha vainement dans les dépôts dont il avait la garde. Il put, à la suite de ce laborieux dépouillement, d'autant plus difficile et méritoire qu'il n'avait jamais été tenté, publier le premier des notices inédites sur un grand nombre de très vieux peintres avignonais [1]. Mais toutes les archives pontificales ayant été portées à Rome lorsque les Papes y retournèrent, rien ne put être trouvé sur les fresques du Palais, sauf quelques indications partielles dont M. Denuelle remercia M. Achard en lui offrant le relevé à l'aquarelle de l'un des panneaux de la chapelle St-Martial dans le Palais, et un dessin de la fresque qui orne le porche de la cathédrale d'Avignon. Son fils, M. Félix Achard, a bien voulu en faire don au Musée-Calvet, où on peut les voir, à l'entrée de la première travée, consacrée aux primitifs français, dans la grande galerie de peinture.

M. Müntz fut assez heureux pour découvrir, dans les archives du Vatican, non seulement beaucoup de noms de peintres ayant travaillé au Palais d'Avignon, mais encore des comptes assez détaillés,

1. Paul Achard, *Notes sur quelques artistes d'Avignon*, Carpentras, 1856.

qui permettaient d'identifier les travaux de l'un d'eux, Matteo Giovannetti, de Viterbe. Encouragé par ce premier succès, il publia en diverses reprises, depuis 1881 jusqu'à ces derniers temps, les nombreux résultats de ses recherches sur les arts et les artistes à Avignon pendant la période pontificale. Ils offrent sur ce point spécial une très profitable contribution à l'histoire du Palais des Papes.

M. Maurice Faucon, qui faisait également partie de l'école de Rome, publia aussi, vers la même époque, un travail des plus intéressants et des plus fructueux : *Les Arts à la Cour d'Avignon sous Clément V et Jean XXII, d'après les registres caméraux des archives du Vatican* [1].

M. Léopold Duhamel, le savant archiviste actuel du département et de la ville d'Avignon, aborda l'histoire du monument d'une façon plus générale. Il donna, en 1882, sur les *Origines du Palais des Papes* [2], une étude très remarquable et très neuve, en publiant tous les documents inédits des anciennes archives épiscopales sur la transformation du vieil évêché d'Avignon en Palais apostolique. Malheureusement, les documents qu'il détenait

1. M. Faucon, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'école de Rome, t. II, 1882, pp. 36-63, et t. IV, 1884, pp. 57-130.
2. Duhamel, dans *Congrès Archéologique de France*, 1882, et tirage à part, Tours, Paul Bousrez, même année.

n'allaient pas plus loin. On peut juger, par l'excellent parti qu'il en tira, de ce qu'il aurait pu faire s'il avait disposé de sources d'informations plus complètes.

Ce bonheur était réservé au R. P. Ehrle, le très distingué préfet actuel de la bibliothèque du Vatican.

Lui aussi ne s'était occupé tout d'abord des Papes d'Avignon qu'à un point de vue spécial. Si M. Müntz avait pour unique objectif les arts et les artistes de la cour pontificale, le R. P. Ehrle recherchait surtout des documents pour reconstituer les anciennes bibliothèques des Papes.

Mais, après une première visite au Palais d'Avignon, il prit un tel intérêt à ce merveilleux édifice, qu'il y revint encore à deux reprises, et qu'il publia, à son sujet, ce que sa modestie excessive ne lui faisait considérer que comme une dissertation auxiliaire de son grand ouvrage[1]. C'était en réalité la première histoire du Palais des Papes, basée sur un dépouillement complet des anciens livres de comptes de la Chambre apostolique, contemporains de la construction du Palais, et qui sont aujourd'hui dans les archives du Vatican.

En donnant au public son précieux travail, écrit en latin, pour qu'il fût mieux accessible aux érudits

1. Fr. Ehrle, *Historia bibliothecæ Romanorum Pontificum, tum Bonifatianæ, tum Avenionensis,* Romæ, typis Vaticanis, 1890, t. I, pp 129-135 et 587-786. — Tirage à part sous le titre : *De historia palatii Romanorum Pontificum Avenionensis* même date).

de toute nationalité, le R. P. Ehrle émettait le souhait que les hommes d'étude, ayant l'occasion de fréquenter le Palais d'Avignon, pussent compléter et réformer au besoin ses indications, en appliquant sur place aux diverses parties du monument les textes qui les concernent.

Malheureusement, ce travail n'a jamais été fait. Tant que le Palais fut utilisé en caserne, la visite en était peu aisée, et l'étude tout à fait impossible. L'accès n'était pas autorisé partout, à cause des magasins d'armes, de munitions et d'effets militaires de toute sorte. Les corps d'état régimentaires étaient installés dans des salles morcelées en ateliers et en habitations particulières, forcément interdites aux visiteurs. Même dans les chambrées et autres locaux dont l'autorité militaire facilitait l'entrée, l'excès des divisions et l'encombrement étaient tels qu'on avait peine à s'y reconnaître. Dans de pareilles conditions, les recherches, fatalement incomplètes, n'offraient que peu de chances de succès et exposaient à trop d'erreurs

Il ne faut donc pas s'étonner que les mieux intentionnés se soient découragés.

Maintenant que le Palais est libre, et qu'on peut commencer à scruter le secret des vieilles pierres sous les énormes surcharges et les couches de ba-

digeons accumulées depuis si longtemps, j'ose entreprendre l'étude que le P. Erhle souhaitait, et dont toute l'initiative lui revient. Je ne la tente d'ailleurs qu'avec l'aide des textes qu'il a publiés, de ceux que j'ai pu recueillir moi-même, et surtout avec l'appui efficace que je suis toujours assuré de trouver dans son inépuisable complaisance.

J'exposerai d'abord l'état général de la ville d'Avignon et du Comtat Venaissin, avant la venue des Papes.

Je dirai ensuite les raisons qui les décidèrent à se fixer temporairement dans cette ville, et à y continuer leur résidence.

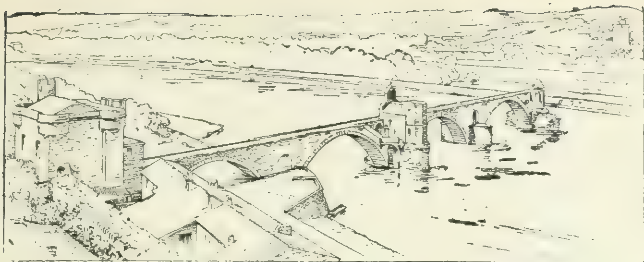
Ce sera le moment d'aborder l'histoire de la construction du Palais, en suivant, règne par règne, dans les comptes et les inventaires de la Chambre apostolique, les augmentations, les transformations et les vicissitudes successives des bâtisses.

Viendront après : les abandons momentanés, puis définitifs, à la suite du transfert du Saint-Siège à Rome et de l'extinction du schisme d'Occident ; enfin, le sort du Palais sous les légats et vice-légats, sous la Révolution, et pendant le siècle dernier, jusqu'à l'époque actuelle.

Je terminerai par une description topographique de l'état présent, qui pourra guider les visiteurs du Palais.

Telles sont les grandes lignes de ce travail, auquel est ajouté un index bibliographique des sources manuscrites ou imprimées, que pourront consulter les lecteurs désireux d'étendre leurs recherches.





I

La ville d'Avignon et le Comtat-Venaissin avant la venue des Papes

Si la ville d'Avignon doit maintenant sa principale notoriété au séjour de la Cour romaine, qui en a fait dans l'histoire la cité des Papes, elle avait eu auparavant un passé qui ne fut pas sans gloire, et qu'on peut résumer rapidement en quelques traits sommaires.

Son origine remonte si haut qu'il est impossible de la préciser.

Le rocher qui lui sert d'assise avait été, aux temps géologiques, un récif des mers primitives, puis un îlot rocheux dans un vaste estuaire ou dans un lac qui recevait les eaux du Rhône et de la Durance[1]. Les premiers groupes humains qui occu-

1. Léonce Joleaud, *Terrains néogènes de la plaine du Comtat et de ses abords*, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1905 et 1906.

pèrent le pays trouvèrent là une station préparée par la nature comme celles qu'ils recherchaient au-dessus des eaux.

Plus tard, à l'aurore de la civilisation dans la Gaule méridionale, les Grecs de Phocée, qui avaient fondé Marseille, et qui remontaient le Rhône pour trafiquer avec les riverains, firent de ce rocher hospitalier une escale et un entrepôt, d'où les indigènes du lieu, devenus courtiers et détaillants, portaient les marchandises dans tout le voisinage.

Ce commerce enrichit et grécisa si bien la jeune cité celto-ligure que nous avons de cette époque des monnaies autonomes d'argent et de bronze, au nom grec de la ville : Αουενίον, aussi belles que les plus parfaites de la métropole marseillaise [1].

Sous la domination romaine, Avignon, d'abord cité latine, jouissant de privilèges spéciaux, et d'une autonomie relative, fut bientôt éclipsée par les grandes colonies voisines d'Arles, de Nîmes et d'Orange ; mais elle prit sa revanche lors des invasions et des troubles de l'époque mérovingienne. Ses fortifications et la défense naturelle de son rocher, au-dessus du Rhône, en firent une ville imprenable dont Clovis dut lever le siège [2], et d'où Charles Martel ne put qu'à grand peine chasser les Sarrazins que la trahison du duc Mauronte et la connivence des habitants y avaient laissé établir.

1. Le monnayage grec d'Avignon a été étudié par MM. de Lagoy, de la Saussaye, Laugier, etc., et tout récemment par M. A. Blanchet : *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905, 2ᵉ partie, p. 440.

2. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, ch. 32 et 33.

Chef-lieu d'un comté, qui devint plus tard le *Comtat Venaissin*, et qui comprenait à peu près les trois quarts du département de Vaucluse, Avignon fit partie successivement des royaumes mérovingiens et carolingiens ; puis des royaumes dissidents et éphémères de Bourgogne, de Vienne et d'Arles, qui s'émiettèrent rapidement en comtés indépendants, sous la suzeraineté inefficace de l'Empire germanique[1].

En effet, les comtes, qui n'étaient d'abord que des gouverneurs amovibles et révocables, finirent par se rendre héréditaires et s'émancipèrent de l'autorité de leur souverain, qui n'eut plus guère sur eux qu'une suprématie rarement effective.

Au XIIe siècle, la famille comtale de Provence avait fait du pays, depuis Avignon jusqu'au Dauphiné, sa *marche*, c'est-à-dire son territoire frontière. Un mariage le porta dans la grande maison seigneuriale de Toulouse. Mais la ville d'Avignon avait dès lors une importance si considérable, que, dans leur partage territorial, les maris des deux héritières de la famille de Provence, impuissants à l'avoir chacun dans leur lot, avaient voulu la laisser indivise[2]. Une autorité si fractionnée fut vite annihilée, et les Avignonais, secouant toute suzeraineté, s'érigè-

1. R. Poupardin, *Le Royaume de Provence*. — P. Fournier, *Le Royaume d'Arles et de Vienne*, Paris, 1891.

2. Le texte de ce partage, fait en 1125, a été publié par Papon : *Histoire de Provence*, t. II, *Preuves*.

rent en république, comme les villes d'Arles et de et de Marseille [1].

Enrichie par son commerce et par son heureuse position au centre de territoires fertiles, la République avignonaise eut par surcroît le bonheur de posséder, vers la fin du XIIe siècle, le pont légendaire de Saint-Bénézet [2], qui fit partout crier au miracle, car les Romains n'en avaient pas fait de pareil, même pour la cité impériale d'Arles, et depuis Lyon jusqu'à la mer, c'était alors le seul pont de pierre qui traversât le Rhône. Tout le monde y passait en réalité, comme dit la ronde que les enfants chantent encore. Toutes les routes du midi venaient y aboutir, et dans beaucoup de villes, comme Nîmes, Aix en Provence, Vienne en Dauphiné, le Puy en Velay et bien d'autres, il y a encore aujourd'hui la *Porte d'Avignon*, le *Chemin d'Avignon*, tellement tout transit convergeait vers le pont unique et célèbre qui fit la gloire et la fortune, mais aussi le malheur de cette ville, en lui occasionnant le siège désastreux qu'elle subit en 1226.

Mais il faut maintenant moins presser le récit. Nous sommes au moment où la Papauté va entrer en scène et prendre pied dans le pays, en acquérant d'abord le Comtat Venaissin, et ensuite Avignon.

1. Félix Achard, *La République d'Avignon*, Avignon, 1872.
2. De St-Venant, *St Benézet, patron des ingénieurs*, Bourges, 1889.



II

Comment les Papes acquirent le Comtat Venaissin

A la fin du XII[e] siècle, l'unité nationale de la France était encore loin de sa constitution actuelle.

A l'ouest, les Anglais possédaient plusieurs provinces du littoral de l'Océan ; à l'est, la rive gauche de la Saône et du Rhône était sous la suzeraineté de l'Empire germanique ; vers le sud, l'influence française ne passait pas la Loire. Ce fleuve franchi, tout changeait, aussi bien la souveraineté que la langue, la législation, les mœurs et encore plus l'esprit public. On aurait dit un autre peuple. Entre ces deux moitiés de la future France, langue d'*oil* et langue d'*oc,* il y avait divergence profonde et antagonisme absolu. Le Midi, fortement imprégné de culture latine, très épris d'indépendance et de nouveautés, détestait le Nord, dont le vieux fond gaulois, mal romanisé, s'était facilement soumis à la rude domination franque.

Si, au-dessus de la Loire, les rois Capétiens travaillaient à étendre leur prépondérance, en deçà, la grande maison souveraine des comtes de Toulouse s'efforçait de faire prévaloir sa suprématie depuis les Pyrénées jusque dans la vallée du Rhône. Sur leurs monnaies, ces puissants seigneurs ajoutaient à leurs titres celui de marquis de Provence (*Marchio Provincie*). Ils possédaient en effet cette *marche*, et régissaient par leurs officiers le Comtat Venaissin, mais non pas la ville d'Avignon. Ils avaient trop d'intérêt à se concilier cette riche cité, maîtresse de l'unique pont sur le Rhône, pour ne pas respecter son indépendance de ville libre.

Le moment était venu où les deux coalitions du Nord et du Midi devaient fatalement se heurter, pour dominer l'une sur l'autre. La partie n'était pas inégale, et si le comte de Toulouse, Raymond VI, avait su la jouer, ce serait peut-être la langue de Clémence Isaure et de Mistral que parlerait aujourd'hui la vieille Gaule. Mais ce prince, irrésolu et versatile, n'était pas de taille pour une telle lutte. D'ailleurs, le socialisme et l'anticléricalisme albigeois, dont il ne sut être carrément ni l'adversaire, ni le champion, furent la cause de sa ruine.

Depuis le milieu du XII[e] siècle, le Midi était agité par des hérétiques révolutionnaires, nommés Cathares, Patarins et surtout Albigeois, du nom de la ville d'Alby, leur principal centre. Née d'un excès de radicalisme religieux, cette secte, d'abord

puritaine, avait dégénéré jusqu'à menacer non seulement le dogme et l'organisation catholique, mais encore l'ordre social, le mariage, la propriété. Certains même de ses adeptes les plus audacieux prêchaient déjà l'amour libre et la communauté des biens, comme de simples collectivistes modernes.

Contre ces exaltés qui jetaient la discorde dans la cité et dans les familles, l'Église et les États s'unirent ; le roi et les grands vassaux de France furent conviés à une croisade qui devint, pour les seigneurs du Nord, une excellente occasion d'acquérir des domaines au delà de la Loire.

Le comte de Toulouse, Raymond VI, ne s'était posé ni en chef, ni en protecteur attitré des Albigeois, mais il les avait laissé faire chez lui, espérant profiter de cette force nouvelle qui aurait travaillé pour ses visées ambitieuses, en gagnant au loin chez les autres. Ce fut donc, en fait, contre lui que fut dirigée une guerre dont ses états devinrent l'enjeu.

Il les défendit mal, et les perdit. Ce fut à grand peine que le pape Innocent III, qui avait désiré l'abolition d'une hérésie, mais non pas la ruine de la maison de Toulouse, put s'opposer aux avidités conquérantes qui voulaient la dépouiller de tout. A défaut de Raymond VI, trop compromis, il tint bon pour son fils. Au concile de Latran, l'auteur de la *Chanson de la Croisade* met dans la bouche du Pape ces paroles :

« Je ne veux pas consentir à vos cruels désirs,

« car, par la foi que je vous dois, il n'est jamais « sorti de mes lèvres que le comte Raymond dût « être condamné, ni ruiné, et s'il l'était, pourquoi « son fils perdrait-il la terre et l'héritage ? Jésus-« Christ, roi et seigneur, a dit que le péché du père « ne retombe pas sur le fils... Si ce fils n'est ni or-« gueilleux, ni traître à Dieu et à l'Église, Dieu lui « rendra Toulouse, et Agen, et Beaucaire...[1] »

En attendant, le Pape put lui conserver ce que la maison de Toulouse possédait sur la rive gauche du Rhône, de la Durance à l'Isère, et en particulier le Comtat Venaissin[2]. Quant à la ville d'Avignon, heureusement éloignée cette fois du théâtre de la guerre, son indépendance absolue n'étant alors contestée par personne, elle continuait à s'administrer librement sous ses consuls ou podestats.

Ce qu'Innocent III avait prévu se réalisa. Les horreurs commises par les envahisseurs du Nord ne tardèrent pas à exciter, dans tout le Languedoc, une réaction favorable au comte de Toulouse, qui en profita pour grouper tous ses partisans en vue d'un retour offensif. Un an après cette session du concile, qui, en novembre 1215, avait conservé au fils de Raymond VI le Comtat Venaissin, l'auteur de la *Chanson de la Croisade* nous montre ce jeune prince faisant à Avignon, avec son père, une entrée solennelle, au milieu des protestations du plus complet dévouement :

1. *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, édit. Meyer. Société de l'Histoire de France, 1875-79. V. 3750 et suiv.

2. Fournier, *op. cit.*, p. 102.

« Quand le comte et son fils arrivent près du
« Rhône, ils trouvent ceux d'Avignon agenouillés
« sous la rame.

« ... Arnaud Audigiers, homme sage et de noble
« cœur, né à Avignon de haute parenté, parla le
« premier...

« Seigneur comte, recevez un gage d'amour,
« vous et votre cher fils de loyal lignage. Tout
« Avignon se met sous votre seigneurie et cha-
« cun vous offre son cœur et ses biens, la ville,
« les clefs, la sortie et l'entrée... Mille chevaliers
« de parfaite bravoure et cent mille autres, vail-
« lants et de bon cœur, se sont, par serment et
« par otages, engagés à réparer vos pertes... jus-
« qu'à ce que vous ayez recouvré Toulouse et tout
« votre héritage...

« — Seigneurs, répond le comte, si vous prenez
« ma défense, vous serez les plus glorieux de la
« chrétienté et de votre langue, car vous restau-
« rerez prouesse, joie et noblesse[1] ».

Exagérations poétiques à part, l'accord des avignonais et du comte de Toulouse est confirmée par un acte de novembre 1216, passé en présence des consuls et du peuple assemblés sur l'ancien escalier qui montait directement de la Banasterie vers le chœur de Notre-Dame-des-Doms. Raymond VII y concède de nombreux privilèges pour avoir l'aide d'Avignon[1].

1. *Chanson de la Croisade*. V. 3780 et suiv.

1. Texte publié par R. de Maulde, *Statuts de la République avigno-*

L'année suivante, le comte, pour qui la fortune paraissait tourner, reprend Toulouse. Le prince d'Orange, Guillaume des Baux, qui, en dépit des ordres du concile de Latran, avait occupé le Comtat Venaissin, est pris par les avignonais dans une embuscade. Ils le tuent et coupent son corps en morceaux.

Mais bientôt les représailles des Albigeois et les plaintes désespérées des nouveaux occupants du Toulousain, que le retour des comtes dépossédait, firent reprendre la croisade. Ce fut, cette fois, le roi de France Louis VIII qui en prit le commandement, au moins autant pour le désir de conquérir une province, que d'anéantir une hérésie. Il avait d'ailleurs avec lui, comme légat du pape, le cardinal diacre de St-Ange, Romain Frangipani, doué d'une énergie et d'une habileté peu commune, et qui servit la politique française beaucoup plus que n'eût désiré le Pape, obligé, vis-à-vis des princes chrétiens, de ne pas être si partial en faveur de l'un d'eux.

Avignon et le Comtat Venaissin n'avaient pas éprouvé jusqu'alors les terribles hostilités de la lutte contre les Albigeois, circonscrite dans le Languedoc. Mais c'était maintenant par Lyon et la vallée du Rhône que l'armée du roi allait descendre jusqu'au pont d'Avignon, le seul qui permît de passer sur la rive languedocienne.

naise, pièce annexe, n° V... *in gradibus beate Marie de Domo versus Rhodanum*.

Fidèles à leur alliance avec les comtes de Toulouse, les avignonais avaient résolu de barrer la route aux envahisseurs. Ils avaient doublé leur veille enceinte, déjà si forte au temps de Clovis et de Charles Martel, en ajoutant une seconde ligne de remparts et de fossés, dont les pièces d'archives donnent les proportions[1], et qu'un chroniqueur contemporain, Nicolas de Brai, décrit ainsi, dans sa chronique en vers latins :

« Une masse élevée de fortifications, surmontée « d'une citadelle, enferme de murs la ville entière « en un vaste circuit. Mais comme l'abord est en « plaine, les remparts sont doubles, et doubles « aussi les fossés alimentés d'une eau constante. « Infinie est cette enceinte dont le rempart princi- « pal s'entoure encore d'un long cercle de retran- « chements[2] ».

Il ne reste plus rien aujourd'hui de toutes ces défenses, disparues sous les accroissements successifs de la ville. Les doubles fossés, toujours alimentés par les eaux de la Sorgue, servent, dans tout leur ancien circuit, d'égouts collecteurs sous les constructions modernes. Les anciennes *lices*, ou chemins à couvert le long des deux remparts, sont devenus une suite circulaire de grandes rues qui marquent

1. Bibliothèque du Musée-Calvet, ms. 2833, *Cartularium avenionense : « Qualiter vallata et anvallata istius civitatis fuerunt empta per commune* M.CC.XXIII. »

2. N. de Brai, *Gesta Ludovici VIII versi* 1367-1372.

encore sur le plan actuel de la ville, le tracé de l'ancien Avignon.

Confiants dans leurs remparts formidables, les avignonais osèrent barrer la route au roi de France, après avoir mis en déroute l'avant-garde de son armée au Pont de Sorgue, et l'avoir poussée si vivement que les fuyards n'eurent de salut qu'en se jetant dans le petit bras du Rhône, pour aller s'abriter dans l'île d'Oiselay.

Le roi et le légat commencèrent le siège de la ville le 10 juin 1226. Mais, comme dit un contemporain, elle était à peu près imprenable [1]. Pendant trois mois, les avignonais repoussèrent tous les assauts, tuant les croisés par centaines, brûlant les machines du roi, écrasant sous les projectiles de leurs balistes le chef des ingénieurs, Amauri Copeau, et le conseiller préféré du roi, le sire de St-Pol, précipitant d'un seul coup trois mille hommes dans le Rhône par la rupture de plusieurs arches du pont, et jetant enfin dans l'armée de la croisade, décimée par une épidémie très meurtrière, une telle désespérance, qu'un des plus grands vassaux, Thibaut, comte de Champagne, quitta l'armée en emmenant ses troupes, et que beaucoup parlaient de l'imiter. Mais le légat tint bon. Il fit huer le comte Thibaut à sa sortie du camp par la valetaille de l'armée, et exigea serment du reste des seigneurs de ne pas encourir la même honte.

1. *Gesta Ludovici VIII*, auctore anonymo, Duchesne, t. V, p. 284 : « .... *Venit rex ad Avignionem urbem fortissimam et quasi inexpugnabilem.* »

Il défendit les assauts inutiles, et ordonna un blocus rigoureux. Cette tactique, moins brillante, mais plus sûre, eut raison de la ville, que les attaques les plus furieuses n'avaient pu emporter, et que la famine obligea, le 9 septembre, à la plus dure des capitulations [1]. L'indomptable légat voulut faire un exemple : pas de massacre, la vie sauve pour les habitants, mais la ville démantelée de ses remparts et de 300 maisons fortes, le matériel de guerre livré au roi, une énorme contribution de 7000 marcs d'argent, l'envoi en terre sainte et l'entretien pendant un an de 30 hommes d'armes, interdiction de toute aide future au comte de Toulouse, sans compter plusieurs autres stipulations garanties par la livraison de deux cents otages [2].

La chute d'Avignon, réputé imprenable, terrorisa toute la contrée ; les soumissions affluèrent au camp du roi, et pendant longtemps, dans les chartes, il fut question de « *l'année où le seigneur roi de France s'empara d'Avignon.* »

Du coup, la campagne était finie, le reste ne fut qu'une démonstration armée à travers les villes du Languedoc. Deux mois après, Louis VIII, retournant à Paris, mourait à Montpensier, laissant, pour lui succéder, son fils aîné, mineur, et sa femme, Blanche de Castille, régente du royaume.

1. Voir Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, pp. 306-315, Paris, 1894. Le siège d'Avignon y est décrit avec l'indication complète des sources.

2 Voir le texte intégral de la sentence du cardinal de Saint-Ange dans Nouguier, *Histoire de l'Église d'Avignon*, p. 75. En Avignon, Bramereau, 1660.

Tous les avantages gagnés paraissaient remis en question, et Raymond VII tenta une revanche. Mais le légat fit pour la régente ce qu'il avait fait pour le roi défunt, et trois ans après, le Comte de Toulouse, convaincu de son impuissance, signait, en 1229, le célèbre traité de Paris par lequel il promettait sa fille unique au frère cadet du roi de France, avec le Languedoc en dot. C'était le commencement de l'annexion définitive, qui fut consommée quelques années plus tard.

Quant au Comtat Venaissin, qui était en terre d'Empire, et sur lequel la couronne de France n'osa pas élever de prétention, afin de ménager l'empereur, le comte de Toulouse le céda *précisément, absolument et à perpétuité*, à l'Église romaine. Le Pape n'en exigea la remise effective qu'en 1274, au concile œcuménique de Lyon ; mais son droit était irrévocablement écrit dans le traité de Paris, rédigé par le cardinal de St-Ange.

Boutaric, l'historien moderne qui a le mieux étudié cette époque, apprécie en ces termes la portée de ce grand événement :

« La réunion, à la suite de la croisade contre les « Albigeois, des provinces du Midi a une telle im- « portance qu'elle tient du prodige, et l'on peut « affirmer que le jour où elle fut effectuée, notre « nationalité fut définitivement constituée [1] ».

Pour prix d'un service si prodigieux et de beau-

1. Boutaric, *S. Louis et Alphonse de Poitiers*, p. 15.

coup d'autres, le cardinal de St-Ange recueillit la haine des grands vassaux dont il avait réussi à briser les conspirations contre le jeune roi et la régente. Afin d'assouvir leur vengeance, ils allèrent, dit le *Ménestrel de Reims*, jusqu'à accuser le cardinal d'être l'amant de la reine, et de l'avoir rendue grosse. Pour confondre ces calomniateurs, la pieuse reine Blanche, la mère du saint roi Louis, dut se faire voir en chemise.

On est surpris que nos historiens n'aient pas donné à cet éminent serviteur de la monarchie française la place qu'il mérite parmi ceux qui ont le mieux collaboré à notre unité nationale, en préparant l'annexion du Languedòc et des provinces du Midi par la prise d'Avignon, due à son énergique tenacité, et par le traité de Paris qui couronna son œuvre.

Quant aux avignonais, s'il fut impitoyable pour leur ville, il ouvrit providentiellement les voies de sa grandeur future.

En effet, s'il n'avait pas assuré la possession du Comtat Venaissin à la Papauté, elle n'aurait jamais songé à venir y chercher un refuge et, comme le dit un vieux chroniqueur, « à amarrer la barque de « Saint Pierre sur le Rhône, à l'abri du rocher « d'Avignon ».

On aurait beaucoup étonné ces assiégés affamés qui vinrent en députation, la corde au cou, dans le camp du roi Louis VIII, demander grâce pour leurs frères, si on leur avait dit que ce terrible cardinal,

qui semblait pour toujours écraser et ruiner leur ville, serait véritablement l'artisan lointain d'une prospérité et d'une grandeur sans égale ; qu'à la place de la vieille citadelle et des antiques remparts qui croulaient sous la sentence de ce légat du Pape, s'élèveraient, cent ans après, d'autres remparts trois fois plus larges et une forteresse géante cent fois plus admirable, construits par des Papes dont le légat de Saint-Ange aurait préparé la venue.

C'est pourtant ce qui arriva lorsque le premier pape d'Avignon, Clément V, pour assurer son repos et sa liberté, fut heureux de trouver, à défaut du siège traditionnel de Rome, ce refuge du Comtat Venaissin, où la Papauté n'était plus chez autrui, mais chez elle, depuis le traité de Paris par lequel le comte de Toulouse l'avait cédé à perpétuité à l'Église romaine, et surtout depuis la remise effective du pays aux officiers du Pape en 1274 [1].

1. Sur les motifs qui firent retarder jusqu'en 1274 la prise de possession du Comtat Venaissin par les Papes, voir Fournier, *op. cit.*, p. 168.





III

Pourquoi les Papes ont résidé à Avignon

Je n'ai pas dessein, en ces explications préliminaires de l'histoire du Palais des Papes d'Avignon, d'entrer dans des considérations excessives sur l'état des peuples chrétiens et de la Papauté au XIVe siècle. J'en dirai juste assez pour expliquer comment, au conclave tenu à Pérouse en 1305, un français, Bertrand de Got, alors archevêque de Bordeaux, et par conséquent sujet du roi d'Angleterre, fut proclamé pape, et pouquoi ce nouveau pontife, qui prit le nom de Clément V, vint résider à Avignon, au lieu d'aller siéger à Rome.

Ce n'était pas une nouveauté qu'un français devînt pape. Plusieurs l'avaient déjà été : Sylvestre II (999), Urbain II (1088), Urbain IV (1261), Clément IV (1265), Martin IV (1281). L'Eglise étant universelle, son chef peut être pris dans toutes les nationalités. Mais qu'un pape résidât en France pendant tout son pontificat, cela ne s'était jamais vu. Plusieurs y avaient fait d'assez longs déplace-

ments, et y avaient accompli des actes considérables qui intéressaient toute la chrétienté. Urbain II fit prêcher devant lui la première croisade à Clermont en Auvergne. Deux conciles œcuméniques furent tenus à Lyon, l'un en 1245 par Innocent IV, l'autre en 1274 par Grégoire X. Mais, comme l'a fait remarquer Renan, qui, dans l'*Histoire littéraire de la France* et dans d'autres ouvrages, a été plus impartial, pour les Papes d'Avignon, que beaucoup d'historiens, « jamais, ni au XIe, ni au XIIe, ni au XIIIe siècle, on n'aurait admis l'idée qu'un pape pût se faire couronner autre part qu'à Rome, se dispenser, pendant toute la durée de son pontificat, de paraître à Rome, choisir hors d'Italie une capitale pour l'exercice de sa double souveraineté. Voilà ce que fit Clément V, non par suite d'un plan fortement calculé, mais par nécessité. Les divisions de l'Italie, la turbulence des factions romaines avaient rendu le séjour de la Papauté à Rome presque impossible... Clément V ne fut pas l'auteur d'une pareille situation, il s'y prêta ; il céda aux courants qui dominaient, et cette complaisance le conduisit à une fortune vraiment inouïe[1]. »

« ..La ville de Rome était en réalité la plus turbulente des républiques italiennes ; sa campagne, livrée à une indomptable féodalité, devenait un désert dangereux à traverser. Il ne faut pas vouloir jouer à la fois deux rôles contradictoires. En se

1. Renan, *La Papauté hors de l'Italie. Revue des Deux Mondes*, année 1880, p. 109.

livrant pour son compte à cette brillante vie de luttes et d'aventures, d'où allait sortir la Renaissance, l'Italie ne pouvait prétendre à garder sa primatie ecclésiastique sur la chrétienté... Si l'Italie rend le séjour du chef de la catholicité périlleux ou incommode, si elle fait servir son privilège ecclésiastique à ses fins particulières, elle ne doit pas trouver mauvais que la chrétienté constitue en dehors d'elle ses organes essentiels. Le séjour à Rome était pour les Papes la plus intolérable des captivités[1]... Mais sitôt que l'Italie fut privée de la Papauté, qu'elle regardait comme son bien, elle se repentit de ne pas lui avoir fait une vie tenable. A partir du XVe siècle, les différents pouvoirs publics de l'Italie connivèrent à la conservation de la Papauté[2]. »

Les Italiens n'ont jamais voulu reconnaître que c'était eux-mêmes qui avaient mis les Papes dans l'impossibilité de siéger à Rome pendant le XIVe siècle. Leur principal historien de ce temps, J. Villani, a mis en circulation un conte, longtemps accepté, d'après lequel un marché, passé entre Clément V et Philippe le Bel, aurait inauguré ce séjour de la Papauté à Avignon. Et comme ils eurent le déplaisir de le voir durer pendant 70 ans, ils ont appelé cet intervalle, trop long à leur gré, la *Captivité de Babylone*, pour faire entendre que la Papauté

1. *Ibid.*, p. 112.
2. Renan, *Un ministre de Philippe le Bel. Revue des Deux Mondes*, année 1872, p. 341.

était alors la captive des rois de France. Les poètes italiens ne manquèrent pas d'exploiter cette version, et les invectives de Pétrarque contre Avignon, contre ses Papes et contre la France, n'ont pas peu contribué à l'accréditer.

D'après Villani, qui raconte imperturbablement sa petite histoire comme s'il avait écouté aux portes, Philippe le Bel, décidé à tout pour avoir un pape à sa dévotion et ne pas recommencer la lutte scandaleuse qu'il avait soutenue contre Boniface VIII, aurait appris, par les affidés qu'il avait au conclave de Pérouse, que les cardinaux, divisés, depuis dix mois, en deux partis irréductibles, avaient résolu d'en finir en acceptant le compromis suivant : les cardinaux qui gardaient haine au roi de France pour l'attentat d'Anagni contre Boniface, proposeraient une liste de trois archevêques pris en dehors de l'Italie ; les cardinaux ralliés au roi choisiraient un de ces candidats que tous accepteraient comme pape. Le premier de cette liste fut Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui avait toujours été fidèle à Boniface. Mais le cardinal de Prato, tout dévoué au roi, lui aurait fait savoir qu'on pourrait gagner cet archevêque, et Philippe le Bel l'aurait convoqué à un rendez-vous, dans un petit monastère, au fond des bois, près de St-Jean-d'Angély. Là, après avoir entendu ensemble la messe et s'être juré bonne foi sur l'autel. — Archevêque, aurait dit le roi je peux te faire pape si tu acceptes mes conditions. — Ah ! sire, se serait écrié

Bertrand de Got, transporté et tombant aux pieds du roi, je vois bien à cette heure que vous m'aimez plus que nul homme, et que vous rendez le bien pour le mal. Il aurait ensuite accepté tout ce que le roi demandait, et le cardinal de Prato, immédiatement avisé, l'aurait fait élire [1].

Par malheur pour ce conte romanesque, on a retrouvé dans les archives de Bordeaux le journal de la visite pastorale que faisait l'archevêque, pendant le mois de mai 1305, où aurait eu lieu le prétendu conciliabule de St-Jean-d'Angély [2]. On possède pareillement l'itinéraire authentique de Philippe le Bel durant la même période. Matériellement le roi et le futur pape n'ont jamais pu se rencontrer. De plus, il est faux que les cardinaux aient fait entre eux, pour le choix du Pape, la bizarre compromission que Villani leur prête [3]. On a les procès-verbaux de l'élection de Clément V, qui fut nommé par un premier scrutin de 10 cardinaux, auxquels se joignirent, par accession, 5 autres conclavistes [4].

1. M. Villani, *Historie Fiorentine,* dans Muratori, *Rerum Italicarum scriptores.* Milan, 1728, t. XXIII, p. 418.

2. Rabanis, *Clément V et Philippe-le-Bel.* Paris, 1858. On y trouve l'analyse détaillée d'un vieux registre des archives de Bordeaux intitulé : « *Visite archiépiscopale et tournée pastorale commencée le 17 mai 1305.* » – Le Dr E. Berchon, *Bertrand du Got,* Bordeaux, 1894, p. 91, cite d'autres sources d'informations, complétant celles de Rabanis.

3. Renan, *La Papauté hors de l'Italie, loc. cit.,* p. 111.

4. Les procès-verbaux de l'élection ont été publiés par divers auteurs, entre autres par Lopès, *Histoire de St-André de Bordeaux,* réédition Calen, 1884, t. II, p. 254.

Il est tout aussi faux que Bertrand de Got ait promis au roi de ne pas aller à Rome, et de siéger toujours en France. Il est démontré, au contraire, que le nouveau Pape se proposait de partir pour l'Italie, dès qu'il le pourrait. Deux mois à peine après son élection, il écrivait à Edouard 1er, roi d'Angleterre, le 25 août 1305, que son désir était de régler certaines affaires qui l'intéressaient, afin de « *passer les monts pour aller, avec l'aide de Dieu,* « *retrouver son épouse, la Sainte Eglise de Rome.* » Ce désir fut répété dans d'autres lettres au même roi et au sénéchal de Gascogne[1]. Lorsque, le 27 novembre 1308, Henri de Luxembourg fut élu empereur d'Allemagne, Clément V promit d'aller le couronner solennellement à Rome, deux ans après, dans la pensée que le concile général convoqué à Vienne serait alors terminé. Mais, au terme ainsi assigné, Rome était tellement en effervescence, qu'à l'arrivée de l'empereur, on se battit dans les rues ; les Allemands eurent le dessous, et ce fut à grand'peine qu'un couronnement hâtif put avoir lieu, portes fermées, à St-Jean de Latran, par les soins des cardinaux délégués par le Pape[2]. Comment la Papauté, sans troupes suffisantes, aurait-elle pu siéger efficacement dans une capitale où l'empereur avec ses soldats n'était pas lui-même en sûreté ?

Il est donc surabondamment prouvé que si Clément V n'alla pas se faire couronner à Rome,

1. Prynne, cité par Fr. Ehrle, *Historia Bibl. Rom. Pont.*, p.130 et note.
2. Barthélemy de Lucques, dans *Baluze,* I, 48.

suivant son désir et celui des cardinaux, ce fut la faute des Italiens, et surtout des Romains, dont la turbulence ne laissait plus à la Papauté la sécurité nécessaire pour l'exercice du souverain pontificat.

Mais si, à défaut deRome, le Pape vint à Avignon et dans le Comtat Venaissin, ce fut le fait de Philippe le Bel, ou du moins de l'entourage qui gouvernait sous son règne, et qui, sans avoir pu tramer, pour l'élection de Clément V, les pactes faussement reprochés par Villani, avait assez intrigué au conclave pour donner créance aux suppositions les plus exagérées.

Il est à peine besoin d'indiquer la suite d'événements dramatiques qui agitaient alors les esprits en France : tentative d'enlèvement du pape Boniface à Anagni (1305) ; spoliation et expulsion des juifs (1306) ; pendaison de vingt-huit des principaux bourgeois de Paris, accusés d'avoir ameuté le peuple contre l'altération trop scandaleuse des monnaies (1307) ; arrestation simultanée des trois brus du roi sous la triple accusation d'adultère qui donna naissance aux légendes de la Tour de Nesle (1314) ; enfin, sans parler d'autres affaires moins retentissantes, le célèbre procès des Templiers, poursuivi pendant sept ans, depuis l'arrestation de tous les chevaliers jusqu'au supplice par le feu du grand maître Jacques de Molay.

Rien n'est mieux connu que ce règne plein d'é-

motions violentes, mais rien n'est resté plus difficile à définir que la personne même du roi, malgré les remarquables travaux de Boutaric et de Wally [1].

On s'est fait de Philippe le Bel l'idée d'un souverain audacieux, despotique, violent, n'ayant ni pitié ni scrupule. Le peu que ses contemporains en ont dit s'accorde au contraire à le présenter comme pieux, humble, doux, et même « *trop humble, trop doux,* comme dit le Moine de St-Denis, *et rendu confiant à l'excès par sa droiture même, dont ses conseillers abusaient* ». Un anonyme lui reproche d'être dominé par un entourage de gens de peu, voleurs, insolents et traîtres, à qui « *le roi obéit comme un esclave* ». Geoffroy de Paris dit au roi qu'il est victime de ses « *chevaliers de cuisine* », qui

« *de vessie vous font lanterne* ».

Et une autre pièce rimée assure que, quand les conseillers pillaient « *juifs, templiers et chrétiens* », le roi,

« *de cent sols n'avait qu'un denier* ».

De cet entourage royal, le plus impudent *arriviste,* comme on dirait maintenant, était Guillaume Nogaret, petit-fils de patarin supplicié et obscur robin de Languedoc, parvenu aux plus hauts postes de la cour par une fourberie et une audace sans exemple.

Sa main rapace et impitoyable dirigea constamment les tragiques événements de ce règne qui

1. Langlois, *Les derniers Capétiens directs.* — *Histoire de France* de Lavisse, t. III, 2e partie, p. 119.

furent toutes des affaires d'argent, depuis le guet-à-pens contre le pape Boniface, frappé pour avoir dénié au roi le droit de tailler le clergé, jusqu'au coup de force pour la confiscation des richesses des Templiers devenus, par leur diffusion dans l'Orient et l'Occident, les banquiers universels des peuples et des rois.

C'est avec cet homme de fer, sans foi ni loi, maître du roi et du royaume, qu'à peine élu, Clément V allait être aux prises.

Les premiers jours du pontificat furent splendides. Le couronnement du Pape eut lieu à Lyon le 14 novembre 1305, dans l'église St-Just, devant les rois de France, d'Aragon, de Maïorque, et une assemblée de princes la plus belle qu'on eût jamais vue. Dans la marche triomphale qui suivit la cérémonie, le roi de France tenait la bride du cheval du Pape et la passa ensuite à ses deux frères et au duc de Bretagne. Ce dernier fut malheureusement tué, ainsi qu'un des frères du Pape, par l'écroulement d'un mur trop chargé de spectateurs, à la descente de la rue du Gourgouillon [1].

Ce terrible accident parut de fâcheux augure, et bientôt en effet commença, entre Clément V et Nogaret, cette lutte que Renan a définie : « *Une vaste tentative pour exploiter l'Église au profit de la royauté* [2]. »

Ce ne fut, en effet, qu'une tentative. Le Pape, pour la paix de la chrétienté avec le roi de France,

1. Amalric Auger de Béziers, *Baluze*, I, 97.
2. Renan, *Un ministre de Philippe le Bel, loc. cit.*, p. 618.

alors le plus puissant des rois, alla jusqu'aux extrêmes limites de l'oubli et des concessions personnelles. Mais quand il fut question de supprimer les Templiers, et de justifier la conduite de Nogaret en faisant le procès de la mémoire du pape Boniface, Clément V opposa des refus dilatoires, et s'empressa de quitter Lyon pour retourner dans son ancien archevêché de Bordeaux. Il était là chez le roi d'Angleterre. Il y tomba gravement malade. Après un an de répit, il crut devoir céder aux instances de Philippe le Bel, et vint à Poitiers conférer avec lui. Mais, à mesure que les résistances du Pape augmentaient, *le roi et ses ministres, ou complices*, comme dit la chronique de Jean de St-Victor, devinrent tellement pressants que le Pape essaya, paraît-il, de leur échapper en repartant secrètement pour Bordeaux, précédé de quelques bêtes de somme portant son trésor. Mais son projet fut déjoué, et les gens du roi le ramenèrent de force[1].

Aussitôt, Nogaret précipita l'affaire. Par ordre du roi, les Templiers furent arrêtés le même jour dans tout le royaume. La situation n'était plus tenable pour le Pape et les cardinaux, retenus à Poitiers presque violemment (*quasi retinentibus violenter*[2]). Le cardinal de Prato conseilla heureusement de déclarer au roi que la gravité du procès des Templiers et de la mémoire de Boniface intéressait la chrétienté tout entière, et exigeait

1. Jean de St-Victor, *Baluze*, I, 5.
2. *Ibid.*

la convocation d'un concile général. Le roi en tomba d'accord. L'idée de présider lui-même impérialement l'assemblée en protecteur de l'Église universelle l'avait séduit. Vers la fin d'août 1308, après avoir convoqué le concile à Vienne, en Dauphiné, pour le mois d'octobre 1310, le Pape put enfin quitter Poitiers avec l'assentiment du roi.

C'est alors que, bien résolu à ne plus retomber sous le joug de Philippe le Bel et de ses conseillers, il pensa au Comtat Venaissin où il serait chez lui, et mieux encore à la ville d'Avignon, de séjour plus commode, et qui, sans être du Comtat, y était pour ainsi dire enclose.

Ce n'était plus alors la cité fière et libre. Ses jours prospères avaient été brusquement interrompus par le siège désastreux de 1226. Son indépendance avait bien été respectée dans la capitulation imposée par le cardinal de St-Ange ; mais ses finances étaient ruinées depuis le paiement de l'énorme contribution de guerre, et sa population, énervée par les luttes de partis, flottait turbulemment entre le régime autonome du consulat, et celui de la podestarie, favorisé par l'Empereur, pour profiter des jalousies démocratiques en abaissant l'aristocratie consulaire. Ce fut la fin de la liberté communale.

La ville d'Avignon ne s'était érigée en république qu'au mépris des représentants des deux branches de la famille de Provence qui en avaient la souveraineté indivise, et qui, impuissants à faire

respecter leurs droits, n'y avaient cependant jamais renoncé. Lorsque les deux frères de St Louis, Charles d'Anjou et Alphonse de Poitiers, par leur mariage avec les héritières des comtes de Toulouse et de Provence, furent subrogés à ces anciens droits méconnus, mais toujours existants, ils exigèrent qu'Avignon retournât sous leur domination. Trop faible pour résister, la République avignonaise fit sa soumission aux deux comtes par les conventions passées à Beaucaire le 10 mai 1251. Elle y sauva encore une assez bonne part de ses franchises municipales[1].

Au lieu de consuls ou de podestats souverains, Avignon n'eut plus alors que des syndics, c'est-à-dire des administrateurs municipaux à pouvoirs limités par l'autorité supérieure du délégué des deux comtes, comme ceux des maires actuels au regard des préfets. Mais enfin elle conserva l'usage de ses statuts antérieurs.

Le comte de Provence finit par réunir en ses mains toute la souveraineté d'Avignon, dont la moitié, échue au roi de France dans la succession du dernier comte de Toulouse, Alphonse de Poitiers, lui fut cédée par Philippe le Bel.

C'est ainsi qu'au moment où Clément V se décidait à venir résider à Avignon, il allait y être l'hôte du comte Charles II de la maison d'Anjou-Provence.

1. Ces conventions sont imprimées en latin et en français à la suite de presque toutes les éditions des *Statuts d'Avignon*, et notamment de celles de Pierre Roux, 1564, Bramereau, 1617, etc.

Mais ce prince était lui-même feudataire du Saint-Siège pour le royaume de Sicile, dont le pape Urbain IV avait investi son père, Charles d'Anjou, frère de St Louis, en 1263. Clément V était donc à Avignon en territoire ami, à la lisière même de son Comtat Venaissin, tout près de la France dont il n'était séparé que par le pont du Rhône, mais suffisamment en dehors de l'action du roi. Et si l'occasion se présentait d'un retour possible en Italie, la Provence seule l'en séparait ; rien ne serait donc plus facile que de faire route vers Rome par la voie de terre ou de mer.

Clément V avait trouvé vraiment, pour le séjour de la Papauté, la meilleure situation qu'il pût désirer d'après les nécessités du temps[1].

C'est ce que n'avait pas compris le vieux Pasquier lorsqu'il disait : « Clément V fut d'un esprit mer- « veilleusement bizerre et d'une volonté bizer- « rement absolue, d'avoir renoncé ceste grande ville « de Rome, première de la chrétienté, pour se « venir loger, par forme d'emprunt, en un arrière- « coin de la France, dedans la ville d'Avignon, nid « à corneilles au regard de l'autre. »

Nid à corneilles, soit ! Mais nid tout de même. Nid de repos, de tranquillité et d'indépendance, dont le pape Clément avait grand besoin après le nid à vautours de Poitiers, où Nogaret et Philippe le Bel lui avaient trop fait sentir leurs serres.

Or, la Papauté se trouva si bien dans ce nid à

1. **Renan**, *La Papauté hors de l'Italie, loc. cit.*, p. 127.

corneilles d'Avignon, qu'elle y resta près d'un siècle, en comptant les années de Clément VII et de Benoît XIII, et qu'elle le transforma en l'aire féodale la plus forte et la plus majestueuse qu'aigle souverain de ce temps-là ait pu désirer, par la construction de ce Palais gigantesque qui nous est expliquée, maintenant que nous savons, mieux que Pasquier, pourquoi *le pape Clément V vint se loger dedans la ville d'Avignon,*





IV

Le premier Pape d'Avignon Clément V au couvent des Dominicains de cette ville. Ses autres résidences dans le Comtat

Les chroniqueurs du XIVe siècle ne nous ont donné que des indications trop sommaires à notre gré, sur le transfert de la cour romaine à Avignon.

« Au commencement du printemps, dit *Jean* « *de St-Victor*, le Pape entra à Avignon et fit son « logis au couvent des Frères prêcheurs [1]. »

D'après le recueil des lettres de Clément V, récemment publié par le P. Tosti, sur l'ordre du pape Léon XIII, le premier acte de Clément V daté d'Avignon est du 21 mars 1309.

Cest à peu près tout ce qu'on peut dire avec certitude sur l'arrivée du Pape.

Quant au couvent des Prêcheurs ou Dominicains, il était à cette époque hors la ville. C'est

1. *Baluze*, I, 15.

en effet dans un îlot du Rhône, au devant d'un portail de la primitive enceinte appelé Briantion, et aujourd'hui, par corruption, portail Bienson, que les Dominicains s'étaient établis vers 1220. Leur fondateur, S. Dominique, de passage à Avignon l'année précédente, avait lui-même choisi pour ses religieux cet emplacement désert, et il avait béni l'eau d'une source qui alimenta plus tard le puits de la sacristie, où une inscription rappelait ce fait. Les premiers moines n'y avaient habité d'abord que de chétifs baraquements. Mais ils les avaient transformés et accrus par diverses acquisitions. L'îlot avait d'ailleurs été réuni au rivage, et ses abords furent nivelés par l'édilité consulaire en 1243[1].

Il serait intéressant de savoir comment étaient disposés les bâtiments conventuels, lorsque le pape Clément V leur fit l'honneur de les choisir comme premier pied à terre de la cour romaine, dans une ville où elle n'avait pas encore de palais. Malheureusement, on ne possède à ce sujet aucune donnée pour le XIV[e] siècle, et tout ce qu'on peut savoir sur le couvent des Dominicains se rapporte à son dernier état sous l'ancien régime. On ne peut même former que des conjectures par l'inspection des lieux, car de ce monastère, qui était devenu le plus magnifique de la ville et un des plus considérables de

1. Statuts d'Avignon pour 1243, article 81 : « ...... *Item statuimus quod..... rectores faciant equari stellum a portale Pertusii usque ad portale Briantionis.*

l'ordre, la Révolution d'abord et ensuite les spéculations immobilières n'ont absolument rien laissé, sauf quelques restes tellement infimes, qu'on ne peut presque pas les distinguer dans les constructions modernes où ils sont englobés. L'emplacement occupé par les bâtiments conventuels et leurs dépendances était si vaste, qu'on y a bâti tout un quartier d'hôtels aristocratiques, entouré de trois rues : Rempart de l'Oulle, Annanelle et Calade ou Joseph-Vernet, et découpé par quatre autres : Saint-Thomas d'Aquin, Saint-André, Saint-Dominique ou Victor-Hugo, et des Fonderies.

Presque tous les auteurs modernes ont dit que le choix du monastère des Prêcheurs, comme habitation pontificale, avait été déterminé par la grandeur et la beauté des bâtiments conventuels. Mais ils ne devinrent si grands et si beaux que par suite du séjour des Papes.

L'église des Dominicains fut alors de beaucoup la plus vaste de la ville et d'une beauté sans égale. Elle avait 3 nefs et 18 chapelles, 9 de chaque côté, plus 7 autres qui rayonnaient autour du déambulatoire en demi-cercle derrière le maître-autel. Le chœur, séparé de la nef centrale par une superbe grille en fer forgé, don d'un cardinal, avait 60 stalles pour les religieux et 60 formes plus basses pour les novices; elles étaient en chêne artistement sculpté, et avaient été données par un autre cardinal. Une multitude incroyable de grands personnages avaient là leurs monuments funéraires. Derrière le

grand autel, était le cénotaphe de la reine de France Clémence de Hongrie, femme de Louis le Hutin, avec sa statue tombale de grandeur naturelle. Au dire du Père Mahuet [1], il y aurait eu 80 tombes de cardinaux. Suarès avait compté de son temps plus de 30 chapeaux rouges pendus aux voûtes, et de Véras en vit encore 22 en 1777 [2].

Chacun de ces princes de l'Église avait fait quelque fondation dans le monastère. L'église fut achevée en 1330 avec les libéralités du cardinal de Godin, évêque de Sabine et frère prêcheur. Le cloître formait une merveilleuse dentelle de pierre historiée, dont le Musée-Calvet d'Avignon possède quelques débris, et dont j'ai vu, dans mon enfance, les derniers arceaux sur l'emplacement de l'hôtel Verdet. Quant aux bâtiments à l'usage des religieux, ils étaient cités pour leurs belles dispositions, principalement les dortoirs, qui passaient pour les plus vastes de l'ordre, et qu'avait fait bâtir le cardinal de Prato, également frère prêcheur [3].

C'est à ce dernier nom qu'il faut s'attacher, à mon avis, pour avoir le véritable motif qui fit choisir au Pape son habitation chez les Dominicains. Ce grand cardinal fut l'âme libératrice du ponti-

1. Mahuet, frère prêcheur, auteur d'un recueil sur le couvent d'Avignon : *Prædicatorium Avenionense.*

2. De Véras, *Recueil des inscriptions des églises d'Avignon, avec un abrégé de leur fondation.* Bibl. du Musée-Calvet d'Avignon, mss. n° 1738.

3. Larribe, *Recherches historiques sur le couvent des Dominicains d'Avignon.* Bibl. du Musée-Calvet, ms. n° 2888.

ficat si terriblement tourmenté de Clément V. C'est lui qui avait fait nommer ce pape au conclave de Pérouse, où tant d'ambitions manœuvrèrent pendant 11 mois [1]. C'est lui qui tira le Pape des mains de Philippe le Bel et de Nogaret, en faisant accepter, à Poitiers, l'heureux expédient de la convocation d'un concile général. On peut croire que c'est lui aussi qui conseilla à Clément V de venir se mettre dorénavent à l'abri dans le Comtat Venaissin, où le Pape était seigneur et maître. En sa qualité de dominicain, rien de plus naturel qu'il fit préparer un logement pour le Souverain Pontife dans le couvent de son ordre à Avignon. Ce fut le premier palais du Pape en cette ville. Il resta même toujours comme annexe dans la *livrée papale,* lorsque le Palais actuel fut créé [2].

Il semble que c'est en reconnaissance de la haute fortune où le cardinal de Prato avait ainsi élevé leur monastère, que ses frères d'Avignon donnèrent à sa sépulture la place la plus éminente de leur église, au milieu du chœur, devant le maître-autel. Elle y est restée jusqu'à la Révolution.

1. Renan, *La Papauté hors de l'Italie, loc. cit.,* p. 111 : « Cet habile cardinal de Prato, qui tint à diverses reprises le sort de l'Église entre ses mains, décida de l'élection. »

2. Voir la liste des livrées dans Fantoni, *Historia della città d'Avignone,* T. I, 164. — Clément VI fit réparer un local et tenir les audiences au couvent des Prêcheurs pendant qu'il rebâtissait le palais de justice de Jean XXII en 1334. Eh. 631.

Beaucoup d'historiens, même français, ont reproché à Clément V d'avoir abaissé la Papauté, en inaugurant cette résidence presque séculaire du St-Siège à Avignon. Renan a mieux jugé dans la *Papauté hors de l'Italie* : « Instinctivement, dit-il, Clément avait trouvé, en ce qui concerne le séjour de la Papauté, la solution que comportaient les nécessités du temps... Le moment où la Papauté semblait fugitive, humiliée, fut celui où elle remporta une de ses plus importantes victoires... Le parti antipontifical baissait en France. L'influence de Charles de Valois et des princes du sang, qui devait provoquer, après la mort du roi, de si terribles réactions, commençait déjà à l'emporter... La politique de Clément prenait de jour en jour plus d'indépendance et de fermeté... Les ambassades brillantes, les spectacles de toute sorte se succédaient à Avignon ; c'étaient des fêtes perpétuelles, et la petite cité provençale devint bientôt un des centres les plus animés du monde occidental... [1] »

« En effet, nous dit le contemporain *Amalric* « *Auger, de Béziers*, le premier dimanche d'août, « Robert, devenu roi de Sicile et comte de Provence, par la mort de son père Charles II, vint « à Avignon se faire oindre et couronner en grande « solennité par le pape Clément, avec une affluence « considérable du clergé et du peuple, et en

1. Renan, *ibid.*, p. 128.

« présence d'une foule immense venue de tout « pays[1]. »

Cependant, Nogaret, récemment ennobli de la seigneurie de Calvisson, Manduel et autres lieux de l'évêché de Nîmes, et devenu, après le roi, le personnage le plus influent de France, voulait à tout prix se faire laver de l'attentat d'Anagni et de l'excommunication dont il avait été frappé. Il n'avait trouvé qu'un moyen pour innocenter sa conduite : c'était de soutenir que le pape Boniface était hérétique, simoniaque, dépravé contre nature, en un mot vrai suppôt de Satan, dont il avait voulu, disait-il, purger l'Église de Dieu. Il avait l'audace de faire exiger par le roi que Clément V authentiquât ces accusations insoutenables.

Tant qu'il avait été sous la main de Philippe, le Pape avait recouru à des moyens dilatoires pour repousser un tel débat. Mais, libre à Avignon, il ne recula plus. Le 13 septembre 1309, on put voir, affichée sur la porte de l'église des Dominicains, une bulle pontificale assignant à comparaître devant le Pape, en consistoire public, dans la salle basse du couvent, le second lundi de carême venant, tous ceux, sans excepter les princes, qui prétendaient incriminer la conduite de Boniface[2].

La plupart des historiens ont imputé à faiblesse cet acte de Clément V, autorisant la mise en accusation d'un de ses prédécesseurs. Ce fut, au con-

1. *Baluze,* I, 104.
2. *Baluze,* I, 35.

traire, un coup de maître, auquel le cardinal de Prato ne fut sans doute pas étranger. Les accusateurs de Boniface étant mis dans l'obligation d'articuler juridiquement et publiquement leurs impostures, la légende d'horreurs imaginée par Nogaret, que ressasseraient encore aujourd'hui les historiens partiaux, s'écroula pour les contemporains comme pour la postérité.

Le bruit courut alors que l'impudent Nogaret, honteux de son rôle à Avignon, voulait recommencer contre Clément V l'attentat d'Anagni. Un rapport secret, en date du 2 décembre 1310, publié par Boutaric, a révélé ce détail peu connu que Clément V, à l'arrivée d'une nouvelle ambassade du roi de France, ne se crut pas suffisamment en sûreté. « Le Pape, disent les ambassadeurs, au lieu « de rester à la maison des Prêcheurs, où il a cou- « tume d'habiter, monta au château de l'évêque, « qui est dans une partie plus fortifiée de la ville. « Nous fûmes bien étonnés qu'il eût changé de « demeure, sans en savoir le juste motif. Quelques- « uns disaient que c'était à cause de notre arrivée. « Et cela parut vrai, car lorsqu'il eut entendu notre « ambassade dans le château de l'évêque, trois « jours après, il redescendit chez les Prêcheurs[1]. »

Ne voulant pas même esquisser la vie de Clément V, qui exigerait un volume, mais relater simplement les faits de son installation à Avignon,

1. Boutaric, *Philippe le Bel, Clément V et les Templiers. Revue des questions historiques*, 1872, XI, 23, 29.

je n'ai pas à dire comment le Pape justifia solennellement la mémoire de Boniface, et comment Nogaret se fit réconcilier avec l'Église au prix d'une pénitence publique, dont la mort quelque temps après le dispensa. Le concile de Vienne et ses suites n'appartiennent pas davantage à l'histoire avignonaise, ni les autres actes de la vie si tourmentée de Clément V. On peut signaler cependant que ce Pape institua les processions de la Fête-Dieu. Ce fut donc à Avignon qu'eut lieu pour la première fois cette cérémonie, aujourd'hui si populaire dans toute la catholicité [1].

Clément V n'a rien bâti à Avignon ; il s'y contenta de l'asile provisoire des Dominicains, espérant toujours que les événements lui permettraient de retourner à Rome. Mais il voulut du moins avoir en son Comtat Venaissin une résidence d'été à la campagne. Il fit choix du prieuré du Groseau, près Malaucène (Vaucluse), d'où plusieurs de ses actes sont datés, mais où il ne reste à peu près rien des constructions qu'il fit élever. Plusieurs actes sont aussi datés de Carpentras, où il résida quelque temps. Il avait fait acheter de Barral des Baux le château de Monteux (Vaucluse), au profit de son neveu, le vicomte de Lomagne. C'est là que les soins de sa santé, qui avait toujours été mauvaise, le retinrent pendant la dernière année de sa vie. Il y

1. Une inscription placée à Rome dans la bibliothèque du Vatican, et rappelant plusieurs faits de ce pontificat, porte ces mots : « *Processio solemnitatis Corporis Domini instituitur.* »

faisait coordonner un livre de Décrétales qui porte son nom, et que son successeur publia

Il espéra que l'air de son pays natal de Villandraut lui serait favorable. On le porta à Châteauneuf, où il passa le Rhône en bateau ; mais il fallut interrompre le voyage de l'autre côté de l'eau, à Roquemaure (Gard). Il y resta quelques jours alité et expira le 20 avril 1314. Son corps, reporté à Carpentras, fut réclamé par les chanoines de la collégiale d'Uzeste, qu'il avait fondée près de Villandraut. De son tombeau violé et fracassé par les calvinistes, il reste encore la statue tombale mutilée, le socle et l'inscription. M. l'abbé Brun, curé d'Uzeste, y a retrouvé, en 1893, une partie des ossements échappés au feu où les calvinistes les avaient jetés[1].

1. De Laurière et E. Müntz, *Le tombeau du pape Clément V à Uzeste*, Paris, 1888. — Brun, Berchon et Brutails, *Uzeste et Clément V*, Bordeaux, 1894.





V

Le second Pape d'Avignon

Jean XXII

Il s'en fallut de peu qu'Avignon ne revît plus de pape. Clément V n'avait jamais eu la pensée d'y fixer le siège apostolique. Son séjour dans cette ville ne fut que le terme final des nombreuses pérégrinations de son pontificat.

Cependant les causes qui avaient empêché Clément V de siéger à Rome persistaient toujours après sa mort.

En Italie, les Gibelins, désireux d'imposer la domination de l'empereur germanique, étaient plus que jamais aux prises avec les Guelfes, défenseurs des autonomies locales. Chaque parti s'efforçait de mêler le Pape à sa querelle ; les impérialistes surtout le pressaient ardemment d'unir, à leur profit, comme dit Charles-Quint dans *Hernani* :

> Ces deux moitiés de Dieu, le Pape et l'Empereur.

Pour garder un juste équilibre et une prépondérance modératrice entre toutes les nations chrétiennes, la Papauté était en ce moment plus libre à Avignon qu'à Rome. Mais cela ne faisait pas l'affaire des cardinaux italiens, presque tous de grande maison, comme les Colonna, Orsini et autres, dont le patriotisme et les ambitions de famille s'accommodaient mal d'être si loin de leur pays.

Lorsque le conclave s'assembla dans le palais épiscopal de Carpentras, où le cercueil de Clément V avait été apporté, parce que c'était la ville principale des possessions de l'Église au Comtat Venaissin, les Italiens posèrent leurs conditions : ils exigeaient un pape qui voulût retourner à Rome. Leur chef, Napoléon Orsini, écrivait, dans une lettre confidentielle à Philippe le Bel, qu'ils avaient choisi à cet effet un cardinal français, Guillaume de Mandagot, évêque de Préneste, « zélé pour le roi et le royaume. » Mais, ajoute-t-il, « à notre profonde « stupéfaction, les autres l'ont refusé, sans que « nous sachions pourquoi, si ce n'est que les amis « et les proches du défunt Pape veulent continuer « ses errements. ... C'est nous, les italiens, qui « avions nommé ce précédent pontife, le croyant « bon, mais, hélas ! il nous avait aussitôt rejetés « comme vases d'argile. » Orsini affirme que, néanmoins, il ne se préoccupe que « du siège de « Pierre livré au pillage et de l'Eglise désolée [1]... ».

1. *Neapoleonis de Ursinis cardinalis epistola ad Philippum regem Francorum,* Baluze, II, 289.

Mais, dans l'encyclique qu'il signa, quelques jours après, avec les autres italiens, ils sont trop obligés de protester avec insistance : « qu'ils ne cherchent « point leurs convenances ni leur intérêt person- « nel, mais celui de Dieu [1] ».

Sur ces entrefaites, le neveu du défunt pape, le vicomte de Lomagne, pour qui Clément V avait acheté le château de Monteux, s'était empressé de profiter des événements en s'emparant du trésor de son oncle [2]. Avec ses hommes d'armes, il se mit à la tête des mécontents, que les prétentions des italiens exaspéraient. S'il fallait en croire la lettre encyclique que ceux-ci firent circuler pour se disculper et rejeter tous les torts sur les autres, leurs gens furent assaillis, leurs demeures pillées par la populace, et le feu mis au palais du conclave. Les cardinaux épouvantés se sauvèrent par une brêche faite en un mur donnant sur la campagne [3]. C'était un avant-goût de ce qui devait se passer, soixante ans plus tard, au conclave tourmenté de Rome d'où sortit le schisme d'Occident.

De celui de Carpentras, il ne sortit qu'un interrègne de deux ans.

En attendant, Philippe le Bel était mort six mois après le pape Clément. Le règne éphémère de son

1. *Epistola encyclica cardinalium italorum de incendio urbis Carpentoractensis,* Baluze, II, 286.

2. Denifle-Ehrle, *Archiv.*, V, 1-158, *Der Nachlass Clemens V und der in Betreff desselben von Johann XXII geführte Process.*

3. *Baluze,* I, 113.

fils, Louis le Hutin, allait s'achever ; mais les cardinaux italiens. réfugiés à Valence, « refusaient « toujours, dit *Jean de St-Victor,* de tenir un nou-« veau conclave, sinon à Rome, et ce en violation « des statuts qui veulent que le Pape soit nommé « là où son prédécesseur est mort [1]. »

Il fallut que Philippe de Poitiers, frère du roi, vînt à Lyon et convoquât les cardinaux dans cette ville, récemment réunie à la France par les bons offices de Clément V. A peine avait-il péniblement réussi à les rassembler en conclave, que la mort de Louis le Hutin le força de revenir à Paris. Mais avant de partir, il profita d'un matin où les cardinaux étaient tous en chapelle, au couvent des Dominicains, pour les y enfermer et mettre des gardes à toutes les issues sous le commandement du comte de Forez, qui s'engagea sous serment à ne laisser sortir personne, avant que la chrétienté n'eût enfin un pape [2].

Quarante jours après, le 7 août 1316, le cardinal Jacques Duèze, évêque d'Avignon, était élu et prenait le nom de Jean XXII. Il n'était ni fils de savetier, comme le disent injurieusement les chroniqueurs italiens, ni de vieille noblesse, comme Baluze l'en voulait glorifier, mais de la meilleure bourgeoisie de Cahors, ainsi que la critique moderne en a fait récemment la preuve [3].

1. *Baluze,* I, 113.
2. *Baluze,* I, 114.
3. M. Bertrandy, *Recherches historiques sur l'origine, l'élection et le couronnement du pape Jean XXII.* Paris, 1854, p. 26.

Villani, toujours prodigue d'anecdotes où se complaisait son dépit contre les Papes d'Avignon, assure que les cardinaux, ne pouvant s'accorder, avaient fini par remettre à Jacques Duèze le choix du Pape, et que celui-ci se serait écrié : Je me nomme moi-même ! *Ego sum Papa !* Mais on sait authentiquement que l'élection eut lieu dans les formes et à l'unanimité [1]. En notifiant son avènement, le nouveau Pape déclara d'ailleurs qu'il avait beaucoup hésité à accepter, se jugeant indigne (*tremore concussi vehementer hesitavimus ne indigni...* [2]).

Un autre contemporain, continuateur de la chronique de Barthélemy de Lucques, s'est fait l'écho d'un bruit, qu'il ne rapporte d'ailleurs que d'une façon dubitative. Avant de donner son vote à Jacques Duèze, Napoléon Orsini aurait pris ses garanties pour assurer un prompt retour à Rome : « Le Pape jura que jamais il ne monterait cheval « ou mule, si ce n'est pour aller à Rome, ce qu'il « observa, car il alla jusqu'à Avignon en bateau ; « il monta à pied au Palais d'où il ne sortit plus, « sauf quand il entrait à la cathédrale qui est « contiguë ; et ainsi il garda son serment, puisqu'il « fit comme il avait juré et que jamais il ne che- « vaucha [3]. » Cette amusante historiette était à

1. Alvare Pélage, *De planctu Ecclesiæ.— Joannes papa XXII electus fuit concorditer a cardinalibus omnibus....* Alvare Pélage était d'autant mieux informé, qu'il était pénitencier à la cour d'Avignon sous Jean XXII. Verlaque, *Jean XXII, sa vie et ses œuvres,* Paris, 1883.

2. Raynaldi, *Annales ecclesiasticæ,* anno 1316, n°s 7, 8, 9.

3 *Baluze,* I. 178.

citer, au moins comme exemple de l'état d'âme de la faction italienne et des racontages qu'elle faisait courir. Mais à qui pouvait-on faire croire que, pendant les 18 années de son pontificat, Jean XXII ne serait jamais sorti de son palais, pas même pour aller au superbe château qu'il avait fait construire à Sorgues, à deux lieues d'Avignon ?

D'ailleurs, à peine couronné dans la grande église des Prêcheurs de Lyon, le Pape avait notifié officiellement sa ferme volonté d'aller résider à Avignon, suivant l'exemple de son prédécesseur. Orsini y vint comme les autres, et se fit même bâtir une somptueuse habitation au bout du pont St-Bénézet et à côté de la tour dite de Philippe le Bel [1], à Villeneuve-lès-Avignon. On en voit encore les terrasses et quelques restes, à droite, en montant la rue, dès qu'on a dépassé la tour. Ce n'était pas le fait d'un cardinal toujours pressé de s'en aller. Comme ses contemporains, il avait dû se rendre compte que le retour à Rome n'était pas possible de si tôt.

Quant à Jean XXII, il n'eut pas à se pourvoir à Avignon d'un nouveau logement. Avant son élec-

1. Cette tour avait été construite, dans la seconde moitié du XII[e] siècle, par les Avignonais, sur la rive de Villeneuve dont ils avaient alors la suzeraineté. C'était la tête fortifiée du pont de St-Bénézet. Après l'annexion du Languedoc au royaume, Philippe le Bel déclara que tout le lit du Rhône, et par conséquent le pont, était de son domaine. Il fit exhausser d'un étage, vers 1307 la tour avignonaise qui maintenant porte le nom de ce roi. Les gargouilles de la première toiture restées en place et la différence de l'appareil marquent encore la hauteur de la tour, avant son exhaussement.

tion, il était évêque de cette ville ; il retourna dans l'évêché qu'il occupait depuis six ans, et dont les possessions étaient assez vastes, sur le versant méridional du rocher des Doms, pour recevoir les agrandissements nécessaires à l'installation des services de la cour romaine.

C'est ainsi qu'un fait, en apparence assez minime, — la commodité pour le nouveau Pape d'avoir de suite un chez soi assuré, — fut la raison déterminante qui fixa la Papauté à Avignon.

Après le séjour bref et précaire de Clément V, rien n'était moins sûr que d'y voir revenir un pape. Après les 18 années du pontificat paisible et honoré de Jean XXII, l'habitude était prise. Tant qu'elle n'irait pas à Rome, la Papauté ne pouvait trouver mieux.





V

L'évêché d'Avignon avant la venue des Papes

L'évêché d'Avignon, où Jean XXII vint résider, était situé au midi de la cathédrale, sur la pente du rocher au bas duquel s'étend la ville.

La partie haute de ce rocher et toutes ses déclivités vers le pont, le Rhône et le nord-est de la ville, aménagées maintenant en promenade publique, formaient alors un pacage communal. Au sommet, du côté qui surplombe le fleuve, et d'où s'offre à la vue le panorama incomparable de la vallée la plus pittoresque et la plus riche du Midi, s'élevaient la citadelle de la cité et la chapelle de la garnison, dédiée à saint Martin. Ses défenses accessoires s'étendaient sur tout le plateau, où venaient se réfugier, en cas d'invasion ou d'inondation du territoire, les habitants des fermes et des faubourgs.

Il y avait même, pour ce cas, un cimetière et une chapelle spéciale sous le titre de Notre-Dame du Château (*Beata Maria de Castro*). Cette chapelle, plus tard dédiée à sainte Anne, donna son nom à l'escalier public qui, du quartier de la Banasterie,

aboutit maintenant à l'endroit où était cette petite église [1].

De là, jusqu'aux approches du quartier de la Peyrolerie, toute la pente méridionale du rocher était du domaine de l'église diocésaine d'Avignon. Sur ce vaste périmètre il y avait, outre les bâtisses du chapitre et de l'évêché, des constructions diverses, des jardins et trois églises juxtaposées.

D'abord la cathédrale, qui n'avait que sa nef unique, et pas encore de chapelles. Derrière le chœur, un cloître roman, admirable d'après tous ceux qui le virent, desservait, à l'est et au nord, les habitations des chanoines, protégées par une forte tour qui figure encore sur les vues du XVIIIe siècle. Le réfectoire, les cuisines et la salle capitulaire étaient au midi et à l'est. On voit encore aujourd'hui, derrière le chœur de Notre-Dame, le puits creusé dans le roc au centre de ce cloître [2]. Tout le reste a été complètement détruit. Le Musée-Calvet n'a pu recueillir qu'une paire des colonnettes accouplées qui divisaient les grandes baies.

Au midi de la cathédrale, se trouvait une autre église, dédiée à saint Étienne. C'était la plus ancienne paroisse de la ville. Jean XXII en fit sa chapelle pontificale.

Entre St-Étienne et la cathédrale se trouvait le

1. « *Commune habet totum castrum, rupem et patuum Castri.... usque ad ecclesiam beate Marie de Castro.* » Inventaire de Perceval Doria. Bibl. du Musée-Calvet, ms., n° 2883, f° 20.

2. De Véras, Bibl. du Musée-Calvet, ms. 1738, art. *N.-D. des Doms.*

cimetière paroissial, dit de la *Courtine* [1], parce qu'il longeait le flanc latéral de l'église. L'emplacement de ce cimetière, très réduit par la construction postérieure des chapelles de la cathédrale, ne sert plus maintenant que de passage pour les chanoines.

Une troisième église, plus petite, s'élevait entre les deux autres au milieu du cimetière. Elle était dédiée à saint Jean-Baptiste [2]. C'était évidemment le baptistère. Il n'en reste plus rien, à moins que sa forme ne soit conservée par la chapelle ronde annexée à la nef de la Métropole, et dite de la Résurrection. Cette chapelle fut élevée dans son état actuel en 1678 par Mgr Libelli, archevêque d'Avignon. Mais on aurait pu utiliser alors des substructions antérieures qui auraient déterminé la forme ronde de cette chapelle. On sait, en effet, que beaucoup de baptistères anciens étaient ronds. Ce qui pourrait donner assez de fondement à cette supposition, c'est que le retable de St-Maximin (Var), où est figurée la plus ancienne vue actuellement connue du Palais (vers 1517), porte à l'endroit que j'assigne au baptistère une tourelle de guet. Or, un texte des Archives du Vatican nous apprend que Jean XXII avait fait élever une tourelle de ce genre sur le baptistère de St-Jean [3].

1. « *Capella sancti Johannis et cimeterio de Cortina vocato in medio existentibus.* » Bulle d'annexion de Jean XXII, Archives de Vaucluse, Cartulaire de l'Évêché. Duhamel, *Origines du Palais,* p. 72.

2. « *In honorem gloriosissimi Precursoris Domini Johannis.* » — Diplôme de 1033. – Nouguier, *Histoire de l'Église d'Avignon,* p. 37.

3. 18 novembre 13 8 : « ... *pro gachili supra portale Capelle sancti Johannis.* » Ehrle, *Hist. Bibl.,* p. 600, note 94.

Au midi de l'église paroissiale de St-Étienne, se trouvait le palais épiscopal.

On croit qu'il n'en reste plus rien. Je montrerai que la façade du couchant existe encore. Quant au plan de cet évêché, c'était celui de toutes les constructions similaires de l'époque. Il se composait, au centre, d'une cour carrée, bordée de quatre corps de logis desservis par un cloître. C'est dans l'aile du midi que se trouvait le logement de l'évêque. Ses pièces de réception, d'où plusieurs actes publics sont datés[1], étaient au levant. Dans l'aile opposée du couchant se trouvaient les services et dépendances. Enfin, au nord, l'église de St-Étienne fermait le carré.

C'est sur l'emplacement de cet ancien évêché qu'existe maintenant la plus ancienne partie du Palais, voisine de la cathédrale.

Devant le Palais, s'étendait un assez vaste jardin, à l'endroit même où est maintenant la cour d'entrée du Palais des Papes. Il était entouré des bâtiments de l'*Aumône* et de l'*Hôpital*. Jean XXII annexa le tout à l'évêché[2]. En remplacement, un nouvel hôpital, dont il est question dans les textes du Vatican, fut créé tout près du Palais[3]. Il fut bientôt réuni au

1. « *In camera episcopali que conjungitur a meridie majori aule episcopali que est versus occidentem.* » Acte passé entre l'autorité diocésaine et les Hospitaliers de St Jean pour la fondation d'une commanderie à Avignon, 1199. Bibl. du Musée-Calvet, Ms n° 31, f° 1.

2. Bulle précitée de Jean XXII, Duhamel, *Les origines*, p. 49 : « *Hospitium Eleemosinarie cum Hospitali, viridario, domibus et pertinenciis suis.* »

3. Ehrle, *Hist. Bibl.*, p. 605 : « *Pro fundamento hospitalis juxta palatium.* »

superbe hôpital que le noble avignonais Bernard de Rascas fit bâtir, sous Innocent VI, en plein champ, hors la ville, mais que les agrandissements de la cité pendant la période pontificale firent englober dans l'enceinte, lors de la construction des remparts[1]. C'est aujourd'hui l'hôpital Ste-Marthe, où l'on distingue encore, dans la cour du nord, quelques restes de bâtiments primitifs. Quant à l'*Aumône,* Jean XXII la transféra dans de nouveaux bâtiments, contre le cimetière des juifs, dont l'emplacement existe toujours derrière les magasins de MM. Chave et Genella, au bout de l'impasse de la Pignotte. Ce nom de *Pignotte* est précisément l'appellation populaire de l'Aumône *(pinhota),* que l'on trouve dans les documents de l'époque[2].

Au nord-est du palais de l'évêque d'Avignon, derrière les églises de Notre-Dame et de St-Étienne, se trouvait un autre ensemble de constructions, appelé le *Trouillas (Stare* ou *Domus Trullatii),* qui avait, outre des bâtiments d'habitation, des dépendances diverses et un jardin. Ce nom de *Trouillas,* resté à la plus haute tour actuelle du Palais des Papes, a fait dire jusqu'à présent qu'il y avait là l'ancien *Pressoir public* de la ville[3], bien que ce ne

1. Baluze, I, 342 : « *Hospitale miræ pulchritudinis pro tunc noviter ædificatum et dotatum per Bernardum Rascasii, legum doctorem, civem avenionensem.* »

2. Fr. Ehrle, *Hist. Bibl.*, p. 683 : « *Anno 1344, die 16 junii... Acquisitio hospitii... ad aucmentum hospitii Eleemosine Panhote confrontati cum cimiterio Judeorum.* »

3. Ce qui a fait croire à un pressoir public, c'est l'expression « *Domus communie de Trullatio* », employée dans une pièce du chartier de

soit pas *Trouillas*, mais *Trouiadou*, qui signifie en provençal l'endroit où on foule les raisins[1].

Je ne crois pas qu'il ait existé à Avignon un *Pressoir public*, dont les plus anciens statuts communaux ne portent pas trace. Qu'y aurait-on pressé ? Il n'y a pas de culture d'oliviers dans tout le territoire, trop riche et trop irrigable. Donc, pas de pressoir d'huile. Il n'y a pas davantage, pour les mêmes raisons, d'exploitation vinicole ; à peine quelques pièces de vigne dans les terrains hauts et graveleux, à l'extrême limite du territoire, et quelques autres éparses çà et là. C'eût été une singulière idée d'obliger les petits propriétaires d'apporter de fort loin leur récolte à un pressoir public perché sur l'endroit le plus escarpé du rocher des Doms, où on ne pouvait grimper que par le long escalier qu'a remplacé aujourd'hui celui dit de Ste-Anne, à moins de faire un long détour en traversant toute la ville et en montant péniblement les rampes du Rocher.

Il n'y avait pas davantage de pressoir épiscopal. L'évêque avait des vignes ; il en est question dans les textes ; mais il avait aussi, pour faire son vin, du côté de Champfleury, une exploitation agricole, défendue par une tour, au sommet de laquelle, chaque nuit, veillait un garde du territoire, qui

l'évêché (1235). Or *communie* ne désigne pas la commune, mais la communauté des chanoines, par opposition à la mense personnelle de l'évêque.

1. Voir Mistral, *Tresor dóu Felibrige,* pour les deux mots : *Trouiadou* et *Trouias*.

annonçait, soir et matin, au son d'une corne, le commencement et la fin de son service[1].

Qu'était donc le *Trouillas* du Rocher ? *Trouille* et *Trouillas* en provençal désignent un palais (bas latin : *Trullum*). C'est ainsi qu'à Arles on appelle la *Trouille* l'ancien palais de l'empereur Constantin[2]. De même le *Trouillas* d'Avignon avait pu être le plus ancien palais de l'évêque ; peut-être, plus anciennement, était-ce la résidence du gouverneur romain en dessous de la forteresse et de l'enceinte *(Castrum)* qui occupait le sommet du rocher. Il est à remarquer que les seules inscriptions antiques d'Avignon, à caractère exclusivement public et administratif, ont été trouvées à la cathédrale ou dans ses abords immédiats. L'inscription si commentée du Préteur des Volsques, la dédicace de Tibère à sa parente Drusille, déifiée, la belle tête antique qui est peut-être celle de cette princesse, plusieurs autres débris conservés avec ceux qui précèdent au Musée-Calvet, ont été trouvés près du *Trouillas*[3]. Il voisinait probablement avec un temple dont les premiers chrétiens firent leur église,

1. *Statuts d'Avignon,* art. 76. *De ascensu excubie.*

L'exploitation agricole de l'évêque d'Avignon figure sur le diplôme de l'empereur Charles IV (1365) publié par Nouguier, *op. cit.,* p. 151 : *« Villa videlicet que episcopalis vocatur infra muros Avenice civitatis. »*

2. Voir sur la *Trouille* d'Arles : J. Seguin, Jacquemin, Clair, Véran et tous les auteurs qui ont traité des monuments antiques d'Arles. Ce palais de Constantin a été récemment restauré comme monument historique.

3. Le registre d'entrée du Musée-Calvet indique la provenance de ces antiquités.

lorsque le célèbre édit de Constantin permit au nouveau culte de quitter l'abri protecteur du cimetière chrétien de St-Ruf dans la banlieue. C'est peut-être dans ce sens qu'on pourrait entendre la tradition [1] qui attribue à Constantin une part dans l'érection de la cathédrale d'Avignon, non point pour ce qu'il y aurait fait directement, mais pour ce que les suites de sa politique auraient permis d'y laisser faire. On sait qu'aux derniers temps de l'Empire romain, l'administration publique, délaissée devant les barbares par les fonctionnaires et les curiales, fut prise en mains par les évêques avec le titre de *défenseur de la cité (defensor civitatis)*. Ils habitèrent alors les palais abandonnés par les gouverneurs. Le fait est prouvé pour un si grand nombre de villes, qu'il ne serait pas téméraire de le supposer pour le *Trouillas* d'Avignon.

Quoi qu'il en soit, cet antique édifice, où il n'y eut jamais de pressoir public, était occupé par le prévôt, c'est-à-dire par le premier dignitaire du chapitre après l'évêque, lorsque Jean XXII l'annexa à son palais.

A ce vaste domaine épiscopal, le Pape ajouta aussi beaucoup d'immeubles voisins. Parallèlement à la rue actuelle de la Banasterie, il y avait, au pied même du rocher, une rue ou traverse, dite des *Raynauds* [2], du nom de la principale famille qui

1. Nouguier, *op. cit.*, p. 16.

2. D'après les actes d'achat, la famille des Raynauds, ou Rénauds, était de Valréas (Vaucluse), *de Valriaco*. Elle y existe toujours. Un de Renaud, de Valréas, a été zouave du Pape dans le régiment de Charette en 1870.

l'habitait. Jean XXII acheta tout ce quartier, depuis le bas de l'escalier de Ste-Anne jusqu'à la place actuelle de la Mirande [1]. Il le fit raser, et l'emplacement ainsi gagné permit d'y créer le jardin du Pape, et d'établir plus tard un mur de clôture crénelé pour défendre les abords du Palais. C'était bien taillé ; il restait à coudre et à faire de tant d'éléments divers un séjour digne de la Papauté.

Nous allons voir comment Jean XXII s'y appliqua, et comment ses successeurs reprirent et achevèrent l'œuvre.

1. M. Duhamel, *op. cit.*, p. 53-61, a publié ces actes d'achat.





VI

L'évêché d'Avignon transformé en palais de Jean XXII

Il semble tout d'abord qu'en accommodant l'ancien palais épiscopal avec des constructions adjacentes, Jean XXII risquait de n'obtenir qu'une œuvre disparate. N'aurait-il pas mieux valu laisser son évêché à l'Église d'Avignon, et bâtir à neuf sur table rase. en un autre point du rocher, de l'autre côté de la cathédrale ? L'évêque aurait gardé la vieille demeure épiscopale, avec le *Trouillas* et les restes de monuments antiques dont il pouvait être formé ; le Pape aurait possédé un palais nouveau bien approprié à son usage et affranchi de ces entraves qu'imposent toujours la fâcheuse nécessité d'utiliser des constructions antérieures.

Jean XXII aurait pu prendre ce parti, s'il avait voulu créer pour la cour romaine une installation définitive, ou seulement de longue durée. Mais il espérait toujours que les événements lui permettraient de retourner en Italie. Avignon n'était que

la ville d'attente et de passage sur le chemin de la Ville Éternelle, *Roma æterna !*

En effet, bien que Jean XXII n'eût pas prêté le romantique serment d'Orsini, il ne perdit jamais l'espoir de retourner en Italie, et il fit même, pour préparer ce retour, plusieurs démarches dont on a les preuves. C'est pourquoi, ne considérant son séjour d'Avignon que comme provisoire, il ne s'appropria pas le palais de l'évêque et n'en garda que la jouissance. Il déclara expressément, dans ses bulles, qu'il n'entendait pas distraire le palais de la mense épiscopale d'Avignon, et que toutes les additions qu'il y faisait profiteraient à cette mense, le palais devant revenir ainsi agrandi à l'évêché d'Avignon, du jour où le Pape retournerait à Rome.

Du reste, si, au lieu d'une résidence provisoire, Jean XXII en avait fait une définitive, il n'y aurait peut-être pas eu beaucoup de différence avec ce qu'il accommoda.

Les grandes constructions du moyen âge, civiles et surtout religieuses, procèdent généralement du type classique de la maison latine : une cour centrale, entourée d'un carré de bâtisses desservies sur la cour par un encadrement de corridors ajourés en forme de péristyle ou de cloître. Dans ces quatre ailes de bâtiments, sont distribuées les pièces publiques, où tous les visiteurs ont accès, et les pièces privées, réservées aux usages intimes. Malgré sa haute antiquité, ce plan répond toujours si bien aux nécessités sociales, qu'il est loin d'être aban-

donné pour les grands édifices. Entrez à l'hôtel de ville moderne d'Avignon, et vous le retrouverez, avec cette seule différence que la cour centrale est vitrée. L'évêché d'Avignon, au commencement du XIV[e] siècle, avait la même disposition déjà exposée ci-dessus. En construisant à neuf, Jean XXII aurait sans doute fait plus grandiose, il n'aurait pas fait autrement.

Quelques jours après son élection, il mandait de Lyon à son clavaire épiscopal, Guillaume de Granhols, de tout préparer pour les aménagements qu'il projetait. Le 25 août 1316, il lui faisait compter une avance de 100 florins d'or et 10 sous viennois. C'est la première dépense notée pour le Palais dans les registres de la Chambre apostolique[1].

Dès son entrée en ville, qui eut lieu le 2 octobre suivant, le Pape fit appeler le *maître d'œuvres* ou architecte qu'il avait choisi depuis le 11 septembre[2]. C'était un provençal, presque un comtadin, Guillaume, de Cucuron (Vaucluse), qui devait être sans doute, à ce moment, le constructeur le plus réputé d'Avignon. Il se mit de suite en chantier, et à la fin du mois, Jacques de Via, évêque élu d'Avignon et neveu de Jean XXII, qui était auprès de son on-

1. Archives du Vatican, section d'Avignon, Eh., p. 597.

Pour toutes les citations des textes des Archives du Vatican, on trouvera en note l'indication de la page de l'ouvrage du R. P. Ehrle (abrégé en Eh.) où ces textes ont été publiés. Voir ci-dessus, p. 19. J'ai suivi la pagination de l'édition complète : *Historia Bibliothecae,* parce qu'elle est reproduite en double entre crochets dans le tirage partiel : *Historia Palatii*. J'ai ajouté la date de comptabilité pour faciliter la recherche des textes.

2. Eh., 598.

de *camérier* ou intendant général, délivra, au profit de Guillaume de Cucuron, le premier mandat de 60 florins d'or sur la trésorerie pontificale, pour payer les ouvriers du Palais (*pro satisfaciendis operariis palatii...*, 30 octobre 1316)[1].

Tout l'aménagement pontifical de l'ancien évêché et de ses annexes a disparu dans la rénovation ultérieure du palais par Benoît XII, sauf en un point, où on peut suffisamment se rendre compte de la façon dont Jean XXII procéda. Vers l'extrémité de la façade occidentale, dans la partie où se trouve actuellement l'entrée des Archives départementales, on voit les traces de deux reprises successives sur une partie basse plus ancienne. Au-dessus des fenêtres du premier étage, existe, en effet, une corniche assez saillante, terminée par une pente pour l'écoulement des eaux d'un toit. Cette corniche, qui semble maintenant inexplicable à mi-hauteur d'une façade, était au sommet de l'ancien bâtiment de l'évêché, avant la venue des Papes.

Au-dessus, un deuxième étage a été ajouté, avec de petites fenêtres géminées, dont une élégante colonnette médiane supporte les deux arcatures ogivales. C'est la partie ajoutée par Guillaume de Cucuron, sous Jean XXII. Ce second étage se terminait lui aussi par une corniche, maintenant à demi masquée, mais encore bien visible, sous les arceaux qui surplombent, en un vaste mâchicoulis de deux

1. Eh., 598.

mètres de largeur, et dont les retombées portent sur les piliers saillants de la façade. Ni ces arceaux, ni le crénelage qu'ils supportent, ne sont l'œuvre de l'architecte de Jean XXII. C'est une addition postérieure du temps de Benoît XII. Ce qui le prouve, c'est que les piliers de la façade n'étaient pas faits pour recevoir ces màchicoulis ; ils se terminaient par un biseau à rebord pour l'écoulement des eaux pluviales. Ce biseau, qui a laissé des traces bien reconnaissables, fut plus tard entaillé et reçut la naissance des arcs portant le crénelage.

Voilà l'unique côté du Palais où on peut encore constater à la fois les derniers restes de l'évêché d'Avignon antérieur aux Papes, et un exemple des modifications apportées à cet évêché par Jean XXII. Ces particularités n'avaient jamais été signalées. Dernièrement je les soumis à l'attention de MM. Nodet et Bœswilwald, chargés des restaurations du Palais aux titres d'architecte et d'inspecteur des Monuments historiques. Ils reconnurent parfaitement les traces des deux reprises successives au-dessus d'une plus ancienne bâtisse. M. Bœswilwald ajouta même cette remarque qu'en établissant son crénelage, le dernier constructeur avait presque masqué deux des fenêtres géminées, ce qui ne serait pas arrivé s'il avait tout mené de front.

Comment se fait-il que cette façade n'ait pas subi le sort fatal du reste des constructions de Jean XXII ? C'est que, de ce côté, son successeur ne pouvait rien gagner sur la voie publique montant

à Notre-Dame des Doms[1]. Tandis qu'à l'intérieur du Palais, il démolissait tout pour reporter plus loin les façades et augmenter l'ampleur du cloître et des constructions adjacentes, il laissa subsister ce grand mur du couchant très solide et qu'il eût fallu refaire sans utilité sur les mêmes fondements. Cette circonstance nous a permis d'avoir un échantillon comparatif des bâtisses successives du Palais.

Nous pouvons d'ailleurs suppléer, dans une certaine mesure, à la disparition des autres bâtisses de Jean XXII.

Un dessin du XVIIe siècle, qui fait partie d'une précieuse suite de vues locales conservée au Musée-Calvet, donne une idée approchante de la disposition du Palais d'Avignon à la même époque[2]. Il représente le château de Sorgues que le pape Jean XXII avait fait construire, au bord de l'Ouvèze, à côté même du pont, dans l'angle formé par la rivière et la grande rue qui descend vers l'intérieur du pays[3]. C'est une très vaste construction carrée, à quatre corps de logis entourant une cour intérieure, flanquée d'une tour carrée à chaque angle, avec une

1. Les textes donnent invariablement pour confront du Palais, sur ce côté, la rue allant à Notre-Dame : « *Carriera beate Marie* ». Eh., 607.

2. Album donné par M. de Lincel, f° 28.

3. Sur ce château de Sorgues, voir : M. Faucon, *Les Arts à la Cour d'Avignon*, dans *Mélanges de l'École de Rome*, 1884, p. 51, et 1884, p. 81 ; — E. Müntz, *Le Palais pontifical de Sorgues*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLV, et tirage à part, Paris, 1885.

Au commencement du siècle dernier, il existait encore une des tours du château de Sorgues, reproduite en 1819 dans le *Voyage en France* d'Ostervald. Il en reste à peine des traces maintenant, les pierres ayant été employées, au même endroit, à des bâtisses modernes.

cinquième tour plus haute au milieu de la façade du levant.

Il y a, de plus, un bâtiment des cuisines coiffé de la haute couverture conique d'aération, semblable à celle du Palais d'Avignon, qu'on montrait aux visiteurs du siècle dernier comme le soupirail de la chambre des tortures d'une prétendue tour de l'*Estrapade !*

Le château de Sorgues était destiné à recevoir, pendant l'été, la cour romaine. Il n'est donc pas téméraire de penser qu'il n'était qu'une réduction du Palais d'Avignon.

En effet, le palais de Jean XXII, bâti sur le même plan carré, avait lui aussi une tour à chaque angle, ainsi que nous l'indiquent les registres de la Chambre apostolique.

A l'angle nord-ouest, vers le porche de Notre-Dame, il y avait une tour *de la Cloche, à côté de la chapelle neuve*, c'est-à-dire de l'ancienne église St-Etienne transformée nouvellement en chapelle pontificale[1]. — A l'angle nord-est : la tour des *Latrines* générales du palais[2]. — A l'angle sud-est : la tour du *Trésor*[3]. — A l'angle sud-ouest : la tour

1. 28 décembre 1338, Eh., 607 : « *Hospitium versus carrieram beate Marie debent destruere usque ad* **turrim juxta capellam novam.** » C'est sur cette tour qu'était alors la cloche du Palais : « *Turris ubi tenebatur* CAMPANA *Domini nostri Pape* » 19 mai 1349, Eh., 616

2. Eh., 601 : « *Turris camerarum secretarum.* »

3. 21 mai 1317, Eh., 601 : « *Die XXI mensis maii 1317 domino Guillelmo de Cucurono pro operibus et edificiis* turris Thesauri *et camere Domini nostri et aliis domus episcopalis* AVINIONENSIS *II^c flor. auri.* »

dite *à côté du logement de l'évêque de Riez*[1] situé en avant de la porte actuelle des Archives, comme d'autres textes nous l'indiquent. — Peut-être faudrait-il en ajouter une cinquième, ainsi désignée : *tour sur la chambre du Pape (turris super cameram Domini nostri)*[2] ; mais il se peut aussi que ce soit la même que celle dite du *Trésor et de la Chambre*, précédemment indiquée[3].

Le carré intérieur des quatre ailes de bâtisses, ainsi flanquées de quatre tours d'angle, se composait d'une cour centrale, encadrée d'un cloître, avec son puits, qui seul existe encore dans le jardin actuel des Archives. Ce cloître était bordé : au nord, par la chapelle pontificale ou ancienne église St-Étienne ; — au couchant, par l'aile destinée au logement des grands dignitaires, comme l'évêque de Riez ; — au midi, par la grande entrée du Palais et les appartements particuliers du Pape[4] ; — au levant, par l'aile des pièces publiques se composant du nouveau Consistoire, du côté du jardin[5], de la chambre neuve de ce Consistoire[6], d'un cabinet d'étude

1. 10 octobre 1338, Eh., 606 : « Turris antiqua *que est a parte hospicii domini Regencis episcopi.* » Cet évêque de Riez était Geoffroy Isnard, précédemment évêque de Cavaillon, et qui remplissait les fonctions de médecin du Pape avec celles de premier chapelain et d'aumônier privé. Le logis de l'évêque de Riez est opposé à la tour de la Cloche sur la façade du couchant. Eh., 614.

2. 7 mai 1317, Eh., 601.

3. Voir ci-dessus, p. 87, note 3.

4. 14 juin 1335 Eh., 603 : « *Pro parimentandis cameris, scilicet Domini nostri, que sunt IIII et VI, et aliis recte supra portam introytus majoris.* »

5. Mai 1317, Eh., 601 : « *Consistorium novum* juxta viridarium. »

6. Eh., *Ibid.* : « *Camera nova Consistorii novi....* »

adjacent [1], d'une cuisine neuve [2], d'un local des privés [3], etc Il serait sans utilité d'insister davantage sur ces diverses constructions, qui furent toutes renouvelées sous le pontificat suivant, à peu près sur le même emplacement.

Le jardin du Pape est au levant, en contre-bas du Palais. Il renferme une collection d'animaux rares, lion, dromadaire, autruches, ours, cerfs, etc., qui ont leurs loges particulières [4]. A la suite, vers le nord, se trouvent les écuries, sellerie, etc.. avec cour de service donnant sur la rue qui descend du Rocher vers la Banasterie. (Manutention militaire actuelle).

Après avoir ainsi décrit la plus ancienne partie du palais de Jean XXII, dont la topographie et les divisions sont pour la première fois complètement indiquées, il faut dire quelques mots des autres constructions que Jean XXII fit élever sur la cour d'entrée actuelle.

C'est, dans l'histoire de la construction du Palais, un fait nouveau que personne n'avait connu, avant la production des livres de comptes conservés aux Archives du Vatican. Aujourd'hui encore, malgré la savante publication du R. P. Ehrle, on continue à croire que Jean XXII et même son successeur Benoît XII n'ont rien construit en dehors du carré qui entoure le jardin des archives (ancien cloître de l'évêché). Cependant, dès le pontificat de Jean XXII, il y

1. Eh., 601 : « *Studium camere nove consistorii.* »
2. Eh., *Ibid.* : « *Coquina nova.* »
3. Eh., *Ibid.* : « *Turris camerarum secretarum.* »
4. Faucon, *op. cit., Mélanges,* 1884, p. 69.

avait, au fond de la cour d'entrée, en face de la grande porte actuelle, la *Trésorerie* et ses annexes, qui, déjà sous Benoît XII, sont appelés dans les comptes *Trésorerie vieille,* et que ce Pape démolit pour construire au même endroit ses appartements privés et la tour des Anges

En retour d'équerre avec cette Trésorerie, et par conséquent à droite du visiteur entrant par la grande porte actuelle, il y avait le Palais de justice ou *Audience,* que Clément VI remplaça, presque sur le même point, par la belle *Audience,* surmontée de la grande *Chapelle pontificale,* le long de la rue Peyrolerie. L'emplacement et l'état de ces édifices seront décrits au moment de leur transformation sous les pontificats suivants.

Ainsi, déjà sous Jean XXII, la cour d'entrée actuelle avait, en plus petit, et avec des constructions moins altières, la même figure qu'aujourd'hui, sauf qu'au lieu de la façade qui donne sur la place du Palais et sur laquelle s'ouvre la grande porte, il n'y avait qu'un simple mur de clôture. Quant aux trois autres côtés, ils étaient déjà bordés de bâtiments. Nous voilà loin de l'unique carré primitif de l'évêché, puisque les deux carrés actuels existaient déjà. chacun avec sa cour.

Les successeurs de Jean XXII refirent chaque partie du Palais plus grande et plus belle, mais sans changer le plan général, et en se bornant à juxtaposer la nouvelle construction en dehors de l'ancienne, de façon a utiliser celle-ci jusqu'à

l'achèvement de l'autre, et à la démolir ensuite, pour que l'emplacement servît à agrandir les cours intérieures.

On est donc bien fondé à donner dorénavant à Jean XXII une part beaucoup plus grande qu'on ne l'a fait jusqu'à présent dans la création du Palais actuel, où il n'est resté de ses bâtisses presque rien, et où il avait cependant emplacé presque tout.

Son activité ne se borna pas d'ailleurs au Palais d'Avignon. Il avait gardé sous sa main l'administration du diocèse et était évêque d'Avignon, comme les Papes sont évêques de Rome. A ce titre, il restaura tous les châteaux possédés par la mense épiscopale, à Bédarrides et Châteauneuf (Vaucluse), ainsi qu'à Noves et Barbentane (Bouches-du-Rhône)[1]. Il construisit entièrement à neuf son château pontifical de Sorgues, à côté de celui qui avait appartenu aux comtes de Toulouse. De ce dernier il fit son hôtel des Monnaies, pour le numéraire d'or et d'argent que lui frappaient des monnayeurs venus de Florence[2].

A Avignon, il fit ajouter à Notre-Dame des Doms la chapelle où il fut enseveli, ainsi que son neveu Jacques de Via. Leurs armes sont encore sur le mur extérieur de cette chapelle[3]. Il fit ajouter aussi

1. M. Faucon, *op. cit.*, *Mélanges*, 1882, p. 48, — 1884, p. 88-90, avec citations de textes des Archives du Vatican. L'ancien diocèse d'Avignon s'étendait en Languedoc et en Provence.

2. *Ibid.*, 1884, p. 81, Sorgues. Le Musée-Calvet possède des exemplaires de ces monnaies.

3. Ces armes sont parfaitement conformes à celles figurées dans

d'autres chapelles et constructions nouvelles à l'église de St-Agricol d'Avignon, aux couvents des Dominicains, des Cordeliers, des Carmes. Il fit bâtir en entier l'église de Notre-Dame des Miracles, près de la porte actuelle de St-Roch [1]. Il agrandit l'hôpital du pont de St-Bénézet [2], et éleva les nouveaux bâtiments de l'Aumône de la *Pignote*. Il fit également procéder à d'autres constructions en divers pays, et dispensa beaucoup de largesses aux églises, à ses familiers et aux pauvres [3].

Toutes ces dépenses n'épuisèrent pas le trésor du Pape. L'argent monnayé, vaisselle, ornements, personnels ou de chapelle, et autres joyaux laissés par Jean XXII furent estimés par les contemporains à 25 millions de florins d'or, soit, au pouvoir actuel de la monnaie, environ un milliard et demi. « J'en « puis rendre témoignage certain, dit Jean Villani, « parce que mon frère Romone, digne de foi, qui « était alors, à Avignon, *marchand du Pape*, l'apprit « des trésoriers et des autres officiers commis pour « compter et peser le trésor [4] ».

Les actes généraux de la vie des Papes sont étrangers à cette étude. On peut cependant en

Duchesne, *Cardinaux français*, et Reynard-Lespinasse, *Armorial du diocèse d'Avignon*.

1. M. Faucon, *op. cit.*, *Mélanges*, 1882, p. 48.

2. *Ibid.* Le nom de St Bénézet, *Sanctus Benedictus*, plus connu pour celui de St Benoît, avait fait penser à M. Faucon qu'il s'agissait d'un couvent de Bénédictins. Ces religieux n'en avaient pas encore à Avignon. Ce fut Urbain V qui leur en créa un sous le vocable de St Martial.

3. Voir Verlaque, *Jean XXII, sa vie et ses œuvres*, Paris, Plon, 1883.

4. Giovanni Villani, *Storie Fiorentine*, dans Muratori, t. XII, Milan, 1727, p. 1009.

citer deux assez dramatiques qui eurent pour théâtre le Palais d'Avignon sous Jean XXII.

Dès la première année du règne, une conspiration fut ourdie contre la vie du Pape et de ses neveux. Les conjurés employaient l'envoûtement par figures de cire, et le poison qui était plus sûr. Nous ne savons pas le secret de ce complot, malgré les récentes recherches de l'abbé Albe [1]. Le barbier du Pape, son médecin et plusieurs prélats de sa cour en étaient, entre autres Hugues Géraud, évêque de Cahors, qui paya pour tous, et fut d'abord dégradé, puis mené au bûcher. On ne saura peut-être jamais quelle part eurent en cette ténébreuse affaire les ressentiments du conclave de Carpentras [2] et les inimitiés tenaces qui poursuivirent jusqu'au tombeau le second pape d'Avignon, car le rancunier cardinal Napoléon Orsini lui demeura hostile jusqu'à refuser de venir à son lit de mort et d'assister à ses funérailles [3].

Ce fut ensuite un épisode de la lutte sans trêve contre l'empereur Louis de Bavière, dont Jean XXII ne voulut jamais reconnaître l'élection, et qui, pour se venger, déclara de sa propre autorité le Pape hérétique, criminel de lèse-majesté, destitué et condamné au feu, si on pouvait le prendre. En attendant, le 12 mai 1338, il fabriqua à Rome un

1. Ed. Albe, *Autour de Jean XXII,* Rome, 1903-1904.

2. Bertrandy, *Recherches sur l'élection et l'origine de Jean XXII,* Paris, 1854 ; pièce justificative V, p. 58, accusation d'envoûtement.

3. Anonyme vénitien, dans Baluze, I, 178 : *« Li et in civitate esset et vocatus per Papam, noluit venire nec interesse obsequiis. »*

antipape, Pierre de Corbario, frère mineur, qui prit le nom de Nicolas V. L'empereur lui mit premièrement la tiare en tête et se fit couronner immédiatement après par ce faux pontife, dans une cérémonie théâtrale au devant de l'église de St-Pierre. Les Romains, d'abord flattés de cette parodie, qui semblait leur rendre la Papauté, finirent par s'en indigner. Ils expulsèrent l'empereur avec son antipape, et celui-ci, après avoir promené ses prétentions, pendant deux ans, de ville en ville, fit supplier Jean XXII de lui accorder son pardon. Il vint à Avignon, le 25 août 1330, la corde au cou, et se jeta en consistoire aux pieds du Pape qui le releva, l'admit au baiser de paix, et ne lui donna d'autre pénitence que de ne plus sortir du Palais[1]. Il y fut traité en ami, bien que tenu en adversaire. Au commencement de 1331, le Pape lui faisait faire, pour son usage personnel, tout un ornement de chapelle en argent doré par l'orfèvre toscan Domenico, établi à Avignon[2]. Son tombeau se voyait encore, à la Révolution, dans l'église des Cordeliers d'Avignon, dont il ne reste plus que le clocher au devant de la Sorgue, à l'angle de la rue des Lices et de celle des Teinturiers[3].

1. Bernard Guy, dans Baluze, I, 152.
2. M. Faucon, *op. cit.*, *Mélanges*, 1884, p. 114.
3. Teissier, *Hist. des Papes d'Avignon*, p. 100.

Bien que Jean XXII fût, d'après les contemporains, petit, pâle et de voix grêle, il prolongea sa vie jusqu'à plus de 90 ans, et régna 18 ans, 3 mois et 18 jours, du 7 août 1316 au 5 décembre 1334. Ce fut le plus long des pontificats avignonais. Le superbe tombeau gothique où il fut mis, dans la cathédrale d'Avignon, fait encore aujourd'hui l'admiration des visiteurs. Il ne fut achevé que plus de dix ans après la mort du Pape. C'est, en effet, le 10 octobre 1345 que le prix convenu, 650 florins d'or, fut payé à maître Jean de Paris, soit environ 40.000 francs au pouvoir actuel de la monnaie. On y voit la statue supposée du Pape sous un édicule à jour, surmonté de pinacles et de clochetons. Les niches, ménagées sur le socle et parmi les piliers, contenaient 64 statuettes, dont quelques-unes, échappées aux destructions révolutionnaires, furent mises à la chaire à prêcher de l'église St-Pierre d'Avignon, pour remplacer celles qui avaient disparu de ce gracieux ouvrage du XVe siècle.

En outre de ce qui a été décrit ci-dessus et pour compléter la gerbe des floraisons architecturales que la venue de la cour romaine fit éclore non seulement en ville, mais aussi aux alentours, on peut, du haut des tours du Palais des Papes, apercevoir quatre monuments élevés dans la campagne environnante sous le pontificat de Jean XXII :

l'église collégiale bâtie à Villeneuve-lès-Avignon par le neveu du Pape Arnaud de Via ; le château fortifié et l'église de Montfavet (banlieue d'Avignon), construits par le cardinal Bertrand de Montfavet ; tout à côté, la Tour d'Espagne, reste des bâtisses élevées par le cardinal espagnol Pierre Gomez de Barosso ; enfin la Chartreuse de Bonpas au bord de la Durance.





VII

Le troisième Pape d'Avignon : Benoît XII

Le 20 décembre 1335, au conclave assemblé pour la première fois dans le Palais d'Avignon, le plus inattendu des vingt-quatre cardinaux présents fut nommé Pape à l'unanimité. On l'appelait le *Cardinal blanc* parce que, même dans les honneurs, il n'avait pas quitté l'habit blanc des moines de Cîteaux, qu'il avait pris tout jeune au monastère de Bolbonne, près de son pays natal de Saverdun (Ariège). Son père, Guillaume Nouveau [1], était fournier. On avait appelé l'enfant : le petit fournier, Jacques Fournier *(Jacobus Furnerii)*, et ce nom lui resta. A son couronnement, il prit celui de Benoît XII et ne voulut pour armoiries qu'un écusson simple et nu, d'argent bordé de pourpre [2].

Villani, toujours amer pour les Papes d'Avignon, prétend que l'unanimité de cette élection fut une surprise, la plupart des cardinaux ayant cru faire

1. Baluze, I, 197. L'auteur de la première *Vie de Benoît XII* a confondu le nom et le surnom professionnel

2. Et non *de gueules à l'écu d'argent en abîme,* comme dans les recueils héraldiques. Voir les clés de voûte des édifices construits par ce Pape, notamment dans la tour de la Campane, de la Glacière, etc.

seulement un scrutin d'essai sur un candidat improbable qui recueillit toutes les voix. L'élu, encore plus étonné que les autres, se serait écrié : « Vous venez de nommer un âne ! [1] ». C'eût été trop de modestie. Le seul tort de Benoît XII, aux yeux de Villani, était que ce Pape français avait fermé la bouche au parti italien et à son poète Pétrarque, qui fatiguait les échos du Palais des lamentations de Rome redemandant son pape, sans lui donner les moyens de résider chez elle avec repos et dignité.

Benoît XII, qui aimait les situations nettes, mit tout ce monde au pied du mur. Il déclara en consistoire public que son plus cher désir était d'aller à Rome et qu'il envoyait le jour même des légats à Bologne, afin de demander des logements pour le Pape et les cardinaux. Mais les Bolonais, toujours en révolte, comme les Romains, chassèrent les légats. Il fut expérimentalement démontré que le retour en Italie était impraticable [2].

Dès lors le séjour provisoire de la cour romaine à Avignon menaçant de durer longtemps, le Pape voulut s'installer plus convenablement que dans les abris transitoires dont ses prédécesseurs s'étaient contentés. Clément V avait logé chez les Dominicains, comme à l'hôtellerie. Jean XXII avait habité provisoirement l'évêché à titre d'évêque d'Avignon. Benoît XII voulut être définitivement chez lui à titre de Pape.

1. Villani, *op. cit.*, t. XIII, c. 766 : « *Havete eletto uno asino.* »
2. Baluze, I, 177.

Il acheta des héritiers du cardinal Arnaud de Via la somptueuse demeure que ce neveu de Jean XXII avait fait bâtir récemment au bout de la place du Palais (Petit-Séminaire actuel). Il le donna en échange à l'Église d'Avignon comme nouvel évêché, et déclara que l'ancien serait à l'avenir le *Palais apostolique*.

Cette bulle d'échange est la charte de fondation du Palais des Papes actuel[1].

Benoît XII ne garda que bien peu de l'ancien évêché agrandi par son prédécesseur ; mais il ne commença point par tout démolir, comme on l'a dit trop souvent. Il répara, au contraire, les appartements privés, en attendant d'en avoir d'autres. Il ne procéda que graduellement, en rebâtissant chaque partie à peu près à la même place, et ne faisant disparaître les vieilles constructions que lorsque les nouvelles étaient terminées.

Avec ce Pape, commence véritablement l'histoire architecturale du Palais actuel. Sa part y est immense, eu égard surtout à la durée de son pontificat. On lui doit environ les deux tiers des constructions existantes. Ce sont les plus simples et les moins ornées, mais les plus robustes et les plus puissantes. Tout ce que ce Pape a bâti est encore debout. En pénétrant dans la cour d'entrée, — à part l'aile droite avec les deux tours de la Garde robe et de St-Laurent, à part aussi l'aile en façade

1. Cette bulle a été publiée par M. L. Duhamel, *op. cit.*, p 66.

sur la place du Palais, — tout le reste est de Benoît XII. Si on veut en avoir une représentation graphique, il n'y a qu'à tirer sur le plan (voir à la fin du volume) une ligne diagonale à travers de la cour d'entrée en partant de l'angle méridional, devant la tour des Anges, jusqu'à l'angle en face au nord-ouest de la cour. Tout ce qui est à gauche de cette diagonale est l'œuvre de Benoît XII.

Nous allons maintenant pouvoir suivre, année par année, sur les registres des comptes[1], le progrès des bâtisses que le temps et les hommes ont plus ou moins altérées, mais qui existent toujours.

Auparavant, il ne sera pas sans intérêt d'indiquer sommairement, une fois pour toutes, comment les travaux étaient conduits et quelle était la condition des ouvriers, ainsi que la caractéristique des ouvrages.

1. Les registres de comptabilité, tenus en *Journal* et *Grand livre* par les trésoriers du Palais d'Avignon, furent emportés à Rome après le départ des Papes, et y sont conservés, sauf quelques lacunes, dans les Archives du Vatican. On y trouve aussi un certain nombre de livres de *Notes* et *Comptes journaliers* des architectes, qui ont servi de pièces comptables, et dont plusieurs sont rédigés en provençal. C'était la langue courante à Avignon. Au contraire, les registres de la trésorerie sont toujours en latin. Il s'y est glissé un grand nombre de mots provençaux latinisés, comme : *cadaula,* de *cadaulo,* loquet ; *anchoa,* d'*ancoulo,* contre-fort, etc. Dans ces registres de comptabilité, les dépenses du Palais sont comprises avec toutes les autres dépenses que faisaient les Papes et éparses en un très grand nombre de volumes. Le R. P. Ehrle en a dépouillé *trois cents,* pour extraire ce qui intéresse la construction du Palais. Ce sont ces précieux extraits qu'on trouvera souvent cités ici en notes, sous cette forme abrégée : Eh., avec l'indication de la page et de la date de comptabilité, pour rendre les recherches plus faciles dans l'ouvrage cité.



VIII

Comment a été construit le Palais

D'après les comptes de la construction du Palais, le travail est entièrement libre. Il n'est jamais question ni de main-d'œuvre servile, ni de corvées. Tout est payé argent comptant. Il n'est pas parlé davantage de corporations ou syndicats professionnels ; chacun traite individuellement.

La direction des travaux appartient à un *maître d'œuvres* ou architecte, dont voici les fonctions, d'après un *Guide* des services pontificaux, pour 1409, qui reproduit de plus anciens énoncés :

« Il y a d'habitude au Palais apostolique un offi-
« cier appelé *maître d'œuvres*. Il a charge de tous
« les travaux qui se font au Palais, ou ailleurs,
« partout où réside le Pape, et là aussi où Sa Sain-
« teté l'envoie. Qu'il s'agisse d'ouvrages de pierre
« ou de bois, il règle les salaires et convient du
« prix des matériaux, ayant pris toutefois mandat
« du camérier ou de ses gens à ce spécialement
« désignés, si l'importance ou la somptuosité de
« l'œuvre l'exigent. Il lui est assigné, dans le Palais,

« un local pour enfermer les bois des échafaudages
« et autres engins qui lui sont nécessaires. Il reçoit
« un traitement porté sur les registres de la
« Chambre, mais il n'a pas au Palais le logement
« ni la nourriture [1]. »

Ce maître d'œuvres traite parfois à forfait avec la Chambre apostolique pour une construction importante. En ce cas, les bureaux ne connaissent que lui et n'ont pas affaire avec les entrepreneurs ou ouvriers qu'il emploie. A la fin des travaux, un mesurage a lieu, à frais communs de la Chambre et de l'architecte, par deux experts nommés contradictoirement. Il sert de base au paiement final. Plus souvent, l'architecte dirige seulement les entrepreneurs, qui exécutent les travaux à prix fait, au mesurage ou à la journée. Les Papes d'Avignon n'ont jamais employé que des architectes français, laïques ou clercs. Il y a parmi eux des avignonais, des provençaux, des gascons, mais pas d'étrangers, ni même de français du Nord.

Les entrepreneurs sont aussi presque tous de la région, d'Avignon, de Bédarrides, de Pujaut, de Villeneuve, etc.

Les noms des ouvriers ne sont pas portés aux comptes, parce qu'ils ne traitaient pas avec les bureaux, mais avec leurs patrons. La spécialisation du travail existe chez eux, comme de nos jours. Il y a les tailleurs de pierre, les ravaleurs (*lapiscides*,

1. *Avisamenta, anno 1409, pro regimine officiariorum palatii conscripta,* dans Muratori, *Scrip. rer. ital.*, III, 2, c. 810.

lathomarii), les maçons (*massonerii*), les manœuvres (*manobre*), les hommes de peine (*faycherii*), les terrassiers, qui travaillent au pic pour creuser les fondations ou tailler le rocher (*fragelerii*). Dans certains cas, on voit employer des *sarrazins :* c'étaient des maures venus d'Espagne qu'on chargeait des plus durs travaux, comme aujourd'hui les piémontais[1]. Les toitures sont dressées par des fustiers ou charpentiers (*fustierii*), qui font aussi la menuiserie, et par des couvreurs (*tectores*), qui emploient la tuile ou les dalles de pierre, suivant les cas. Les serruriers (*sarrhalerii*), les chaudronniers-plombiers (*peyrolarii*), les vitriers ou faiseurs de vitraux (*vitrearii*) et tous les autres corps d'état sont également pris sur place.

Il n'a été employé d'étrangers au Palais que pour les peintures, et encore seulement depuis le pontificat de Clément VI, qui a fait travailler Matteo Giovannetti, de Viterbe, et d'autres italiens. Jean XXII s'était servi, pour la décoration de sa chapelle et de ses palais de Sorgues et d'Avignon, de Pierre du Puy, frère mineur, qu'il avait fait venir de son couvent de Toulouse, avec ses aides. Il en recruta d'autres sur place.

Pour de grands travaux de sculpture, on avait fait appel à des artistes du dehors, comme Jean de Paris, l'auteur du tombeau de Jean XXII, à la cathédrale d'Avignon. Les travaux moindres, comme

1. 20 avril 1341, Eh., 623 : « *Pro XVI banastonibus emptis pro Sarracenis.* »

les gargouilles, culs-de-lampe, etc., étaient exécutés par des ouvriers au compte des entrepreneurs.

Les matériaux, pierres, tuiles, etc., sont tous du pays, même les carreaux peints et émaillés, qui sont achetés à Avignon, à St-Quentin (Gard) ou à Lyon. Les bois arrivent du Dauphiné, de la Savoie, etc.

On n'a mis de marbre nulle part, pas même pour les autels des grandes chapelles pontificales, qui étaient de pierre.

Toutes les constructions sont à double parement, en pierres de taille d'appareil moyen ; chaque pierre porte en creux un signe qui était la signature de l'ouvrier et qu'on appelle *marque de tâcheron*.

En résumé, sauf une partie des décorations murales, le Palais des Papes d'Avignon est entièrement de main-d'œuvre française et de l'école architecturale du Midi. Pour ne citer qu'un exemple des différences avec les constructions du Nord, toutes les tours du Palais d'Avignon sont carrées. La tour ronde est de règle dans le domaine du roi de France [1]. C'est ainsi que, de l'autre côté du Rhône, en face d'Avignon, les tours du fort St-André, contemporaines du Palais, sont rondes. Si la tour dite de Philippe le Bel, au bout du pont St-Benézet, est carrée, c'est que le roi ne fit qu'exhausser d'un étage une construction avignonaise.

Les mâchicoulis qui couronnent les tours et les courtines du Palais étaient, au commencement du

1. Cf. Corroyer, *L'architecture gothique*, Paris, 1893, p. 262.

XIVe siècle, d'emploi récent. On en voit de deux sortes. Les uns ont la forme classique d'ouvertures carrées entre les corbeaux assez rapprochés qui supportent le crénelage en surplomb au-dessus du pied de la muraille, afin qu'on pût jeter par là des projectiles sur les assaillants. Les autres sont ménagés entre les piliers saillants des façades, sur lesquels on a jeté comme une arche de pont supportant le crénelage. Tout l'intervalle entre le mur et l'arcade reste vide et forme un seul mâchicoulis de 1 à 2 mètres de long sur 35 à 45 centimètres de large. « On pouvait jeter par là, dit Mérimée, des « poutres énormes qui, tombant horizontalement, « devaient balayer dix échelles à la fois ou écraser « d'un seul coup toute une rangée de mineurs [1]. » Ces mâchicoulis auraient donc été un perfectionnement de défense. Mais cette idée n'est pas acceptable.

Outre la difficulté d'accumuler à pareille hauteur des provisions de poutres, qui auraient fourni aux assaillants des matériaux d'escalade ou de combustion, il est évident que ces mâchicoulis en arceaux n'ont été bien souvent que l'utilisation économique de piliers préexistants. J'en ai donné un exemple, pour le Palais, sur le mur de façade contigu à la tour de la Campane, où ce genre de mâchicoulis a été superposé par Benoît XII aux piliers à simple biseau terminal de l'époque de Jean XXII. Mérimée, et beaucoup d'autres après lui, ont signalé ce

1. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, Paris, 1835, p. 145.

genre de mâchicoulis comme unique à Avignon. On en trouve un peu partout dans le Languedoc, à Agde, à Capestang, à Murviel près de Montpellier, et jusqu'au Mont-Athos en Turquie. Ils constituent actuellement un grand danger pour ceux qui montent sur les tours.

En général, il ne faut chercher au Palais ni les régularités ou les symétries de la Renaissance, ni les excessifs et fantaisistes raffinements de la fin du gothique. Les Papes s'étaient préoccupés avant tout de la commodité des services et de leur sécurité. Le luxe ne se manifestait que par les décorations intérieures et le mobilier dans cet immense Palais fortifié dont nous allons passer en revue chaque partie.





IX

Les Constructions de Benoît XII

Les premiers travaux entrepris par Benoît XII furent le doublement de la *Chapelle pontificale* de Jean XXII et la construction de la *Grande Tour*.

Chapelle Pontificale

actuellement grande salle des Archives départementales.
(N° 25 du plan.)

Le 3 Avril 1335, l'architecte Pierre Poisson, de Mirepoix (Ariège), et par conséquent compatriote du Pape, commence à bâtir, d'après les comptes, *une chapelle à la suite d'une autre* [1]. Cette autre était l'ancienne église paroissiale de St-Etienne, transformée et embellie par Jean XXII. Il est assez difficile de faire la part des deux Papes dans ce qui reste de cette construction. Quand Benoît XII l'eut terminée, elle se composait de deux chapelles superposées, dites *chapelle basse* et *chapelle haute*. Au commencement du siècle dernier, les deux

1. 12 juin 1335, Eh., 602 : « *Cappela que construitur in palatio papali juxta aliam capellam.* »

voûtes étaient effondrées. Il ne restait que les quatre murs entre lesquels on fit un préau de détenus. Lorsque cette partie du Palais ne servit plus de prison et que le Conseil général de Vaucluse eut décidé d'y transférer le dépôt des Archives départementales, M. Revoil refit seulement la voûte supérieure qui terminait l'édifice, mais non pas celle qui séparait les deux chapelles. Tel qu'il se présente actuellement, le vaisseau a donc, à lui seul, la hauteur des deux chapelles autrefois superposées, sauf un remblai qui a exhaussé le sol. Un reste de la voûte basse existe encore vers le fond, et elle est marquée par un épaulement sur les murs latéraux, à la hauteur du balcon établi tout autour de la salle pour desservir un étage supérieur de casiers. Les murs portent directement la voûte en berceau ogival peu élancé, sans doubleau ni pilastre.

Il n'y a pas d'abside ; le fond se termine carrément. La chapelle basse y prenait jour par deux fenêtres carrées de 1 m. 12 de haut sur 37 cent. de large, non compris l'ébrasement intérieur et extérieur. De pareilles existaient sur le mur latéral de gauche ; elles sont toutes bouchées.

Le mur du fond, au-dessus de l'emplacement de l'autel de la chapelle haute, est percé de trois grandes fenêtres ogivales, qui commencent au même niveau ; mais celle du milieu, beaucoup plus large, est divisée par deux meneaux en trois lancettes tréflées et surmontées de trois oculus lobés garnissant en triangle le sommet de l'ouverture. Cette fenêtre

monte plus haut que les deux autres, formées de simples lancettes, et leurs trois sommets suivent ainsi gracieusement la courbe de la voûte.

La chapelle haute a, sur le mur latéral de gauche, 8 grandes fenêtres ogivales divisées par un meneau central en deux lancettes tréflées, surmontées d'un oculus à quatre lobes. Ces divisions ont été restituées par M. Revoil. Sur la moitié de la longueur, à partir de l'angle nord-est, 4 fenêtres plus petites sont irrégulièrement intercalées entre les grandes, sans qu'on sache d'abord la raison de cette bizarrerie. C'étaient sans doute les fenêtres de la première chapelle établie par Jean XXII. Lorsque Benoît XII l'allongea, il fit, dans la partie neuve, des fenêtres plus larges et plus hautes, et en perça de pareilles dans la partie ancienne, pour qu'elles fussent toutes de mêmes dimensions et régulièrement espacées. Il dut évidemment boucher les petites fenêtres de Jean XXII, qui auraient fait un double emploi disgracieux. Mais l'encadrement en était resté sous les crépissages des fresques, et M. Revoil les restitua très heureusement, car elles montrent comment le deuxième Pape avait procédé pour l'agrandissement de sa chapelle.

Sur le mur extérieur du côté de la cathédrale, on voit, en avant du pilier où finissent les petites fenêtres, une ligne perpendiculaire de suture, très reconnaissable dans l'appareil, qui marque le point de jonction de la partie ajoutée par Benoît XII vers le couchant ; elle était exactement égale à

l'ancienne, et en doublait par conséquent la longueur, qui était en tout de 36 mètres sur 9 de largeur.

Sur une structure si austère, la peinture avait ajouté un éclat dont il ne reste rien, et dont nous pouvons juger seulement à l'énoncé, dans les livres de comptes, des riches couleurs, des innombrables feuilles d'étain coloré, d'argent et d'or, ainsi que du nombre très considérable de journées payées aux aides du frère Pierre du Puy, premier peintre de Jean XXII. Il en a parfois jusqu'à vingt, de noms français et méridionaux, qui sont payés, au pouvoir de notre monnaie, de 3 à 5 francs par jour. Quant à lui, il touche, sur la liste des officiers du Pape, environ 22 fr. 50 par jour [1]. Benoît XII fit continuer ces peintures sur la partie de la chapelle qu'il avait ajoutée [2].

A la liste des couleurs employées : blanc, vert, azur, indigo, minium, vermillon, carmin, safran, etc., on peut, comme le remarque M. Faucon, rétablir la palette des peintres du XIV[e] siècle. En outre du blanc d'œuf et de la colle, on employait, pour ces peintures, les huiles de noix, d'olive et de lin, et le bol pour faire adhérer l'or [3].

Le dallage des deux chapelles, haute et basse, devait être superbe. Rien que sous Jean XXII, en 1327 et 1328, on avait acheté des milliers de car-

1. M. Faucon, *op. cit., Mélanges*, 1882, p 53-70.

2. Idem, *ibid.*, 1884, p. 99. — 10 février 1336, Eh , 603.

3. Idem, *ibid.*, 1882, p. 62, longue suite de textes sur ces fournitures de peintre.

reaux peints et historiés à trois fabriquants de St-Quentin (Gard) et à Pons Rodel d'Avignon ; il en était venu aussi par bateaux de Lyon [1]. Benoît XII achevait de faire poser ces carrelages en 1336 [2].

En déblayant les ruines, M. Revoil en retrouva un certain nombre d'échantillons, conservés sur place dans la salle des Archives départementales et au Musée-Calvet d'Avignon.

La chapelle pontificale fut consacrée solennellement le 23 juin 1336 par Guasbert Duval, archevêque d'Arles et camérier du Pape, sous le vocable de S. Pierre et S. Paul [3]. Elle fut délaissée, lorsque Clément VI en eut construit une autre beaucoup plus grande et plus belle.

D'après un inventaire fait, sous Urbain V, en 1369, les deux chapelles étaient déjà désaffectées. On trouve dans la chapelle basse six auges en pierre pour conserver l'huile [4], et dans la chapelle haute deux cents salmées de blé grosse mesure [5].

En 1392, un incendie consuma tout le côté du cloître adjacent et endommagea gravement l'ancienne chapelle pontificale, qui fut désormais abandonnée [6].

1. Idem, *ibid.*, p. 46-47.
2. Eh., 603.
3. Eh., 675.
4. Eh., 633 : « *In capella antiqua inferiori VI lapides ad tenendum oleum...* »
5. Eh., 634 : « *In capella majori II^c saumate grosse frumenti.* »
6. Eh., 675.

La Tour du Pape ou des Anges.

En même temps qu'il agrandissait la chapelle pontificale, Benoît XII élevait à neuf, depuis les fondements, la *grande tour* ou *tour du Pape*[1].

C'est celle qui fait face au visiteur dans la cour d'entrée du Palais, et qu'on appelle maintenant la *tour des Anges*. On attribuait récemment la construction de cette tour à Urbain V, sur la foi de Valadier, qui, dans son *Labyrinthe de l'Hercule gaulois,* avait mêlé des esquisses d'histoire locale à la description de l'entrée à Avignon, en 1600, de la reine Marie de Médicis[2].

C'est actuellement la mieux conservée de toutes les tours du Palais.

On n'entrait pas à la tour des Anges, du temps des Papes, par le perron raide et disgracieux appliqué par le génie militaire contre le pilier angulaire de gauche, et qui aboutit de la cour à une porte bâtarde percée dans l'épaisseur de ce pilier ; on y accédait de l'intérieur du Palais.

Avant toute description, il est bon d'observer que, sur ce point, la déclivité du rocher est si grande, qu'on a pu ménager par derrière deux étages de plus que par devant. Ils sont enfoncés dans le sol par rapport à la cour d'entrée, à découvert du côté des anciens jardins du Pape.

1. Eh., 681 : TURRIS PAPALIS.

2. Valadier, *Le Labyrinthe de l'Hercule gaulois, triomphant sur le sujet des faits héroïques de Henri IV, représenté à l'entrée triomphante de la royne en la cité d'Avignon, le 19 novembre 1600*, p. 29.

en contre-bas de 8 mètres. Pour le service du casernement, ces jardins furent transformés en cour de gymnase et d'exercices.

La plus grande hauteur de la tour des Anges au-dessus du jardin, châtelet compris, est de 46 m.50. Son plan est en carré parfait, flanqué d'un fort pilier saillant à chaque angle, et d'un autre sur le milieu de chaque face. Piliers compris, elle a extérieurement 17 mètres de côté ; l'épaisseur des murs est de 3 mètres. Il n'y a qu'une pièce par étage, ayant à peu près 10 mètres de côté. Les escaliers et couloirs de communication sont ménagés dans l'épaisseur des murs.

Voici la destination et la description de chaque pièce :

1° REZ-DE-CHAUSSÉE SUR LE JARDIN ET SOUS-SOL DU CÔTÉ DE LA COUR. — Dans la partie la plus basse de la *tour des Anges* se trouvait la CAVE PARTICULIÈRE du Pape. Il y en avait d'autres dans le Palais pour le personnel si nombreux de la suite pontificale, et notamment dans le premier jardin, près du grand puits. Mais, comme nous sommes sous l'appartement privé du Pape, il ne s'agit ici que du vin réservé à sa table.

La voûte est en berceau à plein cintre, traversé au milieu par un fort pilier carré, qui sert de support à un autre pilier central de la pièce qui est au-dessus

Si on est curieux de savoir quels crus compo-

saient, au XIVe siècle, la provision de la cave papale, quelques énonciations des comptes permettent de dire qu'il y avait en quantité, comme vin d'ordinaire, du vin de St-Gilles (Gard), des vins innommés, blancs et rouges, qui devaient être du pays, et d'autres, plus recherchés, de Beaune (Bourgogne), de St-Porcien (Bordelais), du vin d'Italie, du vin grec, etc. [1].

Il est une sorte qui semble assez estimée à cette époque, et qui n'a pas cessé d'être prisée dans le Comtat-Venaissin, comme vin doux et liquoreux de dessert, c'est le vin de Grenache : il avait un cellier spécial [2].

Rez-de-chaussée sur la cour. — A demi en contrebas sur la cour, au-dessus de la cave, se trouvait la *Trésorerie* ou *salle du Trésor*.

Il y avait plusieurs trésoreries dans le Palais, c'est-à-dire plusieurs locaux où on mettait sous bonne garde les objets précieux. Celle-ci était dite, à cause de son emplacement, la *Trésorerie basse*. Elle était, en effet, du côté de la cour d'entrée, enfoncée à moitié sous terre, et on y descend aujourd'hui par un escalier intérieur, fermé sur la cour par la porte qui est à côté du perron actuel de la

1. 13 Juin 1357 : « *Cava sub thesauraria ubi custodiuntur* Bene *et* Sanctum Porcianum. » Eh., 651.

31 mars 1357 : « *In descensu turris magne ubi tenetur* Grecum. — *In celario ubi est vinum* Belnense. » Eh., 651, note 319.

2. 11 février 1354 : « *Celarium in quo ponitur Garnachia.* » Eh., 646, note 295.

tour des Anges. Cette salle du Trésor est parfaitement conservée dans son état primitif : elle est voûtée en quatre croisées d'ogives qui reposent sur un fort pilier au centre de la salle, et contre les murs sur des culs-de-lampe simplement moulurés. Les nervures, de profil très sobre, se perdent sur le pilier central, qui est arrondi, sans base ni chapiteau.

On y tenait le numéraire dans des caisses bardées de fer, et les livres de comptes dans des coffres à plusieurs serrures [1]. La porte d'entrée était également doublée de fer. Il paraît cependant que, certaine nuit du mois de mars 1360, sous le pontificat d'Innocent VI, toutes les précautions furent inutiles. En effet, le 31 mars, on remettait une pièce de fer qui avait été enlevée, et on réparait la serrure en ajoutant deux forts crampons et de grosses bandes de fer à cette porte de la Trésorerie, fracturée par des voleurs [2]. Aucun chroniqueur contemporain n'a parlé de ce vol qui causa de vives alarmes, car beaucoup d'autres dépenses sont notées pour mieux défendre à l'avenir le trésor contre les voleurs.

Après le départ des Papes, les légats conservèrent à cette salle sa destination primitive, et y

1. 13 juin 1357 : « *Pro II serraturis in uno coffro thesaurarie ubi custodiuntur libri.* » Eh., 651.

2. 31 mars 1360 : « *Pro una pecia ferri in porta subtus turrim grossam in thesauro... Pro reparando unam serrhalam, et faciendos duos magnos crampones in porta thesaurarie que fuit rupta per latrones.* » Eh., 653.

tinrent leurs archives. Elle était, à cette époque, admirée des visiteurs, ainsi que le disait Valadier en 1600 : « ... *La tour des Anges, la plus belle de toutes, où est l'*ARCHIVE ADMIRABLE, *dans les fondements* [1]. »

1ᵉʳ ÉTAGE SUR LA COUR. — Au-dessus de la *Trésorerie basse* était l'appartement du *camérier*, un des grands dignitaires de la cour papale qui avait, au Palais, la haute main sur l'ensemble des services de la Chambre apostolique [2]. Mais, quelque temps après, pour plus de prudence, on installa dans cet étage de la tour des hommes d'armes d'élite, ou écuyers (*scutiferi*), chargés de veiller à la fois sur le trésor et sur la personne du Pape. En 1355, on faisait faire pour eux quatre bois de lit et quatre bancs dans l'appartement précédemment occupé par le camérier, au-dessus de la trésorerie [3].

L'étage, ainsi successivement occupé à l'époque du Pape par le camérier et les écuyers, fut profondément remanié par les légats, qui en avaient fait leur antichambre et qui ont laissé leurs noms à la postérité en les faisant graver sur les portes modernisées au goût de leur temps. On peut encore les y lire, sans qu'il soit besoin de les citer.

1. Valadier, *op. cit.*, p. 20.

2. 30 octobre 1353 : « *Camera* TURRIS MAGNE *quam solebat tenere dominus camerarius super thesaurariam.* » Eh., 645.

3. 30 juin 1355 : « *Pro faciendo IIII colgas et IIII bancos pro scutiferis, in camera turris in qua solebat jacere dominus camerarius.* » Eh., 648.

On préférerait de beaucoup qu'ils eussent respecté les dispositions et l'architecture primitives, dont il n'est plus possible aujourd'hui de se rendre compte, dans trop de parties du Palais.

Cette pièce, comme toutes celles des étages supérieurs, n'est pas voûtée, mais plafonnée à la française, avec solives apparentes sur d'énormes poutres encastrées dans les murs et supportées par des consoles de pierre.

2me Étage. — C'était ici la chambre à coucher installée pour Benoît XII, et que la plupart de ses successeurs ont également occupée[1]. Elle est appelée souvent, dans les textes, la chambre du *Cerf volant (Cervi volantis)*, probablement à cause d'un animal chimérique de ce genre, peint sur la porte ou dans quelque partie notable de la décoration murale. C'est ainsi qu'une salle voisine était dite de *Jésus*, parce que le monogramme du nom de Jésus était peint au sommet de la voûte.

La figuration d'un *Cerf qui vole* était alors fort usitée en peinture ou en sculpture. Dans un acte notarié contemporain, il est dit que l'écrit a été dressé à Avignon, dans l'hôtellerie du *Cerf qui vole*, au faubourg de la Grande-Fusterie[2].

Tout le tour de la chambre du Pape était couvert de peintures à fresques, conservées en partie sous

1. Clément VII l'occupait encore. Inventaire de 1379 : « *In camera Cervi... unus lectus in quo dormit dominus noster Papa.* » Eh., 667.

2. « *Avenione, in hospitio Cervi volantis, in vico Magne Fusterie.* » Martène-Durand, *Amplissima collectio*, VII, 671.

les couches multipliées de badigeon du génie militaire. On a commencé à en découvrir quelques portions. Elles suffisent à donner une idée générale du tout. C'est un grand lacis de branchages feuillés, où se jouent des oiseaux et où peut-être se trouvait quelque part le cerf volant.

Comme dans les autres étages, le plafond est à 8 mètres de hauteur.

Trois grandes fenêtres, munies dans leurs vastes embrasures de deux bancs de pierre, éclairent la chambre, deux au couchant, sur la cour d'entrée, l'autre au levant, au-dessus des jardins, offrant une vue splendide sur la ville et sur l'admirable panorama de la vallée du Rhône, jusqu'aux contreforts lointains des Alpes.

Il n'existe plus rien de la grande cheminée dont le tuyau, caché dans le mur, peut seul indiquer la place.

Trois escaliers aboutissent dans la chambre. Par des passages pratiqués dans l'énorme épaisseur des murs, le Pape pouvait communiquer dans toutes les parties du Palais. Ces curieux escaliers et passages sont parfaitement conservés.

Telle était la chambre officielle des Papes. Mais il ne faudrait pas croire qu'ils n'en aient jamais eu d'autres, et qu'ils aient tous et constamment couché au même endroit. Les textes nous en font connaître sur différents points, dont les Papes ont usé suivant leur gré.

3me Étage. — Au-dessus de la chambre du Pape, et occupant exactement le même espace, avec les mêmes dimensions, se trouvait la *Trésorerie haute*. Il n'y avait ici ni numéraire, ni pièces de comptabilité, mais seulement des objets précieux. Or, parmi les choses de la plus haute valeur, étaient alors compris les livres, encore tous manuscrits, et dont beaucoup étaient ornés de ces miniatures admirables qui sont aujourd'hui si recherchées et si chèrement disputées dans les ventes publiques. Cette belle pièce était la *Bibliothèque* du Pape, comme l'a démontré le R. P. Ehrle [1]. Elle prenait jour au levant par deux fenêtres sur le jardin

4me Étage et Chatelet. — A ce dernier étage, l'épaisseur des murs diminue subitement, en dehors, de 1 m. 30, tandis que le parement intérieur continue à monter d'aplomb. Il en résulte un retrait extérieur sur les quatre faces de la tour, tandis qu'au dedans l'étage a les mêmes dimensions que les autres. En avant de ce retrait, servant de plateforme, des arceaux jetés sur l'aplomb extérieur des piliers au dehors des quatre façes de la tour forment ces longs mâchicoulis de 1 m. 50 sur 0,40 c. décrits ci-dessus, et portent un garde-corps crénelé, de 0,45 c. d'épaisseur. Derrière ce garde-corps, dont les merlons, unis et sans bordure, s'élèvent à 2 m. au-dessus de la plate-forme, les défenseurs pouvaient

1. Eh., 127-130, dissertation très documentée sur l'emplacement de la bibliothèque des Papes : « *In thesauraria supra cameram pontificis, in turrim SS. Angelorum* », p. 130, *in fine*.

circuler pour jeter sur les assaillants les projectiles emmagasinés dans le dernier étage de la tour.

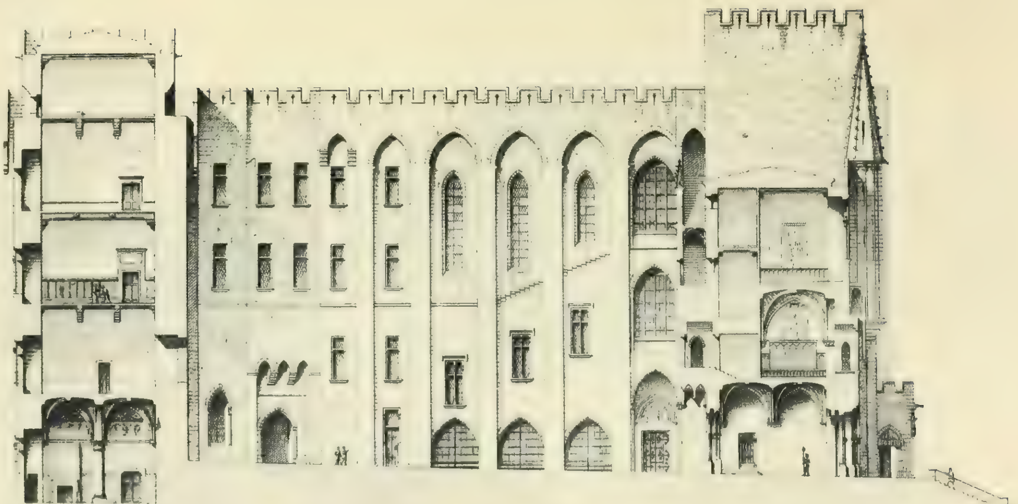
Le sommet des murs de ce dernier étage était couronné d'un second rang de créneaux derrière lequel, avec un nouveau retrait pour la circulation des défenseurs, le parement intérieur portait un mur léger surmonté d'une toiture pyramidale couverte de plomb. Tous ces détails sont rendus sensibles par la coupe de la planche ci-contre.

Sauf le crénelage supérieur et la couverture de plomb remplacée par un toit de tuiles à deux pentes, tout le reste est conservé, même les gargouilles sculptées des angles du châtelet.

J'ai tâché de donner une description aussi complète que possible de cette tour des Anges, parce qu'elle est actuellement la plus complète de toutes, qu'elle est aussi une des plus intéressantes, puisqu'elle contenait les pièces intimes de l'habitation personnelle des Papes, et qu'enfin les explications fournies sur cette tour s'appliqueront aux autres, dont la description sera ainsi simplifiée

La tour des Anges est l'œuvre unique du Palais sur laquelle on puisse le mieux juger l'architecte Pierre Poisson. Il mit environ deux ans pour la construire. Ainsi que nous l'apprend son carnet, rédigé en provençal, les fondements furent commencés le 23 avril 1335[1] ; la toiture était payée le

1. « *Anno Domini MCCCXXXV, XXIII dias duz abrial, comencem. . a cavar les fonzaments de la tor.* » Eh. 602, note 117.



Jardin — Tour des Anges (*Appartement du Pape*) — Façade nord de l'Audience et de la grande Chapelle de Clément VI. — Vestibule et aile du couchant (*Appartements des grands officiers*) — Place du Palais

COUPE SUR LA COUR D'ENTRÉE DU PALAIS DES PAPES (Restitution de Viollet-le-Duc)

18 mars 1337 [1] ; et dans les mois suivants on procédait aux peintures [2].

Cette tour a porté des noms très variés : sous Benoît XII, *grande tour ;* sous Clément VI, *tour du Trésor, tour du Pape ;* sous Innocent VI, *tour grosse, tour couverte de plomb ;* sous Urbain V, *tour de la Trésorerie, tour St-Michel ;* sous Grégoire XI, *grande tour ;* sous Clément VII et Benoît XIII, *tour de plomb.* Parfois aussi elle porte simplement cette mention : *tour où couche le Pape* [3]. J'indiquerai un peu plus loin d'où lui est venu, à mon avis, le nom actuel de *tour des Anges.*

Un contemporain a dit de cette tour que Benoît XII l'avait faite *grande et carrée à son image* [4].

Appartements privés du Pape.
Cour d'entrée, aile de face. (N° 16 du plan.)

En 1337, au moment où s'achevaient les derniers travaux à l'intérieur de la tour des Anges, le pape Benoît XII faisait élever le corps de logis, maintenant modernisé, qui lui fait suite sur la cour, en face de la porte d'entrée [5].

Jean XXII avait eu sur le même emplacement les dépendances de sa chambre et de sa trésorerie avec

1. 18 mars 1337 : « *Pro cohopertura plumbea dicte turris.* » Eh., 604.
2. 12 juin 1337 : « *In picturis turris et camere magne.* » Eh., 604.
3. Eh., 701.
4. Baluze, I, 226 : « *Ad sui similitudinem magna et quadrata existit.* »
5. 12 septembre 1337 : « *Pro operibus* DOMUS JUXTA TURREM. » Eh., 604.

son garde-meuble. Pierre Poisson les avait démolis en élevant la tour des Anges[1].

Les constructions nouvelles, destinées au même emploi, furent dirigées par Bernard Canelle, clerc du diocèse de Narbonne[2].

Deux entrepreneurs avignonais, Pierre Folcaud et Jean Capelier, avec un charpentier également avignonais, Jacques Bayran, s'engagèrent, le 20 novembre, à élever cette aile de bâtisses, destinée à compléter, avec la tour des Anges, les appartements particuliers du Pape. Comme on devait y établir notamment la *salle à manger* privée et ses dépendances, le nom en est appliqué souvent, dans les comptes, à tout ce côté des constructions qui est dit aile de la *petite salle à manger*[3], ou de la *Chambre*[4], c'est-à-dire de l'appartement privé du Pape.

Ici, tout a été bouleversé, d'abord par les légats, ensuite par le génie militaire, qui a reconstruit sur la cour, à partir du premier étage, une véritable façade de caserne avec quatre files de fenêtres carrées superposées, à l'alignement. Cette façade

1. 23 avril 1335 : « *Comencem à fondre la garda rauba de la tesauraria e las privadas.* » Eh., 602.

2. Eh., 604.

3. 20 novembre 1335, Eh., 605 : « *Aula, seu* TINELLUM *palatii apostolici.... Aula tinelli.... Parvum tinellum.* »

4. Le mot chambre avait alors, comme aujourd'hui, des acceptions multiples. Il s'appliquait à la pièce où l'on couche, comme à toutes les autres. Il désignait aussi un ensemble de pièces. La *chambre du Pape* signifie souvent tout son appartement personnel. L'administration pontificale s'appelait aussi la *Chambre apostolique*. Nous disons aujourd'hui dans le même sens : la Chambre des députés.

est faite avec les débris de constructions préexistantes. On peut voir, près de la seconde fenêtre du troisième étage en partant de l'angle gauche, deux pierres avec fragments d'inscriptions : PROLEG... et ANT... qui proviennent évidemment du Palais. La façade opposée, du côté du jardin, a été plus heureuse ; elle a gardé ses mâchicoulis sur piliers et son crénelage. Celle de la cour était également crénelée [1].

L'intérieur est méconnaissable. Il faut se contenter d'énumérer, à l'aide des textes, les principales pièces qui s'y trouvaient.

En partant du bas, il y avait la *garde-robe inférieure* [2], terme générique qui comprenait non seulement les réserves de vêtements, mais aussi les garde-meubles. Il y avait encore la cuisine particulière du Pape *(parva coquina oris)* et ses dépendances, offices, garde-vaisselle, avec un escalier descendant de la cuisine au puits du jardin [3].

La salle à manger, assez vaste, où le Pape recevait ses familiers et invités journaliers, était immédiatement au-dessus de la cuisine. On montait les plats par un escalier dont la porte était masquée derrière un tambour qui devait être très élégant,

1. 2 avril 1341 : « *Aliorum merletorum tinelli predicti factorum circumquaque usque ad turrim magnam.* » Eh., 623.

2. 3 novembre 1338 : « *Ad faciendam gardarobam in camera bassa.* » Eh., 607.

3. 1er juillet 1338 : « *Pro factura gradarii per quod descenditur a coquina ad puteum viridarii.* » Eh., 605.

et au devant duquel était une hotte de cheminée, décorée d'une cimaise à ramages [1].

A peu près sur le même plan que la chambre du Pape, étaient disposés son *cabinet* de travail, un oratoire particulier et quelques autres pièces [2].

Ce côté était desservi par un escalier [3], dans l'angle nord-est de la cour, auquel a succédé celui que le génie militaire construisit, presque en face de l'ancien, et qui dessert maintenant toute cette partie du Palais.

Il faut renoncer à préciser davantage. Peut-être le pourra-t-on, après un déblaiement plus complet des divisions parasitaires, en poursuivant des recherches exactes sur les murs, afin de dégager les parties vraiment anciennes et les vieux appareils cachés sous les badigeons militaires.

Tour des Étuves. (N° 15 du plan.)

Dans l'angle formé sur les jardins par la tour des Anges et les bâtiments qui viennent d'être décrits, se trouve une petite tour qui ne porterait dans les

1. 9 juin 1339 : « *Pro clausura de gippo que est in tinello in capite gradarii per quod descenditur ad coquinam, et pro quodam cimasio seu ramada facta in dicta clausura circumquaque cum quodam fornello.* » Eh., 609.

2. 18 mars 1337, Eh., 604 : « *Pro studio domini nostri contiguo dicte turris.* »

3. 11 février 1354 : « *Escalerium versus parvum tinellum.* » Eh., 646. C'était le même escalier qui desservait la grande salle à manger de cérémonie, et d'où on descendait à la salle de réception en passant sur un *pont* ou corridor sur voûte. Il ne reste plus rien de ces divers aménagements. Cf. Eh., 695, et note 649.

comptes aucun nom spécial, à moins d'y reconnaître celle *des Étuves,* dont il est plusieurs fois question, et qu'on ne pourrait situer ailleurs [1]. Elle est dite sur la direction d'un puits du vieux jardin, qui est appelé dans les comptes *puits des étuves.* Ce puits du jardin, aujourd'hui comblé, mais porté sur les anciens plans du Palais, était en face de notre petite tour. Il servait aux militaires avant l'adduction des eaux de la ville. D'autre part, les étuves sont, d'après un autre texte, contiguës à la *garde-robe* [2].

Cette position convient à notre petite tour, qui aurait ainsi contenu une salle de bains. Rien de plus naturel que de la trouver juxtaposée à la chambre du Pape.

Sur un des inventaires du Palais, on trouve, précisément de ce côté, une baignoire [3].

Dans le bas de cette petite tour, une pièce communique avec la salle du Trésor de la tour des Anges. Ce doit être celle où, d'après les textes, l'intendant du Palais et ses gens tenaient leur conseil secret [4]. Elle est située au-dessus d'un cellier touchant à la cave du Pape, précédemment décrite.

1. 14 novembre 1344 : « *In turre stubarum* », Eh., 632. Cf. Eh., 689, note 587, et 783, n° 27.

2. 6 novembre 1354 : « *In gardarauba domini nostri Pape, a parte stupharum.* » Eh., 647.

3. Inventaire de 1369 : « *Una tinea ad balneandum.* » Eh., 633.

4. Inventaire de 1411 : « *Camera parva thesaurarie in qua dominus camerarius et gentes camere consueverunt tenere consilia secreta.* » Eh., 688.

Remparts extérieurs. (N° 40 du plan.)

En cette même année 1337, Benoît XII fit entourer les endroits les plus accessibles du Palais par un rempart plus puissant que le mur de clôture de son prédécesseur. On le construisit d'abord autour du jardin [1], ensuite au-devant de la tour des Anges [2], et enfin au devant de l'Audience [3]. Ces deux derniers tronçons fermaient la cour d'entrée.

Ces murs d'enceinte étaient si forts que lorsque Clément VI fit construire plus tard une tour nouvelle, à côté de celle des Anges, son architecte n'hésita pas à se servir d'une partie du rempart pour élever par dessus une des faces de sa tour. Cette utilisation est très visible de la place de la Mirande. Sur ce même point, le long de la rue Vice-légat, le rempart du jardin n'a perdu que son crénelage et a conservé ses mâchicoulis, qui existaient au dedans comme au dehors, si bien qu'au cas où l'enceinte eût été forcée, les défenseurs pouvaient continuer la lutte contre les assaillants entrés dans les jardins. L'épaisseur de ce rempart était suffisante pour que le chemin de ronde, ménagé au sommet entre les doubles mâchicoulis, pût recevoir des soldats, faisant face au besoin des deux côtés.

Sur le reste de la clôture du jardin, le rempart a été abattu par le génie militaire pour élargir l'espace destiné au gymnase de la caserne.

1. Livre manuel de Pierre Poisson, janvier 1337, Eh. 604 : « *In muro viridarii.* »
2. *Ibid.*, mars 1337 : « *In muro exteriori ante turrim.* »
3. *Ibid.*, avril 1337 : « *In muro que fit ante audientiam.* »

Pièces de réception. Conclave.
Cour d'entrée. Aile gauche. (N° 30 du plan.)

Avant que Benoît XII fît construire, sur la cour, l'aile gauche, dont la façade est exposée au midi, il y avait, au même endroit, comme je l'ai dit ci-dessus, les appartements particuliers du Pape, et auparavant ceux des évêques d'Avignon. Benoît XII y habita tant que son nouveau logis de la tour des Anges ne fut pas terminé ; mais dès qu'il put en prendre possesion, son camérier faisait marché avec deux entrepreneurs, Lambert Fabre et Martin Guinaud, pour démolir les anciens appartements et faire place nette, au prix en bloc de 143 florins d'or, soit environ 9.000 francs. Ce prix comprenait la démolition de tout le côté de l'ancien cloître attenant, sur la façade nord de cette aile [1].

Six mois après, le 1er juillet 1338, cinq associés, Jean Folcaud, Jacques Alasaud, Pierre Audibert, Pierre Capelier et Bernard de Ganiac, tous entrepreneurs d'Avignon, s'engageaient à « reconstruire, au même endroit, une aile nouvelle.

Qu'y avait-il dans cette aile qui s'élève en contre-haut du sol de la cour, le long de la rampe conduisant à la porte intérieure du Palais, d'où on accédait jadis dans le cloître ?

Il y avait : au premier étage, la grande *salle des*

1. 20 novembre 1337 : « *Lamberto Fabri, Martino Guinaudi qui pro precio CXLIII flor. auri destruere ac diruere debent* CAMERAM ANTIQUAM *domini nostri Pape et muros correctorii antiqui.* » Eh., 605.

réceptions publiques[1] ; au-dessus, les appartements destinés aux hôtes princiers.

Sur cette *salle de réception* appellée *Camera paramenti* (mot à mot, *chambre d'apparat*), le *Guide* des services pontificaux pour l'année 1409 s'exprime ainsi : « Il faut savoir qu'il y a, parmi les cham-
« bres de notre seigneur Pape, la *chambre d'appa-*
« *rat,* non pas qu'elle serve jamais pour coucher,
« mais pour donner des audiences et même des
« festins, s'il plaisait à Sa Sainteté, selon des conve-
« nances de situation ou de saison. C'est là que,
« d'habitude, sont reçus les seigneurs cardinaux
« et les autres personnes notables venant au Palais,
« en attendant d'être admis à voir le Pape. Dans
« cette salle sont de service seulement deux huis-
« siers, qui doivent être honnêtes, fidèles et ver-
« tueux, et qui couchent là pour faire meilleure
« garde, et être plus prompts à exécuter les ordres
« du seigneur Pape. Leur office est de bon et grand
« émolument, et ils sont laïcs d'ordinaire[2]. »

Après la *Chapelle pontificale* et le *Consistoire,* c'était la pièce la plus importante du Palais. Il y avait un autel comme dans toutes les grandes salles pontificales[3].

Les visiteurs qui étaient admis à voir le Pape dans cette salle n'étaient reçus que là, s'ils n'avaient

1. Eh., 694 : Camera paramenti.
2. *Avisamenta, anno 1409,* dans Muratori, *op. cit.,* III, 2, c. 812.
3. 31 Janvier 1360, Eh., 643 : « *Altare camere paramenti.* »

pas à traiter avec Sa Sainteté d'affaires graves ou personnelles. Les autres, après une première présentation dans la *Camera paramenti,* étaient reçus soit dans les appartements particuliers, soit en *Consistoire,* s'il s'agissait de grands intérêts d'Église ou d'État. Car il s'en fallait que toutes les députations, même solennelles, fussent reçues en consistoire. Lorsque, en 1395, celle de l'Université de Paris demanda à être entendue de la sorte, le pape Benoît XIII fit répondre que ce n'était pas l'usage de donner en pareille matière audience en consistoire public, et qu'il recevrait les envoyés parisiens dans la *Camera paramenti,* où ils auraient toute facilité pour exposer le but de leur délégation[1].

C'est dans cette salle que furent tenus, au Palais d'Avignon, les conclaves pour l'élection des Papes.

Un anonyme, qui nous a laissé un récit de la mort de Clément VII et de l'élection de son successeur Benoît XIII, nous dit qu'il a vu les cardinaux assemblés dans la *Camera paramenti*[2]. Cette indication est confirmée par les dépenses d'aménagement consignées dans les registres, à l'occasion des conclaves[3]. Au XVII[e] siècle, le souvenir des élection

1. Deniffle-Ehrle, *Archiv.,* V, 641.
2. Baluze, I, 562 : « *Cardinales quos ego congregatos vidi in camera paramenti.* »
3. 31 décembre 1352, Eh., 644 : « Travaux faits de jour et de nuit pour préparer les locaux du conclave et faire communiquer la petite et la grande salle à manger (N[os] 16 et 18 du plan) avec la *Camera paramenti.* » (N[o] 30 du plan.) Les renseignements qui suivent concordant avec ces textes très précis dispensent d'insister sur l'identification évidente de la *Camera paramenti.*

pontificales faites en cet endroit n'était pas perdu.

A cette époque, l'*aile des réceptions* et des conclaves, qui depuis longtemps n'avait plus d'emploi, était utilisée, par les vice-légats, pour un jeu très français, qu'on appelle aujourd'hui exotiquement d'un nom anglais : *Football*. Dans son *Voyage en France*, sous le règne de Louis XIII, *Jodocus Sincerus* signale la vaste pièce, où, dit-il, « les Papes étaient jadis élus, et qui sert maintenant au jeu de ballon [1] ». Cette destination n'était pas oubliée des vieux avignonais qui appelaient encore récemment cette partie du Palais le *Jeu de Ballon*. Elle est indiquée sous ce nom sur le plan publié par J. Courtet (*Gazette archéologique*, 1855) et réédité par E. Müntz (*Semaine des Constructeurs*, 1887).

Il ne reste plus que les murs de cette vaste salle, qui occupe encore aujourd'hui toute l'aile gauche de la cour d'entrée, et qui a 33 mètres de long sur 10 de large. Sa hauteur a été coupée en deux par une voûte nervée de briques, que le genie militaire a établie sur des piliers bizarres, avançant dans la pièce à la façon d'amorces de cloisons séparatives, comme pour former une série d'alcôves. On a voulu diminuer ainsi la largeur des voûtes, et répartir sur ces piliers la poussée qui aurait buté contre les murs. La façade sur la cour a été remaniée et les ouvertures refaites en fenêtres modernes.

1. Jodocus Sincerus, *Itinerarium Galliæ*, Lyon, 1616, p. 250-251 : « *Atrium in quo pontifices electi fuerunt, hodie pilæ majoris lusui destinatum.* »

Il en est de même dans l'étage qui surmontait la *salle des réceptions*, et qui a été, lui aussi, coupé d'une voûte. Il servait autrefois à loger les hôtes princiers. Le fils du roi de France habita de ce côté, en 1344, un appartement complet, avec salle de réception, salle à manger, etc. Sa cuisine donnait sur une petite place au-devant de la porte du Palais, maintenant bouchée, du côté de Notre-Dame des Doms [1], près de l'entrée actuelle des Archives.

L'empereur Charles IV y logea aussi en 1365, lorsqu'il tint au Palais d'Avignon une grande assemblée de princes qui commença, le jour de la Pentecôte, par une messe du St-Esprit, à laquelle il assista en habits impériaux, couronne en tête, sceptre et globe en mains. Il alla ensuite en Provence et se fit couronner roi d'Arles dans la cathédrale de St-Trophime. Depuis lors on appelait cet appartement la *chambre de l'Empereur* [2].

Aile du Consistoire et de la salle à manger de cérémonie. Tours de St Jean et de la Glacière.

(Nos 18, 19 et 22 du plan.)

Le 1er septembre 1338, les couvreurs achevaient la toiture de l'aile des réceptions, qui vient d'être décrite [3]. Immédiatement, on entreprenait l'aile

1. 11 Juin 1344, Eh., 631 : « *Platea versus Beatam Mariam... in qua dominus Johannes Francie fecit coquinam.* »

2. Décembre 1369, Eh., 661, note 387 : « *Pro mantello facto in camera imperatoris in introytu parvi tinelli.* » (N° 17 du plan.)

3. 1er septembre 1338, Eh., 606 : « *Pro coopertura aule nove ante primam portam.* »

suivante, qui va de l'angle nord-est de la cour à la tour de Trouillas.

Tous les bâtiments anciens, où Jean XXII avait eu son consistoire [1] et diverses autres installations, étaient démolis ; des fondations étaient creusées en contre-bas, du côté du jardin, pour asseoir, sur le rocher les constructions nouvelles [2].

Le 10 du même mois, marché était passé avec trois entrepreneurs, Jean Mate, Bertrand Galfuer et Pierre de Lunel, qui devaient élever les murs du *nouveau consistoire, de la chapelle et de la tour* [3], c'est-à-dire de toute l'aile donnant à la fois au couchant sur le cloître et au levant sur les jardins, ayant vers son milieu les chapelles superposées de la tour appelée aujourd'hui *St-Jean*, et finissant au nord par la tour des Latrines, dite maintenant *La Glacière*. Il n'était pas encore question de bâtir la tour de Trouillas. Vers son emplacement, existaient toujours les anciens bâtiments de la prévôté, où étaient logés les chapelains de la chapelle pontificale. Ce n'est que quatre ans après, en 1342, que Benoît XII ajoutera la grande tour de Trouillas et appuiera un de ses côtés sur la tour préexistante des latrines, de telle sorte que cette dernière paraît maintenant encastrée dans l'autre qui la domine. Ce chevau-

1. 1er octobre 1338, Eh., 606 : « *Pro faciendo fundamento aule a capite versus coquinam usque ad* CONSISTORIUM *ante latrinas ; pro destruendis hospiciis inter coquinam veterem et* CONSISTORIUM. »

2. 1er octobre 1338, Eh., 606 : « *Pro fundamento tinelli a parte viridarii in rupe.* »

3. 10 octobre 1338, Eh., 606 : « *Debent facere muros* CONSISTORII NOVI, CAPELLE ET TURRIS, *a parte viridarii.* »

chement des deux tours avait fait penser que celle des latrines, ou de la *Glacière*, datait de Jean XXII, et que Benoît XII, au lieu de la démolir, l'avait utilisée en y épaulant la tour de Trouillas. Mais les registres de comptes prouvent que la tour des latrines a été bâtie antérieurement par le même Pape. On y trouve, en effet, à la date du 16 janvier 1341, le compte final et le *cannage* ou mesurage de la maçonnerie de toute cette aile du *Consistoire et de la grande salle à manger,* ainsi que des DEUX TOURS du *Consistoire* et des *Latrines* [1], avec leurs piliers ou *ancoules,* leurs màchicoulis, crénaux et demi-murs dits bujets [2], leurs escaliers [3], etc.

Le compte final des toitures en charpentes et tuiles était réglé le 7 août 1339 [4]. La construction du gros œuvre n'avait duré que dix mois. Il n'y avait, il est vrai, que deux étages, composés chacun d'une seule pièce. Point de voûtes, des planchers à la française, ouvrés par Pierre Gautier, *fustier* avignonais [5]. Les tours seules étaient voûtées à chacun de leurs trois étages et au sommet.

1. 26 janvier 1341, Eh., 620 : « *Pro edificio murorum consistorii, tinelli et* TURRIUM *dicti consistorii et latrinarum.* »

2. Même date : « *Cum dimidio de muris buietis..., barbacanis, merletis et buietis dictorum consistorii et* TURRIUM *capelle consistorii et latrinarum...* »

3. Même date : « *Ac buietorum gradarii per quod ascenditur supra turrim latrinarum.* »

4. 7 août 1339, Eh., 610 : « *Pro recoperiendis tectis tinelli magni et turris capelle computus finalis.* »

5. 15 octobre 1339, Eh., 611 : « *Facto finali computo cum Petro Gauterii, fusterio de Avinione, pro infrastatura consistorii et magni tinelli.* »

Il faut donner séparément quelques explications sur les pièces qui composaient cette aile, et sur les deux tours qui la flanquent.

1° Le Consistoire. (N° 18 du plan.) — Il occupait tout le rez-de-chaussée. Le Pape y siégeait solennellement avec les cardinaux pour régler les grandes affaires de la chrétienté et pour recevoir les empereurs, rois, princes ou leurs ambassades.

Cette pièce avait 40 mètres de long sur 11 de large. Ces vastes dimensions ont été conservées dans l'adaptation du Palais en caserne ; mais, ainsi que dans l'aile *des réceptions*, la hauteur fut coupée par une voûte en brique pour doubler le nombre des étages. Il y a donc actuellement deux salles superposées au lieu d'une, et il faut, par la pensée, supprimer cette division pour avoir les véritables proportions du Consistoire.

Sur le plan du Palais dressé par Pompéany en 1801 on voit, vers le fond de la salle du Consistoire, le tracé des murs bas qui portaient l'estrade destinée au Pape et aux cardinaux. Le 10 août 1339, le trésorier du Palais payait à Bernard, de Narbonne, 15 florins d'or de Florence, près de 1.000 fr. de notre monnaie, pour les sièges de pierre de cette estrade [1]. Clément VI avait fait orner les murs de peintures. Peut-être en reste-il des traces sous les

1. 10 août 1339, Eh. 610 : « *Bernardo Narbonensi, lapiscide, pro constructione sedilium consistorii factorum per eum. XV flor. auri de Florentia.* »

badigeons. Nous savons seulement par les comptes qu'elles étaient de Matteo Giovanetti, de Viterbe, et que, parmi les sujets représentés, il y avait une scène de *couronnement,* peut-être de la Ste Vierge, et *quatre Souverains Pontifes* qui, d'après une supposition d'E. Müntz, auraient pu être les quatre prédécesseurs de Clément VI à Avignon [1]. Sept fenêtres éclairaient le Consistoire sur le jardin. Maître Christian, verrier d'Avignon, y avait mis des vitraux doubles dehors et dedans [2].

Si aucun aménagement intérieur du Consistoire ne subsiste, rien n'est plus certain que son emplacement. Les textes foisonnent à ce sujet. Le seul énoncé des comptes, qui associe dans une même construction le *Consistoire* en bas, la salle à manger au-dessus, et les deux chapelles juxtaposées de la tour St-Jean, dites chapelles du *Consistoire* et de la *salle à manger,* ne saurait laisser aucun doute.

Cependant, sur la simple inadvertance d'un biographe, qui a confondu les peintures du *Consistoire* et celles de l'*Audience* [3], une fausse opinion s'est formée pour appeler Consistoire la grande salle du rez-de-chaussée, le long de la rue Peyrolerie, où il

1. 21 novembre 1346 : « *Per magistrum Matheum Johanneti, pictorem domini nostre pape, de picturis factis per eum in* CONSISTORIO *palacii Avinion., in latere dicti consistorii, ubi est coronatio et IIII summi pontifices.* » E. Müntz, *Les peintures de Simone Martini à Avignon*, Paris, 1885, p. 19.

2. 29 août 1346 : « *Computavit Christianus vitrearius de vitreis per ipsum factis in consistorio palatii ap^ci et primo in VII fenestris parvis...* »

3. Baluze, I., 261.

n'y eut jamais que le palais de justice du Pape, et où, jusqu'à la Révolution, siégea le tribunal de la Rote. (N° 9 du plan.)

Cette erreur s'était tellement propagée, que les meilleurs esprits l'avaient subie, et que, pour concilier avec les textes cette tradition reproduite dans tous les manuels, le R. P. Ehrle était obligé de supposer trois étages anciens dans le grand bâtiment que longe la rue Peyrolerie.

Comme le génie militaire y avait fait cinq étages, en coupant la hauteur des salles primitives, il était à ce moment difficile de s'y reconnaître.

D'après les textes, il y avait *indubitablement,* au rez-de-chaussée de la rue Peyrolerie, l'*Audience,* et à l'étage d'en haut la *grande Chapelle pontificale.* Puisqu'une tradition erronée voulait à toute force y mettre aussi le *Consistoire,* il fallait supposer un étage intermédiaire, où les derniers Papes d'Avignon auraient tenu leurs assemblées.

Or, maintenant que les locaux sont déblayés, la preuve matérielle est faite. Il n'y a que deux étages sur la rue Peyrolerie : au rez-de-chaussée, l'AUDIENCE ; au-dessus, la GRANDE CHAPELLE, et jamais il n'y eut là le CONSISTOIRE, qui fut toujours contre la tour St-Jean. J'avais fait cette démonstration depuis longtemps à l'aide des textes. Elle s'impose maintenant sans contradiction possible, et dans les traités passés avec les entrepreneurs par l'administration des Monuments historiques pour la restauration de cette partie du Palais, il n'est question que de

l'*Audience* et de la *grande Chapelle*, sans aucune mention du *Consistoire*, qui a toujours été de l'autre còté du Palais, entre le cloître et le jardin.

2° La GRANDE SALLE A MANGER ne servait que pour les occasions solennelles ; il n'y a rien de particulier à dire. C'était la répétition identique du Consistoire, à l'étage au-dessus. Matteo Giovanetti l'avait également décorée de peintures [1]. Son ornementation dut périr entièrement dans l'incendie qui dévasta toute cette aile du Palais, le 17 mai 1413, et qui lui fit donner le nom de *Salle brûlée*[2]. Des romanciers avaient attribué cet incendie à une vengeance de Benoît XIII, ou de Rodrigue de Luna, son neveu, qui aurait invité les notables de la ville à dîner, pour les faire périr au milieu des flammes avant de quitter le Palais. Or, Benoît XIII était parti d'Avignon en 1403, Rodrigue en 1411, et l'incendie eut lieu en 1413. Voilà qui suffit à ruiner cette fantastique légende.

3° La TOUR ST-JEAN (n° 19 du plan) est appliquée, au levant, sur la façade du Consistoire et de la grande salle à manger. Elle forme une saillie de 8 m. 50 sur une largeur extérieure de 9 mètres. Ses murs, de

1. 26 août 1345 : « *Facto computo cum magro Matheo Johaneti, pictore, de pictura parietum* MAGNI TINELLI *apostolici*. » E. Müntz : *Les peintres d'Avignon pendant le règne de Clément VI*, dans *Bulletin monumental*, 1885, p. 8 du tirage à part.

2. De Cambis-Velleron, *Annales de la ville d'Avignon*, t. IV, p. 13. Bibl. du Musée-Calvet d'Avignon.

2 mètres d'épaisseur, sont fortifiés sur les angles de face par des piliers supportant au sommet de la tour une vaste arcature ogivale. Elle avait un couronnement de màchicoulis sur corbeaux, qui ont laissé sur les murs leurs traces très visibles, et dont la disparition a entraîné celle du crénelage. Sa hauteur était de 39 mètres au-dessus de l'ancien jardin, maintenant exhaussé.

En entrant dans la tour St-Jean par le Consistoire, elle a trois étages au-dessus de deux autres en sous-sols, mais qui sont à découvert du côté du jardin, à cause de la déclivité subite du rocher. Il n'y a qu'une pièce à chaque étage ; elles ont toutes les mêmes dimensions : 5 m. 50 sur 6 mètres, et sont voûtées sur croisées d'ogives.

Le premier et le second étages sont des chapelles bien connues de tous les visiteurs du Palais, car ce sont les seules qui ont gardé l'ensemble de leurs fresques. Chacune avait un autel de pierre, dont la table était d'une seule pièce. Celle de la chapelle du Consistoire avait 10 palmes sur 5, soit environ 2 m. sur 1 m. ; elle avait coûté 6 florins à l'état brut [1]. L'autel avait été monté par un lapiscide qui fut payé 2 florins de Florence et 10 sous [2]. Aucun fragment de ces autels n'a été retrouvé.

1. 28 décembre 1338, Eh., 608 : « *Pro uno lapide pro altari capelle que est juxta consistorium novum, longitudinis X palmorum et latitudinis V pal., VI flor.* »

2. 25 août 1339, Eh., 611 : « *Pro structura altaris capelle consistorii domini Pape, II flor. auri de Florentia X sol.* »

La chapelle du Consistoire a trois grandes fenêtres, divisées par un meneau en deux lancettes tréflées, surmontées d'un oculus à 4 lobes en forme de croix. La chapelle du dessus (celle de la salle à manger) n'a que deux grandes fenêtres et une petite. Maître Christian les avait garnies de vitraux.

Chacune de ces chapelles porte aujourd'hui le nom du saint dont les actes sont figurés sur leurs parois : celle du bas, S. Jean ; celle du haut, S. Martial.

Bien que les peintures n'aient pas été commandées par le constructeur de la tour, Benoît XII, mais seulement par son successeur, Clément VI, qui avait des goûts plus luxueux et plus artistiques, il vaut mieux ne pas scinder la description de ces chapelles et donner ici la liste des scènes représentées et les renseignements qu'elles comportent [1].

FRESQUES
de la Chapelle du Consistoire ou de St-Jean.

On ne peut dire sûrement le nom de l'auteur des fresques de la chapelle du Consistoire. On les avait attribuées à Simone di Martino (dit, par corruption, Simon Memmi), qui est venu à Avignon, au témoignage de Vasari. Malheureusement, le nom de ce

1. Ces peintures ont été étudiées par Cavalcaselle et Crouwe : *Histoire de la peinture en Italie*, Florence, 1885, et par E. Müntz : *Les peintres d'Avignon pendant le règne de Clément VI*, dans *Bulletin monumental*, 1884, et : *Fresques inédites du XIV[e] siècle à Avignon*, dans *Gazette archéologique*, 1886. Elles ont été reproduites par M. Denuelle, en une série d'aquarelles qui sont à Paris, au Musée du Trocadéro.

peintre ne se trouve pas dans les registres de comptes, et il faudrait plutôt penser à quelques-uns de ses élèves, aidés d'artistes moins connus, peut-être en partie avignonais ou français.

Ces fresques, du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art au XIVe siècle, présentent des sujets tirés de la vie de S. Jean Baptiste et de S. Jean l'Évangéliste. La tour entière a pris de là son nom.

En voici une description sommaire :

VOÛTE

A la clef, écusson terni de Clément VI, d'or à la bande d'azur et 6 roses de gueules posées en orle. Les quatre segments formés par le croisement des nervures ont chacun deux personnages, avec leurs noms et des banderoles ou phylactères : *S. Jean Baptiste,* vêtement de poil de chameau et manteau rouge ; sur son phylactère : « *Jam securis ad radicem arboris posita est* », la hache est déjà à la racine de l'arbre [1] ; — *S*^{te} *Helizabet* ; — *S. Zacharie* (la tête manque) ; sur la banderole : « *Benedictus Dn̄s Deus Israel quia visitavit et fecit redemptionem* », béni le Seigneur Dieu d'Israël, car il est venu et a fait rédemption [2] ; — *S*^a *H*... (?) *Maria soror* (la tête manque) ; — *S*^{te} *Anne* sur un sol parsemé de fleurs ; — *S. Zébédée* avec ses filets en mains (la tête manque) ; — *S*^{te} *Marie Salomé* ; — *S. Jean*

1. S. Mathieu, III, 10.
2. S. Luc, I, 68.

l'Évangéliste (visage mutilé) ; sur son rouleau le commencement de son évangile : « *In principio erat Verbum*..... », au commencement était le Verbe...

PAROI DU LEVANT

En haut.— *Naissance de St Jean Baptiste.* La mère, Ste Élisabeth, assise sur un grand lit ; une matrone, fin visage et grand manteau, présente le nouveau né au père, S. Zacharie, assis à gauche, qui tient un rouleau où il inscrit le nom de l'enfant : « *Johes... nomen ejus* », son nom est Jean. Devant le lit, un coffre avec sa serrure. Au bas, un texte incomplet.

Dans l'embrasure de la fenêtre, foule d'hommes et de femmes en costumes du XIVe siècle. Coiffures féminines variées, cheveux flottants ou retenus dans des coiffes de formes pittoresques.

Cavalcaselle et Crouwe signalent surtout un groupe de trois femmes, l'une blonde, ruban rouge dans les cheveux, les mains croisées sur la gorge découverte, avec une robe rouge bordée d'hermine ; l'autre aux cheveux roux, coiffée d'un capuchon bleu boutonné sous le menton, manteau bleu serré à la taille sur une robe jaune ; celle-ci ressemblerait à la prétendue Laure peinte à Florence dans la chapelle de Santa Maria Novella, dite des Espagnols. On ne voit que la tête de la troisième entre les deux autres.

— *Sacrifice de Zacharie*, offrant l'encens sur un autel ardent (visage enlevé) ; un personnage, à sa

gauche, retient un manteau rouge doublé de vert : c'est, d'après le texte du bas, l'ange Gabriel lui annonçant la naissance d'un fils qu'il devra nommer Jean.

En bas. — *Prédication de St Jean dans le désert* (très endommagée). St Jean, même costume qu'à la voûte.

— *Le Christ au jardin des oliviers* entre deux anges, dont l'un très bien peint ; au second plan, trois apôtres, assez mutilés.

PAROI DU NORD

En haut. — *Baptême du Christ* (scène double) : d'un côté, le Christ, à genoux, béni par son Père (la tête manque), paraissant à mi-corps dans un nuage ; sur un rouleau : « *Hic est Filius meus in quo michi bene complacui* », voici mon Fils en qui je me suis complu ; — plus loin, St Jean, agenouillé, baptise le Christ (de facture française, d'après Cavalcaselle et Crouwe). Texte explicatif conservé.

— Dans la voussure de la fenêtre, hommes et femmes regardant la scène suivante

— *St Jean et les Pharisiens* : le Saint tient un rouleau avec ces mots : « *Ego non sum Christus ; ego vox clamantis in deserto : parate viam Domini ; ego baptizo in aqua* », Je ne suis pas le Christ ; je suis la voix criant dans le désert ; préparez la voie du Seigneur ; moi, je baptise dans l'eau [1]. Dix pha-

1. St Mathieu, III, 2.

risiens groupés, dont l'un tient un rouleau avec leurs questions : « *Tu qui es ? Helyas es tu ? Propheta es tu ? Quid ergo dicis de te ipso ? Quid ergo baptizas si non es Christus, neque Elias, neque propheta ?* » Qui es-tu ? Élie ? Un prophète ? Que dis-tu de toi-même ? Pourquoi baptises-tu si tu n'es ni le Christ, ni Élie, ni un prophète [1] ?

En bas. — *Festin d'Hérode* (scène double) : d'un côté, Hérode à table avec ses convives ; un homme apporte la tête de St Jean sur un plat ; — d'autre part, Salomé présentant cette tête à sa mère.

— *Décollation de St Jean :* le Saint, agenouillé, les mains jointes, reçoit sur la tête inclinée le coup de sabre du bourreau, frappant à regret devant quatre soldats et leur chef de justice.

PAROI DU MIDI

En haut. — *Vocation des fils de Zébédée* (scène coupée par la fenêtre) : à gauche, Zébédée (tête disparue) dans une barque, ses fils rament ; — dans l'embrasure, un homme tient un filet, un autre pêche ; — à droite, le Christ, suivi de deux apôtres, reçoit ses nouveaux disciples, les deux fils de Zébédée ; facture italienne. Chaque scène est expliquée par un texte bien conservé : « Saint Jacques et saint Jean étaient dans le bateau avec le bienheureux Zébédée, leur père, réparant leurs filets. » — « Et Jésus les appela ; quittant leurs

1. St Jean, I, 19 25.

filets, leur père et les serviteurs, ils ont suivi le Seigneur, notre rédempteur. »

En bas. — *Le Christ conférant ses pouvoirs à St Pierre :* De la bouche du Christ sort un double glaive, emblême des deux pouvoirs sur la terre et dans le ciel. Il tient de la main gauche les deux clefs et pose la droite sur la tête de St Pierre agenouillé. Au-dessus, l'Esprit-Saint en forme de colombe. Fond de paysage, avec des colonnettes, peut-être emblématiques.

— *Résurection de Thabita par St Pierre :* c'est la meilleure de toutes les compositions. La tête de St Pierre, très expressive, est pleine de bonté. Thabita, qui se soulève en levant la main gauche, exprime la reconnaissance. L'admiration est traduite par les gestes de deux personnages dont la tête manque, et surtout par la femme qui au fond élève les deux bras en rapprochant les mains.

Crouwe et Cavalcaselle font remarquer que ce geste, employé pour la première fois par Ducio à la mise au tombeau du Dôme de Sienne, a été bien souvent répété en Italie. Deux figures de femme, à droite, contrastent par une attitude plus calme et semblent être des portraits. A gauche, nombreux personnages venant de la voussure de la fenêtre. Six saints nimbés, dont un moine cistercien, deux enfants et d'autres assistants portent des rameaux, en signe d'allégresse. Figures remarquables, sauf une, évidemment refaite.

PAROI DU COUCHANT.

En haut. — Sur toute la largeur du panneau, la *Crucifixion* ; Ste Madeleine embrasse la croix ; d'un côté, la Ste Vierge, désolée ; de l'autre, St Jean, écoutant le Christ qui lui parle. Autour, soldats et assistants, hommes, femmes et chefs de la synagogue à longue barbe. Un ange vole en robe bleue de chaque côté de la croix. D'après les auteurs précités, ce Christ en croix est peut-être le plus beau que l'école de Sienne ait produit. La scène répond bien à l'inscription du bas, dont la fin se lit encore : « ..... Pendant qu'il était sur la croix, il recommanda sa mère vierge au disciple vierge qu'il aimait, et alors le disciple l'accepta pour sa mère. »

Au-dessous, scènes détériorées et inexpliquées : un autel avec deux saints nimbés ; un vieillard levant les bras au ciel ; deux personnages portant une masse indistincte. Le reste est détruit. M. Denuelle a supposé que c'était l'*ensevelissement de St Jean*.

On sent que des peintres de manières diverses ont travaillé à ces peintures, mais l'influence italienne et surtout siennoise domine.

Bien que les têtes de plusieurs personnages aient été volées dès le début de la transformation du Palais en caserne, l'ensemble n'a pas trop souffert, et les colorations, bien conservées, offrent un admirable spécimen de décoration murale au XIV[e] siècle.

FRESQUES
de la Chapelle de St-Martial.

La chapelle au-dessus, qui était celle de la *grande salle à manger*, a également conservé sa décoration murale. Dans les comptes, elle porte aussi le nom de *St-Martial* et jamais celui de *chapelle de l'Inquisition*, qui n'a pu lui être donnée par les *Guides* que sous l'influence de crédulités erronées. L'Inquisition était chez les Dominicains et n'eut jamais rien à faire au Palais [1].

Le maître de l'œuvre est connu ; M. E. Müntz en a trouvé le nom et ceux de ses aides, tous italiens, sauf quelques français.

A la date du 3 janvier 1346, les registres de la Chambre apostolique contiennent textuellement la mention suivante : « Maître Matteo Giovanetti, de « Viterbe, peintre, a fait compte final des dépenses « qu'il a avancées pour la peinture de la chapelle « de St-Martial ou de la grande salle à manger. « Il a compté premièrement qu'il a déboursé le « paiement de 640 journées de peintres, qui ont « travaillé à divers prix, depuis le 12 octobre 1344 « jusqu'au 1er septembre inclus de 1345, soit en « tout 45 livres, 10 sous, 7 deniers. De même, il a « compté qu'il a payé, pour certaines couleurs par « lui achetées, en sus de celles que la Chambre lui

1. L'Inquisition ne commit jamais à Avignon les excès dont on la charge. Le président des Brosses, peu suspect, a dit, dans ses *Lettres hist. et crit. sur l'Italie*, t. I, p. 26 : « *A Avignon, les Dominicains ont l'Inquisition, qui n'a pas de pratique.* »

« a fournies, et pour certains ingrédients à dis-
« soudre les couleurs, savoir : huile, vernis, œufs,
« colle, gomme ; pour les pots à couleur, pour les
« pinceaux, charbon, étain vert et blanc[1] ; pour
« 20 feuilles d'or[2], clous, aiguisage des fers et
« quelques autres minuties, 13 livres, 15 sous,
« 8 deniers, soit somme totale pour la peinture de
« la dite chapelle St-Martial : 103 livres, 6 sous,
« 3 deniers[3]. Cette somme est payée en florins de
« 24 sous. »

Matteo Giovanetti ajoute ensuite le prix de son travail personnel, à raison de 8 sous par journée, soit un tiers de florin, ou environ 20 francs[4]. Il a travaillé à peu près 200 journées et gagné 4000 fr. En ajoutant le prix de ses fournitures et les jour-

1. On préparait alors, comme aujourd'hui, de minces feuilles d'étain laissées en blanc pour imiter l'argent, vernies en jaune pour imiter l'or, ou en vert, bleu, etc., pour donner des reflets chatoyants. Cette pratique des paillons est d'ailleurs très ancienne; le moine Théophile en parle déjà.

2. Ce n'est qu'un faible supplément d'or vrai, fourni par Matteo Giovanetti.

3. Le texte du compte dont je donne la traduction est dans E. Müntz; *Fresques inédites,* dans *Gazette archéologique*, 1885-86; tirage à part, Paris, 1886, page 13; et F. Ehrle, *op. cit.,* p. 633.

4. Les florins de 24 sous équivalent, en poids d'or, à 12 fr. 50. Pour estimer ce que vaudrait aujourd'hui un florin en valeur relative, il faut observer que, le pouvoir de la monnaie étant toujours allé en s'affaiblissant, les choses coûtent maintenant environ cinq fois plus que ce qu'elles coûtaient au XIV[e] siècle. Donc, après avoir réduit les florins en francs, il faut, en général, multiplier par 5 pour avoir les valeurs au pouvoir actuel de la monnaie. C'est ainsi que Giovanetti, gagnant par jour 8 sous ou un tiers de florin, soit 4 fr. en poids, gagne en réalité 4×5, soit 20 francs. — Cf. : *Monnaies reçues à la Chambre apostolique au XIV[e] siècle;* — M. Prou, *Recueil de documents relatifs à l'histoire monétaire,* dans *Revue numismatique,* 1897, p. 175-180.— Ad. Vuitry, *Les monnaies sous les trois premiers Valois*, Paris, 1881.

nées de ses aides, on arrive à un total de 10.000 fr. : mais il faut ajouter en sus les couleurs chères, comme l'azur, dont le compte est difficile à faire, car la Chambre apostolique en avait acquis à la fois une grosse quantité pour différentes peintures. Quant à l'or fin et bruni, ou à l'argent en feuilles, il en est acheté plusieurs fois à Vanelli, de Lucques, *citoyen d'Avignon*[1], pour les peintures de la chapelle *de la grande salle à manger* ou *de St-Martial*. On en relève pour plus de 30 florins, ou environ 1900 fr.

La peinture totale de la chapelle coûta donc à peu près 12.000 fr., non compris certaines fournitures d'assez grande valeur, faites par la Chambre apostolique[2].

Les sujets de cette décoration sont exclusivement tirés de la vie de St Martial, le grand apôtre de la contrée limousine au IIIe siècle, et en vénération particulière à la cour d'Avignon, plusieurs papes et cardinaux étant originaires de cette région.

Comme à la chapelle du Consistoire ou de St-

1. 7 août 1345, Eh., 632 : « *Vanello de Lucha, civi avinionensi, pro XXXIII stagneolis auri fini bruniti traditis et liberatis Matheo Jhoanneti pro pictura* CAPELLE TINELLI MAGNI *apostolici ad rationem V sol III d. pro quolibet stagneola... Item pro Vc peciis argenti pro dicta pictura ad rationem VI sol. pro quolibet centenario... Et sic solvimus summa X lib., III sol., III d., in VIII flor auri, XI sol., III d. parve.* » Il avait déjà été acheté, au même marchand, d'autres feuilles d'or pour la *chapelle de la grande salle à manger* : le 25 août 1343, pour 10 florins, 6 s., 3 d. ; — le 12 avril 1344, pour 11 fl., 4 s., 18 d. — E. Müntz, *Les Peintres d'Avignon sous Clément VI*, p. 7.

2. Il est évident que ces évaluations ne sont qu'approximatives et sujettes à révision. J'ai voulu seulement satisfaire, autant que possible, les curiosités qui m'ont été manifestées bien souvent là-dessus.

Jean, les sujets couvrent la totalité de la voûte et des murs. Pas un pouce des parois n'est resté nu.

VOÛTE.

A la clé, au lieu d'armoiries, tête de Christ.

Le fond des quatre segments formés par les nervures est peint en bleu foncé, sur lequel s'enlèvent des paysages et des édifices où sont représentés différentes scènes de la vie de St Martial avec des personnages qui ont en moyenne 0 m. 90 cent. de hauteur.

La composition est très touffue, et l'artiste dut prendre le parti de numéroter ses panneaux avec les lettres de l'alphabet. Il faut donc suivre cet ordre qui commence dans le haut de la voûte, du côté nord (à gauche en entrant).

A. — *Vocation de St Martial.* — Le Christ, vêtu d'un manteau bleu qui se confond avec le ciel, parle à un groupe de personnes assises Au-dessus de l'une d'elles on lit : *S. Mātial* (St Martial) ; sur deux autres : *Pat* (son père) et *Mat* (sa mère). Sur la tête du Christ : Jhs., XPS. (Jésus-Christ).

En-dessous, dans l'écoinçon. — *Baptême de St Martial par St Pierre.* — Le baptisé est à genoux et en robe blanche ; il est assisté de deux personnes innommées, tandis que les deux saints ont l'abréviation de leur nom au-dessus de la tête.

B. — *Imposition des mains* — Jésus-Christ, assis sur un trône tendu de bleu et entouré de 13 apô-

tres ou disciples, impose les mains à St Martial à genoux. Curieux édifice ajouré.

En-dessous, un pêcheur sorti de sa barque, allusion à la mission évangélique.

C. — *Mission de St Martial dans les Gaules* [1]. — Deux édifices décorés d'incrustations s'élèvent à des niveaux différents. Dans le plus haut, Jésus-Christ, tenant un cartouche illisible, donne l'ordre à St Pierre d'envoyer St Martial en mission ; dans l'autre édifice, St Pierre transmet l'ordre à St Martial et à ses amis Alpinien et Austriclinien (noms illisibles).

D. — *Ordination de St Martial* [2]. — St Pierre remet son bâton pastoral à St Martial, qui le reçoit à genoux et revêtu pour la première fois sur ces fresques de la chappe et de la mitre qu'il aura invariablement dans tout le reste des sujets. (Noms sur les personnages.) Édifice crénelé.

En-dessous : *Résurrection de St Austriclinien* [3] par St Martial, qui le touche avec le bâton de St Pierre (noms sous les personnages).

E. — *Délivrance d'une possédée, fille d'Arnulfe* [4], dont le nom est inscrit dans une arcade de l'édifice où la scène se passe devant huit assistants. Le démon fuit sous forme de petit animal noir. En haut est écrit : *In Tullo*, à Tulle.

1. « *In Gallias cum Alpiniano et Austricliano Christi fidem predicaturus mittitur.* »
2. « *Accepto Petri baculo.* »
3. « *In itinere mortuum Austriclinium apud Elsum vicum suscitat* »
4. « *Tulli Arnulfi filiam a dæmone liberat.* » ACTA SANCTORUM, juin V., 536.

F. — Même nom de ville. — *Guérison d'un malade.* — Il est à genoux. St Martial (nom par derrière), suivi de ses deux saints compagnons, le tient par la main. Au second plan, une femme *(Nerya)* lève les mains jointes sur sa tête ; assistants agenouillés. Perspective gothique.

En dessous : *Baptême de convertis..*

G. — *In Agedino,* à Agen. — *Abolition de l'idolâtrie* [1]. – Saint Martial guérit quatre prêtres païens devenus aveugles pour l'avoir frappé, et sous lesquels est écrit : *Sacerdotes*, prêtres. Deux anges, planant sur la scène, chassent le démon sous forme d'homme noir velu avec des ailes de chauve-souris. A côté, idoles brisées. La scène se passe dans un édifice gothique.

H. — *In Agedino,* à Agen. — *St Martial envoyé par Dieu à Limoges.* — Dans un édifice gothique, St Martial, agenouillé, écoute Jésus-Christ, qui tient de la main gauche un rouleau où est écrit : « *Ne timeas, descende ad urbem Lemoricam, quia ibi te glorificabo.* » Ne crains rien, descends à Limoges, car je t'y glorifierai.

Dans un second compartiment : *Guérison d'un paralytique*, accroupi devant trois assistants.

Ce dernier tableau termine le tour de la voûte. Sur les murs de la chapelle les scènes suivent, numérotées par des lettres et superposées en deux

1. « *Idola destruens a sacerdotibus cæditur, etc...* » *Ibid.*, V. 536.

rangs. Des inscriptions sont tracées sur une ligne parallèle au sol ; elles sont malheureusement détériorées. Leur traduction donnée aussi complètement que possible va servir pour l'indication de chaque scène.

PAROI NORD

En haut. — I. — *St Martial à Limoges.*

Inscription : « Comment St Martial, entré dans la ville de Limoges, est reçu dans la maison de la très noble Suzanne, mère de la jeune vierge Valérie, et y guérit un agité. Ensuite, il alla prêcher au théâtre, ce pour quoi les prêtres des idoles l'emprisonnèrent. Là, une grande lumière brilla ; les chaînes furent brisées, les portes ouvertes, et les prêtres frappés de la foudre. Le Saint les ressuscita et les peuples crurent. »

La scène est doublement rendue : à gauche, dans la maison de Suzanne et de Valérie, dont le nom est écrit sous ses pieds ainsi que celui du Saint ; — à droite, par la résurrection des deux prêtres païens, opérée sur un beau tapis, devant une église gothique à trois nefs et en présence du peuple.

En dessous. — 1° à droite : *Ordination de St Aurélien.*

Inscription : « Comment le bienheureux Martial ordonna Aurélien.... (le reste détruit).... » Très curieux intérieur d'un chœur à double rang de stalles occupées par des ecclésiastiques ; de chaque côté une séparation, d'où dépassent, dans les nefs

adjacentes, des têtes d'assistants. St Martial est assis sur le trône épiscopal au fond de l'abside ; devant lui, Aurélien est à genoux, nimbé et mitré.

2° à gauche : *Églises fondées par St Martial.*

Inscription : « Comment le bienheureux Martial dédia les églises sus indiquées en l'honneur de Dieu et des saints susnommés. »

Groupement figuratif de douze églises variées de formes, dans un paysage conventionnel, à travers monts et vallées, avec les inscriptions suivantes, chacune sur son église :

Église de	Bourges,	en l'honneur de	St Étienne.
»	Clermont,	»	la Sainte Vierge.
»	Poitiers,	»	St Pierre, apôtre
»	Limoges,	»	St Étienne.
»	Bordeaux,	»	St Étienne.
»	Angoulême,	»	St Pierre.
»	Le Puy,	»	la Ste Vierge.
»	Saintes,	»	St Pierre.
»	Cahors,	»	St Étienne.
»	Rodez,	»	la Ste Vierge.
»	Toulouse,	»	St Étienne.

PAROI DU LEVANT, EN FACE DE LA PORTE

Grande fenêtre au milieu ; sur son embrasure, les scènes adjacentes continuent.

En haut, à gauche. — Lettre numérale effacée. — *Martyre de Ste Valérie.*

Inscription : « Comment Étienne, duc des Gaules, parce que Valérie ne voulait pas l'épouser, la

fait immédiatement décapiter par un bourreau... » Le reste effacé.

Peinture endommagée, sauf les guerriers en cotte de mailles, sur l'embrasure.

L. — A droite. — *St Martial ressuscite le bourreau.*

Inscription : « Comment, à la prière du duc Étienne, St Martial ressuscite le bourreau (de Valérie), tué par un ange. Et alors le duc et toute sa gent crurent au Seigneur Jésus-Christ. »

St Martial, toujours en costume épiscopal, et suivi de ses deux saints compagnons, est seul bien conservé ; les autres personnages sont mutilés.

En bas, à gauche. — *Le Christ annonce à St Martial sa mort.*

Inscription : « Comment Notre Seigneur Jésus-Christ apparut au bienheureux Martial disant : « ....(tel).... jour, je viendrai vers toi, et, avec tes frères, je te ferai héritier de mon royaume. »

Le Christ est accompagné de deux anges. St Martial reçoit la révélation à genoux devant ses deux compagnons debout.

Embrasure de la fenêtre, à gauche. — *Ste Valérie apportant sa tête à St Martial.*

Inscription : « Comment Ste Valérie, vierge, présenta sa tête au bienheureux Martial. »

Ste Valérie est agenouillée devant St Martial, dont la tête était déjà cernée d'une rainure pour en faciliter l'enlèvement. Au-dessus de la fenêtre, la cour céleste reçoit l'âme de Ste Valérie.

En bas, à droite. — *Mort de St Martial.*

Inscription : « Comment le bienheureux Martial émigra vers le Christ, dans l'église qu'il avait fondée en l'honneur de St Étienne. »

Sur la surface du mur, assistance recueillie. Dans l'embrasure de la fenêtre, deux anges emportent l'âme du Saint sous forme d'une petite figure d'évêque assis sur leurs bras. Jésus-Christ, la Ste Vierge et les Saints s'avancent pour le recevoir, sur la face du mur, en file, à mi-corps, de toute beauté.

PAROI DU MIDI, A DROITE DE LA PORTE

M. — En haut, à gauche. — *Confession du duc Étienne.*

Inscription : « Comment Néron, la première année de son règne, manda au duc Étienne de venir à Rome avec quatre légions de combattants ....(plusieurs mots enlevés).... Il alla à Rome vers St Pierre et obtint le pardon de ses péchés. »

Scène détériorée, sauf dans l'embrasure, où on voit quatre guerriers et des personnages assis.

N. — En haut, à droite. — *St Martial ressuscite le fils du comte de Poitiers.*

Inscription : « Comment St Martial ressuscita Hildebert, fils d'Archadius, comte de Poitiers, que les démons avaient étouffé dans le fleuve, ordonnant au chef des démons d'aller dans un lieu désert et de ne plus nuire à personne dorénavant. »

La résurrection a lieu devant le père et plusieurs assistants, dont une femme. Au-dessus est écrit : *Vigenna, la Vienne,* pour indiquer la rivière où le fils du comte s'était noyé. Dans l'embrasure de la fenêtre, le démon velu et ailé, avec une chaîne au bras ; sous ses pieds : « *Nept. mali* (?) *artifex.* » Neptune artisan du mal. Le fils du comte ayant été noyé, le peintre a donné au démon, accusé de ce méfait, le nom de la divinité païenne de la mer.

En bas, à gauche. — *Funérailles de St Martial.*

Inscription : « Comment on porta St Martial pour l'ensevelir, depuis l'église jusqu'au lieu de la sépulture, et certain paralytique ayant touché le cercueil fut guéri. »

Ce paralytique et ses deux béquilles jetées à terre est bien conservé ; le reste a souffert, sauf quelques anges planant au-dessus du cercueil, et, dans l'embrasure de la fenêtre, les acolytes portant des cierges.

En bas, à droite. — *Miracle du suaire de St Martial.*

Inscription : « Comment St Alpinien, avec le suaire du bienheureux Martial, guérit plusieurs malades de diverses infirmités. »

On peut suivre seulement par le tracé en traits de sanguine le dessin de ce panneau dont l'enduit est tombé.

PAROI DU COUCHANT, AU-DESSUS DE LA PORTE

O. — Au sommet trois panneaux, un grand au milieu, et deux petits.

1° A gauche. — *Le duc Étienne fait briser les idoles.*

Inscription : « Comment, sur l'ordre du bienheureux Martial, le duc Étienne fit briser toutes les idoles. »

Le duc, sous un portique, donne l'ordre, exécuté par un homme à coup de hache.

2° Au milieu. — *Guérison du comte Sigebert.*

Inscription : « Ensuite, dans Bordeaux, était le comte Sigebert, mais paralytique ; Bénédicte, sa femme, allant vers le bienheureux Martial, mérita d'obtenir son bâton, et l'ayant placé sur son mari, aussitôt celui-ci se releva guéri. »

Bénédicte, habillée de blanc, est appuyée au pied du lit ; le comte se relève, les mains jointes, à la vue de plusieurs assistants. Devant le lit est un curieux tapis.

3° *Incendie arrêté*

Inscription : « De plus, comme un grand incendie embrasait la cité, par la présentation de son bâton, il est éteint. »

De la fenêtre de son palais, Bénédicte étend sur les flammes le bâton de St Martial.

P. — En bas. — *Vision de St Martial.*

Inscription : « Comment, lorsque le bienheureux Martial ...(mots effacés)... le Seigneur Jésus-Christ lui apparut, disant :... A cette heure, voici qu'est crucifié à cause de moi... élève une église en leur nom... à Poitiers... fut fondée par St Martial. »

St Pierre est crucifié, la tête en bas, et St Paul est décapité. Dans le fond, divers édifices, peut-

être de Rome, entre autres le château St Ange. A gauche, St Martial (tête enlevée) est à genoux aux pieds du Christ, qui, accompagné de quelques personnages, lui montre le double martyre et la cour céleste recevant en haut les deux apôtres.

Le bas de la chapelle a un double soubassement en peinture : au ras du sol, panneaux de marbre de diverses couleurs ; en dessus, imitations d'une boiserie en arcatures ogivales.

Sous la fenêtre du levant, au-dessus de l'emplacement de l'autel, une petite crucifixion était peinte, dont il ne reste qu'une partie du Christ. M. Denuelle y avait encore vu la Ste Vierge et St Jean avec un pape agenouillé. (Aquarelle au Trocadéro, Archives des Monuments historiques.)

Il n'y a pas en France un ensemble de peintures du XIV[e] siècle qui puisse être comparé aux deux chapelles de la tour St-Jean.

Si Mérimée n'a fait du Palais d'Avignon qu'une description trop superficielle et trop romantique, il faut lui rendre cette justice qu'il ne négligea rien, sur la prière du savant naturaliste avignonais Requien et de ses collègues de l'administration du Musée-Calvet d'Avignon, pour assurer la conservation des peintures de la tour St-Jean. Grâce à cette heureuse intervention, les deux chapelles furent isolées du casernement, et on n'y laissa pénétrer que les visiteurs accompagnés du concierge.

Tour des Latrines ou de la Glacière.

(N°. 22 du plan.)

A l'extrémité de l'aile nouvellement bâtie du *Consistoire* et de la *grande salle à manger*, se trouvaient les cuisines du Palais, installées par Jean XXII, que Benoît XII n'avait pas encore fait démolir. A côté de l'égout de ces cuisines, il y avait les latrines générales, destinées au nombreux personnel de la cour romaine [1], car le Pape et les grands dignitaires en avaient de particulières, à côté de leurs appartements. Les textes en signalent notamment, pour le Pape, à côté de la tour des Anges, contre le promenoir du jardin [2].

Ce sont ces latrines générales que Benoît XII fit reporter au levant, sur la cour de service (manutention militaire), en construisant une tour spéciale dont deux étages contenaient chacun un certain nombre de cabinets [3].

Cette tour est pareille en structure et en dimensions à celle du *Consistoire* ou de *St-Jean*, sauf que la face, tournée au levant, a pour contre-forts trois piliers au lieu de deux. Ils portent deux arcades étroites à plein cintre, que surmontait le crénelage, aujourd'hui disparu. Comme à la tour St-Jean, il

1. Voir ci-dessus, page 87.
2. 1er décembre 1339, Eh., 613 : « *Pro clausura gippi latrinarum domini Pape contiguarum turri magne.* » — 1er juin 1341, Eh., 623 : « *Latrine secrete domini nostri a parte introitus deambulatoriorum viriaarii.* »
3. « *Camere secrete.* » Eh., 601 : « *Turris camerarum secretarum.* »

était établi sur des màchicoulis à corbeaux [1]. Le nombre d'étages était aussi le même. Ils étaient aménagés en latrines inférieures et supérieures, sauf l'étage du haut, sous la voûte finale qui portait la plate-forme. On fit plus tard communiquer ce dernier étage avec la tour de Trouillas, et il servit à loger Guillaume de la Guillaumie et d'autres chefs des gardes du Palais, casernés de ce côté [2].

Cette tour fut appelée la *Glacière* dans les siècles derniers, parce qu'un sous-sol pour la conservation de la glace avait été établi, non pas dans la tour elle-même, mais dans son voisinage. M. Nodet a récemment retrouvé cette glacière, avec un petit canal d'écoulement pour l'eau de fonte de la glace.

Ce nom de *Glacière* est tristement célèbre dans les annales avignonaises : pendant la nuit du 16 au 17 octobre 1791, 61 victimes, arrêtées arbitrairement le jour même, furent égorgées dans le Palais par une bande de scélérats, la plupart étrangers à la ville, commandés par un velaisien nommé Jourdan, et surnommé *Coupe-tête*. Ces malheureux, dont 13 femmes, pris indistinctement dans toutes les classes de la société, et sur lesquels s'assouvissaient des vengeances personnelles autant que révolutionnaires, étaient assommés ou dépecés, à coups de sabres et de haches, puis précipités dans l'ancienne

1. 26 janvier 341, Eh , 620 : « *Pro barbacanis, merletis et buietis*... TURRIUM CONSISTORII ET LATRINARUM. »

2. Inventaire 1369, Eh., 662 : « *In superiori camera turris parve juxta turrim de Troilhacio, in qua camera solebat jacere Guillelmus de Guillelmia, castelanus quondam predicti palatii.* »

fosse des latrines du Palais, où plusieurs, mal assassinés, ne moururent que lentement, au milieu de râles désespérés qu'on entendait encore le surlendemain, et qu'on dut étouffer sous des jets de chaux vive[1]. Avignon eut ainsi ses massacres d'octobre un an avant les massacres de septembre à Paris.

Le procès-verbal de l'extraction des cadavres constate que les victimes avaient été jetées de 60 pieds ou 20 mètres de hauteur, qui est bien celle des latrines supérieures au-dessus de la fosse dans le fond de la tour.

Grandes cuisines et dépendances
(Nos 20, 21, 24 du plan.)

Le 16 octobre 1339, Pierre Salvat, d'Avignon, recevait le prix de la démolition des anciennes cuisines du Palais de Jean XXII et de leurs dépendances[2]. La reconstruction avait aussitôt commencé, à côté de la tour des latrines, en utilisant certaines parties conservées, et le 10 novembre, on commençait à payer des acomptes à Jean Mathe et à Jean Calhe, pour les *nouvelles cuisines* et la *grande cheminée du Palais*[3].

1. *Procès-verbal officiel de l'extraction de 60 cadavres dans le Château d'Avignon par les commissaires civils députés par le Roi, des 14, 15 et 16 novembre 1791.* Avignon, Fr. Seguin, rue Galante, 17 novembre 1791. On retrouva encore un cadavre le lendemain.

2. 16 octobre 1339, Eh., 612 : « *Petro Salvati de Avinione, pro dirutione* AULE ET COQUINE ANTIQUORUM *palatii domini Pape* »

3. 10 novembre 1339, Eh. 612 : « *Johanni Mathe, lapiscide, pro constructione seu factura* COQUINARUM *cum* MAGNO FORNELLO *palacii...* » — « *Johanni Calhe pro crota subtus solum coquine predicte* CONTIGUE TURRI LATRINARUM. »

C'est la grande cheminée en forme de pyramide octogonale, terminée par un couronnement rond, qui s'élève à côté de la tour de la Glacière, couvrant la totalité de la cuisine et servant de tuyau d'évent pour les fumées et toutes les émanations culinaires. Ce genre de cheminée n'était pas particulier au Palais d'Avignon. Beaucoup de grands châteaux de l'époque en avaient [1]. On le montrait cependant, au siècle dernier, à titre de curiosité rare, comme le soupirail de la chambre des tortures de l'Inquisition ! Mérimée y crut et le consigna sur ses *Notes de voyage*. « Dans une des tours, dit-il, du côté de « l'orient, on montre la chambre où siégeaient les « inquisiteurs ; une autre, voisine, où l'on donnait « la torture. La voûte de cette dernière salle est « très-bizarre. C'est une espèce d'*entonnoir* arrondi « à son sommet. Un four, qui a pu servir à faire « chauffer des ferrements de torture, est pratiqué « dans la muraille : à côté, on voit encore les trous « où était fixée la machine nommée *vieille*, invention avignonaise pour obliger l'hérétique le « plus endurci à convenir des crimes qu'on lui im« putait [2]. » Mérimée ajoute même, avec détails à donner le frisson, une description complète de la machine, comme s'il l'avait vue. Il ne faut pas oublier que l'éminent écrivain était alors *inspecteur général des monuments historiques de France*, et qu'il a

1. Cf. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, *Cuisines*, II, 81.
2. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, Paris, 1835, p. 145.

fait mettre ce titre sur la couverture de son ouvrage. Il est vrai que cette fonction était alors toute nouvelle, et que l'étrenne en fut donnée à un littérateur qui s'entendait mieux à faire d'admirables romans que des inspections architecturales[1].

La cuisine avait comme annexes : — la *bouteillerie* et la *paneterie*[2], situées à côté de la pièce ou était la grande cheminée ; — le *dressoir* de la grande salle à manger[3], dans la partie la plus rapprochée du cloître, au-dessus de ce qui était resté au rez-de-chaussée de la cuisine primitive du Palais. Ces diverses installations étaient séparées par des cloisons de plâtre[4], maintenant disparues, et l'ensemble forme une pièce irrégulière, au-devant de la cuisine (n° 21 du plan).

Il y avait encore d'autres annexes démolies, et dont l'emplacement forme une petite cour au-devant de l'entrée actuelle de la tour de Trouillas

1. Il en plaisantait dans l'intimité avec ses amis d'Avignon. Le 28 juin 1835, il écrivait à Requien : « En feuilletant le Commentaire de Paucirole sur la *Notitia utraque dignitatum imperii Orientis et Occidentis,* j'ai trouvé qu'il y avait à Rome, dès le temps d'Auguste, un inspecteur des monuments historiques, lequel cumulait avec l'inspection des édifices publics celle des *lupanaria* (au nombre de quarante-six, rien que dans la IX[e] région de Rome). Je me propose de citer ce *précédent* à M. Thiers et de faire ajouter ces fonctions à celles que j'exerce déjà. » Mérimée, *Lettres à Requien, Revue des Deux-Mondes,* 15 mai 1898, p. 238.

2. 20 décembre 1340, Eh., 618 : « BUTICULARIA *et* PANETERIA *nova juxta coquinam magnam palatii.* »

3. 3 avril 1346, Eh., 635 : « *In muro veteri coquine inferioris... in pede graduum per quos ascenditur ad* DRESSATORIUM *magni tinelli.* »

4. 20 décembre 1340, Eh., 618 : « *Pro factura maianorum gippi in buticularia et paneteria.* »

(n° 24 du plan). D'anciennes bâtisses, contre la chapelle de Benoît XII, étaient utilisées en *dépôt de charbon*[1] de bois et de pierre, car la houille était déjà usitée[2]. Au-dessus se trouvait le *fruitier* du Pape, donnant vers le pignon de Notre-Dame-des-Doms. On y conservait surtout des raisins[3]. A côté de la cuisine, il y avait aussi le *garde-manger*[4]. Les inventaires du Palais mentionnent, parmi les agencements du sous-sol, dans la cuisine basse, le moulin à moudre la moutarde . Voilà de quoi légitimer le titre proverbial de *premier moutardier du Pape*[6].

De tous les aménagements de ces grandes cuisines, il n'y a guère que le fameux tuyau pyramidal qui soit bien conservé, et qui donne une note très pittoresque sur la façade orientale du Palais. Son couronnement s'élève à 40 mètres au-dessus du sol de la cour de service. Le rempart qui entourait le jardin venait finir au pied du bâtiment des cuisines et séparait ce jardin de la cour. Une poterne, défendue par des mâchicoulis, s'ouvrait à l'angle

1. 7 août 1350, Eh., 642 : « *Murum inter capellam magnam et* CAMERA CARBONERIE. »

2. Inventaire 1369, Eh., 663 : « *L banastoni de* CARBONE LAPIDEO *et LX banastoni de carbone lignorum* »

3. Septembre 1370, Eh., 660 : « *Domum in qua custodiuntur* RACEMI *juxta pignaculum B. Marie de Dompnis.* »

4. 31 décembre 135?, Eh., 644 : « *Prope coquinam, buticulariam, paneteriam,* GARDE-MANGER (sic). » — Inventaire 1411, Eh., 668 : « *In* GUARDAMANIARIO *sive custodia ciborum.* »

5. Inventaire 1369, Eh., 663 : « *In coquina inferiori unum* MOLENDINUM PRO SINAPIO. »

6. Locution proverbiale pour désigner un individu glorieux d'un emploi chimérique.

de jonction du rempart et des cuisines, et donnait accès à un petit escalier de service à vis, logé dans un réduit en forme de tourelle appliquée au mur du midi et coiffée d'une toiture conique. Le tout, encore bien conservé, permettait aux cuisiniers et à leurs aides de communiquer au dehors sans passer par l'intérieur du Palais.

Du pied des cuisines et de la tour des latrines, un vaste égout couvert avait été creusé sous terre par Pierre Prot et André d'Alais, maîtres carriers. Il allait par la Sorgue au Rhône [1], et était assez haut et large pour qu'on pût y circuler librement. Lors du siège du Palais, en 1398, soixante assaillants réussirent à s'introduire, hors de la ville, dans cet égout et parvinrent ainsi jusqu'à la cuisine ; mais les soldats de garde de Benoît XIII se saisirent d'eux à mesure qu'ils arrivèrent [2].

Cet égout, amplifié par l'imagination populaire, devint, dans les contes romanesques débités sur le Palais, un souterain passant sous les deux bras du Rhône et allant jusqu'à Villeneuve. On en avait perdu la trace ; il fut retrouvé en 1858, et utilisé pour évacuer les eaux de ce côté du casernement [3].

1. 31 janvier 1344, Eh., 627 : « *Facto computo cum Petro Proti et Andrea de Alesto, perreriis magistris, qui fecerunt* CONDUCTUM LAPIDEUM *pro aquis coquine derivandis ad Rhodanum.* »

2 N. Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. III, p. 202.

3. Rapport de M. P. Pamard, maire, au Conseil municipal d'Avignon, séance du 24 juin 1859, page 12 : « Un aqueduc portera les eaux de la caserne directement au Rhône par un ANCIEN SOUTERRAIN qu'on a habilement utilisé »

Logement des officiers et familiers

Aile en façade sur la montée de N.-D. des Doms.

(N° 28 du plan.)

Le 28 décembre 1338, Guillaume Salve, Raimond Chabaud et Martin Grivart démolissaient l'aile du palais de Jean XXII, en façade sur la montée du porche de Notre-Dame des Doms[1]. Cette démolition fut totale à l'intérieur, jusqu'à l'ancienne tour de la Cloche, ou de la Campane, qui allait bientôt disparaître, elle aussi, pour faire place, au même endroit, à une autre tour plus puissante qui garda le même nom. Mais, à l'extérieur, la vieille façade sur la voie publique fut en partie conservée.

Immédiatement, la reconstruction commença, et comme les bâtisses étaient poussées par Benoît XII avec une activité incroyable, sept entrepreneurs y travaillèrent à la fois : Pierre de Lunel, Jean Matha, Jacques Alasaud, Pierre Clair, Pierre Audibert, Jean Langlois et Bertrand Gafuel. Le 20 février 1340, leur compte final était réglé pour les bâtisses élevées du côté du cloître, depuis les fondements jusqu'au sommet, et du côté de la rue, jusqu'à la tour, à partir d'une marque tracée sur la partie ancienne qui avait été utilisée[2].

En effet, comme il a été exposé ci-dessus[3], la

1. 28 décembre 1338., Eh., 607 : « *Qui destruunt hospicium versus carrieram Beate Marie.* »

2. 20 février 1340, Eh., 614 : « *Tam a latere interiori palatii seu claustri a fundamento usque ad dormientes, quam a capite dicte aule contigue turri usque ad signum ibi positum.* »

3. Voir ci-dessus, page 84.

façade occidentale de l'ancien évêché d'Avignon, exhaussée d'un étage par Jean XXII le long de la montée de Notre-Dame, et où se trouve maintenant l'entrée des Archives départementales, fut conservée par Benoît XII.

C'est probablement pour cela que le crénelage de cette aile fut payé à part aux mêmes entrepreneurs, à une date postérieure [1].

Les étages étaient séparés par des planchers et la toiture était en tuiles [2].

Avant la reconstruction de cette partie du Palais, elle était occupée, à l'étage inférieur, par le camérier, qui avait sa salle à manger du côté de la tour de la Campane, et à l'étage supérieur, par l'évêque de Riez, économe et physicien du Pape, qui habitait du côté opposé à la cathédrale [3], au-dessus de l'angle formé par les bâtisses au bout du petit escalier public montant actuellement vers les Archives.

Le camérier habita depuis lors dans la tour des Anges, au-dessus du trésor, sous la chambre du Pape [4], et plus tard dans la tour de la Gache ; mais l'aile sur la montée de Notre-Dame servit toujours, après sa reconstruction, à loger divers officiers ou

1. 1er juillet 1341, Eh., 624 : « *De merletis aule nove palatii versus carrieram beate Marie de Domps* (sic). »

2. 19 février 1340, Eh., 614 : « *Tectum de tegulis aule nove palatii contigue carriere beate Marie de Domps.* » — 23 décembre 1340, Eh., 619 : « *Infustatura aule palacii a porte tinelli domini Regensis episcopi.* »

3. 1er janvier 1340, Eh., 614 : « *A parte domini Regensis et beate Marie de Domps.* » Ces deux confronts sont opposés dans une quantité d'autres textes. Cf. Eh., 678-679.

4. Voir ci-dessus, page 116.

familiers du Pape. Ces installations étaient forcément variables à chaque pontificat.

Cette aile, qui mesure à l'intérieur 26 m. sur 10, avait été transformée en maison d'arrêt pour l'arrondissement d'Avignon. Elle est affectée actuellement à la conciergerie des Archives départementales et au logement de M. l'archiviste.

Sa façade, dont les différences de construction ont déjà été signalées, a conservé son crénelage sur grands mâchicoulis en arceaux.

Tour de la Campane.

(N° 27 du plan.)

L'aile sur la montée de Notre-Dame n'était pas encore achevée que déjà, le 5 septembre 1339, l'ancienne tour de la *Campane* était démolie, et Jean Mausier, de Chartres, déclarait au trésorier avoir extrait 11.350 *banastons* ou grandes corbeilles de terre et de débris de pierre, provenant des fondations de la tour en construction, près de la chapelle de St-Jean (le baptistère de la cathédrale). C'était le commencement de cette construction puissante qui allait s'élever plus haut que toutes les autres, à l'angle nord-ouest du Palais, à la place de celle où Jean XXII avait eu son unique cloche réglementaire [1].

En dehors des églises ayant juridiction parois-

1 1er juin 1340, Eh., 616 : « *Turris ubi tenebatur campana domini nostri pape.* »

siale, abbatiale ou cathédrale, les établissements religieux n'avaient droit qu'à une seule cloche.

Les évêques tenaient la main à l'observation de ce précepte, et c'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que Geoffroy, évêque d'Avignon, délégué, en 1153, par le pape Eugène III, pour statuer sur un litige entre les moines de Montmajour-lès-Arles et l'abbaye de St-Rémy de Reims, décida que ceux de Montmajour conserveraient, à St-Rémy de Provence, une chapelle, mais à condition qu'ils n'y auraient qu'une seule cloche, et qu'ils ne la sonneraient que pour donner strictement les signaux réglementaires aux membres de leur communauté [1]. Le Pape donnait l'exemple au Palais d'Avignon et n'avait qu'une seule cloche. L'ancienne tour, où Jean XXII l'avait fait mettre, en avait pris le nom de *Campane,* qui signifie cloche en provençal. La tour que Benoît XII reconstruisit au même endroit garda la même appellation, bien que la cloche du Palais eût été mise un peu plus loin.

Le 22 décembre 1340, les trois entrepreneurs Jacques Gasqui, Isnard Durand et Raymond Durand, de Bédarrides, avaient terminé cette tour avec trois étages voûtés au-dessus d'un sous-sol, — plus un châtelet au sommet, — et garde-corps crénelé, avec *coursières* ou passages tout autour pour le service des mâchicoulis et des meurtrières [2].

1. « *Campanam plus quam unam et tantum quod sufficiat ad excitandam familiam suam pulsare interdicimus.* » Arch. de Reims, fonds de l'abbaye de St-Rémi, cartulaire C., f° 43.

2. 22 décembre 1340, Eh. 618 : « *Ysnardo Duranti et Raymundo*

Extérieurement, la tour de la Campane a 13 mètres de largeur sur 15 mètres de longueur, et 45 de hauteur au-dessus du niveau du sol, qui est plus élevé en cet endroit que dans toutes les autres parties du Palais. C'est pourquoi la tour de la Campane, quoique moins élevée en bàtisse que celle de Trouillas, domine cependant toutes les constructions de la ville. Les murs au rez-de-chaussée ont 3 m. 50 d'épaisseur ; les faces de la tour sont nues et n'ont pas, comme la plupart des autres, ces piliers terminés par des arcades formant de larges màchicoulis. Ici les mâchicoulis ont la forme classique et plus élégante d'un entourage ruché de petites niches ogivales, faites de consoles à sextuple ressaut et surmontées de la dentelure des crénaux, dont l'ensemble fait à la tour une majestueuse couronne murale.

Mais depuis longtemps la tour de la *Campane* était découronnée, il ne lui restait plus que les longs crampons de fer qui n'avaient pas retenu suffisamment les pierres saillantes des consoles et qui ne servaient plus que de perchoirs aux martinets jaseurs qui, à chaque printemps, viennent nicher en sûreté dans le sommet des vieilles ruines.

Quoi qu'on ait pu dire, le couronnement de la *Campane* a été très heureusement et très scien-

Duranti de Biturrita, et Jacobo Gasqui, lapiscidis, pro constructione TURRIS NOVE *per eos facte a* PARTE B. MARIE DE DOMPS... *cum tribus crotis factis in dicta turri .. bisturri... merletis, barbacanis, buietis seu ampiet infra cursorias dicte turris et infra cameras superiores in capite gradariorum ipsius turris...* »



LE PALAIS DES PAPES D'AVIGNON

Tour de la Campane et façade du couchant sur la place du Palais.

tifiquement restauré par M. Nodet. Il reste encore à rétablir le châtelet, pour avoir la restitution bien complète de la tour la plus altière et la plus imposante du Palais des Papes.

Les voûtes des trois étages sont sur croisées d'ogives à nervures sobres. Elles sont timbrées à l'écusson nu, et simplement bordé, de Benoît XII, surmonté des clés pontificales en sautoir. L'étage du milieu a gardé une cheminée du temps, sans ornementation, mais très intéressante, car c'est l'unique qui soit restée dans tout le Palais. Les escaliers, comme pour les autres tours, sont aménagés dans l'épaisseur des murs. Cependant, à l'étage supérieur, les marches sont en saillie à l'intérieur de la pièce, ce qui a conservé au sommet des murs toute leur force et les a préservés des lézardes dangereuses qui se sont produites sur la tour de Trouillas. Chaque étage ne forme qu'une pièce.

On a dit qu'au bas de la tour de la Campane, étaient les *basses fosses* du Palais et les *oubliettes* de ce donjon. Les textes ne permettent pas cette attribution attristante. L'emploi du sous-sol était ici le même qu'à la tour des Anges ; on y tenait en sûreté des objets précieux dans des coffres, et, entre autres choses, une réserve de vaisselle d'argent[1] et de vêtements de cérémonie[2].

1. 15 février 1345, Eh., 632 : « *In turre versus beatam Mariam pro vacella argenti tenendo.* »

2. 5 février 1345, Eh., 632 : « *Pro uno armorio in magna turre versus beatam Mariam pro scarletis pape tenendo.* »

Le 31 octobre 1357, la tour de la *Campane* ayant été évacuée momentanément pour des nécessités de défense, les coffres et le reste furent portés *dans le fond de la tour des Anges*, preuve manifeste que les pièces basses des deux tours avaient un emploi similaire [1]. Or, nous avons vu ci-dessus que le Pape avait son trésor et ses archives dans le fond de la tour des Anges, au-dessous de sa chambre à coucher.

Il faut donc renoncer aux basses fosses et oubliettes, comme à la chapelle de l'Inquisition, à la chambre des tortures et aux ferrements chauffés à blanc, des descriptions imaginaires de Mérimée. Il n'y a pas un recoin du Palais des Papes où les âmes sensibles puissent redouter le frisson. Personne n'y fut jamais jeté dans des cachots souterrains.

Des prisonniers d'État furent parfois consignés, non pas dans des cachots, mais dans un appartement où ils étaient traités sans rigueur et avec une liberté relative, comme l'antipape Corbario et le tribun Rienzi.

Quant aux prisons du Pape, elles étaient hors du Palais, à la *Vice-Gérance*, chez le maréchal de justice [2], là où étaient auparavant celles de la République avignonaise et des comtes de Provence. Le Conseil communal s'assemblait alors dans la Vice-

1. 31 octobre 1357, Eh., 705, note 717 : « *Pro evacuando turrim palatii prope ecclesiam b. Marie de Domps et portando coffros et alia que erant in dicta turri* IN FUNDO *turris in qua jacet dominus noster papa, quia dicta turris erat necessaria pro vigilia facienda de nocte.* »
2. 14 mai 1345, Eh., 631 : « *Carceres marescalli.* »

Gérance, à côté de ces prisons. Une nuit, après ce que nous appellerions maintenant une rafle de police, on enferma provisoirement le trop plein des malfaiteurs dans la salle des séances, ce dont, le lendemain, les conseillers de ville se plaignirent au Pape [1].

Les autres étages de la tour étaient occupés par des dignitaires de la cour pontificale. On y trouve, en 1342, un sieur Durand, fournisseur du Pape [2] En 1361, Guiscard, vicomte de Comborne en Limousin, y logeait [3]. L'inventaire de 1369 y signale, à l'étage du milieu, le prévôt de Forcalquier [4], et, au-dessus, la chambre du cardinal dit de Montmajour, Pierre de Bornhac, référendaire d'Urbain V [5], qui, parti d'Avignon à la suite du Pape, mourut à Viterbe le 7 octobre 1369. A l'étage supérieur, il y avait un dépôt d'armes, comme sur toutes les tours du Palais [6].

Dans les comptes, cette tour n'a pas l'appellation populaire de *Campane*, qui a prévalu. Elle est dite

1. Ils y avaient même laissé quelque vermine dont les conseillers furent incommodés. — *Requête adressée à Grégoire XI par le Conseil de ville*. Bibl. du Musée-Calvet, ms. 1564, f° 4.

2. 25 octobre 1342, Eh., 625 : *« Pro quadam camera turris versus beatam Mariam in qua dominus Durandus mercator moratur. »*

3. 31 janvier 1361, Eh., 655 : *« In turri juxta Nostram Dominam, in qua jacet dominus Guiscardus de Combornis. »*

4. Inventaire de 1369, Eh., 663 : *« In camera media turris versus ecclesiam beate Marie, in qua jacebat dominus prepositus Forcalquerii. »*

5. Ibid., Eh., 662 : *« In turri proxima ecclesie b. Marie de Dompnis, in qua solebat stare dominus Montismajoris. »*

6 Ibid , Eh., 662 : *« In stagio superiori primo XLII baliste de pede... »*

simplement près de Notre-Dame des Domps (*sic*), ou près de l'église St-Jean (baptistère).

3 e Cloître

Actuellement jardin des Archives

(N° 26 du plan.)

En même temps que Benoît XII faisait reconstruire les ailes disposées en carré autour de l'ancien cloître de l'évêché d'Avignon, il rebâtissait également chaque corridor ou galerie adjacente de ce cloître, sur un modèle uniforme [1]. Mais le carré de la cour centrale n'était pas régulier et formait un trapèze à angle assez aigu vers le nord-est.

L'architecte racheta cette irrégularité en faisant ses arcades égales en hauteur, et plus ou moins larges, suivant l'étendue dont il disposait dans chaque galerie. Sur le plus petit côté, au couchant, il en mit une de moins, trois au lieu de quatre. Ces arcades, d'une simplicité extrême, se composent de piliers unis, surmontés d'arcs en ogive, sans ressauts ni moulures. Il y avait, par dessus, un étage en murs pleins, percés de fenêtres géminées, dont il reste un échantillon sur le côté appliqué contre la chapelle de Benoît XII. Il n'y avait pas de voûtes, mais un plancher, pour séparer les étages, et au sommet un toit de tuiles. Extérieurement, un cordon saillant régnait tout autour sous les fenêtres. C'était le seul décor de ce cloître

1. 24 décembre 1339., Eh. 613 : « *Pro archis lapideis et cornaleriis deambulatoriorum palatii... IIII cannis pilariorum et archuum claustri palatii.* »

pontifical où le Pape donnait une leçon d'austérité saisissante, au regard des cloîtres luxueux de beaucoup d'églises et de monastères contemporains.

Les galeries furent peintes, au commencement de 1344, par Simonet, de Lyon, Bisson de Châlons, et Jean Moys, à raison de 2 fr. 50 environ le mètre carré, fournitures comprises, ce qui ne permet de supposer que des peintures décoratives[1].

On entrait par le cloître dans la chapelle pontificale, dont la porte était au midi, sous la galerie du rez-de-chaussée, pour la chapelle basse[2], et à l'étage supérieur, pour la chapelle haute, à laquelle on accédait par un grand escalier[3].

Le préau a environ 400 mètres carrés ; les galeries ont 4 mètres de largeur entre les murs et les piliers extérieurs.

Ce cloître, plusieurs fois incendié, est en ruines et n'a été que partiellement utilisé pour l'escalier des Archives et les cabinets de travail où le public est admis. Le préau sert de jardin à M. l'archiviste.

1. 4 février 1344, Eh., 627 : *« Symoneto de Lugduno, Bissono Cabalitano, Johanni Moys, pictoribus, pro deambulatoriis palatii avinionensis pingendis... ad rationem IIII sol. pro canna quadrata, omnibus computatis. »*

2. 22 décembre 1340, Eh., 619 : *« In introytu capelle inferioris magne obscure. »*

3. 1er mars 1340, Eh., 615 : *« Gradarium magnum claustri palatii. »*

Le Campanile

A l'angle sud-ouest du cloître s'élève, par dessus le mur, un campanile très simple, composé d'un pan de mur terminé en pointe, et percé d'une ouverture en forme de fenêtre pour abriter la cloche. J'ai expliqué ci-dessus comment il n'y en avait jamais eu qu'une seule au Palais. On soutient aujourd'hui encore que cette cloche était d'argent, et qu'elle ne sonnait que pour la mort du Pape et l'élection de son successeur : c'est une légende ; elle était en métal ordinaire de cloche. Voici ce qu'en dit l'inventaire dressé en 1411 : « Dans le campa-
« nile du dit Palais est une cloche de métal, qu'on
« a coutume de sonner pour les messes du Pape et
« les jours de tenue de consistoire [1]. »

Si la cloche n'était pas d'argent à l'époque des Papes, elle ne le fut pas davantage plus tard. La preuve absolue en est fournie par le *Cérémonial* de la cour du vice-légat, précieux manuscrit redigé en 1730 par Tolomas.

En signalant les circonstances dans lesquelles on sonne la cloche et le nombre de coups réglementaires, il a grand soin de dire : *La cloche qu'on* NOMME D'ARGENT, « *Campana che* CHIAMANO *d'argente* [2]. »

1. Inventaire de 1411, Eh , 668 : « *Item in campanili dicti palatii est una campana* METALLI, *que consuerit pulsari in missis papalibus et diebus consistorialibus.* »

2. Bibl. du Musée-Calvet, ms. 1705, f° 145.

Il était donc bien connu que la cloche n'était pas d'argent, mais que, populairement, on la qualifiait ainsi peut-être parce qu'elle avait un son argentin.

Elle était confiée à un sonneur qui donnait le signal des offices et de tous les actes de la journée. Sa charge comptait pour une tête dans la liste du personnel nourri au Palais [1].

Cette cloche, dite d'argent, fut mise en branle toute la nuit pendant les massacres de la Glacière. Un mois après, la municipalité la fit enlever du campanile,... « *pour effacer le souvenir de l'usage* « *horrible auquel elle a été employée lors des massacres* « *du 16 octobre* [2]. »

La Tour de Trouillas

(N° 23 du plan.)

Dans ce pontifical de sept ans, où le Palais d'Avignon ne fut qu'un chantier immense et d'une activité sans cesse accrue, la tour de Trouillas fut la dernière œuvre de Benoît XII. La mort ne laissa pas au Pape le temps de l'achever.

Ce fut évidemment une addition imprévue, comme le montre sa superposition à la tour des Latrines ou Glacière, qui, dans le plan primitif de l'architecte, devait terminer ce côté du Palais. Sans doute la défense ne parut pas suffisamment assurée sur ce point, que le rocher domine, et on se décida

1. *Avisamenta,* dans Muratori, *op. cit.,* III, 2e part., 823.

2. Délibération des citoyens composant la commune d'Avignon le 16 novembre 1791, dans *Les citoyens d'Avignon à toute la France,* Avignon, F. Seguin, 1791, p. 9.

à le fortifier d'un puissant donjon, le plus vaste et le plus haut du Palais. Il a 52 m. 50 de hauteur au-dessus du sol, et sa base a 20 m. sur 17, avec des murs de 4 m. 50 d'épaisseur.

Le 20 avril 1341, les Sarrazins commencèrent à creuser la terre pour les fondements [1], car le rocher contre lequel la tour s'adosse est coupé perpendiculairement en falaise, et à la base on ne trouve plus que les dépôts du Rhône, qui jadis se brisait contre cet obstacle.

Tous les anciens édifices du vieux Trouillas furent démolis par Jean Fabre et Pierre de Castillon [2].

A partir du mois de juillet 1341 [3], on trouve fréquemment dans les comptes des articles relatifs à la construction de la tour de Trouillas, confiée à quatre entrepreneurs qui avaient déjà exécuté au Palais d'autres travaux : Pierre Clair, Jean Mate, Jacques Alasaud et Bertrand Gafuel.

Au mois de mars 1342, une assez grande partie de la tour était construite ; on voûtait l'étage du bas sur un pilier central [4], et des gardes veillaient déjà de ce côté [5].

1. 20 avril 1341, Eh., 623 : « *Pro sarracenis ad levandum et trahendum terram de fundamento turris nove incepte juxta marestallam equorum.* »

2. 21 avril 1342, Eh. 625 : « *Johanni Fabri et Petro de Castilhone, fregedariis, pro dirutione parietum et fustarum domus in qua fit turris Trolhacii.* »

3. 4 juillet 1341, Eh., 624 : « *Turris nove de Trulhacio .* »

4. 31 mars 1342, Eh., 625 : « *Crota magne turris Trolhacii, in qua fit pilare in medio.* »

5. 5 mars 1342, Eh., 625 : « *Ubi jacent cursores qui custodiunt turrim Trulhasii.* »

Mais Benoît XII mourut le 24 avril 1342, et il y eut quelque retard dans les travaux. Ils reprirent dans les premiers mois de l'année suivante [1]. Ce ne fut pourtant que le 19 février 1345 que fut apuré le compte total de toutes les dépenses du gros œuvre de la tour de Trouillas [2].

Il fallut ajouter encore l'étage final avec les mâchicoulis et les créneaux, dont l'ensemble fut réglé à part le 20 mars 1346 [3].

Le 17 juin, les premiers acomptes sont payés pour la toiture de plomb sur une charpente à quatre pentes [4]. Puis, ce sont d'autres dépenses pour les escaliers descendant aux étages inférieurs, en contre-bas du sol du Palais et de plain pied avec la cour de service. Enfin tout est fini le 18 avril 1347. On paie ce jour-là une croix de fer plantée sur le sommet de la toiture [5].

Sept ans après (1354), un incendie immense dévastait cette tour, du haut en bas [6]. Le feu avait pris

1. 10 mai 1343, Eh., 626 : « *De turri Trulhatio complende.* »

2. 19 février 1346, Eh., 630 : « *Facto computo cum magistris turris de Trolhacio..., que omnes summe predicte ascendunt ad IIm CLXXXVII.* »

3. 20 mars 1346, Eh., 635 : « *Facto cumputo... de operibus factis in dicta turri..., videlicet a quatuor crocis ferri positis in IIIIor angulis dicte turris usque ad sommitatem et perfectionem... cum merletis..., que omnes ascendunt ad VIc XLIX flor., X sol, III d. monete. Avinionensis.* » C'était la monnaie pontificale dont le florin d'or était à 24 carats. M. Prou, *loc. cit.*

4. 17 juin 1346, Eh., 636 : « *Pro coopertura plumbi turris de Troilhatio.*

5. 18 avril 1347, Eh., 638 : « *Pro tribus crocis ferreis... quarum una fuit posita in cacumine turris Trolhatii.* »

6. 30 juillet 1354, Eh., 647 : « *Pro extinguendo ignem turris magne de Trolhatio.* »

fortuitement dans les étages inférieurs, qui servaient de bûcher ; toutes les charpentes intérieures et les toitures furent détruites ; il ne resta que les quatre murs. On recueillit dans les décombres le plomb fondu et on l'entreposa contre la chapelle basse du Palais [1]. Pour préserver cette chapelle et les bâtiments voisins, on avait fait la part du feu en abattant les toitures et des pans de murs du côté des cuisines et du fruitier [2].

Il fallut plus de deux ans pour réparer le désastre [3]. Ce fut seulement le 30 septembre 1357, que Lancelin, *peyrolier* avignonais, c'est-à-dire chaudronnier-plombier, fut payé pour avoir refait, par-dessus les coursières de la plate-forme [4], et sur chacune des quatre faces de la nouvelle toiture, une lucarne décorée d'un épi en forme de boule, et à la pointe extrême, une grande fleur de lys surmontée d'une croix

A l'aide de ce compte de plombier, on peut reconstituer complètement les toitures qui recou-

1. 6 novembre 1354, Eh., 647 : « *Pro portando plumbum de turre combusta ad capellam inferiorem palatii.* »

2. Même date : « *Pro recoperiendo cameram racemorum et coperturam coquinarum diruptam propter ignem turris.* »

3. 25 août 1356, Eh., 649 : *Pro fustando et reparando turrim de Trolhas que alias fuit combusta, M. flor.* »

4. 22 septembre 1356, Eh., 649 : « *De cohoperiendo de lausa et morterio turrim de Trolhassio, II$_c$ LXXV flor.* » — 13 juin 1357, Eh., 651 : « *Pro cohoperiendo turrem de Trolhatio alias combusta casu fortuito.* ».

5. 30 septembre 1357, Eh., 651 : « *Lancelino, peyrolario, pro IIII fenestris de plumbo per eum factis et una flore lilii in coopertura turris predicte de Trolhasio, pro quatuor pomicellis supra dictas fenestras et una croce super florem dicte turris.* »

vraient les châtelets au-dessus des plates-formes de toutes les grandes tours du Palais.

La violence de cet incendie causa peut-être dans la tour de Trouillas un ébranlement qui a nui à la solidité de la bâtisse. Au commencement du siècle dernier, elle paraissait bien compromise, et on dut consolider avec un triple chaînage de fer les murs dangereusement lézardés.

Quant à la destination de cete tour, les étages du bas servaient de bûcher. Il y avait un treuil installé au niveau de la cuisine pour monter le bois [1]. Dans le sous-sol du fond de la tour, on mettait d'abord le charbon ; mais, pour l'avoir plus près de la cuisine, on le porta derrière la chapelle de Benoît XII [2]. On a prétendu, sans la moindre preuve, que cette pièce basse de la tour avait servi de cachot à Rienzi, qui aurait été enchaîné, par le pied, au pilier central.

On sait comment ce célèbre agitateur, après avoir conquis, par la faveur populaire, le pouvoir souverain à Rome, s'était intitulé : *Tribun auguste, libérateur de Rome et protecteur très illustre de l'Italie.* Il jouit quelque temps d'une vogue et d'une prospérité inouïe, mais passagère. Il fut victime de ses audaces, et tomba aux mains de l'empereur Charles IV, qui l'envoya à la cour du Pape, où il fut remis au jugement d'une commission de cardinaux.

1. Septembre 1370, Eh., 659 : « *Rota que trahit lignum pro coquina juxta turrim de Trolhacio.* »

2. 9 août 1346, Eh., 637 : « *Pro recolligendo carbone qui erat in fundo turris Trulhatii, ubi modo sunt posita ligna combustibilia.* »

Les recherches de M. Maurice Faucon, dans les Archives du Vatican, ont démontré qu'il fut amené à Avignon vers le 10 août 1352, et commis à la garde de Michel de Pistoie, sergent d'armes du Pape. Le 14, messire Etienne Priozi, cubiculaire du cardinal camérier, lui faisait acheter un lit, plus une couverture piquée de 170 fr. On lui fit raccommoder deux paires de chausses et on lui en acheta trois autres paires neuves à 50 fr. la pièce[1]. Il avait un barbier qui l'accommodait régulièrement. C'était une belle couverture, beaucoup de chausses et trop de soins de toilette pour un prisonnier qui eût été enchaîné par le pied.

Rien qu'à ces petits détails des registres de comptes, on est bien forcé de reconnaître que l'internement de Rienzi dans le Palais ne comportait pas la mise au cachot. Du reste, après une détention qui ne dut pas être bien cruelle, il repartit pour Rome avec le cardinal Albornoz, légat du Pape en Italie, et il recevait, en don sur la cassette pontificale, 200 florins d'or, environ 12.500 francs[2].

Il faut donc renoncer à la sombre légende du cachot de Rienzi, au fond de la tour de Trouillas, où il n'y eut jamais que du bois à brûler, et pas plus d'oubliettes et de basses fosses qu'à la tour de la Campane.

1. Maurice Faucon, *Note sur la détention de Rienzi à Avignon*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, année 1887, p. 53-58.

2. Maurice Faucon, *ibid.* : « *Domino Nicolao Laurentio, vocato aliter tribuno, ex speciali dono per ipsum dominum nostrum sibi facto pro redeundo Rome, II^c flor.* » *Cameralia*, 270, f° 74.

Au-dessus des bûchers, se trouvait une pièce pour les provisions [1]. Le maître d'hôtel avait son habitation dans l'étage du milieu de la tour [2]. Des sergents d'armes occupaient les étages au-dessus, où on voit encore, du côté de Notre-Dame des Doms, une grande fenêtre à croisillons, qui fut réparée en 1349 [3], et une plus petite avec une colonnette au milieu. Enfin, à l'étage supérieur, il y avait un magasin de matériel de défense, balistes, traits, garots, etc., [4].

Depuis la restauration totale de 1357, la tour de Trouillas fut employée, dans ses étages moyens, à d'autres logements de dignitaires. C'est ainsi qu'en 1359 il y avait l'aumônier d'Innocent VI [5] et l'évêque d'Albi [6].

Après le départ des Papes, son éloignement du centre du Palais la rendit inutilisable, et elle resta complètement abandonnée.

Au commencement du siècle dernier, elle était

1. Inventaire de 1411, Eh., 668 : « *Camera provisionum turris de Trulhacio.* »

2. 31 août 1357, Eh., 651 : « *Camera turris quam custodit magister hospitii.* »

3. 6 novembre 1349, Eh., 641 : « *Pro refectione cujusdam fenestre cum crosseria in turre vocata de Trolhasio, videlicet in camera in qua jacent servientes armorum.* »

4. Inventaire 1369, Eh. 662 : « *In alio stagio superiori tres spingales... duo ferri seu canones de garoto.* »

5 31 octobre 1359, Eh., 652 : « *Pro faciendo unam portam in camera in qua jacet dominus I. eleemosinarius, videlicet in turri magna de Trolhassio.* »

6. 28 février 1359, Eh., 653 : « *Pro reparatione hospitiorum de Trolhassio d. n. pape combustorum et disruptorum que tenet dominus Albensis episcopus.* »

en si mauvais état qu'il fut un moment question de l'abattre, et qu'on eut assez de mal à la consolider.

Privée de ses planchers supérieurs, de son châtelet, de ses créneaux et de son couronnement de mâchicoulis, dont il reste seulement les crampons de fer, elle présente encore, dans son délabrement, une masse colossale et imposante. Depuis la base jusqu'au tiers de la hauteur, son parement extérieur est très avarié. Au-dessus, les pierres sont bien meilleures. Les entrepreneurs avaient sans doute utilisé dans le bas les matériaux provenant de la démolition de l'antique Trouillas.

Porte Notre-Dame

(N° 32 du plan.)

Tourelle d'angle sur la place du Palais

(N° 34 du plan.)

Sous le pontificat de Benoît XII, la porte d'entrée actuelle du Palais n'existait pas encore. La cour était, de ce côté, complètement fermée par un rempart sans ouverture, que remplaça plus tard le corps de bâtisse en façade sur la place du Palais.

Pour pénétrer dans la cour, qui était à peu près aussi grande que maintenant, sauf un peu moins d'étendue au midi, on entrait par une porte aujourd'hui murée, mais dont l'encadrement intact, et seulement un peu enfoncé sous des remblais, fait face aux escaliers du porche de Notre-Dame des Doms.

Cette porte n'avait pas d'abord de nom spécial ; on ne pouvait pas la confondre, puisqu'elle était seule, et on l'appelait simplement le grand portail ou la première porte du Palais. Lorsque Clément VI eut ouvert deux nouvelles portes donnant sur la place du Palais et sur la rue Peyrolerie, l'ancienne fut nommée porte Notre-Dame, à cause de sa situation du côté de la cathédrale [1].

Le compte final de cette grande porte fut réglé à Gaubert, entrepreneur, le 19 mars 1341, ainsi que celui de tout l'ouvrage de gros murs s'étendant jusqu'à la TOURELLE du Palais [2]. Ces gros murs et cette tourelle forment le devant des constructions tournées vers la cathédrale, qui furent surélevées et modifiées plus tard par Clément VI, mais dont la base est de Benoît XII. J'ai entendu jadis les vieux avignonais appeler *Tourelle du Cardinal blanc* cette gracieuse construction dont l'encorbellement donne un caractère si pittoresque à l'angle saillant de la façade sur la place du Palais. Cette tradition est confirmée par les registres du Vatican. La tourelle a pu être sans doute remaniée par Clément VI et même plus tard ; mais son origine remonte bien au Cardinal blanc, c'est-à-dire à Benoît XII.

1. 19 mars 1341, Eh., 621 : « *Pro edificio primi portalis magni palacii.* » — 1er juillet 1346, Eh., 636 : « *Porta magna.* » — Septembre 1370, Eh., 660 : « *Supra magnam portam palatii b. Marie de Dompnis.*

2. 19 mars 1341, Eh., 621 : « *Pro LXXIX cannis quadratis portalis et murorum grossorum..., videlicet* A TURELLA *palacii, a parte tinelli domini Regensis episcopi, usque ad tinellum parvum dicti domini.* »

Pour donner plus de force au mur que surmontait cette tourelle, on fit, au pied, un talus, porté dans un article spécial du compte, et qui existe toujours à la base de cette construction [1].

En arrivant devant le Palais, il fallait traverser la place et venir passer devant cette tourelle, où se tenaient des veilleurs, à toute heure du jour et de la nuit. On gravissait de là une pente, remplacée maintenant par l'escalier public qui longe ce côté du Palais, et on arrivait devant la porte, où était ménagée une petite place, entourée de fortes barrières ou *cancels*, consolidées par des doublages de fer [2].

La barrière franchie, on se trouvait devant le portail fermé par une herse, ou porte *couladisso* en provençal, jouant de bas en haut dans des rainures qui existent toujours, et qui protégeait la porte ordinaire tournant sur des gonds [3].

L'encadrement de la porte était surmonté des armoiries sculptées de Benoît XII, qui devaient être assez grandes et bien ouvragées. Deux experts, l'architecte Pierre Poisson et Pierre Clair, les taxèrent en plus du devis de l'entrepreneur, où elles n'avaient pas été comprises [4]. Il ne reste rien de ces armoiries, remplacées par une fenêtre moderne.

1. **19 mars 1341, Eh., 622** : « *Pro factura cujusdam talucii facti in dicto muro a parte exteriori justa turellam predictam.*

2. 5 août 1349, Eh., 64 : « *Pro VIIII anulis ferreis pro* CANCELLO *Domine nostre de Domps.* — 30 juin 1356, Eh., 649 : « *Pro tribus cuneis ferreis positis in cancello prope b. Mariam de Domps.* »

3. 1er juillet 1346, Eh., 636 : « *Pro factura* PORTE COLATISSIE *facte in magna porta, per quam itur ad ecclesiam beate Marie de Doms.* »

4. **19 mars 1341, Eh., 622** : « *Pro factura armorum, seu signi,*

Au sommet du mur crénelé, qui va du portail à la tourelle, avaient été placées quatre gargouilles, en figures de singes à forme humaine, sculptées de l'autre côté du Rhône, et mises en place au prix de 16 florins, ou 1000 francs [1]. Il y a encore quelques restes de ces quatre gargouilles.

Pour le service de l'entrée, il y avait, à gauche, dans la cour du Palais, une construction en forme de petite tour (n° 31 du plan), servant de poste aux sergents d'armes [2].

Des couloirs étroits, gagnés par un doublage extérieur des murs [3], et éclairés par de petites ouvertures, permettaient de circuler jusque sur le portail pour en défendre l'accès, placer des gardes aux mâchicoulis, lever ou abaisser la herse. Deux escaliers montaient au-dessus du portail et sur la plate-forme, portée sur une voûte au sommet de tout l'édifice [4]. La plus grande partie de ces défenses existe encore, et l'encadrement de la porte, très

domini nostri pape, factorum supra portale predictum, taxatorum per magistros Petrum Piscis et Petrum Clari ad XV flor. auri. »

1. 14 avril 1344, Eh., 628 : « *Pro factura IIII babouinorum lapideorum ad ymagines hominum, positorum supra portam primam palatii apostolici, ac pro portatura eorumdem de ultra Rhodanum, XVI flor.* »

2. 28 avril 1345, Eh., 636 : « *Ad portam juxta beatam Mariam de Doms, camera servientium armorum ibidem.* »

3. 19 mars 1341, Eh. 622 : « *Pro factura quorumdam murorum dicti portalis exeuntium extra murum, tam a parte superiori quam inferiori.* »

4. Ibidem : « *Pro factura duorum gradariorum per que ascenditur supra portale predictum et supra crotam superiorem ipsius portalis.* »

apparent au dehors, se reconnaît parfaitement à l'intérieur de la cour, dans l'angle nord-ouest, où il est encore surmonté de ses mâchicoulis à corbeaux.

En pénétrant par cette porte, placée à dessein dans un angle rentrant de puissantes bâtisses, pour mieux en défendre l'accès, nous pouvons, au moment où le pontificat de Benoît XII va finir, jeter un rapide regard d'ensemble sur le Palais qu'il léguait à ses successeurs.

Suivons un visiteur qui l'aurait parcouru à cette époque.

Dans la cour, où il entrait par l'angle nord-ouest, ce visiteur avait en face de lui l'*Audience*, ou palais de justice, de Jean XXII, que Benoît XII avait conservée et que Clément VI allait reconstruire plus en avant sur la rue Peyrolerie. A droite, un *rempart de clôture*, là où est maintenant la porte d'entrée. A gauche, les *appartements particuliers* du Pape, flanqués de la grande *tour des Anges*. Derrière lui, en continuation du portail qu'il venait de franchir, le visiteur trouvait l'*aile des réceptions* avec la *camera paramenti*, où il pouvait être reçu par le Pape. Il prenait, pour y arriver, la pente qui existe toujours sur le côté nord de la cour, et il parvenait à la *grande porte* intérieure qui donnait accès dans les *cloîtres* et dans tout le Palais. Il entrait alors, comme aujourd'hui, dans un vestibule voûté, où il trouvait trois portes : à gauche, pour entrer dans l'*aile des*

réceptions ; à droite, pour accéder à la fois aux *appartements privés* du Pape et aux grandes pièces publiques : *Consistoire* et *salle à manger de cérémonie ;* enfin, en face, l'arceau d'entrée des cloîtres, à double étage, servant de corridors pour les *bureaux* et *logements* des officiers, des dignitaires et des hôtes du Pape. Ces divers services étaient répartis dans l'aile du côté de Notre-Dame des Doms et dans la *tour de la Campane.*

En traversant le préau du cloître, le visiteur arrivait à la grande *chapelle pontificale*, avec sa crypte ou *chapelle basse*, et sa grande nef supérieure ou *chapelle haute*, à laquelle on accédait par un large escalier partant du préau. Du pied de cet escalier, en tournant à droite, il trouvait : en bas, à l'extrémité du Consistoire, les *annexes de la cuisine ;* au-dessus, la *grande cuisine* avec sa haute cheminée conique, la *paneterie*, la *bouteillerie*, le *dressoir*, qui touchaient à la grande salle à manger ; enfin, à la suite des cuisines, venait la tour des *latrines* (la Glacière) et le puissant donjon de *Trouillas*, destiné à loger le commandant militaire du Palais (*Castelanus*) et ses sergents, avec le chef des services civils (*Magister hospicii*) [1], mais qui, à ce moment, n'était pas encore achevé. Si le visiteur avait voulu voir les écuries du Pape, le petit escalier des cuisines, qui existe toujours dans son réduit à toiture conique, l'aurait conduit, en passant sous une po-

1. Pour les fonctions du commandant militaire et du chef des, services civils du Palais, voir *Avisamenta*, dans Muratori, *loc. cit.*, III, 2e part., 812.

terne à mâchicoulis, dans la cour de service, où il aurait trouvé, à la place de la manutentation militaire, les *écuries, sellerie, maréchalerie, grenier à fourrage*, et autres dépendances diverses [1].

Le visiteur aurait pu terminer sa tournée par une promenade dans le *jardin du Pape*, dont Jean XXII avait fait comme une sorte de jardin zoologique, avec des lions, dromadaires, ours, autruches, cerfs, etc., installés dans les loges spéciales, surveillées par un gardien régulièrement appointé [2]. Dans ce jardin se trouvait le grand puits, d'où, au moyen d'un griffon et d'un aqueduc, l'eau était conduite dans diverses parties du Palais et particulièrement à la cuisine [3].

La distribution de l'eau dans tout le reste du Palais, au moyen de porteurs, était un service très important. Il était dirigé par un des principaux fonctionnaires, appelé le *Maître de l'eau (magister aque)*, qui assistait aux repas du Pape avec l'échanson. Les autres grands services avaient aussi à leur tête un officier spécial, comme, par exemple, l'éclairage de tout le palais, logements intérieurs, cours, passages, etc., confié au *Maître de la cire (magister cere)* [4].

1. Eh., 636 : « *Marestalla equorum.* » — 14 octobre 1344 : « *Ad Truthas pro tenendis sellis, frenis, bastis et aliis necessariis pro equis.* »
2. Arch. du Vatican, Reg. 84, f° 81 v°. — M. Faucon, *op. cit.*, *Mélanges*, 1384, p. 69.
3. 3 décembre 1345, Eh., 633 : « *Pro conductu grifonis* » — 31 décembre 1352, Eh., 644 : « *Pro refectione putei viridarii et conductus aque prope coquinam.*
4. *Avisamenta pro anno 1409*, dans Muratori, *op. cit.*, t. III, 2e partie, p. 816.

Dans ce vaste palais de Benoît XII, tout était grand, fort et solide, mais sans aucune espèce d'ornement. On chercherait en vain dans les constructions de ce Pape une concession à l'élégance.

Austère, droit et inflexible, Benoît XII s'est, pour ainsi dire, incarné dans son œuvre. Deux traits de sa vie suffiront à le peindre. Son vieux père voulut revoir un jour ce fils, orgueil et joie de sa vieillesse. Le bon fournier était venu au Palais d'Avignon avec l'habit de son état. Les officiers craignirent d'humilier le Pape en lui présentant son père si pauvrement vêtu, et ils l'habillèrent de leur mieux. Mais quand il s'avança, ainsi paré, dans la salle des réceptions : — Ce n'est pas mon père, s'écria le Pape ; mon père est un fournier et vous m'amenez un seigneur vêtu de soie et de velours. — La leçon fut comprise. Un moment après, le père revint avec son habit ordinaire, et le Pape, descendant du trône, se jeta dans ses bras devant toute la cour. Non seulement il ne cacha jamais son humble origine, mais il ne voulut pas que personne de sa famille s'élevât au-dessus de son rang. Il n'avait qu'une nièce, qui fut recherchée en mariage par des fils de grande maison. Il les refusa tous, disant chaque fois plaisamment qu'il ne convenait pas que si beau cheval eût pareille selle, et il maria sa nièce à un simple marchand de Toulouse, en la dotant suffisamment[1].

1. **Baluze, I., 210 :** « *Dicens in vulgari suo quod non decebat talem equum hanc habere sellam.* »

Cependant, ce fils de fournier tint tête toute sa vie à Louis de Bavière, empereur d'Allemagne, dont il avait déclaré l'élection nulle, et que, ni par prières, ni par menaces, il ne voulut jamais reconnaître officiellement. L'injustice le trouvait intraitable. Un gentilhomme génois, Nicolin de Fiesqui, fut soupçonné d'être venu à Avignon travailler pour le roi d'Angleterre, alors en lutte avec le roi de France, Philippe VI. Violant le droit des gens, quelques soldats français vinrent à une auberge de la Carreterie, où logeait Nicolin, le prirent dans son lit et l'emmenèrent prisonnier de l'autre côté du Rhône. Benoît XII excommunia aussitôt tous les fauteurs de l'attentat. Nicolin fut vite rendu, mais le Pape n'en fut pas apaisé. Son maréchal de justice, Jean, de Toulouse, convaincu d'avoir prêté les mains à l'enlèvement, se déroba au châtiment en prenant du poison ; mais le Pape fit passer ignominieusement son cadavre à travers la ville pour l'enterrer en un champ hors des cimetières. Quant aux complices du maréchal, ils furent pendus à la fenêtre même de l'auberge de la Carreterie où l'enlèvement avait eu lieu [1].

Dur aux puissants, il était pitoyable aux humbles. Près de la porte du Palais, il fit mettre un registre à la disposition du public pour que chacun pût y inscrire ses plaintes. Sa sévérité contre les concussionnaires et les coureurs de bénéfices ecclésias-

1. Baluze, I., 226. Le roi de France obtint plus tard de Clément VI que le maréchal fût exhumé et enseveli au cimetière.

tiques lui attira des haines dont quelques échos sont restés [1]. Mais, à sa mort, la cour et la chrétienté entière le pleurèrent [2].

Il fut enseveli dans la cathédrale d'Avignon.

Son tombeau, de forme similaire à celui de Jean XXII, était fort endommagé au XVII[e] siècle. On le restaura en le simplifiant, et il fut entièrement détruit pendant la période révolutionnaire. Celui qu'on montre aujourd'hui à Notre-Dame des Doms n'est qu'un tombeau reconstitué sur lequel on a mis une statue de pape avec une tiare à trois rangs de créneaux faite vers 1830 [3]. L'artiste trop insuffisant seconda mal le désir qu'on avait eu de rappeler la mémoire de Benoît XII dans la chapelle qui avait autrefois contenu son tombeau.

Rome a mieux gardé un monument élevé à ce Pape d'Avignon, au-dessus de la porte de la nef majeure de la basilique de St-Pierre, en souvenir

1. Ibid , 240 : « *Ille fuit Nero, laicis mors, vipera clero*
« *Devius a vero, cuppa repleta mero.* »

2. Ibid., 236 : « *De cujus morte tota curia ac christianitas condoluit.* »

3. Ce ne fut pas, comme on l'a parfois prétendu, une supercherie pour faire croire qu'on avait le vrai tombeau de Benoît XII. En effet, les armes du cardinal de Cros sont incrustées quatre fois, de la façon la plus visible, dans l'arcade centrale du tombeau. On associait ainsi le souvenir de Benoît XII et du cardinal, qui tous deux avaient eu leur sépulture dans la même chapelle. Cet arrangement hybride était discutable, mais point incorrect, comme on l'a dit Un dessin du véritable tombeau de Benoît XII a été publié par les Bollandistes, avec la fidélité relative des planches de leur époque. Cette gravure est reproduite dans E. Müntz : *La tiare pontificale du VIII[e] au XV[e] siècle, Mémoires de l'Acad. des Inscr. et Belles lettres,* t. XXXVI, I[re] partie, p. 279.

des réparations qu'il y avait fait exécuter par Jean Poisson, le frère de l'architecte du Palais.

C'est un buste en marbre blanc, ou plutôt une statue jusqu'aux jambes, adossée en haut relief sur un fond de draperie. Le Pape est vêtu d'une chappe agraffée sur la poitrine, et coiffé d'une haute tiare à deux couronnes dont les fanons sont ramenés en avant. Il bénit de la main droite et tient les clefs de la main gauche. Une triple arcature ogivale, ornée de mosaiques d'émail, avec colonnettes torses et pignons à crochet, encadrait la statue. L'inscription commémorative porte que le tout a été sculpté par Paul de Sienne, en 1341.

Ce monument, démonté lors de la reconstruction de St-Pierre, est conservé dans les cryptes du Vatican. Il a été gravé par Philippe-Laurent Denys en 1828 [1]. Dans le texte qui accompagne les planches, il est observé que le Pape a une figure rasée, forte et pleine. Il serait à désirer qu'un moulage de ce monument figuràt dans les collections artistiques d'Avignon. C'est actuellement la seule effigie contemporaine du Pape qui a construit les deux tiers du Palais.

1. *Sacrarum vaticanæ basilicæ cryptarum monumenta æris tabulis incisa et a Philippo Laurentio Dyonisio illustrata.* Rom., 1828, p. 16, planches VII, VIII et IX. — « *Barba tonsa ac facie admodum pingui et succulenta.* » — Cf. Georges Daumet : *Le monument de Benoît XII dans la basilique de St-Pierre. Mélanges de l'école de Rome*, 1896, 293-297. On y trouve les textes relatifs à la sculpture et à la peinture de ce monument.



X

Les Constructions de Clément VI

Le 9 mai 1342, après un conclave très court, les dix-neuf cardinaux assemblés au Palais d'Avignon nommèrent pape à l'unanimité le cardinal Pierre des Rogiers ou des *Roziers* [1], car la terre seigneuriale de cette grande famille limousine avait ce dernier nom, et ses armes, qui semblent avoir été parlantes, portaient d'or à la bande d'azur avec six roses de gueules posées en orle [2].

Il prit le nom de Clément VI. Son couronnement, qui eut lieu dans la superbe église des Dominicains, la plus vaste d'Avignon, fut splendide au delà de tout ce qu'on avait encore vu depuis l'installation de la Papauté en cette ville. Le fils aîné du roi de France, alors duc de Normandie, et

1. Les déformations de g en z, et réciproquement, sont très communes dans le midi, suivant que les dialectes locaux ont des prononciations fortes ou douces.

2. Ces six roses sont différemment disposées par Reynard Lespinasse, *Armorial du diocèse d'Avignon,* et autres héraldistes, mais à tort, comme on peut le voir dans les nombreux blasons sculptés de Clément VI au Palais, notamment celui de la grande porte d'entrée (parfaitement authentique, quoi qu'on en ait dit), et les clefs de voûte du vestibule d'entrée, de l'Audience et de plusieurs pièces en façade sur la place du Palais.

plus tard roi lui-même sous le nom de Jean II, était venu y assister avec les ducs de Bourbon et de Bourgogne, le dauphin de Viennois et les plus grands seigneurs du royaume. Selon l'usage, ils montèrent en cavalcade au Palais, en escortant le nouveau Pape.

Au lendemain de cette intronisation brillante, qui avait eu lieu le 19 mai 1342, jour de la Pentecôte, Clément VI se voulut de suite plus au large et moins simplement logé que son prédécesseur. Tout était grandement assuré au Palais pour la suffisance des services, et pour la sûreté de la défense ; rien n'avait été donné au luxe et à l'élégance artistique. Mais si Benoît XII avait gardé au pouvoir suprême la belle simplicité de sa vie entière, le pape Clément VI apportait sur le trône pontifical le goût des somptuosités de la noblesse limousine.

Il confia d'abord la direction des travaux, avec le titre de *Proviseur des ouvrages du Palais*, à Pons Saturnin [1], dont le nom semble déceler une origine toulousaine. On a cru longtemps qu'un maître d'œuvres du nom de Pierre Obrier avait eu une part prépondérante dans les constructions de cette période. On lui faisait même honneur de la plupart des grandes bâtisses du Palais ; mais, d'après les registres des comptes, il faut y renoncer. Le

1. 20 février 1343, Eh., 627 : « *Per dominum Pontium* PROVISOREM OPERUM. » — 18 mai 1343, Eh., 628 : « *Pontio Saturnini provisori operum.* »

grand architecte du règne, celui qui garda, sous Clément VI, et même sous son successeur, l'influence décisive qu'avaient eue Pierre de Cucuron, sous Jean XXII, et Pierre Poisson, sous Benoît XII, ce fut Jean de Loubière, ou de Loubières, car on trouve dans les textes les deux variantes : *de Luperia, de Luperiis.* Il avait débuté au Palais comme ravaleur et sculpteur. En 1342, il travaillait à l'encadrement d'une porte de la chapelle privée du Pape [1], et les quatre gargouilles en figures de singes à forme humaine, placées au-dessus de la porte Notre-Dame, étaient de sa main [2]. On le voit ensuite figurer comme entrepreneur dans le compte d'une petite construction élevée sur le jardin, entre les étuves et le puits, pour un prix fait de 70 florins, soit environ 4500 fr. [3]. Enfin, lorsque Clément VI eut fait achever la tour de Trouillas [4], ajouter une annexe à la cuisine privée de son prédécesseur, modifier sa salle à manger [5], procéder à une série d'autres aménagements inutiles à suivre, et qu'il en vient à entreprendre la longue série de ses grands travaux, c'est désormais Jean de Loubière qui va être chargé de toutes les constructions im-

1. 1er octobre 1342, Eh., 626 : *« Johanni de Lupera, lathomo, pro factura porte nove a qua intratur in capella secreta domini pape. »*

2. 14 avril 1344, Eh., 628 : *« Magistro Johanni de Lupera, pro factura IIII babuinorum lapideorum ad ymagines hominum. »*

3. 31 mars 1344, Eh., 628 : *« Magistro Johanni de Lupera, pro factura camere que facta est in viridario domini nostri inter stufas et puteum, facto pretio cum eodem LXX flor. »*

4. 10 mai 1343, Eh., 626 : *« Pro complenda turri Trulhatii. »*

5. 17 juillet 1342 : *« Pro coquina nova que fit pro alia coquina domini pape amplianda. »* — 21 août : *« In tinello seu aula parva. »*

portantes que nous allons voir successivement édifier : tour de la Garde-robe, Audience, grande Chapelle pontificale, aile du couchant, et tour de la Gache.

Tour de la Garde-robe

(N° 13 du plan.)

Cette tour est si intimement liée à la face méridionale de la tour des Anges, que toutes deux sont quelquefois confondues sous une même désignation dans les comptes. Mais le plus souvent elle y figure sous son nom spécial de *tour de la Garde-robe*. C'est de l'ancien jardin du Pape, ou dehors, sur la place de la Mirande, qu'on peut le mieux observer sa structure. Sur ce dernier point, sa base est formée par l'ancien rempart de clôture de Benoît XII, au-dessus duquel on monta la nouvelle bâtisse, en supprimant les mâchicoulis dont les traces sont restées bien visibles. Moins haute et moins large que sa puissante voisine, elle a 40 mètres de hauteur et 8 mètres de côtés en carré irrégulier. Ses murs unis ont 2 mètres d'épaisseur à la base et n'ont pas de contre-forts. Le but du Pape, en la faisant construire, fut d'ajouter un supplément à ses appartements privés, et particulièrement à sa garde-robe. Il a déjà été expliqué que sous ce terme il faut entendre les locaux destinés à la conservation non seulement des vêtements, linges ou étoffes, mais de tous les objets mobiliers. Le garde-meuble,

ou garde-robe, de Benoît XII, situé au-dessous de la salle à manger privée et du cabinet d'étude du Pape, continua d'exister dans l'aile de la cour qui fait face à la porte d'entrée actuelle. La tour nouvelle fut une addition nécessitée par l'accroissement du mobilier de la cour romaine sous le pontificat de Clément VI.

Le 7 septembre 1342, la chaux et les pierres étaient amenées à pied d'œuvre pour cette construction [1]. Un peu plus d'une année après, le 27 novembre 1343, tout était fini. L'entrepreneur démontait ses échafaudages, et enlevait les résidus de la taille des pierres [2].

Par un relevé de compte fait quelque temps auparavant, on sait que Jean de Loubière a élevé cette tour, qu'il y avait au sommet une chapelle particulière pour le Pape, qu'elle est accolée à la grande tour où couchait le Pape [3]. Il ne peut donc y avoir aucun doute sur son identification.

La tour de la Garde-robe fut terminée au sommet par une voûte recouverte d'une plate-forme dallée et cimentée, qui existe encore [4]. Il n'y a actuellement sur cette plate-forme ni màchicoulis, ni créneaux,

1. 7 septembre 1342, Eh., 626 : « *Pro calce et lapidibus advectis ad opus garda raube domini Pape.* »

2. 26 novembre 1343, Eh., 628 : « *Pro deponendis stagiis de dicta turri, pro removendo bresilio.* »

3. 18 mai 1343, Eh., 629 : « *Facto computo cum magistro Johanne de Lupera de operibus factis per ipsum in capella et garda roba domini nostri Pape prope magnam turrim in qua dominus noster jacet.* » — 16 août 1343, Eh., 628 : « *Pro expensis turris* GARDE RAUBE. »

4. 15 juin 1344, Eh., 629 : « *Pro cimentando tecto lapideo... supra gardam robam.* »

mais un simple garde-corps et deux gargouilles sculptées.

Pour desservir les divers étages, un escalier à vis avait été construit dans l'angle de jonction des deux tours. Sa cage haute et grêle fait à l'extérieur une légère saillie, percée d'une file perpendiculaire de jours étroits comme des meurtrières, et son sommet, en forme de tourelle carrée, dépasse celui de la tour pour donner accès sur la plate-forme [1].

Au bas de la tour, il y a deux petites pièces voûtées, de plain pied avec le jardin, mais formant sous-sol par rapport à la cour d'entrée du Palais, qui est en contre-haut de 8 mètres environ.

Le reste est divisé en quatre étages, et chaque étage ne forme qu'une seule pièce, d'environ 64 mètres carrés. D'après les comptes, on avait employé, sur le sol de chacune de ces pièces, 138 *banastons* de *mavons* [2] ou corbeilles de carreaux.

Le premier étage de la tour servait de garde-meuble pour le gros matériel. Au-dessus, se trouvait la garde-robe proprement dite, destinée à contenir les objets à l'usage particulier du Pape.

A l'étage suivant, qui confrontait la chambre à coucher de Benoît XII, la destination de la pièce paraît avoir plusieurs fois varié, suivant les pontificats. Dans les textes un peu diffus qui lui

1. 26 novembre 1343, Eh. 629 : « *Pro cooperiendo scalario et pro coopertura correttorii dicte turris.* »

2 16 novembre 1343, Eh. 629 : *Pro CXXXVIII banastonibus de tegulis sive mavonibus pro solerio garde raube.* »

sont applicables, il est question de chambre de vêture, de cabinet d'études, même, à un moment, de chambre à coucher pour le Pape. Sur un inventaire de 1369 on trouve, parmi le mobilier de cette pièce, deux coffres ferrés, doublés de soie vergetée ; on en sort, entre autres objets, un *plumier* en vermeil orné d'émaux, dans son étui aux armes de Clément VI [1].

Mais la pièce sur laquelle on est le mieux renseigné, à cause de sa destination spéciale, c'est la plus haute de la tour, dont Clément VI avait fait sa chapelle particulière en la dédiant à St Michel. Rien que de l'extérieur, cette destination se devine aux hautes fenêtres ogivales, qui sont en très grande partie murées, mais dont l'encadrement est resté bien visible. Elles ont un meneau central formant deux lancettes tréflées, surmontées d'un oculus à quatre lobes. Il y en avait une sur le milieu des trois côtés isolés de la tour, le quatrième étant appuyé sur celle des Anges. Le 12 août, on payait à maître Christian, verrier, des *vitraux doubles* pour chacune de ces trois fenêtres, précaution excellente contre le vent [2].

A l'étage au-dessous, le même verrier avait fait

1. Inventaire de 1369, Eh., 662 : « *Item in camera immediate subtus capellam S^ti Michaelis, duo coffri fustei folrati sindone barrate et ferrati cum ferris in quorum uno sunt : primo, unum calamarium de argento deauratum cum smaltis et cum sua coopertura ad arma Clementis VI...* »

2. 12 août 1345, Eh., 632 : « *Pro tribus vitreis duplicibus in capella nova supra gardam robam.* »

seulement deux vitraux [1], car il n'y avait que deux fenêtres plus petites, aujourd'hui déformées.

Outre ses vitraux, cette chapelle avait une ornementation luxueuse. La croisée d'ogives de sa voûte retombait sur des culs de lampe qui devaient être très artistiques, car ils ont excité la cupidité, et ont été enlevés tous les quatre avec beaucoup de précautions. Mais la merveille de cette chapelle était ses peintures. Voûtes et murs avaient été couverts de scènes et sujets pieux par Matteo Giovanetti, de Viterbe, qui décorait, en même temps, la chapelle de St-Martial, dans la tour St-Jean. Nous avons le compte détaillé de ces peintures. Le maître avait travaillé avec ses compagnons pendant 508 journées à la chapelle St-Michel, presque autant qu'à celle de St-Martial [2]. Mais, tandis que cette dernière a gardé à peu près la totalité de ses fresques, il ne reste plus rien à la chapelle St-Michel, sauf quelques vagues traces de dessin à la sanguine et de faibles portions de couleurs à la cime de l'embrasure des fenêtres. Le Pape y avait fait prodi-

1. 30 janvier 1346, Eh., 634 : « *Pro duabus vitreis factis subtus capellam Sancti Michaelis.* »

2. Compte final des peintures de Matteo Giovanetti, 3 janvier 1346, Eh., 633. Le texte en est à peu près semblable à celui de la chapelle de St-Martial ; voir ci-dessus, p. 146. Il y est également question d'huile pour dissoudre les couleurs, ce qui dément une fois de plus l'attribution qu'on fait encore trop souvent aux van Eyck de l'invention de la peinture à l'huile. Le moine Théophile en parle déjà au XIe siècle. Mais on l'employait peu, parce qu'elle séchait trop lentement, et on préférait la peinture à la détrempe ou à l'œuf. L'invention des van Eyck fut la découverte d'un vernis siccatif qui popularisa l'emploi des huiles.

guer l'or fin fourni par Vivello Salve, marchand d'Avignon [1], et l'azur de choix qu'il fallait faire venir d'outre mer, et que la Chambre apostolique achetait elle-même, car c'était une couleur trop chère pour que les peintres en fissent l'avance.

Sans doute ces peintures devaient représenter la lutte de l'archange St Michel et la victoire des bons anges sur les révoltés qu'ils chassèrent du ciel. C'est probablement de ces fresques, jugées admirables, qu'était venu populairement à la tour papale tout entière le nom de TOUR DES ANGES, qui ne figure pas dans les comptes. Malheureusement, tout a été méthodiquement dérobé.

Dans cette chapelle particulière du Pape se trouvait le dépôt des reliques. Elles étaient conservées dans une grande et lourde châsse, portée sur trois supports spéciaux en fer, à côté de l'autel [2].

De l'autre côté, était la piscine, qui existe encore dans une embrasure spéciale, et plus près de l'emplacement de l'autel, à main droite du célébrant, le tabernacle des vases sacrés creusé dans le mur, où le vide existe encore en forme de petit placard [3].

1. 25 août 1344, Eh., 629 : « *Vivello Salve, mercatori avenionensi, pro L stagnetis auri fini recepti ab eo per magistrum Johaneti pictorem pro pictura capelle domini nostri nove.* »

2. 14 octobre 1344, Eh., 629 : « *Pro III instrumentis ferreis positis juxta altare capelle garda raube nove, pro sustinenda archa in qua sunt reliquie.* »

3. M. Biret, le savant maître en ferronnerie d'art, professeur à l'Ecole professionnelle d'Avignon, possède la porte de ce tabernacle, achetée depuis bien longtemps dans des lots de ferraille. Cette porte avait été doublée de soie rouge, dont un lambeau fut retrouvé entre fer et bois. Elle était munie de sa ferrure du XIV[e] siècle, et surtout

Dans la tour de la Garde-robe, la chapelle St-Michel n'était pas seule ornée de peintures. Toutes les pièces étaient décorées avec plus ou moins de recherche, suivant leur destination. Clément VI n'aimait pas les murs nus. On relève, dans les comptes de son temps, un nombre incroyable de peintres, les uns maîtres, les autres simples ouvriers ou décorateurs. Trois de ces derniers, Simonet de Lyon, Bisson de Chalons et Jean Moys, avaient pris à forfait, et terminé, le 4 février 1344, la peinture de l'escalier à vis, du haut en bas de la tour de la Garde-robe [1]. Il ne s'agissait évidemment que de peintures courantes, comme dans les galeries du cloître, décorées à la même époque par les mêmes peintres [2].

Deux autres, Bernard Escot et Pierre de Castres, qui avaient déjà touché des acomptes, sont réglés définitivement le 9 du même mois, pour les peintures exécutées sous la *chambre nouvelle* du Pape [3]. Il se pourrait que ces peintures de Bernard et de son compagnon fussent celles qui ont été retrouvées récemment sous le badigeon, au troisième étage de la tour.

d'une admirable serrure gothique, qui est une des plus remarquées dans la précieuse collection de M. Biret.

1. 4 février 1344, Eh., 627 : « *Pro vite garde-raube et capelle nove pingende de pretio facto cum eisdem, X flor. auri.* »

2. Voir ci-dessus, p. 175

3. 9 février 1344, Eh., 627 : « *Cum Bernardus Escot et P. de Castris pictores recepissent sub certo pretio, videlicet ad summam LXXX flor. pingendam cameram que est immediate subtus* CAMERAM *domini nostri* NOVAM. »

Dans la pièce située immédiatement sous la chapelle St-Michel, on a découvert en effet de véritables peintures artistiques à personnages, formant une suite de sujets de chasse, de pêche, de baignade, de cueillette de fruits, dans le genre des tapisseries qu'on tendait sur les murs. On ne pourra juger complètement ces peintures que lorsqu'elles auront été débarrassées du badigeon qui les couvre encore. Mais on peut dire déjà quelles sont très différentes de celles des chapelles St-Jean et St-Martial, comme dessin et comme coloris. Elles sont moins conventionnelles et plus près de l'imitation de la nature. C'est peut-être aussi dans cette pièce que travaillaient Ricconi d'Arezzo et Pierre de Viterbe qui, le 6 septembre 1344, avaient peint, à un endroit confusément indiqué de la Garde-robe, un ciel d'azur avec des étoiles, et sur les murs, la continuation de sujets déjà commencés par d'autres [1]. Certainement un ciel avec étoiles eût convenu au-dessus de sujets champêtres ; mais c'était aussi une décoration de style courant dans les plafonds à caissons de l'époque. Il est souvent question, dans les comptes du Palais, de plafonds d'azur avec semis d'étoiles d'or ou d'étain doré.

Pierre de Castres et Bernard Escot étaient français ; les deux autres maîtres étaient italiens. Cette

1. 6 septembre 1344, Eh., 629 : « *De pingendo aliam partem garde raube domini nostri, videlicet celo de azurio cum stellis, et parietes sicut alia pars extitit.* »

double origine des peintures expliquerait les différences de faire que l'on y remarque. Il y a des figures comme celle d'une femme assise près d'un vivier qui sont absolument italiennes. L'agencement de la composition et la plus grande partie des personnages est de style français.

En attendant que ces fresques soient dégagées du linceul de chaux qui les masque encore en grande partie, en voici une description succincte :

Paroi nord : *Une scène de pêche* à l'épervier et à la ligne, dans un vivier [1] sur lequel nage une sarcelle avec un cygne sur le bord. Les personnages, dans des attitudes variées, se détachent sur un fond de verdure.

La paroi du levant est divisée en deux panneaux par une fenêtre. — A gauche : *Cueillette de fruits* ; des personnages au pied d'un arbre reçoivent les fruits jetés par ceux qui sont juchés dans les branches. — A droite : *Chasse au faucon* ; un chasseur élève sur son poing un faucon que vient de lui remettre le fauconnier placé devant lui et tenant le sac d'où l'oiseau vient d'être tiré. Scène très curieuse pour les costumes et les accessoires de chasse.

La paroi du midi est également coupée par une fenêtre. — A gauche : *Naïades au bain* ; elles sortent précipitamment de l'eau, comme effarouchées par l'approche de la chasse. Les personnages

1. Le Pape avait un vivier à côté de l'abattoir actuel, près de l'église de N.-D. des Miracles (Minimes). Eh., 684, note 543, n 7 : « *Piscarium domini pape prope ecclesian b. Marie de Miraculis.* »

sont beaucoup plus petits, peut-être pour faire suite en perspective avec le panneau précédent. — A gauche : *Chasse au lapin ;* un chasseur tient dans ses mains un furet ; plusieurs lapins se sauvent vers leur terrier.

Paroi du couchant : *Chasse au sanglier ;* deux chasseurs achèvent la bête forcée. La partie gauche de ce sujet a beaucoup souffert de l'installation d'une cheminée avec trumeau en plâtre, où le vice-légat, auteur du méfait, n'a pas manqué de mettre ses armes. Il faut dire, à sa décharge, qu'il ne faisait que partager le dédain de son temps pour les fresques gothiques que l'on recouvrait de tentures ou d'étoffes de soie, selon le goût du jour.

Le plafond, avec solives apparentes, a été repeint, probablement à l'époque de l'adjonction de la cheminée.

Dans la pièce au-dessous, il y a tout autour, dans le haut, une frise d'animaux chimériques, et sur le reste des murs, des écussons encadrés d'entrelacements gothiques. Ces peintures sont purement décoratives.

Tous les étages de la tour de la Garde-robe communiquent avec ceux de la tour des Anges, mais avec des différences de niveaux, rachetées par un certain nombre de marches. La chapelle de St-Michel, mitoyenne avec la chambre à coucher du Pape, dut faire sans doute abandonner la chapelle privée ou oratoire que Benoît XII avait eu de

l'autre côté de la tour des Anges, à côté de son cabinet d'études.

Il est à croire que, dans la construction de la tour de la Garde-robe, Jean de Loubière donna au Pape une idée avantageuse de son talent, car Clément VI le chargea dès lors de l'exécution de tous les projets que nous allons voir exécuter.

Le nouvel œuvre ou Palais nouveau de Clément VI

Malgré ses agrandissements considérables, le Palais des Papes devenait insuffisant. Certains services et divers fonctionnaires, comme l'*École de théologie* et l'*Aiguadier,* ou chef des distributions d'eau dans le Palais, étaient logés en location dans deux maisons voisines appartenant aux Raynaud de Valréas qui avaient déjà vendu à la Chambre apostolique plusieurs immeubles, dans une rue qui portait leur nom [1].

De plus, le Palais n'était pas encore isolé de toute part sur la voie publique. Vers la place actuelle de la Mirande, et le long de la rue Peyrolerie, certains immeubles confrontaient la *grande tour,* qu'habitait le Pape, et l'*Audience*, où les auditeurs rendaient la justice [2].

1. Acte du 5 mai 1344, Palaizin, notaire, Eh , 683, note 543 : « *Duas domos... in altera quarum tenneltur nunc* SCOLE SACRE THEOLOGIE *et in alia moratur* AYGADERIUS *domini pape.* »

2. Même date, *ibid.* : « *... et confrontatur ex una parte cum* PALATIO APOSTOLICO *in quo tenetur* AUDIENTIA *et sedent ad jura reddendum sacri palatii apostolici auditores.* » — 3 janvier 1348, Eh., 685, note 543, n° 10 : « ... *in* CARRERIA PEYROLARIE *prope* TURRIM MAGNAM. » — *Ibid.,* n° 9 : « ... *prope* TURRIM DOMINI PAPE. »

Clément VI voulut remédier à ce double inconvénient. Il décida de dégager le Palais de toutes les constructions adjacentes et de gagner ainsi la place des nouveaux agrandissements et embellissements qu'il avait projetés [1].

Du 5 mai 1344 au 2 mai 1345, il acheta de gré à gré, ou à dire d'expert [2], toutes les maisons qui touchaient au Palais et qui semblent avoir formé un quartier assez aristocratique ; car, outre les Raynaud de Valréas, on y trouvait : Bertrand de Montblanc, coseigneur de Vedènes ; Geoffroy de Boulbon, coseigneur de Barbentane ; Hélion de Bufenos, sergent d'armes du Pape, et autres gens de qualité [3].

Le Pape fit démolir toutes ces constructions. Il isola le Palais de toute part, et disposa d'emplacements considérables sur la place du Palais, sur celle de la Mirande et le long de la rue Peyrolerie, pour élever des constructions plus somptueuses que celles qui existaient déjà.

Tous les annalistes contemporains ont parlé avec admiration de ce nouvel œuvre (*opus novum*) qui, dans les registres de comptes, est appelé souvent le grand palais neuf (*magnum palatium novum*).

1. Acte du 16 novembre 1344, Eh., 684, note 543, n° 6 : « *Pro palatio apostolico in civitate Avenionensi ampliando et magnificando.* »

2. Acte du 16 novembre 1344, Eh., 684, note 543, n° 6 : « *Cum convenire nequirent,... estimatores communiter et concorditer, ut dicitur, elegerunt.* »

3. *Ibid.*, n[os] 1, 2, 6, 7, 9.

« Ce Pape, dit l'un d'eux, amplifia parfaitement « le Palais d'Avignon en son milieu. Bien qu'au- « paravant le Pape Benoît XII l'eût établi en belle « forme sur deux angles, lui cependant l'acheva « et le fit quadragulaire, en entourant et enfer- « mant toute la cour de hauts édifices et de tours « égales aux autres. [1] » Qu'était ce palais à deux angles ou en carré ouvert que Clément VI compléta en fermant le carré ? La difficulté est insoluble pour ceux qui croient, encore aujourd'hui, que Benoît XII n'a rien construit en dehors des bâtiments qui entourent le cloître ou jardin actuel des Archives.

Ils accusent le vieux chroniqueur d'inexactitude. L'étude des registres de comptes a démontré qu'il était, au contraire, parfaitement informé.

Nous savons, en effet, qu'à la mort de Benoît XII, la cour d'entrée actuelle n'avait qu'un mur de clôture sur la place du Palais, mais que ses trois autres côtés étaient déjà bordés d'édifices et qu'il y avait en face les *appartements privés du Pape*, à droite l'*Audience* de Jean XXII, à gauche l'*aile des réceptions*. Le voilà bien ce palais à deux angles ou en carré de bâtisses incomplet sur le devant, que Clément VI allait parfaire en fermant le carré par l'aile actuellement en façade sur la place du Palais.

1. Baluze, I., 262 : « *Ipse etiam palatium Avinionis amplificavit recte de media parte ; cum prius per Benedictum papam XII predecessorem suum licet solemne factum fuisset de* DUOBUS ANGULIS, *ipsum tamen perficiendo fecit* QUADRANGULARE, *totam plateam muris altis et turribus aliis primis æqualibus claudendo et circumdendo.* »

Mais l'œuvre du Pape ne se borna point à ce quatrième côté de la cour, bâti entièrement à neuf. Comme il avait gagné du large en abattant les maisons qui séparaient la vieille Audience de Jean XXII de la rue Peyrolerie, il en profita pour démolir cette Audience et la reconstruire sur le bord même de la rue. Il élargit ainsi la cour d'entrée de tout l'emplacement de l'ancien édifice, et il éleva le superbe bâtiment à deux étages, au coin de la place du Palais.

Le Pape, dit un chroniqueur, « fit élever, sur des « fondements énormes, une *chapelle* très vaste et « fort belle, au-dessous de laquelle se tiennent les *au-* « *diences* des causes judiciaires et des contredits[1]. »

Les textes des comptes confirment la destination de ces deux étages qu'il faut examiner séparément.

L'Audience

(N° 9 du plan.)

Au commencement du siècle dernier, on savait encore parfaitement que la vaste salle au rez-de-chaussée de l'immense construction qui longe la rue Peyrolerie était le *Palais de Justice du Pape*. Tous les documents de cette époque lui donnent cette destination.

Un peu plus tard, sous l'influence des idées ro-

1. Baluze, I. 278 : « *Capellam amplissimam nimiumque decoram, sub qua modo causarum et contradictoriarum audientiæ tenentur, a fundamentis grossissimis fecit ædificare.* »

mantiques, on l'appela fautivement le Tribunal du Saint-Office. Ce n'était qu'une concession au goût du jour et une demi-altération qui laissait à cette salle son emploi judiciaire. C'était la mode alors de tout pousser au dramatique. On a vu que Mérimée lui-même avait pris la cheminée des cuisines du Palais des Papes pour le fourneau de l'Inquisition!

Puis les notions s'obscurcirent davantage. On crut qu'il n'y avait sur la rue Peyrolerie que deux chapelles superposées : *la Chapelle haute* et *la Chapelle basse*. Enfin, sous l'influence d'un texte [1] inexact ou altéré, on voulut voir dans la salle du bas le Consistoire, qui est dans une aile tout à fait opposée [2].

J'ai été assez heureux pour contribuer à lui faire rendre son véritable nom : l'Audience. On a pu le lire sur les affiches officielles des fêtes données pour inaugurer le commencement de la restauration du Palais des Papes et sur les cartes du banquet offert dans cette salle à Mistral, le poète immortel de la Provence.

Depuis longtemps, j'avais démontré, à l'aide des textes les plus précis, que dans cette salle siégeaient les *Auditeurs*, appelés plus tard *Auditeurs de Rote*, dont les décisions avaient alors, en droit pontifical, le même effet que celles de la Cour de

1. Baluze, I, 261. L'altération du texte est d'autant plus évidente que l'auteur dit que le Consistoire n'a pas été construit par Clément VI, mais par Benoît XII, et qu'il est, en un *autre endroit, in alio loco*, en dehors de la partie du Palais construite par Clément VI.

2. Voir ci-dessus, page 134, et n° 18 du plan.

cassation ou du Conseil d'État, dans notre droit civil et administratif.

Cette Cour suprême de la chrétienté fut, sinon instituée, du moins tellement modifiée et réorganisée sur de nouvelles bases par le second pape d'Avignon, Jean XXII, que beaucoup d'historiens lui en attribuent la création. Elle était chargée de résoudre souverainement les questions litigieuses de droit international, civil ou ecclésiastique, soumises de toutes les parties du monde à la juridiction du Souverain Pontife. C'était, au XIVe siècle, le tribunal le plus respecté de l'univers, et il ne faut pas s'étonner que le Pape eût affecté à la tenue de ses séances la plus belle salle de son palais. Jean XXII avait bâti, à cet effet, un vaste édifice, à la place de l'ancien hôpital d'Avignon, au midi des anciens jardins, qui devinrent alors, et sont encore aujourd'hui, la cour d'entrée du Palais des Papes.

Benoît XII avait conservé cette Audience en construisant vers son extrémité orientale la tour des Anges et ses appartements particuliers. Clément VI la voulut plus belle et plus grandiose.

Mais, pour ne pas interrompre le cours de la justice, il avait fait construire, dans l'enclos des Dominicains, une salle provisoire, où les auditeurs tinrent leurs séances jusqu'à l'achèvement de la construction nouvelle [1].

1. 1er juillet 1344, Eh., 631 : « *Pro una porta facienda ad* AUDIENTIAM PREDICATORUM. » — 16 septembre : « *Ad predicatores ubi debent auditores tenere* AUDIENTIAM. » — 8 octobre, Eh., 629 : « *Pro opere audientie contradictorum, quod fit ad predicatores.* »

Celle-ci s'éleva presque à la même place que l'ancienne, mais un peu plus au midi et sur les plans beaucoup plus vastes de Jean de Loubière. Le 9 août 1344, on commença à briser et aplanir le rocher au-dessus de la rue Peyrolerie pour préparer l'assiette des fondements [1]. Dix mois après, le 7 février 1346, les travaux étaient assez avancés pour que le Pape fit percer une porte provisoire, dressée au plâtre, en tête de l'Audience nouvelle, pour passer secrètement dans le chantier [2] qui touchait la tour de la Garde-robe, et où il pouvait venir directement de sa chambre pour suivre les progrès de la bâtisse.

Enfin, le 7 novembre 1347, les voûtes de l'Audience furent achevées, on fit le remplissage pour niveler au-dessus le sol de la grande Chapelle, et on débarrassa des débris de construction la rue montant vers l'hôtel du capitaine-maréchal de justice, qui était, avec ses prisons, à la Vice-Gérance [3].

Comme la grande Chapelle pontificale devait être construite au-dessus, et que d'énormes affluences de fidèles s'y presseraient pour les grandes cérémonies, il avait fallu renforcer les voûtes de l'Audience, et les diviser en deux nefs supportées par cinq

1. 9 août 1344, Eh., 631 : « *Pro XIIcim fregelariis qui fuerunt pro roqua tollenda et adequanda pro fundamento operis nove.* »

2. 7 février 1346, Eh., 634 : « *Pro facienda porta in capite audientie, ut papa possit intrare secrete ad videndum opus novum magistri Joannis de Luperia.* »

3. 7 novembre 1347, Eh., 639 : « *De implendo clotas volte audiencie nove ac mundando carrieram ab hospitio capitenei marescali.* »

robustes piliers, qui formaient, de chaque côté, six travées égales entre elles, sauf les dernières, réservées au tribunal des auditeurs ; celles-ci avaient en étendue un tiers de plus que les autres.

Quand l'Audience du Palais d'Avignon fut ainsi achevée, elle eut 52 mètres de long, 16 m. 50 de large et 11 m. de hauteur. On y entrait, comme maintenant, par une haute arcade formant vestibule et donnant accès à la fois au grand escalier de la Chapelle pontificale et à l'Audience, dont le sol, en contre-bas, devra être déblayé sur une profondeur de 1 m. 25 pour retrouver l'ancien dallage.

Aucune salle contemporaine du même genre ne la surpassait, pas même la fameuse grand' salle du Palais de Justice de Paris. C'est encore aujourd'hui la plus belle du Palais des Papes, sans excepter la grande Chapelle, dont la nef unique donne davantage la sensation de l'immensité, mais ne charme pas la vue autant que l'Audience, avec la perspective fuyante de ses deux nefs et les multiples croisements des fines nervures de ses voûtes d'arête.

La répartition des arcs en ogives peu haussées et de leurs supports est parfaitement claire, sans enchevêtrement ni pénétration. Ils retombent, le long des murs, sur des culs de lampe ornés d'animaux ou de personnages chimériques, et, au milieu de la salle, sur des colonnettes rondes à chapiteaux feuillagés, qui s'adossent en espaces réguliers sur un fort pilier cylindrique. Au centre de chaque travée, des clés de voûte, ornées de rosaces variées,

nouent les croisées d'ogives. Les deux dernières seulement ont des armes : à droite, celles de Clément VI ; à gauche, celles de Rome, portant une bande chargée des quatre lettres : S. P. Q. R. (*senatus populusque romanus,* le sénat et le peuple romain). Le Pape signait ainsi son œuvre en attestant qu'il était toujours, même à Avignon, le Souverain Pontife de l'Église romaine.

Ces deux dernières travées du fond, plus allongées que les autres, et où l'augmentation de portée des voûtes ramène l'ogive au plein cintre, étaient autrefois séparées du reste par une barrière qui formait l'enceinte réservée aux auditeurs. L'estrade du tribunal était adossée à droite contre le mur du midi, contigu à la tour St-Laurent. Elle existait encore en 1816, avant l'adaptation du Palais en caserne, et le plan dressé par Pompéany en 1801 porte le tracé du mur bas qui la supportait.

Sur cette estrade, construite au commencement de 1352 par Jean de Loubières, avec ses aménagements, pour le prix de 23 florins [1], étaient disposés en fer à cheval les sièges des auditeurs. Au centre se trouvait une *rote* [2], ou bibliothèque tournante, dans laquelle étaient rangés les recueils de droit ou de jurisprudence. Les auditeurs n'avaient qu'à

1. 19 février 1352, Eh., 643 : « *Soluti fuerunt magistro Johanni de Luperiis magistro operis novi palatii domini nostri pape pro factura rote Audientie nove in qua sedent auditores sacri palatii XXIII flor.* »

2. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, au mot *Lectrin* ou *Lutrin*, a donné la description de ces rotes ou bibliothèques tournantes, dites *lectrin roë*.

faire tourner la rote pour trouver, sans se déplacer, l'ouvrage dont la consultation pouvait leur être nécessaire. Les sièges et la rote de l'Audience avaient été terminés et recouverts d'étoffes par le fustier avignonais Guillaume Vial et deux compagnons, qui avaient travaillé ensemble pendant trente journées à huit sous par jour, soit un tiers de florin, ou environ 20 fr., à partager entre le maître et les deux compagnons[1]. Il avait fait de plus les *cancels* ou barrières qui enfermaient les deux nefs réservées au tribunal[2].

Près de l'estrade, entre les deux fenêtres du fond de l'Audience, il y avait un autel sur un soubassement, et un cancel formant comme l'enceinte d'une petite chapelle[3].

Derrière le tribunal, il n'y a pas de fenêtres, l'adossement postérieur de la tour St-Laurent ayant obligé de boucher celles dont on voit encore les traces. Sur tout le reste du mur méridional, il y a, au milieu de chaque travée, l'encadrement d'une large et haute ouverture ogivale, privée de ses meneaux et morcelée par un murage en deux petites fenêtres superposées à l'époque où l'Audience fut coupée dans sa hauteur en deux étages de cham-

1. 7 avril 1352, Eh., 643 : « *Guillemo Viaudi, fusterio, pro XXX dietis quibus operatus fuit cum duobus aliis fusteriis in fulrando et fustando rotam auditorum et sedes dicte audientie, ad rationem VIII sol pro dieta, XII libr.* »

2. 7 avril 1352, Eh., 643 : « *Dicto Guillemo pro faciendo meianum cancelli audientie magne.* »

3. Même jour : « *Pro terrassia capelle audientie, cancello....* ».

brées militaires. Les extrémités de la salle sont ajourées de deux ouvertures pareilles et pareillement mutilées [1].

Quant au quatrième mur contigu au grand escalier du côté de la cour, il n'y a d'autres ouvertures que la grande porte d'entrée ornée de colonnettes, et à l'angle du fond une gracieuse petite porte ogivale, avec son encadrement intact. C'était l'entrée particulière des auditeurs.

Sur ce mur, et sur celui d'en face, on voit, à 2 m 50 de hauteur, des restes d'inscriptions, peintes sur une seule ligne, qui n'ont jamais été signalées. Elles sont tracées au pinceau sur la pierre en lettres gothiques de 13 centimètres de haut et de couleur noire, sauf la première de chaque mot, qui est rouge et séparée du mot précédent par trois points superposés. Le tout est entouré d'un filet noir formant encadrement. On voit des traces de ces inscriptions, régulièrement espacées à la même hauteur, sur tout le tour de la salle. Une seule est assez bien conservée sur le mur du nord dans la travée du fond. Elle est ainsi conçue :

Locus : Domini : Bernardi : Hugonis : de (...) dalnico. (Les trois premières lettres du dernier mot sont effacées.) — Place de sieur Bernard Hugo de........

Il est difficile de savoir dans quel but cette ins-

1. Le fustier Guillaume Vial avait fait les boiseries de ces fenêtres — 7 avril 1352, Eh., 643 : « *Fenestras vistarum dicte audientie...* »

cription et les autres, qui semblent similaires, figuraient sur les murs. Y aurait-il eu, sur le pourtour de cette immense salle, des emplacements occupés par des greffes ou des secrétariats de procédure, à la façon des bureaux maintenant installés dans les *halls* des grandes administrations, et nos inscriptions servaient-elles d'écriteaux pour renseigner le public ?

A droite de la porte d'entrée, on voit sur le mur les restes très détériorés d'une peinture qui n'occupa jamais une bien grande étendue. Une partie de l'encadrement est encore visible, ainsi qu'une tête nimbée, au-dessus de laquelle paraît un enfant bénissant à *nimbe crucifère*. A cette dernière caractéristique, on peut reconnaître *St Christophe portant l'enfant Jésus*. Un peu plus loin, sur le même mur, se trouve une autre peinture plus grande, dans un encadrement mesurant 2 m. 50 de large sur 1 m. 75 de haut. La sainte Vierge y est représentée de grandeur naturelle, assise sur un trône et tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. Deux anges, aux ailes effilées, de style conventionnel, soutiennent de leurs bras grêles une couronne fleurdelysée au-dessus de la tête de la sainte Vierge. Dans le bas de chaque côté, paraissent avoir figuré en buste deux personnages dont la silhouette se devine à peine. Cette peinture est du XIVe siècle, mais la bordure a été refaite et des armoiries ajoutées à une époque postérieure.

Ces fresques, de petite dimension par rapport à

l'immensité du vaisseau, ne paraissent pas avoir fait partie d'une composition générale. Elles donnent plutôt l'impression de panneaux isolés qui auraient pu orner les emplacements particuliers dont les inscriptions rapportées ci-dessus suggèrent hypothétiquement l'existence. Mais peut-être aussi concouraient-elles à un ensemble décoratif qui aurait régné par place sur tout le tour de la salle, et dont ils seraient les derniers témoins. Il est difficile de savoir si le reste des murs était peint, ou si la pierre était restée nue. Les culs de lampe des voûtes ont seuls conservé des tons d'ocres jaune ou rouge et de gris foncé, qui différenciaient les vêtements des personnages ou les animaux représentés.

On est mieux informé sur les dernières travées où siégeaient les auditeurs. Cette partie, réservée au tribunal, avait reçu une décoration superbe et parfaitement appropriée à son emploi.

Il faut ici laisser parler un des historiens contemporains de Clément VI, en le traduisant mot à mot :

« Considérant que ce lieu avait été ordonné et
« dédié exclusivement pour demander et rendre
« justice, le Pape voulut qu'en le décorant, son
« peintre suivît l'ordre suivant, qu'il régla lui-
« même, savoir : qu'au milieu, la divine Majesté
« fût représentée sur son trône, et exactement tout
« autour les effigies des saints, saintes et autres
« qui, sous le Nouveau ou l'Ancien Testament, ont

« dit ou écrit quelque chose de notable sur les ju-
« gements, le droit, la justice, l'équité ou la vérité ;
« et sous chaque figure ou dans les rouleaux qu'el-
« les portent aux mains, leurs dits ou écrits sur les
« sujets indiqués ci-dessus fussent tracés avec let-
« tres grosses et lisibles, en spécifiant avec des
« caractères rouges les livres et chapitres où ces
« choses sont contenues. Ce que tous voyant et
« lisant, grand profit devait leur advenir, afin que,
« sans dévier, ils se conformassent à l'observation
« de ces sentences [1] »

Le peu qui reste aujourd'hui de ces admirables peintures répond absolument à la description de l'historien du XIVe siècle. Évidemment il les avait vues, tant il est ponctuel dans ses indications.

Malheureusement, tout se réduit maintenant à 20 figures de prophètes alignés en files décroissantes, les uns au-dessus des autres, dans l'encadrement triangulaire de deux segments de voûte, sur la dernière travée de gauche.

Des autres grandes compositions qui couvraient les murs entre les deux fenêtres du fond et sur la paroi nord, en face de l'estrade des auditeurs, on ne voit plus que des traces et des traits à la sanguine, qui ont été habilement ravivés et dégagés par M Ypermann. On lira plus loin la description qu'en a laissée un visiteur qui put encore les voir entières en 1816.

1. *Première Vie de Clément VI,* Baluze, I, 162.

Il serait inutile d'insister sur le mérite de ce qui reste de ces peintures, encore si vives sur leur fond bleu, constellé d'or.

Elles ont été étudiées et décrites par tous les critiques d'art, notamment par MM. Cavalcaselle et Crouwe, Palustre, Müntz, etc.

Elles ont été attribuées au Giotto, et plus particulièrement à Simone Martini, dit Memmi ; mais déjà M. Müntz avait élevé des doutes sur ces attributions.

L'étude des comptes conservés aux Archives du Vatican permet d'être plus négatif. Le Giotto était mort en 1337, Simone Memmi en 1344, et les voûtes de l'Audience, où sont les œuvres qu'on leur prête, ne furent terminées qu'au commencement du mois de novembre 1347.

Si l'auteur de ces fresques demeure inconnu, on ne saurait trop louer la pureté du dessin, la richesse et la variété du coloris, la justesse des poses et des mouvements, mais surtout la vigueur d'expression des figures.

Cette décoration, qui ne couvre que deux sections de la travée, s'étendait-elle sur le reste de la voûte? On l'a prétendu, mais rien ne permet de l'affirmer, tant que quelques parcelles de couleur n'auront pas été retrouvées, au moins dans quelque repli de nervures où elles se seraient forcément conservées, et où jusqu'à présent rien de tel n'a été aperçu.

Peintures de la Voûte

Les deux segments de voûte portant sur le mur nord dans la dernière travée de l'Audience contiennent chacun 10 figures isolées de prophètes, superposées sur quatre rangs. Ces segments ayant une forme triangulaire dont la pointe est dirigée en bas, le premier rang, en commençant par le haut, se compose de quatre figures, le second de trois, le troisième de deux, et le dernier, à la pointe du triangle, d'une seule figure.

Voici leurs dispositions :

SEGMENT DE GAUCHE

1 Ezéchiel.	2 Jérémie.	3 Isaïe.	4 Moïse.
5 Abdias.	6 Michée.	7 Naüm.	
8 Habacuch.	9 Malachie.		
10 Anne, mère de Samuel.			

SEGMENT DE DROITE

11 Enoch.	12 Job.	13 Salomon.	14 David.
15 Daniel.	16 Osée.	17 Amos.	
18 Sophonias	19 Johel.		
20 Une sybille.			

Chacune de ces figures tient, dans les positions les plus variées, un rouleau sur lequel, conformément au désir du Pape, se détache lisiblement une sentence relative à la justice ou aux jugements. Il serait trop long de les reproduire. En voici deux comme exemple :

Abdias : *Parce que le jour du Seigneur est juste, comme tu as fait il te sera fait, et ta rétribution reviendra sur ta tête.* (Chapitre II.)

Salomon : *Crains Dieu et observe sa loi, car il est écrit : Tout homme et toute action Dieu les traduira en jugement* (Eccl., XII.)

C'était donner même aux juges de hautes leçons de justice.

Peintures sur les murs

Si les peintures de la voûte de l'Audience sont demeurées complètes et presque aussi vives qu'au XIVe siècle, il n'en est malheureusement pas de même des autres compositions qui décoraient les murs en deux très grandes et très belles fresques, l'une du *Jugement dernier* au-dessous des prophètes, — l'autre de la *Crucifixion*, entre les deux fenêtres du fond.

Et cependant elles étaient encore parfaitement conservées en 1816, bien que la salle de l'Audience eût été déshonorée en vulgaire magasin à fourrage. Un ami des arts, après avoir visité le Palais à cette époque, écrivit une relation détaillée de l'état des

peintures qui fut inséré, sous la signature M. R. P., dans la *Ruche Provençale* [1].

Cette relation est malheureusement trop longue pour être citée entièrement. En voici quelques extraits :

« Dans la peinture entre les deux fenêtres du « fond..., Jésus en croix, St Jean et Ste Magdeleine « sont les principales figures. Deux anges très « petits, les ailes étendues, semblent soutenir les « bras de la croix ; près de chaque ange est un pro- « phète beaucoup plus grand, à demi-caché dans « les nuages. On voit, derrière la Magdeleine, St « Georges et St Jérôme ; derrière St Jean, St « Ambroise et St Augustin Ces six figures, de pro- « portions naturelles, sont debout et rangées symé- « triquement. Au-devant des saints Pères, on a placé « des personnages qui adorent Jésus-Christ. Ces « deux files doubles sont groupées de manière à ce « que, s'écartant vers le premier plan, elles y « laissent un grand espace devant la croix, St Jean « et Ste Magdeleine, entièrement à découvert...

« La composition de ce tableau tient de la manière « des premiers maîtres... L'expression des têtes est « vraie, le mouvement gracieux, le coloris ne « manque pas de vigueur... ; il est peint sur fond « bleu..., et mérite d'être examiné par ceux qui « font une étude particulière de l'histoire des « beaux-arts.

1. *La Ruche provençale,* publié à Marseille, en 1819 et années suivantes, chez Achard, imprimeur de l'Académie, t. II, 1819, p. 86-98.

« Quant à l'autre fresque.., avant d'essayer la « description de ce grand ouvrage, il est convena- « ble d'en bien marquer l'emplacement. Il se « trouve en face de l'enceinte consacrée aux juges, « formée d'ais en lambris, couverte d'un plafond « de bois à la hauteur de la naissance des voûtes, et « décorée des armoiries et des devises de Paul V, « peintes en blanc sur fond rouge [1].

« La composition s'étend dans toute la largeur « de la travée et monte jusque sur la pointe de l'o- « give ; sa dimension est approximativement de « trente pieds sur vingt de hauteur, divisée en « cinq bandes inégales. Le plus bas de ces étages « représente le sol terrestre ; les quatre autres, au- « tant de degrés de la sphère céleste. »

Suit une description détaillée, mais prolixe, des damnés poussés en bas vers les flammes, des anges qui présentent les hommes et les femmes devant les juges, des élus accueillis par les saints, les moines, les évêques, les cardinaux, les papes qui forment le cortège des bienheureux.

« Enfin, au-dessus, dans la pointe de l'ogive, for- « mant la cinquième bande, est le Père Éternel sur

1. On voit encore quelques restes de ces armoiries sur le mur. Il faut remarquer que la destination judiciaire de la salle était bien connue en 1816, et que l'estrade du tribunal subsistait encore. D'après un manuscrit de la bibliothèque Chigi à Rome, cité par E. Müntz, *Histoire des arts au XIX[e] siècle dans la ville d'Avignon*, il y avait, au-dessus du tribunal, en plus des armoiries de Paul V, celles des cardinaux Borghèse et Philonardi, ainsi que celles d'un prélat portant trois monts et une colombe au-dessus. C'était une décoration ajoutée au XVII[e] siècle.

« un trône, dans toute sa gloire, et environné des « neuf chœurs des esprits célestes. »

Voilà bien cette « *divine Majesté peinte sur son trône* » que Clément VI avait demandée à son peintre, d'après les expressions précises du biographe contemporain cité plus haut. Il faut noter aussi que, d'après la description de la *Ruche provençale* :

« Les panneaux sont chargés de versets et d'ins-« criptions gothiques..... On voit des légendes en « caractères gothiques au-dessous de chacun des « principaux personnages ; la distance ne m'a pas « permis de les lire [1]..... »

Ici encore nous reconnaissons ces sentences que le Pape avait commandé d'écrire en *lettres grosses et lisibles*, pour servir d'avertissement salutaire.

Il ne faut donc pas douter que, si cette grande fresque eût été conservée, nous aurions sous les yeux l'œuvre la plus considérable et la plus belle du XIVe siècle et la merveille du Palais. Car l'auteur de la description de la *Ruche* ne tarit pas en éloges. Il assure que « les figures de cette fresque sont innombrables, qu'elles ont trois pieds environ de hauteur....., que les mouvements sont pleins de justesse, de correction et de grâce, que les têtes

1. L'auteur ajoute qu'il a lu au bas la date de cette fresque : *31 mai 1539*. Mais il a été évidemment trompé par une de ces inscriptions adventices ou grafittes si communes dans le Palais, précisément pour le XVI siècle, par exemple dans la chapelle St-Jean. Une date ainsi mise en caractères cursifs n'est pas un instant admissible sur une fresque où toutes les écritures indiquées par l'auteur sont en caractères gothiques.

ont toutes beaucoup d'expression, que celles des anges et des femmes sont d'une beauté admirable qui rappelle les plus belles têtes de Raphaël, que le dessin est pur, vrai. etc. »

Si l'on veut savoir comment ces admirables fresques ont disparu, il n'y a qu'à lire cette réponse au rapport officiel de la *Commission des Antiquités de Vaucluse*, qui demandait instamment la conservation de ces précieuses peintures :

« Le capitaine du génie a observé sur tout ce
« que dessus qu'il ne partage pas l'opinion de
« MM. de la commission des Antiquités *relative-*
« *ment au mérite* des peintures dont s'agit. La sienne
« est que, ni dans l'état où elles étaient avant le
« commencement des travaux militaires, ni dans
« celui où elles se trouvent aujourd'hui, elles n'ont
« pu offrir qu'un *très faible intérêt pour les arts* et
« qu'enfin elles ne *ne méritent pas les dépenses* pro-
« posées pour conserver ce qui en reste ; que les
« grillages, en gênant le logement du soldat, pour-
« ront bien garantir les peintures, mais ne pré-
« viendront pas la chute des enduits sur lesquels
« elles sont appliquées ; que leur conservation enfin
« *contrarie un établissement militaire*[1]..... »

Ce rapport, paraphé d'un coup de sabre, fut l'arrêt de mort des grandes fresques de l'Audience. Celle du *Jugement dernier* a été si complètement détruite, qu'on n'a pu en retrouver que deux lam-

1. Bibl. du Musée-Calvet, ms n° 2502, folios 141 et 142.

beaux insignifiants et infimes. Quant à la *Crucifixion*, une mince bande de ciel de quelques centimètres, et le sommet de la croix, sont tout ce qui subsiste entre les deux fenêtres, avec un tracé à la sanguine.

Quelque pénible que soit cette constatation sans réplique, il faut reconnaître qu'un acte injustifiable de vandalisme commis par le génie militaire a privé le Palais des Papes et la ville d'Avignon d'une incomparable merveille qui serait unique en France pour le XIV[e] siècle, et qui aurait suffi, à elle seule, pour amener les amateurs des arts du monde entier.

Et ces magnifiques fresques existaient entières avant le commencement des travaux militaires !

Hélas! puisqu'il s'agit de crucifixion, on peut sans irrévérence redire ici l'excuse divine du Calvaire :

Ce capitaine du génie et les fonctionnaires qui l'approuvèrent ne savaient pas ce qu'ils faisaient !

Ils avaient d'ailleurs pour excuse l'assentiment général de la population, désireuse avant tout d'avoir un casernement définitif qui pût redonner un peu d'animation et de prospérité à une ville déchue de son ancienne situation privilégiée, et qui, après avoir été la capitale jalousée d'un petit état indépendant, était tombée au rang de modeste chef-lieu du plus petit département de France.

On a voulu, bien à tort, mêler l'administration du Musée-Calvet à la perte des fresques de l'Audience, en prétendant que, consultée sur leur conservation, elle avait donné un avis défavorable. Il est

prouvé de la façon la plus péremptoire, par le registre des délibérations de cet établissement et par le registre de la correspondance, que jamais elle ne fut consultée sur les fresques du Palais des Papes. Il existait alors une *Commission des Antiquités de Vaucluse,* présidée par l'ingénieur en chef du département, qui avait seule caractère officiel pour donner des avis, et qui se prononça aussi énergiquement que possible, mais sans succès, pour la préservation des fresques de l'Audience.

Une dame Barret, qui prétendait avoir un secret pour le transport des fresques sur toile, et qui ne put jamais justifier de ses capacités, avait proposé d'enlever celles du Palais des Papes, à condition d'être autorisée à les exhiber dans les principales villes d'Europe et de les rendre ensuite à la ville, lorsqu'elle se serait trouvée suffisamment rémunérée de ses peines et soins.

M. de Cambis, maire d'Avignon, fit examiner ces offres par une commision spéciale, dont faisait partie M. Xavier Moutte, pharmacien et savant chimiste, ainsi qu'un amateur d'art italien, alors en résidence à Avignon [1]. C'est ainsi que les propositions de la dame Barret furent rejetées. Leur acceptation aurait certainement dégradé et peut-être complètement perdu ce qui reste encore.

Quant à l'administration du Musée-Calvet, qui

1. Voir à ce sujet les notes manuscrites de M. P. Achard, archiviste de la ville et du département. Bibl. du Musée-Calvet, ms n° 1564.

n'eut aucun rôle officiel en cette affaire, elle n'intervint que pour prendre l'initiative de sauver les fresques de la tour St-Jean, qu'on peut encore admirer aujourd'hui.

En voici la preuve authentique tirée du registre de la correspondance. (Archives du Musée-Calvet, série B, registre 1, folio 13.)

« 29 Janvier 1833.

« Monsieur le Maire,

« L'ancien Palais des Papes à Avignon, qu'on a trans-
« formé en caserne afin de l'utiliser, renferme encore,
« malgré les ravages et les changements qu'il a subis,
« quelques restes de peintures remarquables du moyen
« âge, dont il conviendrait d'empêcher la destruction totale.
« ..... C'est surtout à Clément VI qu'on était redevable
« de la grande Chapelle, de la salle de l'Audience, et des
« décorations majestueuses dont ces lieux étaient revêtus.
« De ces rares peintures du 14e siècle il ne reste plus
« que quelques groupes de figures à la voûte de l'ancienne
« Chapelle, et sur les murs, où on admirait, comme à la
« chapelle Sixtine du Vatican, une vaste composition re-
« présentant le Jugement dernier.
« D'autres portions de scènes pieuses se font également
« remarquer dans deux petites salles, qui sont sur le point
« d'être démolies ; dans ces dernières on aperçoit plu-
« sieurs têtes enlevées, d'autres prêtes à l'être par des
« maçons qui les vendent aux voyageurs curieux.
« Les administrateurs du Musée, affligés de la perte de
« ces monuments artistiques, dont les restes intéressants
« peuvent être utiles à l'histoire de l'art, ont pensé, M. le
« Maire, qu'en faisant appel à votre goût éclairé, vous vous
« empresseriez de les préserver d'une prochaine destruc-

« tion ; rien ne prouve mieux leur mérite que l'avidité avec « laquelle les artistes et les amateurs cherchent à s'en « procurer des fragments.

« En conséquence, nous vous prions de vouloir bien en- « gager M. le Prétet, non moins ami des arts que vous, « Monsieur, à solliciter auprès de son Excellence le minis- « tre de la guerre la conservation des deux petites salles « qui conservent le plus de ces vénérables peintures..... « Si, par vos soins et par votre zèle, M. le Maire, vous par- « venez à sauver ces ouvrages classiques, les gens instruits « vous en seront d'autant plus reconnaissants, que ces no- « bles vestiges se rattachent à des souvenirs aussi intéres- « sants que glorieux pour notre cité.

« Veuillez agréer etc... »

Les administrateurs :

Artaud, correspondant de l'Institut, ex-directeur des Musées de Lyon.
Michel de Beaulieu, vicaire général.
de Bertrand, conseiller de préfecture.
de Cambis, conseiller municipal.
de Montfaucon, id.
E. Requien fils.
Roque, conseiller municipal.
de Teste, id.

L'un des signataires de cette lettre, le célèbre naturaliste Requien, obtint le puissant secours de Mérimée, alors inspecteur des monuments historiques, avec lequel il était lié d'une amitié intime. C'est ainsi que furent sauvées les fresques de la tour St-Jean, grâce à l'initiative de l'administration du Musée-Calvet.

On voudra bien excuser cette citation un peu

longue. Mais, administrateur du Musée-Calvet, j'avais le devoir impérieux de venger mes prédécesseurs d'un reproche absolument immérité.

L'Ecole de Théologie

(N° 48 du plan.)

Vers le fond de l'Audience, du côté de la place de la Mirande, le rocher forme une déclivité si rapide qu'il fallut construire en dessous un étage en sous-sol pour porter une partie du dallage de l'Audience. On put obtenir ainsi une salle voûtée sur croisées d'ogives, et ayant 16 m. de largeur sur 10 de profondeur. Pour avoir ces dimensions, il fallut au fond emprunter un peu dans le rocher. Deux terrassiers-mineurs, Durand Guilhe et Jean Galafred, furent payés, pour ce travail, le 10 juin 1346 [1].

Quatre mois après, les murs et la voûte étaient achevés ; on déblayait la salle de tous les résidus provenant du nivellement du sol [2], et on se disposait à y installer l'école de théologie, précédemment tenue dans une maison contiguë, louée par le Pape.

Le mois suivant, on déménageait le mobilier de l'ancienne école, composé de 18 bancs ; on en fai-

1. 10 juin 1346, Eh., 636 : « *Cum Durandus Guilha et Johannes Galfredi fragelerii laborassent in scindendo rocham in qua factus est murus transversalis in capite magni palatii causarum novi, in loco ubi est ordinata domus subterranea in volta lapidea pro scolis.* »

2. 18 novembre 1346, Eh., 637 : « *Fragelerio qui amovit residuum roche de scolis novis infra palatium.* »

sait faire 10 autres, et on portait le tout dans le nouveau local, qui ne tarda pas à être utilisé [1].

Les professeurs qui enseignaient dans cette école pontificale étaient sous la direction du Maître du Palais (*Magister sacri palatii*), toujours pris chez les dominicains [2]. Cet ordre, qui a donné à l'Église, entre autres théologiens illustres, St Thomas d'Aquin, canonisé à Avignon [3], avait une réputation universelle de science et de pureté de doctrine qui lui faisait confier les chaires les plus célèbres.

L'école de théologie était éclairée par deux fenêtres carrées à meneau central, soigneusement grillées. On y entrait de plain pied par la place de la Mirande, sans passer par l'intérieur du Palais. Elle a servi d'écurie pour les officiers du régiment caserné au Palais jusqu'à ces derniers temps.

A l'autre extrémité de l'Audience, sur la place du Palais, une autre déclivité du rocher avait permis d'installer sous une partie de la salle un dépôt d'engins de maçon et d'agrès encombrants, dont la porte était, comme aujourd'hui, à l'angle de la place du Palais [4]. Ce local a servi aussi d'écurie pour le casernement.

1. 12 décembre 1346, Eh., 637 : « *Pro mutandis scannis seu banquis qui erant numero XVIII de scolis antiquis et portandis in scolis novis theologie factis infra palatium et pro aliquibus (decem) novis.* »

2. Pour les fonctions du *Magister palatii*, voir *Avisamenta*, dans Muratori, *op. cit.*, t. III, 2e part., 815.

3. Cette canonisation eut lieu au couvent des Dominicains d'Avignon, en 1323, et une inscription y fut placée pour rappeler ce souvenir.

4. 30 mars 1358, Eh., 652 : « ....*Portam in anglaria capelle magne a parte carerie marescali.* »

Escalier de la grande Chapelle
(N° 8 du plan.)

L'arceau qui sert de vestibule devant la porte d'entrée de l'*Audience* donne accès au *grand escalier* appliqué à gauche contre le mur de cette salle pour monter à la *Chapelle* pontificale.

Il est établi sur 3 m 30 de largeur, entre deux murs droits portant une voûte d'arête rampante, dont les gracieuses nervures retombent sur des culs de lampes ornés de figures fantastiques.

Le premier palier est éclairé par son ancienne fenêtre, avec bancs de repos dans l'embrasure. Sur le second palier s'ouvrait une très vaste baie ogivale, aujourd'hui murée, mais dont l'encadrement, encore bien visible de la cour, pourra être facilement rendu à sa destination. Cet escalier ne montait pas plus haut, puisqu'il n'y avait au-dessus de l'Audience qu'un seul étage, la grande Chapelle.

On a dit que les marches étaient de marbre blanc. Il n'est pas question de marbre dans les comptes, lorsque l'escalier est construit sur le rocher taillé à cet effet, au mois d'octobre 1346 [1]. Si le vice-légat Gaspard de Lascaris, qui le fit restaurer en 1659, s'était donné le luxe de le refaire en marbre, il n'aurait pas manqué d'en

1. 19 octobre 1346, Eh. 637 : « *Pro cavandis XXXIII cannis cum duobus palmis de rocha in loco ubi fiunt* GRADARIA *ad ascendendum in capella nova que edificatur ante palatium.* »

informer la postérité dans la pompeuse inscription qu'il se décerna sur le tympan du premier palier, dans un bel encadrement rectangulaire surmonté de ses armes : de gueules à l'aigle éployée d'or, à deux têtes couronnées de même.

Comme cette inscription jusqu'ici a été mal lue, la voici exactement relevée sur place :

D. O. M.

ALEXANDRO VII P. O. M. FELICITER SEDENTE

EM. AC REV. D. CARD. FLAVIO CHISIO EX FRATR. NEPOTE LEGATO

ILL. AC. REV. D. GASPAR. DE LASCARIS PROLEGATVS

SCALAM HĀC COLLAPSO TEMPORV̄ INIVRIA FORNICE ANTIQVATAM

IN PRISTINAM FORMAM ÆRE PROPRIO RESTITVIT

CVRANTE

AD PVBLICAM CVRIALIVM COM̄ODITATEM

JOANNE CHECCONIO NOBILI SENENSI AVDITORE GNLI

ANNO DOMINI M. DC. LIX

A Dieu très bon, très grand,

Alexandre VII, pontife très bon, très grand, heureusement régnant, — Eminentissime et révérendissime seigneur Cardinal Flavius Chigi, neveu (du Pape) par frère, étant légat, — illustrissime et révérendissime Seigneur Gaspard de Lascaris, vice-légat, a fait rétablir, de ses deniers, en sa première forme, cet escalier hors d'usage, la voûte étant tombée par l'injure des temps,

Pour l'utilité publique de la cour, par les soins de Jean Checconi, noble Siennois, auditeur général,

L'an du Seigneur 1659.

Puisque le grand escalier était de pierre à l'origine, et que Lascaris nous avertit qu'il a remis les choses en leur *forme première*, on doit écarter cette assertion sans preuve d'un escalier de marbre, dont il n'a pas été d'ailleurs retrouvé le moindre débris dans le déblaiement de toute cette aile.

Au bas de l'escalier, fermé par une porte [1], le dessous de la première volée formait une petite pièce élégamment voûtée, destinée aux huissiers, et de même le dessus de la première volée servit pour installer de petites chambres, avec des vues sur l'escalier pour faciliter la surveillance. Du premier palier, on passait, par des ouvertures ououvertes et murées à diverses époques, dans un entre-sol donnant sur la cour.

Au sommet de l'escalier, on trouve, à gauche, et faisant face à l'emplacement de la grande baie, jadis vitrée, la porte de la grande Chapelle.

La grande Chapelle

(N° 9 du plan.)

La première chapelle pontificale, élevée par Jean XXII sur les soubassements de l'antique église paroissiale de St-Étienne, et doublée de longueur par Benoît XII, était insuffisante pour le fastueux Clément VI, à qui un de ses biographes prête ce mot : « *Mes prédécesseurs n'ont pas su être papes.* »

1. 23 Avril 1354, Eh., 646 : « *Pro porta magnorum gradariorum juxtam* AUDIENTIAM. »

Sur les voûtes de l'Audience, il fit élever par Jean de Loubières une vaste chapelle[1], d'une hardiesse extrême, haute de 20 mètres, large de 16, et profonde de 52.

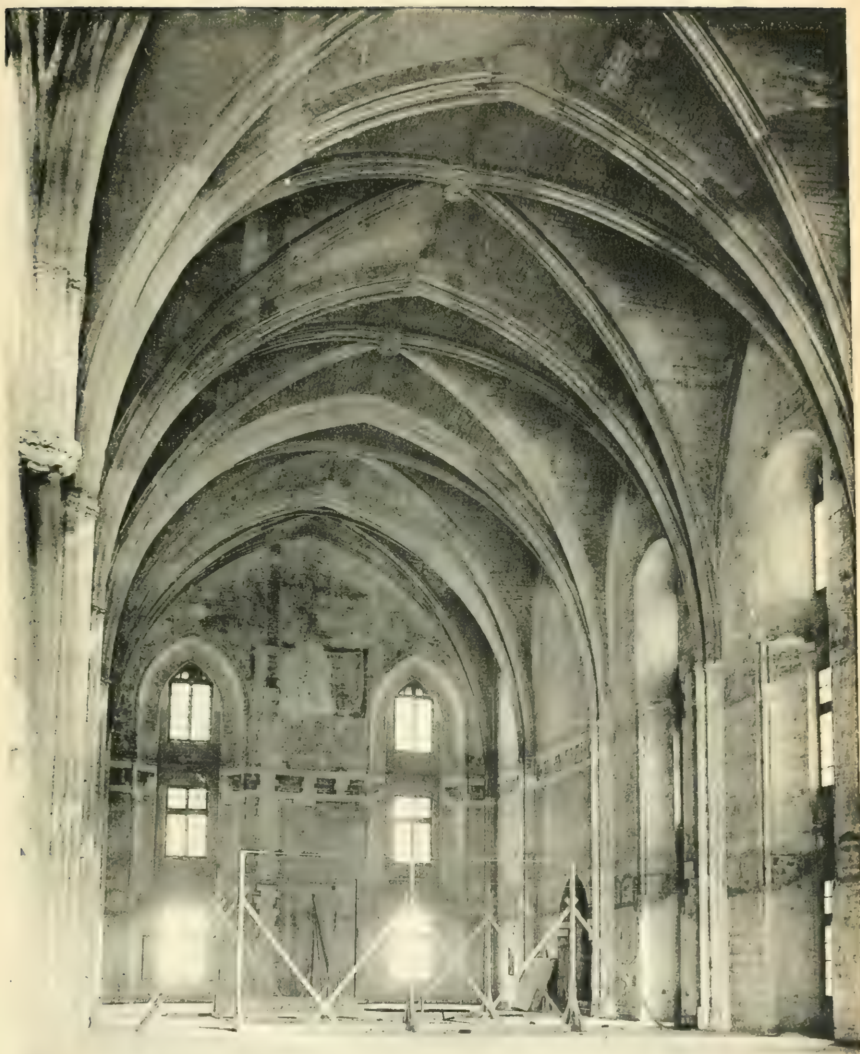
On y entrait, sur le côté nord, par une grande porte ogivale, dont l'encadrement, aujourd'hui martelé et réduit en porte de chambrée, était surmonté d'un gable accosté de pinacles qui ont laissé leurs traces sur les murs.

Tandis que l'ancienne chapelle de Benoît XII, d'une extrême nudité architecturale, n'avait que des murs unis, portant une simple voûte en berceau continu et sans doubleau, la nef de la nouvelle était voûtée en sept travées, sur croisées d'ogives dont les nervures reposaient, avec les arcs doubleaux et formerets, sur un faisceau de colonnettes groupées en piliers engagés dans les murs, et couronnées de chapiteaux feuillagés.

Huit majestueuses fenêtres ogivales, — deux à chaque extrémité et quatre sur le mur du midi[2], — versaient dans cette vaste enceinte une lumière éclatante à travers les grandes verrières, serties par des meneaux aujourd'hui disparus, et remplacés par trois fenêtres superposées dans le murage de

1. Baluze, I, 277 : « ... *Ante predictum Benedictinum palatium* CAPELLAM *amplissimam nimiumque decoram sub qua modo causarum et contradictarum* AUDIENTIE *tenentur a fundamentis grossissimis fecit ædificare.* »

2. 31 mai 1354, Eh., 646 : « *Magistro Christiano de Canturane, vitriario, commoranti Avinione, de faciendo vitra seu vinalia in octo fenestris capelle magne palatii novi.* »



LE PALAIS DES PAPES D'AVIGNON

Grande Chapelle pontificale de Clément VI

chaque embrasure pour éclairer les trois étages de chambrées établies par le génie militaire sur la hauteur de cette chapelle [1].

L'autel était à sa place liturgique, entre les deux fenêtres de l'extrémité du levant, qui se termine carrément sans abside et sans aucune différence avec le reste de la nef, sauf que la dernière travée a un peu moins de développement que les autres. La table de cet autel unique, et sur lequel le Pape officiait, était formée d'une seule pierre, biseautée sur les bords, ayant au centre la cavité pour les reliques, et portant, à chaque angle, sur sa face supérieure, une croix de consécration, gravée en creux, de forme latine, à extrémités fleuronnées. Elle a été retrouvée mutilée d'un tiers et dressée dans l'embrasure de la porte de la sacristie, où le génie militaire l'avait employée pour boucher la majeure partie de l'ouverture. Dans sa forme primitive, elle avait 4 m. de long sur 2 m. de large et 35 cent. d'épaisseur. Elle fut payée fort cher, les fournisseurs s'étant engagés à la mettre en place bien taillée, polie, moulurée et sans écornure à leurs risques et périls [2]. On l'a placée provisoirement sur un dé de pierre au centre de la nef.

1. A l'origine, il devait y avoir au midi autant de fenêtres que de travées. Mais la tour St-Laurent ayant été bâtie quelques années plus tard contre l'extrémité de la grande Chapelle, on fut obligé de boucher les fenêtres des deux dernières travées.

2. 14 décembre 1354, Eh., 647 : « *Pro sindendo seu tallando, poliando et lathomando lapidem altaris capelle nove magne, pro ducendo lapidem predictum in capella et levando de loco suo sane et integre ad periculum eorumdem, XXVI flor.* »

C'est tout ce qui reste du mobilier de cette chapelle pontificale.

Il ne paraît pas d'ailleurs qu'elle ait reçu, à l'origine, aucune décoration peinte. Aux jours de cérémonies, les murs devaient être tendus des belles étoffes ou des tapisseries d'Arras, dont les inventaires nous font connaître les riches réserves dans le garde-meuble papal. Si Clément VI avait vécu plus longtemps, sans doute ce pape, qui, pendant ses dix ans de pontificat, fit continuellement travailler au Palais une légion de peintres, français et italiens, n'aurait pas manqué d'offrir ce champ magnifique à l'illustration de leurs pinceaux. Il en vit à peine finir la bâtisse et n'y officia qu'une seule fois.

Le 21 octobre 1351[1], les clés de voûte étaient posées et Clément VI faisait compter à l'architecte Jean de Loubière 100 florins d'or ou environ 6000 fr. de gratification à répartir entre tous ses collaborateurs, en raison de l'achèvement de la grande Chapelle.

L'année suivante, le jour de la Toussaint, le pape y officia solennellement. Un annaliste contemporain ajoute qu'il prononça un beau discours pour remercier Dieu d'avoir vu ses projets accomplis. Il mourut un mois après, le 6 décembre 1351.

1. 21 octobre 1351, Eh., 643 : « *Traditi fuerunt de mandato domini nostri pape magistro Johanni de Luperiis pro clave lapidea volte capelle nove palatii distribuendos magistris ratione* COMPLEMENTI *dicte capelle C flor.* »

Bien que sa santé fût depuis quelque temps inquiétante, on ne s'attendait pas à une mort si subite, presque au lendemain de l'inauguration de la Chapelle pontificale[1].

Les cérémonies de la Cour romaine devaient être splendides dans ce cadre magnifique. Parmi les principaux officiers pontificaux figurait le *Maître de chapelle.* Il avait sous ses ordres les chantres logés hors du palais, mais qui avaient une entrée spéciale, dite *porte des chantres*[2], au bas de la tour St-Laurent, pour venir chaque jour s'acquitter de leur charge. Quant au maître de chapelle, il habitait le palais, et assistait même aux repas du Pape pour faire lire la Bible ou quelque autre livre par le chantre qui avait la meilleure diction[3].

La réputation musicale de la Chapelle d'Avignon était si grande, qu'elle survécut au départ des Papes. Dans *Marie Tudor*, l'un des seigneurs anglais, reprochant à la reine les raffinements de son luxe, lui dit : *Madame la reine, vous faites venir des chanteurs de la Chapelle d'Avignon*[4].

Quant aux ornements de grande cérémonie, il serait impossible de citer tous les textes des comptes qui en attestent la splendeur. L'or et l'argent, les

1. Baluze, I, 278 : « *In dicta nova sua magna capella semel dumtaxat, in omnium sanctorum festo videlicet, solemniter celebravit et facundissime predicavit ac de votis ejus utcunque completis dignas Deo laudes exolvit.* »

2. Septembre 1369, Eh., 659 : « *Porta turris Peyrolarie in qua sunt ingenia et infra palatium* PORTA CANTORUM. »

3. *Avisamenta,* dans Muratori, *op. cit.,* t. III, 2e part., p. 813.

4. Victor-Hugo, *Marie Tudor,* acte 1er, scène 1re, lord Clinton.

perles et les pierres précieuses, les broderies de soie et les tapisseries les plus rares furent tellement accumulées sous ce règne somptueux de Clément VI, que lorsque Urbain V eut quitté Avignon, on en retrouvait encore un peu partout dans le Palais, même dans les endroits les plus inattendus. C'est ainsi que, sur l'inventaire de 1369 [1], dans la chambre du sommet de la tour de la Glacière, qu'avait occupée le commandant militaire du Palais, on trouvait cinq grands parements d'autel à personnages, brodés à l'aiguille avec les armes de Clément VI.

Après la mort de Grégoire XI à Rome, lorsque le schisme d'occident éclate, et qu'au moment où Avignon n'espérait plus revoir de Pape, Clément VII vient y résider, on cherche pour son couronnement ce qui pouvait rester encore de plus beau afin de décorer la grande Chapelle. On trouve un parement d'autel tissé d'or, avec d'admirables figures du Sauveur, de la Ste Vierge et des apôtres, le tout tellement merveilleux, qu'après la cérémonie, le Pape le fait redescendre avec sa tiare dans la trésorerie basse de la tour des Anges [2].

1. Inventaire de 1369, Eh. 662 : « *In superiori camera turris parve que est juxta turrim de Trolhacio, in qua solebat jacere Guillemus de Guillemia, castellanus quondam predicti palatii : primo, quinque paramenta diversis ymaginibus et armis domini Clementis Pape VI ad acum operata.*

2. 1er octobre 1380, Eh., 666 : « *Die prima octobris, que fuit dies coronationis domini nostri domini Clementis VII, unum paramentum altaris auro texatum cum pulcherrimis ymaginibus Salvatoris et b. Marie et apostolorum... quod paramentum fuit receptum de turri bassa in coffro ubi est tyara domini nostri pape.* »

Sans insister davantage sur les trésors d'art qui ornèrent ce beau vaisseau, aujourd'hui tout nu, sauf quelques restes d'armes parasites de vice-légats, et encore si imposant par sa seule structure, on peut se faire une idée du talent de Jean de Loubière, rien qu'à considérer la vaste bâtisse de l'Audience, surmontée de la grande Chapelle. Conformément à la tradition de l'école provençale, il jetait ses voûtes, comme les romains, sur des murs renforcés de piliers, mais sans les contre-forts en arc boutant des architectes du Nord. Et même, pour donner toujours plus d'élégance à ses ouvrages, il ne laissait à ses piliers que l'épaisseur strictement suffisante pour résister aux poussées des voûtes. De tous les architectes qui ont travaillé au Palais, c'était évidemment le plus raffiné et le plus habile, mais aussi le plus audacieux. Il sacrifiait excessivement à la grâce, aux dépens de la solidité. On ne le vit que trop quelques années plus tard, quand il fallut consolider la grande Chapelle par l'arceau de la Peyrolerie.

Façade et aile du couchant

GRANDE PORTE, VESTIBULE, DISPOSITIONS INTÉRIEURES

(N° 6 du plan.)

En même temps que l'Audience et la Chapelle pontificale, Clément VI faisait construire l'aile du couchant en façade sur la place actuelle du Palais. Cette grande construction complétait l'encadre-

ment de la cour d'entrée et donnait au nouveau Palais cette forme quadrangulaire que nous avons vue notée par un chroniqueur contemporain. Jean de Loubière menait de front tous les chantiers.

L'aile du couchant est comprise souvent dans les comptes sous le terme général de *nouvel œuvre* au *palais neuf,* qui s'appliquait à l'ensemble des ouvrages de Clément VI. Elle y est aussi appelée *Trésorerie neuve,* parce que la plus grande partie devait être affectée au logement du trésorier et de ses gens, ainsi qu'à l'installation des bureaux de notaires, receveurs, comptables et autres employés de la trésorerie pontificale.

Toute cette aile du couchant est construite sur caves creusées en régularisant la déclivité du rocher. Le prix fait des fouilles fut conclu le 14 mai 1344[1]. En même temps, la chaux et les pierres étaient apportées à pied d'œuvre[2], et les travaux se poursuivirent en 1345 et 1346.

Le 27 avril 1347, la démolition de toutes les maisons achetées par le Pape sur la place actuelle du Palais était achevée, et les constructions nouvelles se trouvaient dégagées, comme aujourd'hui. Ces démolitions furent considérables ; quatre entrepreneurs y avaient travaillé : Gautier Vial, Bernard Cotier, Bernard Frizier et Lambert Fabre[3].

1. 14 mai 1344, Eh., 631 : « *Factum fuit pretium de cavando rupem ubi facte sunt* CAVEE IN HOSPITIO NOVO THESAURARIE. »

2. *Ibid* : « *Lapidum et calcis advectorum pro opere novo.* »

3. 27 avril 1347, Eh., 638 : « *Pro demoliendo omnes domos que erant ante palatium... ubi est platea vacua ante dictum palatium.* »

Trop de travaux étaient entrepris à la fois pour qu'il n'y eût pas des longueurs dans l'achèvement des bâtisses Le 19 février 1348, l'aile du couchant étant assez avancée, on fit un premier relevé de compte et un mesurage général [1]. Le 3 août 1351, on mettait en ordre les chambres, les corridors et les tourelles au-dessus de l'entrée principale [2], et on achetait de nouvelles machines pour monter les énormes poutres qui devaient porter le dallage de pierre des terrasses au sommet de l'édifice [3]. Les services de la Trésorerie y furent établis peu après ; mais, à la mort de Clément VI, en décembre 1352, il restait encore à terminer les crénelages et les terrasses. Ce ne fut que le 30 avril 1357 que le compte final fut apuré avec Jean de Loubières [4].

En y comprenant les deux tours qui la flanquent à chaque extrémité, et dont il sera question ci-après, la façade de l'aile nouvelle se développe sur une longueur de 60 mètres.

1. 19 février 1348, Eh., 640 : « *Ad canandum opera nova palatii apostolici facta per magistrum Joannem de Luperia.* » Le mesurage très détaillé des murs, voûtes, cheminées, contre-forts, escaliers, dallages, fait ressortir que Jean de Loubière avait fait pour tous ces travaux un prix moyen de 3 florins et demi la canne carrée (4 mètres carrés), les vides comptant comme pleins, et 2 cannes de voûtes étant comptées pour trois, à cause de la difficulté plus grande de cette sorte d'ouvrage.

2. 3 août 1351, Eh., 643 : « *Pro scobando turriculas que sunt versus terrassias novas et omnes cameras, vistas et corradores existentes de subtus dictas terrassias.* »

3. 9 septembre 1351, Eh., 643 : « *Pro duabus talholis seu rotis de metallo pro saumeriis et aliis fustis edificii novi ascendendis.* »

4. 30 avril 1357, Eh., 650 : « *De turellis sive parvis turribus, item de crenellis sive propugnaculis.* »

GRANDE PORTE D'ENTRÉE ET TOURELLES
(Nos 1 et 2 du plan.)

La grande porte d'entrée était surmontée de deux gracieuses tourelles en encorbellement, qui disparurent à la fin du XVIIIe siècle. « Le 29 novembre « 1770, dit le chanoine Joseph Arnavon dans son « journal manuscrit (1761-1819), on démolit deux « petites tours qui formaient la façade du Palais « apostolique, sous prétexte qu'elles menaçaient « ruine depuis longtemps, de l'avis de M. Thi- « beaud, ancien architecte de la révérende Cham- « bre. Ce qu'on projette d'y substituer sera proba- « blement fort ridicule. A ce ridicule, on ajoutera « celui de tomber les crénauds de toutes les tours [1]. » On ne laissa subsister en effet que les deux bases en nid d'aronde, formées d'assises moulurées en saillie les unes sur les autres. Ces tourelles étaient à pans, et chaque facette était percée de quatre meurtrières superposées. Une haute toiture pyramidale émergeait d'une couronne de créneaux et s'élevait en élégant clocheton ayant autant de pans que la tourelle, et dont chaque nervure était ornée de crossettes saillantes très rapprochées. Vers le milieu de leur hauteur, ces tourelles étaient reliées par un balcon de mâchicoulis sur consoles, pour la défense de la porte. Il était surmonté d'une élégante fenêtre, très décorée, dont le sommet seulement est conservé. A la hauteur de la base de ces

1. Bibl. du Musée-Calvet, ms. 1520, f° 284.

tourelles, les piliers saillants de la façade, reliés entre eux par des arceaux, portent un corridor extérieur en forme de petite terrasse qui règne sur tout le devant de l'étage.

Au bas, s'ouvre la grande porte qui devint l'entrée principale du Palais [1], et qui en est l'unique aujourd'hui. L'archivolte est formée de quatre arcs en retraite dans l'épaisseur du mur et reposant sur des colonnettes bien proportionnées.

Entre deux autres arcs est ménagé un mâchicoulis ainsi que la rainure de la sarrazine. Non compris l'évasement extérieur de l'embrasure, la porte a 3 mètres de large sur 5 mètres de haut. Le devant de la voussure est décoré d'une suite de feuilles ajourées entre les deux premiers arcs. Le tout est surmonté du blason de Clément VI, sommé des clés en sautoir et de la tiare pontificale, dans un gracieux encadrement terminé en arc tréflé et couronné d'une accolade à crochets et fleuron terminal. Deux petits personnages agenouillés servent de support au blason.

On a prétendu à tort que ces armes étaient modernes. Il n'y a qu'à voir la forme particulière de la tiare, qui n'est plus usitée depuis longtemps et qui est bien celle du XIV[e] siècle. Les roses du blason y sont correctement disposées en orle, tandis que les modernes les ordonnent en accompagnement de la bande, et les figures en support ont bien les formes grêles de l'époque.

1. 7 novembre 1347, Eh., 639 : « *Portale majus novi dicti palatii.* »

Ces armes ont pu être heureusement conservées sous l'abri d'une construction appliquée par divers vice-légats comme défense accessoire de la porte. Tous ceux qui ont vu démolir cette construction en 1857 peuvent témoigner que les armes apparurent alors intactes, sauf le fleuron terminal de l'arcature, qui fut remplacé, et dont l'exécution anormale décèle la facture moderne : on n'eut après qu'à rejointoyer cet intéressant bas-relief, préservé du marteau révolutionnaire par la construction adjacente. Les mêmes armes de Clément VI, sous une arcature pareille, figuraient dans la cour d'entrée, sur le milieu de la façade de droite. Comme elles étaient à découvert, elles furent détruites, et l'encadrement seul subsiste encore. Les armes du grand portail, bien visibles au milieu du XVIIe siècle, ont été relevées à cette époque par un visiteur qui a décrit et dessiné tous les blasons existant au Palais des Papes d'Avignon, et dont le manuscrit est actuellement à la bibliothèque Chigi à Rome. L'auteur fait expressément remarquer que les armes de Clément VI sont répétées deux fois : d'abord, à l'entrée, au-dessus du portail ; ensuite, sur la première clef de voûte du vestibule, mais *avec les clés* seulement et *sans la tiare*[1]. Il n'y

1. « *Sopra la porta di questo palazzo è collocata la presente arme di Clemente VI... Sopra la volta del vestibulo si vede scolpita la med^a arme di Clemente VI con le sole chiavi, senza il regno* ». — Bibliothèque Chigi, G., VIII, n° 224, ancien 135, publié par E. Müntz, *Histoire des Arts dans la ville d'Avignon pendant le XIVe siècle*, Paris, Leroux, 1888, p. 40.

a donc pas dans tout le Palais de sculpture mieux authentiquée.

L'auteur insiste même pour regretter que Clément VI n'ait pas fait mettre une inscription à son nom en dessous de ses armes, par trop de modestie ou « *selon la négligence de son siècle* ». Car, ajoute-t-il, comme son neveu Grégoire XI avait les mêmes armoiries, si les écrits des archives venaient à se perdre, on ne pourrait plus savoir au vrai quel est celui des deux Papes qui a fait bâtir ou reconstruire cette partie du Palais [1].

Au-dessus de ces armes, qu'un pareil témoignage ne permet pas de suspecter, on voit, sous l'arcade un peu plus élevée que les six autres de la façade, une fenêtre ogivale à double lancette. Elle ne servait pas, comme on l'a dit, pour donner la bénédiction pontificale les jours de fête. Elle éclairait simplement la chambre des notaires de la trésorerie [2].

AVANT-CORPS ET RAVELIN

Aucun texte contemporain ne nous fait connaître s'il y avait quelque ouvrage avancé au-devant de cette porte d'entrée du Palais, où on n'accédait pas, comme aujourd'hui, par un escalier, mais par une

1. *Ibid : « Non si sà se per la troppo modestia, ò per l'insipidezza di quel secolo, poiche da ciò ne resulta una poco lodevole oscurità per la memoria de' posteri curiosi, quando mancassero le scritture negli archivii per provarne il vero. Quest' arme di Clemente VI parimente l'usò Gregorio XI suo nipote, si può credere di quel Pontefice havendo fatto fabricare parte delle mura e risarcire il Palazzo. »*

2. 13 novembre 1355, Eh., 648 : *« Camera in qua jacent notarii domini thesaurarii supra primam portam palatii novi. »*

simple pente qu'on rechargeait de temps en temps avec du *brésier* [1] ou débris de taille des pierres, en face d'une rue de *Campellis* ou des *Champeaux,* qui débouchait devant le Palais [2].

La plus ancienne vue que l'on connaisse du Palais des Papes, sur un retable de l'église de St-Maximin (Provence), exécuté vers 1520 par un vénitien, Antoine Ronzin [3], fait voir la porte d'entrée, précédée de murs, formant une sorte de barbacane. On ne saurait dire la date de cet ouvrage,qui aurait pu être construit lorsque le Palais fut assiégé, sous Benoît XIII.

A cette fortification avancée en succéda une autre, avec vastes corps de garde crénelés, dont l'entière construction est attribuée à tort au vice-légat Colonna, qui ne resta même pas une année à Avignon, de septembre 1664 à août 1665. Il ne dut la renforcer que très partiellement, à la suite d'une révolte populaire qui l'avait alarmé. Près d'un siècle avant lui, il y avait déjà à cet endroit l'avant-corps, avec porte à colonnes et fronton triangulaire, que montre un ancien dessin de la collection Albert Lenoir, reproduit dans l'*Ami des Monuments* (1887, 1re livraison), et sur lequel l'auteur du ma-

1. 31 mars 1359, Eh. 653 : « *Pro portando* BRAZILLUM *et parando introitum dicti palatii inter duas portas a parte Campellorum.* »

2. 28 août 1355, Eh., 648 : « *Una serralha pro secunda porta palatii versus Campellos.* » — « *Pro franchesiis reparandis secunde platee palatii versus Campellos.* » — 31 juillet 1370, Eh., 658 : « *A parte carriere* DE CHAMPEAUX. »

3. Cette vue, reproduite en une petite aquarelle par M. Aubanel, est au Musée-Calvet, grande galerie de peinture, 1re travée.



LE PALAIS DES PAPES D'AVIGNON

Vue d'ensemble au XVIIIe siècle, côté ouest, dessin du temps (Musée Calvet) montrant les Tourelles de la porte d'entrée (XIVe siècle) et le Ravelin du légat Colonna (XVIIe siècle) qui n'existent plus.

nuscrit de la Bibliothèque Chigi nous a d'ailleurs admirablement renseigné.

« La grande porte du Palais est, dit-il, précédée « d'une autre plus moderne, qui s'avance en dehors « des murs du Palais, et qui est munie de chaque « côté d'un corps de garde pour les soldats. Sur le « frontispice de cette porte, on voit, sculptés en « marbre blanc, les blasons de Sixte-Quint et des « deux cardinaux, Charles de Bourbon et Georges « d'Armagnac, son collègue [1], avec leurs noms « gravés sur la pierre. Mais on les voit assez peu, « parce qu'ils sont toujours recouverts des armes « peintes du Pape régnant, et de celles des légats « et vice-légats en exercice [2]. »

Sixte-Quint a siégé de 1585 à 1590. Donc, presque un siècle avant Colonna, existait déjà la porte à fronton armorié qu'on voit sur le dessin reproduit ci-contre, ainsi que les corps de garde crénélés. Le vice-légat se borna simplement à ajouter le mur et la porte flamande à pont-levis,

1. Charles de Bourbon et Georges d'Armagnac avaient été pourvus tous deux de la légation d'Avignon. C'est la seule fois que cette charge eut deux titulaires ; mais le second exerça seul réellement la fonction, car il était en même temps archevêque d'Avignon et résidait dans cette ville, tandis que Charles de Bourbon fut le roi de la Ligue.

2. Manuscrit précité : « *La sudetta porta vien ricoperta da un' altra più moderna che più avanti si sporge dal muro del Palazzo ove frà l'una e l'altra vi e il corpo di guardia de' soldati. Nel frontespitio di questa si vede scolpita di bianco marmo l'arme di Sixto-Quinto e di duo i cardinali Carlo di Borbone e Giorgio de Armagnac, suo collega, conforme divisano i nomi de medemi intagliati in quela pietra, ma questo poco si vedeno, essendo sempre ricoperte dall' arme dipinte de' Pontefici regnanti, e de' Legati e V. Legati.* »

précédés d'un fossé et d'une palissade, comme on peut le voir sur la même planche.

Il fallait ainsi, à la fin du XVIIe siècle, franchir trois portes pour entrer au Palais : d'abord, celle de Colonna fermant à pont-levis ; ensuite, celle aux armes de Sixte-Quint ; enfin, celle du XIVe siècle aux armes de Clément VI, la seule qui subsiste aujourd'hui, tout le reste de l'ouvrage ayant été démoli en 1857. Il est possible que, dès l'origine, cette porte ait eu un avant-corps, car elle n'aurait pas été suffisamment défendue. Quoi qu'il en soit, elle avait, comme les autres portes du Palais, un *cancel* ou barrière antérieure de barreaux de fer, dont il est plusieurs fois question dans les comptes [1].

VESTIBULES ET DISPOSITIONS INTÉRIEURES

(N°s 3 et 6 du plan.)

Cette porte franchie, on entrait, comme à présent, dans le vestibule voûté en deux travées sur croisée d'ogive, avec les armes de Clément VI sur la première clef et une décoration en grisaille du XVIIIe siècle. Au bout de ce vestibule, une seconde porte fait passer sous un arceau à clef pendante. De chaque côté de cet arceau étaient des salles de gardes et un escalier descendait aux caves.

Deux escaliers de service à vis (en partie détruits) montaient de là aux étages supérieurs. Un

1. 9 juillet 1353. Eh., 644 : « *Pro reparando canetam ferream de cancello palatii Avinionensis juxta Champeis.* » — 28 août 1355, Eh., 648 : « *Pro serralha posita in porta cancelli versus Campellos.* »

troisième escalier à vis, plus étroit, était à droite de la première porte, pour les hommes de garde des tourelles et des coursières. Deux autres escaliers droits, réservés aux dignitaires logés de ce côté, desservaient les extrémités de cette grande aile [1]. Ses deux étages étaient consacrés à l'habitation et aux bureaux du trésorier, à la Chambre des comptes et à ses archives [2], à la Chambre du Conseil, etc. Toute cette partie du côté du nord prit le nom de *Grande Trésorerie* [3]. Du côté de la grande Chapelle se trouvait le camérier [4]. Il y avait encore au-dessus d'autres dignitaires, comme Bertrand de St-Étienne [5], cubiculaire du Pape. Ce dernier habitait un appartement éclairé par la fenêtre ornée et en partie conservée, au plus haut étage au-dessus de la grande porte [6].

Les divers logements et bureaux étaient desservis par des corridors établis latéralement à la façade sur la cour. Celui du haut, réservé aux dignitaires, forme une charmante galerie étroite et

1. 30 avril 1356, Eh., 649 : « *In introitu gradarii per quod ascenditur ad cameram domini thesaurarii.* »

2. 5 février 1351, Eh., 642 : « *Camera domini thesaurarii in* OPERE NOVO. » — 31 mai 1355, Eh., 648 : « *Pro una frachisia in fenestra* CAMERE COMPOTORUM. » — 14 décembre 1354, Eh., 647 : « *Armaria* LIBRARIE *compotorum.* » — 16 janvier 1355, Eh , 648 : « *Armaria parve* CAMERE PARLAMENTI *thesaurarie.* »

3. 3 mai 1352, Eh., 643 : « *In majori thesauraria.* »

4. 23 avril 1354, Eh.. 646 : « *Sarratha prime porte domini camerarii ante magnam capellam novam.* »

5 31 juillet 1370, Eh., 658 : *Pro reparatione terrassie que est supra cameram parvam domini camerarii et dominorum thesaurariorum et Bernardi de Sancto Stephano a parte* CARRERIE DE CHAMPEAUX (*sic*). »

6. Ibid. : « *Copertum noviter factum inter duas turellas super portam principalem palatii ante fenestram domini B. de Sancto Stephano.* »

longue, dite *Galerie du Conclave*. Ses dix-sept travées ogivales à fines nervures composent une perspective très pittoresque, discrètement éclairée par huit petites fenêtres à lunettes, donnant sur la cour d'entrée. Sur la retombée des voûtes sont sculptées des figures grotesques, des oiseaux affrontés, des monstres de toute sorte et des ornements végétaux. L'ensemble est des plus gracieux, comme on peut en juger par la planche ci-contre. Cette galerie ne fut exécutée qu'après l'achèvement de l'édifice et seulement en 1360 [1].

On ne sait d'où lui est venue l'appellation de galerie du Conclave, car il n'en fut jamais tenu de ce côté.

Les pièces habitées par le camérier et le trésorier, que desservait cette galerie, étaient voûtées comme elle, avec des figures très fantaisistes sculptées à la retombée des arcs. Il n'y avait pas de logements plus agréables et mieux situés dans tout le Palais. Il était naturel qu'ils fussent occupés par les deux plus hauts dignitaires de la cour : le camérier et le trésorier.

Les portes y étaient toutes doublées d'étoffes et ourlées [2], et le mobilier presque entièrement acheté à neuf. Pour l'installation du camérier, on payait, le 30 octobre 1353, un lit avec son ciel et ses ten-

1. 15 mai 1360, Eh., 654 : « *Pro faciendo* VOLTAS *sive* CROTAS CORREDARIORUM *palatii novi Avinionensis contiguorum cameris dominorum camerarii et thesaurarii supra quarreriam de Campellis.* »

2. 28 février 1354, Eh., 646 : « *Pro VII portis duplicatis et orlatis in edificio novo contiguo cappelle nove.* »



LE PALAIS DES PAPES D'AVIGNON

COULOIR VOUTÉ (au-dessus de la cour d'entrée, aile de Clément VI)

tures, une bibliothèque, une grande table, un dressoir, des encadrements de fenêtres, des étagères, etc.[1]. Bref, tout le mobilier était renouvelé pour cette aile neuve du Palais.

La façade sur la cour d'entrée a conservé la plus grande partie de ses dispositions originelles. Elle comprend, outre la grande porte surmontée d'une fenêtre ornementale actuellement murée, six arcades sur piliers, dont les deux de l'extrémité nord sont plus hautes que les autres. Un cordon à triple ressaut court au-dessus des arcades, épousant toutes les différences de niveau. Viennent ensuite les huit petites fenêtres éclairant la galerie du haut. Enfin, au sommet de l'édifice, règne un cordon, traversé de neuf gargouilles, qui servait de base à un charmant couronnement crénelé, surmonté, au-dessus de chaque gargouille, d'un svelte clocheton dont il reste un seul exemplaire engagé dans le mur à l'extrémité sud. Les bases de tous ces clochetons subsistent et il serait facile de les restituer avec le crénelage. On compléterait ainsi parfaitement le bel effet de cette façade, curieuse, non point par sa régularité, car toute symétrie a été systématiquement dédaignée. mais précisément par cet assemblage inattendu, couronné d'une dentelure de pierres uniforme.

1. **30 octobre 1353, Eh., 645 :** « *In camera domini camerarii in edificio novo, colgam et supracelum dicte colge, et unum armarium pro libris tenendis, et unum taulerium, et unum dressatorium et in castra fenestrarum, et unum meianum in dicta camera pro cubiculario suo, et perticas in dicta camera, et unam portam duplicatam in introitu dicte camere* A PARTE CAPELLE MAGNE. »

Tour et tourelle d'angle

(Nos 33 et 34 du plan.)

Chaque extrémité de l'aile occidentale qui vient d'être décrite est flanquée d'une tour. La première, du côté nord, n'a jamais porté de nom spécial. Elle occupe une superficie de 12 mètres sur 8 et forme sur la façade une saillie de 4 m. 50. Elle porte en encorbellement la tourelle à huit pans du *Cardinal Blanc*, dont il a déjà été question dans les constructions de Benoît XII. C'est à cet endroit que Clément VI reprit les constructions de son prédécesseur et timbra les voûtes de son écusson aux six roses. Cette tour, découronnée, comme tout le reste de la façade, n'a pour toute décoration qu'un arceau sur les piliers des deux faces qui enclavent la tourelle. On voit en haut, du côté du couchant, une grande ouverture, démurée récemment par M. Nodet : elle pouvait servir à la fois pour faire le guet à couvert, et pour jouir du soleil dans la mauvaise saison. Cette tour, où les murs sont creusés, à chaque étage, d'étroits corridors, et criblés de petites ouvertures pour éclairer les passages, était surtout disposée pour la défense. Elle flanquait à la fois l'entrée principale sur la place du Palais, et l'ancienne porte du côté de Notre-Dame des Doms. Tous les corridors et passages venant de ces deux portes y aboutissent. Cette tour d'angle fut commencée le 14 avril 1346 [1], et la bâtisse en fut

1. 14 avril 1346, Eh., 638 : « *Pro fundamentis turris que est in* ANGULO BASTIMENTI. »

menée de front avec le reste de la façade du couchant.

Quant à la tourelle, elle fut forcément remaniée par l'architecte de Clément VI ; son crénelage élégant et bordé de moulures n'est pas de l'époque de Benoît XII, où les merlons étaient tout unis. Sans compter la plate-forme, elle avait trois étages de 2 m. 50 de diamètre et peu élevés, mais qui permettaient de réunir dans un endroit relativement restreint un assez grand nombre de défenseurs pour servir les meurtrières superposées sur chaque face.

L'aile en retour, qui, au nord, va de la tourelle d'angle à la porte Notre-Dame, est identique en façade à celle du couchant, avec deux étages de corridors portés sur trois arcades extérieures. Le corridor du haut est tombé ; celui du dessous forme actuellement un balcon découvert au-devant de l'étage. Ces corridors étaient des passages abrités qui reliaient, pour la défense, la porte de la tourelle du *Cardinal blanc* au poste de la porte Notre-Dame et à tout le reste du Palais. Le corps de logis établi de ce côté était divisé en plusieurs pièces dont quelques-unes avaient des fenêtres ogivales assez grandes, avec couronnements, dans le genre de celles qui existent encore sur la grande porte d'entrée. Elles sont actuellement murées, mais la trace s'en distingue parfaitement au-dessus de la porte Notre-Dame, tant du côté de la cathédrale que dans la cour intérieure du Palais. En 1365, l'évê-

que d'Avignon, Anglic Grimoard, frère du pape Urbain V, y occupait quatre pièces, dont les frères Étienne et Hugo de Clermont, fournisseurs du Pape, recouvraient le sol de nattes mesurant ensemble 286 mètres carrés [1].

Le compte d'un autre fournisseur, qui avait mis des toiles aux fenêtres, indique de la façon la plus précise que les quatre grandes ouvertures ogivales murées au-dessus de la porte Notre-Dame faisaient partie de l'appartement de l'évêque [2].

Bien que la demeure des évêques d'Avignon fût à l'autre bout de la place, Urbain V avait logé son frère encore plus près de lui, dans cette partie du Palais, en face de la cathédrale. C'est là que ce Pape se fit porter lorsqu'il sentit sa fin prochaine, pour être tout près d'une des portes du Palais, et que chacun pût entrer librement, afin, disait-il, qu'en le voyant mourir, on prît une leçon éminemment efficace de la fragilité des grandeurs humaines [3].

1. 29 novembre 1365, Eh., 772 : « *Computaverunt Stephanus et Hugo de Claromonte fratres, de natis per ipsos traditis et administratis pro usu hospicii palatii prout sequitur.... Item in quatuor cameris domini Avinionensis LXXI cannas V palmos.* »

2. Septembre 1369, Eh., 660 : « *Pro intelando quatuor magnas fenestras existentes ante portam camere domini episcopi Avinionensis infra palatium* SUPRA PORTAM PORTALIIS B. MARIE DE DOMPNIS. »

3. Baluze, I, 412 : « *In fratris sui domum deportare se voluit, quo plurimis conspiciendi se morientem offeret opportunitatem, atque eo spectaculo rerum humanarum fragilitatem quam posset efficacissime persuaderet.* »

Moulin du Palais

(N° 33 du plan.)

C'est au pied de la tour d'angle, et sous la tourelle du *Cardinal blanc*, que fut installé, en 1357, un moulin à bras pour moudre le blé [1]. C'était l'époque où le passage des Grandes Compagnies commençait à donner beaucoup d'inquiétude, et peut-être le Pape voulut-il se prémunir contre la possibilité d'un siège ou d'une disette.

Les textes cités en note montrent que ce moulin était à proximité de la cuisine nouvelle du trésorier, qui habitait précisément depuis peu contre notre tour, sur la grande façade du couchant [2]. On avait fait pour la commodité du service une porte extérieure sur la place du Palais qui fut murée et ouverte à plusieurs reprises, selon les besoins [3]. On en voit les traces autour de la porte moderne créée pour utiliser ce local, au commencement de la montée actuelle de la grande porte.

Contre le moulin, du côté du midi, fut élevé, devant la tour, un supplément de bâtisse de même hauteur, faisant corps avec elle, et dont l'angle extérieur est coupé en biais. Ce mur ainsi ajouté forme, avec celui de la tour, un grand espace actuel-

1. 22 octobre 1357, Eh., 651 : « *Pro faciendo molendinum infra palatium.* »

2. 31 juillet 1370, Eh., 658 : « *Porta que venit de molendino, ad coquinam novam quam nunc tenet dominus thesaurarius.* »

3. 31 mars 1358, Eh., 652 : « *Pro murando portam in pede vitis juxta portam novam molendini.* »

lement vide du haut en bas. C'était l'emplacement des latrines de ce côté du Palais, dont la fosse creusée dans le rocher existe encore. Les passages venant du dessus de la grande porte d'entrée les desservaient[1].

La Tour de la Gache
(N° 7 du plan.)

La tour de la Gache est située sur la façade du couchant contre la grande Chapelle pontificale et se trouve aujourd'hui nivelée avec les autres bâtisses, tandis qu'à l'origine, et même encore au XVII[e] siècle, elle les dépassait de beaucoup, comme on peut le voir sur une estampe d'Israël Sylvestre. Confondue maintenant avec les constructions voisines, elle ne ressemble même plus à une tour. Son sommet était déjà tombé à la fin du XVII[e] siècle, ainsi qu'on peut en juger sur le dessin reproduit ci-contre. C'est probablement à ces ruines, et non pas, comme on l'a dit, à la tour des Anges, toujours entière, que le légat Colonna put prendre des pierres pour son ravelin.

Jean de Loubière avait commencé cette tour en même temps que le reste de l'aile dont elle fait partie. Le 18 mai 1346, on payait les terrassiers qui avaient taillé et aplani le rocher pour asseoir

1. Septembre 1370, Eh., 659 : « *Pro cameris privatis inter molendinum et transitorium magne porte palatii factis.* »

les fondements au-dessus d'une cave[1]. Six ans après, bien que le sommet de la tour ne fût pas entièrement terminé, on pouvait installer, au rez-de-chaussée, l'*Audience des contradictoires*, qu'il ne faut pas confondre avec la *grande Audience* sous la Chapelle pontificale.

Le tribunal des contradictoires était un degré de juridiction très différent. Il était institué pour recevoir et juger toutes les oppositions contentieuses aux bulles du Pape, relativement à la qualité des juges, le lieu de juridiction, et autres difficultés que soulevait la provision obtenue du Pape. Sous Jean XXII, il se composait d'un auditeur, d'un correcteur et d'un procureur. Plus tard, le nombre des litiges s'étant considérablement accru, il y eut, avec un auditeur et un correcteur, quatorze procureurs[1]. On lui attribua toutes les affaires publiques de révision, de lettres de justice, de rémission, etc., dans lesquelles les jugements étaient discutés contradictoirement devant tous les intéressés dûment appelés (*vocatis vocandis*)[2].

Le 4 mai 1352, le fustier avignonais Guillaume

1. 18 mai 1346, Eh., 636 : « *Satisfactum est fregelariis cum quibus fuerat factum forum de scindenda rocha que erat in audientia contradictarum et alia rocha in loco ubi est cavea subtus dictam audientiam.* »

1. Les inscriptions murales peintes dans la grande Audience, à la façon d'écriteaux, dont il a été question ci-dessus, n'auraient-elles pas indiqué des bureaux de procureurs ?

2. Cf. M. Faucon, *op. cit., Mélanges*, 1884, p. 72. — Moroni, *Dizionario di erudizione*, vol. XXXII, p. 187.

Vial [1] plaçait les portes et montait l'estrade du tribunal avec le siège de l'auditeur [2].

Cette salle des *Contradictoires* existe encore coupée en deux, par le Génie militaire, dans le sens de la hauteur, avec une division en voûte plate, sous laquelle étaient installées les cuisines de la caserne. Lorsque ce plancher et les cheminées des cuisines seront abattus, la salle, remise en son état primitif, aura 18 m. de long, 10 m. de large et 9 m. 50 environ de hauteur. La voûte est formée par deux travées inégales sur croisées d'ogives, la plus vaste destinée aux assistants, et la plus étroite au tribunal. Trois grandes fenêtres donnant sur la place du Palais répandaient une lumière tellement abondante, qu'on en condamna une quelque temps après [3].

Plus tard, on installa des bancs de pierre près de la grande porte pour la commodité du public [4].

Les vice-légats firent de cette Audience des *Contradictoires* leur salle d'armes ou arsenal. De là viennent les grisailles à l'italienne qui tapissent les

1. M. le docteur Pansier, qui a fait une savante étude des institutions hospitalières d'Avignon, a retrouvé dans les archives de l'Aumône de la Fusterie des pièces très intéressantes sur ce fustier du Pape. Il avait amassé assez de fortune pour devenir un bienfaiteur signalé de l'institution charitable de sa corporation, dont le siège était dans la rue Petite-Fusterie.

2. 4 mai 1352, Eh., 643 : « *Pro faciendo duas portas in contradictoriis, pro faciendo scannum domini auditoris contradictarum, pro portu fuste audientie contradictarum* »

3. 30 juin 1355, Eh , 648 : « *Pro claudendo unam fenestram magnam in audientia contradictarum.* »

4. 30 septembre 1370, Eh , 660 : « *Pro quodam banquo lapideo edificato ante januam audientie a parte contradictarum.* »

voûtes de blasons et d'attributs militaires médiocrement peints.

Tandis que, dans les comptes, la tour était simplement dite au début : *Tour nouvelle* ou *grande tour du palais neuf*, les services judiciaires qu'elle dominait la firent bientôt nommer : *Tour des Audiences*.

Quant aux étages supérieurs, on y disposa des logements pour certains officiers du Pape. La grande pièce du premier étage dépendait de l'appartement du camérier.

A la mort de Clément VI (6 décembre 1352), la tour des Audiences n'était pas terminée. Le 6 avril 1353, la Chambre apostolique passait un accord avec l'architecte Jean de Loubière, pour achever cette tour et en bâtir en entier une autre contre la grande Chapelle. Ce fut la tour du Vestiaire ou de St-Laurent, que nous allons voir construire sous le prochain pontificat [1].

Malheureusement, nous savons que Jean de Loubière visait plus à l'élégance qu'à la solidité. Trois ans plus tard, la tour des Audiences donnait d'assez vives craintes. Le 20 février 1356, on était obligé d'élever le gros contre-fort peu gracieux, mais nécessaire, qui se voit encore sur la façade extérieure du palais, vers le milieu de cette tour,

1 **6 avril 1353, Eh , 645** : « *Compositio... cum magistro Johanne de Luperiis, magistro operum domini nostri pape, videlicet : m-plendo turrim magnam palacii novi et faciendo alia integram juxta Capellam novam in XXI m. flor. auri.* »

et on condamnait même le corridor en balcon devant l'appartement du camérier [1].

La précaution n'était pas inutile, car le sommet de la tour avait déjà besoin de réparations, quelques années après son achèvement. Lorsque le pape Urbain V retourna de Rome, où il avait essayé prématurément de rétablir le Saint-Siège, et vint, en 1370, reprendre sa résidence d'Avignon, on s'empressa de mettre le palais en ordre.

Parmi les travaux urgents que Bernard de Manse fait exécuter, figurent les créneaux de la tour de la Gache, « détruits, dit-il sur son carnet, depuis déjà longtemps, par le vent [2]. Ce nom de la Gache resté à la tour, lui était déjà donné sur un inventaire de 1369 [3] ; il devait lui venir de quelque réduit de guet installé à son sommet ou dans son voisinage.

Porte de la Peyrolerie

(N° 12 du plan.)

Parmi les travaux du pontificat de Clément VI, il faut noter, en finissant, la porte qui faisait communiquer l'angle sud-est de la cour d'entrée avec la rue de la Peyrolerie, dans la partie dite actuellement place de la Mirande.

1. 20 février 1356, Eh., 649 : « *Pro faciendo unum pilare in turri audientie et de claudendo unum corredorium juxta cameram camerarii* PRO TUITIONE ET SECURITATE MELIORI DICTE TURRIS. »

2. 31 juin 1370, Eh , 657 : « *Pro complendo merletos destructos propter ventum, diu erat, in summitate turris Gragie.* »

3. Inventaire de 1369, Eh., 661 : « *In turri magna nova vocata :* LA GACHIA. »

Ce fut la plus petite des trois entrées du Palais, non compris la poterne des cuisines.

Les fondements en étaient creusés au mois de septembre 1346. « *à côté de l'Audience neuve, pour descendre à la Peyrolerie* [1]. » Au mois de janvier suivant, la nouvelle porte s'appuyait déjà cotre l'*Audience* [2]. Elle fut rapidement terminée ; mais la descente était malaisée au-devant de l'école de théologie. En 1353, des terrassiers brisaient le rocher pour régulariser la pente et arriver plus aisément au niveau de la rue [3].

On y revenait encore en 1357 [4], et de temps à autre on rechargeait la pente avec du *brésier* ou débris de pierres de taille [5].

A la fin du pontificat d'Urbain V, on ajouta, au-dessus de la porte, un supplément de défenses en mâchicoulis [6].

Le bâtiment qui surmontait cette porte était assez élevé pour qu'il y eût au-dessus des cham-

1. 2 septembre 1347, Eh., 637 : « *Pro cavando terram usque ad fundamentum porte nove palatii apostolici per quam itur versus Peyroleriam... in portali juxta audientiam novam.* »

2. 31 janvier 1347, Eh., 638 : « *Pro faciendo comporta portalis quod confrontatur cum audientia nova.* »

3. 3 décembre 1353, Eh., 644 : « *Pro XXXVI dietis frageleriorum qui frangebant rupem in descenssu platee versus scolas magistri palatii.* »

4. 30 avril 1357, Eh., 650 : « *Pro IIII hominibus qui operati fuerunt in descensu platee magne palatii a parte Payrolerie.* »

5. 31 mars 1359, Eh., 653 : « *Pro portando brazillum in discensa platee palatii a parte Payrolarie.* »

6. 30 juin 1370, Eh , 657 : « *Raymundo de Montiliis, mercatori lapidum, habitatore Villanove, pro CLXXXV lapidibus, vocatis buietis, pro faciendo ampectum in prima platea palatii à parte porte Payrolarie.* »

bres. L'une d'elles, en 1358, était occupée par Jean Garrie, chapelain du trésorier[1].

Cette porte existe toujours, avec ses mâchicoulis à l'extérieur comme à l'intérieur de la cour d'entrée. Il serait très facile de la démurer, car les encadrements et les voûtes sont entièrement conservés. Elle se trouve seulement assez en contre-haut du côté de la place de la Mirande. Le sol environnant, qui avait été exhaussé et converti en petit jardin, fut déblayé par le génie militaire et mis de niveau avec la voie publique, de façon à obtenir une cour devant l'école de théologie et le rez-de-chaussée de la tour St-Laurent, transformés en écuries.

Avignon à la mort de Clément VI

Un contemporain a résumé en ces quelques lignes l'admiration générale de son temps pour les constructions de Clément VI : « Quoique, dans cette « partie du Palais, tout soit d'une majesté excep- « tionnelle et d'un aspect admirable, trois choses « cependant surpassent de beaucoup le reste, à « savoir : l'*Audience*, la *grande Chapelle* et les *ter-* « *rasses supérieures*, toutes trois si merveilleusement « établies et disposées pour leur emploi, qu'il n'est « pas au monde un palais où il y ait rien, je ne

1. 30 novembre 1358, Eh., 653 : « *Camera que est supra primam portam palatii novi a parte Payrolarie, quam cameram tenet dominus Joannes Guarrie, capellanus domini thesaurarii.* »

« dirai pas de plus beau, mais même de pareil, « attendu surtout leur contiguïté, et la facilité « qu'on a de monter de l'une à l'autre sans inter- « ruption [1]. »

Toutes les autres chroniques contemporaines en font le même éloge [2]. Comment s'en étonner ? Le Palais d'Avignon était déjà tel que nous le voyons aujourd'hui, sauf la tour St-Laurent, et il avait en plus toutes les splendeurs que le temps et les hommes lui ont fait perdre. Sous le règne de ce pontife généreux et magnifique, la puissance des Papes d'Avignon fut à son apogée, et, malgré la terrible peste qui fit dans cette ville, en 1347, de terribles ravages, comme dans toute l'Europe, sa prospérité n'en fut pas arrêtée.

Un fait d'ailleurs s'était produit qui devait avoir pour elle une importance capitale. La reine Jeanne, souveraine de cette ville et de la Provence, avait été chassée de son royaume de Naples par Louis de Hongrie. Elle était venue se réfugier à Villeneuve-lès-Avignon, dans le palais bâti par Napoléon des Ursins et possédé par les Papes depuis la

1. Baluze, I, 261, *Première Vie de Clément VI : « In hac autem parte licet omnia edificata seu constructa sint admodum solemnia et aspectu valde decora, tria sunt tamen quæ reliquia specialiter excedunt, videlicet, Audientia, Capella major et terrassiæ superiores, cum, quoad id pro quod constitutæ et ordinatæ sunt, forte non est in mundo palatium in quo, non dicam superiores, imo nec pares existant, attenta præsertim eorum contiguitate, cum de una ad aliam sine medio ascensus vel transitus facilis existat. »* Je donne en entier ce texte parce qu'il établit, sans contestation possible, la distribution précise de cette partie du Palais.

2. Baluze, I. 277-298-305.

mort de ce cardinal. Elle y attendait, avec son mari, Louis de Tarente, une occasion favorable de reprendre ses états, lorsqu'elle reçut, en 1348, une députation des napolitains excédés de la tyrannie hongroise. Pour répondre à cet appel de ses sujets, elle leva des troupes, fit armer des galères ; mais bientôt l'argent lui manqua et elle se vit réduite à vendre quelque domaine, afin de recouvrer un royaume. Mais le testament de son grand père Robert lui défendait d'aliéner aucune ville de Provence, et elle l'avait ratifié par serment devant l'assemblée générale des seigneurs provençaux. Elle songea alors à céder au Pape la ville d'Avignon, qui, bien qu'adjointe au comité de Provence, avait toujours formé un état distinct.

Le prix fut convenu à 80.000 florins d'or de Florence, à peu près quatre millions et demi de notre monnaie. Ils furent payés le 9 juin 1348[1].

L'empereur Charles IV, haut suzerain de toute la rive gauche du Rhône, renonça, en faveur du Pape, à tous ses droits sur Avignon, par un édit daté de Gorlitz le 1er novembre 1348.

Dès lors, Clément VI ne fut plus l'hôte, mais le seigneur souverain de la ville. Il fit mettre partout ses armes, à la place de celles de la reine Jeanne, et tout spécialement sur le vieux palais royal qui, du plateau de la Vice-Gérance, s'étendait sur le

1. L'acte de vente a été publié par Bouche, *Histoire de Provence,* 1736, t. II, p. 374 ; — Fantoni, *Hist. d'Avinione,* I, 220 ; — Pieffet, *Recherches hist.,* p. 100, etc.

penchant du rocher, jusqu'au-devant de l'église paroissiale de St-Pierre [1]. Parmi les dépendances de ce palais royal, il y avait, en face de la grande porte de l'église, la cour de justice de la cité (*curia civium*), qui appliquait aux citoyens le droit civil et pénal édicté par les statuts de la ville, à l'exclusion de toute immixtion pontificale. Désormais palais royal et cour de justice dépendirent du Pape, qui eut le droit de nommer les magistrats de la cour avignonaise et le viguier qui, dans le régime intérieur de la cité, représentait le pouvoir central, comme maintenant les préfets vis-à-vis des maires.

Ce changement déplut aux avignonais. Habitués à une indépendance à peu près absolue, sous la souveraineté lointaine et peu effective de la dynastie de Naples, ils craignirent qu'un souverain régnant dans leur ville réduisît ou supprimât leurs franchises municipales.

Il refusèrent de ratifier la cession de la reine Jeanne, et le Pape, armé cependant des pénalités civiles et religieuses, préféra temporiser et n'employa aucune contrainte pour les obliger à prêter le serment de fidélité exigé, d'après l'usage, à tous les changements de souverains.

Ce ne fut que neuf ans après, lorsque Innocent VI eut promulgué deux *Constitutions* pour assurer aux avignonais le plein usage de leurs statuts et

1. Baluze, I, 263 : « *De domo communi sita juxta ecclesiam sancti Petri Avinionensis arma dicte regine in ea affina amota fuerunt, et in ipsorum loco arma ipsius pape apposita et affixa.* »

libertés, que ceux-ci acceptèrent de reconnaître désormais les Papes comme souverains d'Avignon [1].

C'était un exemple assez fier d'indépendance communale.

Dès que Clément VI eut acquis de la reine Jeanne la suzeraineté d'Avignon, il voulut donner une enceinte de remparts à la ville, qui était restée ouverte depuis la capitulation de 1226. Il les commença au-devant du pont St-Bénézet, dont il fit relever les quatre arches les plus voisines de la ville, qui s'inclinaient en pente vers le rivage. Il les mit à la hauteur des autres, et les fit aboutir à un châtelet en forme de tour carrée, percée d'une porte, qu'il fallut dorénavant traverser pour entrer en ville par une rampe établie de l'autre côté de la tour. Ce châtelet fut flanqué de deux ailes de rempart allant aboutir, l'une, au rocher avec une tour polygonale, l'autre, à une tour ronde appelée aujourd'hui tour Langlade.

Outre tous ces grands travaux exécutés à Avignon, et sans compter ceux qu'il fit faire à Rome ou sur divers points de la chrétienté, Clément VI construisit une magnifique église au monastère de la Chaise-Dieu où il avait pris l'habit de bénédictin.

Il y fit dresser un superbe tombeau, dont les pièces avaient été sculptées sous ses yeux à Ville-

1. Ces deux Constitutions d'Innocent VI sont du 27 mars 1357, et sont insérées sous les nos LXXVI et LXXVII dans le *Bullarium civitatis Avenionensis*. Lyon, Jean Amat Candy, 1657 pp. 96 à 102. — Cf. F. Digonnet, *Les Armoiries de la ville d'Avignon*, p. 91.

neuve-lès-Avignon, et portées ensuite en Auvergne. C'est là qu'il fut enseveli, après une sépulture provisoire à Avignon, dans la cathédrale.

Les guerres de religion n'ont laissé subsister, dans l'église de la Chaise-Dieu, que la statue mutilée duPape, un peu plus grande que nature. Le reste, orné de 44 figures des divers membres de sa famille, devait être splendide, car le tombeau de Jean XXII, qu'on admire à la cathédrale d'Avignon, n'avait coûté que 650 florins, et celui de Clément VI en coûta 6500 ; le Pape ajouta même une gratification de 120 écus d'or.

M. Maurice Faucon, qui a publié une notice très remarquable et très documentée sur l'église de la Chaise-Dieu et sur le tombeau de Clément VI, dont il a retrouvé les comptes aux archives du Vatican, apprécie en ces termes le mouvement artistique de cette époque :

« Au palais d'Avignon, les sculpteurs ne vinrent pas, comme les peintres, d'Italie. Il s'y était établi, dès les pontificats précédents, non pas une école authocthone, telles que les illustres écoles de Champagne, de Bourgogne, etc., mais une colonie artistique française, attirée par les largesse des Souverains Pontifes et des prélats qui les entouraient, par l'affluence de souverains, de dignitaires ecclésiastiques et laïques qui s'y succédaient, par la certitude de travaux généreusement rémunérés. Si des sculpteurs, nés dans le pays même ou dans les régions immédiatement voisines, y trouvèrent

une place honorable, et plus tard en constituèrent le principal élément, l'impulsion leur fut donnée par des maîtres venus du nord de la France, dont le premier en date est l'exécuteur du tombeau de Jean XXII. Pendant tout le cours du XIVᵉ siècle, l'école d'Avignon ne le cède guère à ses émules de Paris et de Dijon. Ses sculpteurs enrichissent de monuments funéraires les églises d'Avignon et du Comtat, que les Papes, les officiers de leur cour, les cardinaux, les prélats choisissaient pour lieux de leur sépulture : Notre-Dame-des-Doms, St-Martial, les Célestins, les Cordeliers, les Carmes, la Chartreuse et la collégiale de Villeneuve, et même les basiliques lointaines, comme la Chaise-Dieu et Saint-Martial de Limoges, où Guillaume d'Aigrefeuille et Jean de Chanac se firent enterrer dans des sépulcres vraiment magnifiques. Cette succession ininterrompue de maîtres imagiers conserva résolûment, pendant le XIVᵉ siècle et la première moitié du suivant, les caractères de la sculpture française, tandis que la peinture, d'abord réservée par la cour d'Avignon à des mains languedociennes et provençales, subit, à partir de la venue de Simone di Martino (1339), l'influence des écoles ombrienne et toscane [1]. »

L'importance de ce mouvement artistique se révèle au Palais d'Avignon par le reste de ses fresques, dont la description, aussi complète que possi-

1. M. Faucon, *Notice sur la construction de l'église de la Chaise-Dieu*. Paris, Picard, 1904, p. 48.

ble, a été donnée ci-dessus. Quant à la sculpture, c'est plutôt sur les tombeaux ou la décoration des églises de la ville et des environs qu'il faut en rechercher les vestiges. On n'en trouve au Palais qu'à la grande porte d'entrée et sur les culs-de-lampe des voûtes, où se presse une variété infinie d'animaux et de personnages chimériques. Quand les couches de badigeon qui les empâtent seront enlevées, on pourra en faire un relevé curieux. Quelques-uns, de grandes dimensions, sont déjà dégagés dans la salle de l'Audience. Près de la porte, un sanglier part en guerre, avec ses armes et son bouclier, sans oublier son pot-de-vin tenu à la patte. Plus loin, ce sont des combats de lions contre des griffons, un homme couronné qui étrangle deux oies (c'est peut-être une allusion satirique à la fin des procès), un animal à pied fourchu qui donne à boire à un singe, un docteur, des harpies, des hommes à triple corps de bête et autres créations chimériques. Dans l'escalier, un personnage ailé et mitré, un soldat avec son arbalète à pied, un homme qui disloque ses jambes à la façon des acrobates, etc.

Quant aux œuvres de sculpture qui pouvaient décorer les autels, les cheminées, les tympans de porte et les façades, tout a disparu. Il ne reste rien des beaux ouvrages de serrurerie, ébénisterie, orfèvrerie, vitrerie, dont on retrouve les mentions dans les inventaires et les comptes.

Ce n'est plus qu'en imagination qu'on peut remettre sur les murs immenses de ce grand Palais les décorations accumulées pendant les dix ans et demi du brillant pontificat de Clément VI, qui avait attiré à Avignon l'élite des artistes et des artisans du monde entier[1].

1. Cf. E. Müntz, *Histoire des Arts dans la ville d'Avignon pendant le XIVe siècle*. Paris, 1888. — *Les peintures de Simone Martini à Avignon*. Paris, 1885.





XI

Le Palais sous Innocent VI

Le Pape qui succéda à Clément VI, le 18 décembre 1352, après un conclave de trois jours, fut le cardinal Étienne Aubert, qui prit le nom d'Innocent VI, et fut couronné, le 30 du même mois, dans l'église cathédrale de Notre-Dame des Doms. Il était de Mont en Limousin, et de naissance assez obscure. Il avait d'abord professé le droit avec grand succès. Il passa ensuite de l'évêché de Noyon à celui de Clermont, avant d'être promu au cardinalat par Clément VI et d'obtenir enfin le pontificat suprême par le seul ascendant de ses vertus et de ses mérites.

Sans aller jusqu'à l'austérité de Benoît XII, il avait moins de goût que son prédécesseur pour le luxe et pour la dépense. Il commença par réduire considérablement le train somptueux de Clément VI, qui avait régné en prince autant qu'en pontife. Le nombre des officiers du Palais fut ramené au strict nécessaire, et les prélats qui affluaient à la cour furent invités à retourner dans leur résidence.

Il ne fallait pas attendre de ce Pape beaucoup

d'accroissements dans un palais très largement pourvu. Il se contenta d'abord de faire achever la tour de la Gache, et de terminer ces grandes terrasses, tant admirées des contemporains.

Les terrasses du Palais

Tout le Palais n'était pas couvert en terrasses ; les constructions de Benoît XII avaient, en majeure partie, comme nous l'avons vu, des toitures de tuiles. Alors, comme aujourd'hui, la difficulté était grande de faire des terrasses absolument étanches ; on y employait déjà l'asphalte. Voici, d'après les registres du Vatican, comment on procédait :

On établissait d'abord sur l'édifice une forte charpente, avec d'énormes poutres qui ne touchaient pas les voûtes, et laissaient un espace assez grand pour qu'on pût circuler aisément, en cas de réparation. Sur les charpentes étaient posées des pierres larges et peu épaisses, nommées *lauzes* ou *bards* en provençal, et portées sous ces deux noms dans les comptes[1]. On étendait par-dessus le bitume ou l'asphalte fondus et mêlés à du tuileau bien écrasé[2]. Les bords des pierres étaient préalablement im-

1. 25 juin 1354, Eh., 646 : « *Forum factum cum Petro Gaufridi, peyrerio, de cohoperiendo et bardando terrassiam capelle magne quod ceciderat propter defectum* FUSTE SUPER QUAM ERANT LAPIDES SEU BARDI. »

2. 10 juillet 1354, Eh., 647 : « *Pro* BITUMENDO *terrassiam capelle magne, nimirum pro* PICANDIS *seu* TRISSANDIS TEGULIS *pro bitumine.* »

prégnés d'huile, afin de rendre plus facile l'adhérence du bitume dans les joints [1].

Avec cet amas de matières inflammables, les dangers d'incendie devaient être assez grands. Le 5 octobre 1369, Alric Clusel ou Clausel, maître d'œuvres d'Urbain V, dépensa 300 florins pour réparer, au-dessus de la grande Chapelle, une partie assez considérable de la terrasse brûlée par cas fortuit [2]. L'incendie avait éclaté probablement du côté de la place du Palais où était le corps de garde des veilleurs de nuit, car, pour monter de nouvelles poutres, on endommagea le crénelage vers la tour des Audiences ou de la Gache [3].

On montait sur les terrasses de la grande Chapelle par trois escaliers. Le premier et le plus rapproché de la chambre du Pape partait de l'angle sud-est de la cour d'entrée, à côté de la porte donnant sur la Peyrolerie [4]. Il existe toujours, et son sommet est terminé en forme de petite tourelle ronde, à toiture conique bien conservée. Il est à vis, ainsi que le second, qui desservait la tour St-

1. *Ibid.* : « *Pro oleo miscendo in bitumen et* UNGUENDO JUNCTURAS *pavimenti terrassiarum.* »

2. 5 octobre 1365, Eh., 657 : « *Traditi fuerunt domino Alrico Cluselli, pro emendis lignis, trabibus, et lapides, calcem cum arena, pro reparanda copertura capelle magne que casu fortuito fuit combusta, III^c flor.* »

3. 30 juin 1370, Eh., 657 : « *Pro complendo merletos destructos propter ingenium per quod ascenduntur fuste coperture audientie quando fuit combusta.* »

4. 10 juillet 1354, Eh., 647 : « *Pro murando vitem per quam ascenditur a camera domini nostri pape ad terrassiam capelle magne palatii novi.* »

Laurent du bas en haut, mais dont le pied est actuellement coupé. Enfin, le troisième montait en ligne droite au-dessus de l'appartement du camérier, contre la tour de la Gache. Ce dernier desservait aussi les terrasses de l'aile du couchant donnant sur la place du Palais. De la cour d'entrée, on aperçoit très distinctement un petit réduit percé d'un arceau, et appliqué contre la tour de la Gache. Une rampe y conduit, dans laquelle est encastré le seul clocheton resté du couronnement de la façade. C'était l'abri de l'escalier des terrasses[1]. Il a perdu aujourd'hui sa voûte avec ses créneaux[2] ; mais il conduit encore sur les toitures qui ont remplacé les terrasses dont il ne reste rien.

On y jouissait d'une vue merveilleuse ; mais il ne faut pas prendre au sérieux les jardins suspendus que certains auteurs assurent gravement avoir existé à pareille hauteur. « Sur le faîte de l'édifice, « dit M. Courtet, étaient des terrasses spacieuses « et chargées d'arbres rares. Clément VI voulut « suspendre dans les airs les jardins que la colline « rocheuse lui refusait. C'était là qu'il recevait,

1. 23 décembre 1354, Eh , 647 : « *Pro marchis gradarii terrassiarum et merletis dicte terrassie a* PARTE PLATEE *dicti palatii et merletis factis supra crotam gradarii per quod ascenditur ad dictam terrassiam.* »

2. 29 décembre 1354, Eh., 647 : « *Pro factura merletorum cujusdam crotonis gradarii per quod ascenditur ad terrassiam capelle magne et bardando dictum crotonum et refectione clausure bugeti qui est in introitu terrassie camere domini thesaurarii a parte turris nove que est inter dictam capellam et dictam terrassiam in qua jacet dominus camerarius.* »

« dit-on, les belles et nobles dames au milieu des-
« quelles le brillant pontife se plaisait [1]. »

En un temps où on manquait d'ascenseurs, les nobles et belles dames eussent été bien essoufflées en arrivant à ces réceptions peu banales sur les toits du Palais. Et quant aux arbres rares et aux jardins suspendus, comment supposer un seul instant qu'une végétation quelconque pût se maintenir si haut contre le soleil et le mistral, sans moyen pratique d'arrosage et sur des bâtisses déjà excessivement chargées. Quelles dépenses d'ailleurs n'eût-il pas fallu inscrire sur les livres du trésorier, pour une pareille folie ! Mais on n'en trouve pas la moindre trace, alors qu'on peut y relever le coût de l'entretien des seuls jardins qui aient existé, en contre-bas du Palais, du côté du levant, vers le quartier de la Banasterie.

La Tour Saint-Laurent (N° 11 du plan)
et la rue Peyrolerie (N° 47 du plan).

En bâtissant l'Audience et la grande Chapelle, Clément VI n'avait pas prévu la construction de la haute tour qui avance, de toute sa carrure à la fois puissante et élancée, sur l'angle de la rue Peyrolerie et de la place de la Mirande. Son architecte

1. Jules Courtet, *Notice sur Avignon, Revue Archéologique,* XI° année et tirage à part, Paris, Leleux, 1855, p. 25.

M. Courtet, qui croyait à ces jardins suspendus, était cependant un érudit qui a laissé des travaux estimés sur l'histoire locale. Mais les documents sur le Palais lui manquaient et il y suppléait par des suppositions ou des traditions peu sûres. Cela donne une idée des sornettes qu'ont pu débiter les compilateurs ignorants et sans critique.

aurait mené de front ces deux bâtisses, rien que pour mieux lier les maçonneries.

Ce fut seulement cinq mois après la mort de Clément VI, le 7 avril 1353, que, suivant acte reçu par Me Palaysin, notaire de la Chambre apostolique, accord fut passé pour la construction de la tour nouvelle prise à forfait par Jean de Loubière, qui gardait sous le nouveau Pape ses fonctions d'architecte du Palais. Il s'engageait en même temps à terminer le couronnement de la tour de la Gache, pour le prix total de 21.000 florins [1].

On a pensé que le nouveau Pape avait voulu ajouter ainsi une sacristie à la grande Chapelle. Ce n'est certainement pas en vue d'un si faible résultat qu'une si grande tour fut construite. D'ailleurs, Clément VI avait déjà disposé une sacristie de l'autre côté de la nef, dans une vaste pièce donnant sur la cour, derrière les grands escaliers, et au-dessus de la chambre du conseil des auditeurs (n° 10 du plan.)

Lorsque la tour nouvelle fut construite, on fit, à l'étage de plain pied avec la chapelle, un vestiaire pour les officiants [2]. La tour entière en prit d'abord le nom, et s'appela dans les comptes : *Tour du Ves-*

1. 6 avril 1353, Eh., 645 : « *Compositio facta per cameram apostolicam cum magistro Johanne de Luperiis, magistro operum palatii domini nostri pape, videlicet pro complendo turrim magnam palatii novi et faciendo aliam turrem integram juxta capellam novam in XXIm flor auri.* »

2. 2 août 1353, Eh., 645 : « *Pro faciendo turrim novam in qua erit revestiarium magne capelle.* »

tiaire. Mais ce dut être principalement pour ajouter une puissante défense à cet angle extrême du Palais, et peut-être aussi pour consolider le bâtiment très hardi de l'Audience et de la grande Chapelle, que ce donjon fut élevé.

Il y eut même, à l'origine, un autre but dans les projets du Pape et de l'architecte. Comme il n'a pu être connu que par le rapprochement des textes avec l'état des lieux, et qu'il n'a jamais été exposé, il faut donner sur ce sujet quelques brèves explications.

Avant la construction de la tour du *Vestiaire*, dite maintenant de *St-Laurent*, la portion de la rue Peyrolerie comprise entre la Place du Palais et celle de la Mirande n'avait pas sa forme actuelle. Elle allait d'un bout à l'autre en ligne droite. Au lieu dêtre creusée dans le roc, elle était à fleur de rocher, ayant son point le plus élevé vers le milieu de sa longueur, avec une pente aux deux bouts, suivant les déclivités naturelles de cette partie de la colline. Beaucoup de vieilles villes ont conservé, dans leur sommet, des passages accidentés de même nature. On peut en voir à Villeneuve-lès-Avignon, en montant par la tour Philippe le Bel, ou en allant au fort St-André.

Comme l'Audience et la grande Chapelle avaient été construites au bord de la rue, il fallut, pour leur adosser la tour nouvelle, empiéter sur la voie publique. Dans le plan de l'architecte, cette rue montueuse se trouvait ainsi supprimée et devenait une

simple avenue du Palais qui aurait eu une entrée de ce côté. En effet, au bas de la construction, on avait ménagé deux grandes portes, avec un passage voûté qui traversait toute la tour, en deux travées d'ogives exactement pareilles à celles qui couvrent le vestibule de la grande entrée actuelle du Palais. Des vantaux furent mis aux deux extrémités de ce vestibule. Leurs énormes gonds sont encore en place. On y fit également les ouvertures et rainures pour la herse ou sarrasine, dont les crocs de suspension existent toujours. Sous cette tour de St-Laurent, il y eut donc, pendant quelque temps, une des entrées du Palais. Mais cela dura fort peu. Soit que des réclamations se fussent élevées dans le public, privé de son ancienne rue, soit que les plans primitifs aient été changés pour tout autre cause, la porte fut bouchée du côté qui fait face à la place du Palais, et on construisit au-devant un petit réduit porté au registre de compte sous le nom provençal de *croton* [1].

Ainsi bouché, l'ancien vestibule devint une assez vaste pièce ayant 15 m. de long sur 6 m. 50 de large. Elle fut donnée à l'architecte pour enfermer ses engins et agrès de construction, avec la portion adjacente de la cour qui occupait une grande partie de la place actuelle de la Mirande et qui était entourée d'un mur [1].

1. 31 janvier 1358, Eh., 652 : « *Pro VIII cannis VII palmis de muro cum uno crotone factis in claudendo unum* PORTALE MAGNUM *in turri nova que est a parte Payrolarie.*

1. 21 juin 1359, Eh., 653 : « *Pro faciendo unum murum novum subtus turrim que est prope Payroleriam pro custodiendo ingenia.* »

La rue qui avait été supprimée pour la construction de la tour St-Laurent fut rétablie[1], mais, au lieu d'être en ligne droite, elle fit désormais un coude pour contourner le pied de la tour. En revanche elle fut aplanie et creusée dans le rocher non point au niveau actuel, mais à environ 1 m 50 plus haut. Les traces de ce premier abaissement du sol se distinguent encore très facilement d'un autre plus complet qui fut fait en 1857. Celui que fit exécuter le pape Innocent VI fut très considérable et très coûteux, car le travail se faisait alors au pic et sans le secours des mines à poudre ; aussi en est-il question pendant près de deux ans dans les comptes[2].

Jean de Loubière ne vit pas achever la tour de St-Laurent. C'est un entrepreneur, Bertrand Capelier[3], qui, le 26 janvier 1358, signe les dernières

1. 20 novembre 1357, Eh., 651 : « *De faciendo* ITER SEU CARRIERAM *inter capellam magnam et hospicium marescali.* » Ce texte est très précis pour l'emplacement de la maréchalerie de justice sur le plateau de la Vice-Gérance, et à côté du palais royal qui avait été d'abord le palais des comtes et vicomtes d'Avignon, puis celui des consuls et podestats de la république avignonaise, et en dernier lieu le palais du représentant de la reine Jeanne. Les vieilles estampes et les anciens plans d'Avignon nous ont conservé la grande tour de ce palais qui s'écroula en 1832. Le Musée-Calvet a recueilli le tympan de la grande porte de cette tour qui représente un vicomte d'Avignon partant en guerre avec sa bannière et un sergent d'armes qui le suit. Ce bas-relief est probablement du XI[e] siècle.

2. Eh. 651 note 323 : « *Etiam anno proxime sequenti plurimæ recensentur pecuniarum summæ expensæ pro itinere... pro faciendo unam carreriam.* — 14 juillet 1338, Eh., 652 : « *Pro faciendo crotam et iter juxta magnam capellam et domum marescali.* »

3. 26 janvier 1358, Eh., 651 : « *Soluti fuerunt Bertrando Capelerii, massonerio, in deductionem summe sibi et Magistro Johanni de Luperiis* QUONDAM *magistro edificiorum palatii promisse, pro consummando et perficiendo turribus novis Audientie et Revestiarii palatii Avinionensis, ipse Bertrando manualiter recipienti C flor.* »

quittances du prix convenu, au nom de l'ancien architecte. Cette fois, averti sans doute par certaines alarmes que donnait la solidité de la grande Chapelle, Jean de Loubière fit à sa tour des murs et surtout des piliers d'une épaisseur capable de résister à toutes les poussées.

Mais, toujours désireux de conserver une légèreté élégante, même dans l'emploi des consolidations les plus massives, il diminua par deux retraites successives la saillie des énormes piliers, qui sont au nombre de trois sur la plus grande largeur de la tour, vers la Peyrolerie, et de deux sur les autres faces apparentes. Au sommet, ces piliers portaient les arcs des grands mâchicoulis et le crénelage qui a disparu.

Sauf ce couronnement, la tour est parfaitement conservée. Elle a quatre étages tous voûtés. Au rez-de-chaussée, on trouve l'ancien vestibule transformé en dépôt du matériel de l'architecte, et au-dessus, la chambre des gardes, d'où se faisait la manœuvre des herses.

Ces deux étages égalant ensemble la hauteur des voûtes de l'Audience, l'étage au-dessus est de plain pied avec la grande Chapelle et en devint le *Vestiaire*. Sa voûte a deux travées, et l'une des clés porte les armes d'Innocent VI : de gueules au lion d'or, à la bande d'azur brochant sur le tout, au chef d'argent chargé de trois coquilles de gueules. Sous les vice-légats, cette belle pièce fut coupée en deux étages et donnée en logement à l'*Auditeur*

général, qui en sus installa ses bureaux dans de petites pièces gagnées sur deux arceaux jetés dans l'épaisseur des piliers au-dessus de la voie publique. Sur le plafond de l'une de ces pièces, on a peint, au XVIIe siècle, la justice avec ses attributs portée sur des nuées.

M. Nodet a récemment rendu sa forme première à l'intérieur du Vestiaire, en faisant enlever toutes les divisions adventices. Sur le sommet du mur, à gauche en entrant, on voit les restes d'un trumeau de cheminée armorié, qui était à l'étage supérieur de ces installations parasites. Les grandes fenêtres avaient été murées et remaniées au goût du jour. C'est ainsi qu'on peut voir, de la place de la Mirande, un encadrement de fenêtre renaissance incrusté dans le murage d'une fenêtre gothique beaucoup plus grande. Les vice-légats avaient tracé la voie au génie militaire pour les morcellements futurs.

Au-dessus du Vestiaire, était une belle pièce voûtée en deux travées, de mêmes proportions. Elle avait peut-être, dès l'origine, une destination militaire, comme les étages supérieurs de la tour de Trouillas. Parmi les culs-de-lampe qui reçoivent les arcs de la voûte, il en est un qui représente deux soldats, dont l'équipement, casque pointu, cotte de maille, bouclier, est absolument semblable à celui des gardes sur les fresques de la chapelle St-Jean. Lors de l'inventaire de 1369, on trouva dans la plus haute chambre des jarres pleines de

matières grasses et des barils de soufre destinés à composer ces jets enflammés que l'on dirigeait sur les assaillants [1].

Un article d'un autre inventaire, fait en 1411, après la capitulation et le départ des Catalans, me paraît indiquer comment le nom de St-Laurent est venu à la tour. Les Catalans, assiégés dans le Palais, où ils se maintenaient au nom de Benoît XIII, y avaient accumulé des provisions. On trouva « 160 salmées de blé grosse mesure dans la *grande Chapelle* et dans la *salle de St-Laurent* [2]. » qui devait être le Vestiaire.

Cette belle tour est une des mieux conservées du Palais. Elle a 22 m. de long sur 15 de large, et sa hauteur, de 44 mètres, impressionne d'autant plus que l'exiguité de la voie publique et le manque de recul obligent à regarder presque verticalement pour apercevoir le sommet. L'ancien cicérone de l'hôtel de l'Europe ne manquait jamais de conduire les étrangers au pied de cette tour et de leur faire lever la tête afin de donner une idée saisissante de l'élévation du Palais. L'endroit était bien choisi ; car si la tour de Trouillas est encore plus haute, elle ne produit pas autant d'effet, parce qu'on la voit de plus loin et qu'elle a moins de sveltesse.

1. Inventaire de 1369, Eh., 662 : « *Item in superiori solerio seu stagio* TURRIS A PARTE PAYROLARIE, II *gerre plene pinguedinibus. Item aliia barilha fustea plena sulphure...* »

2. Inventaire de 1411, Eh., 668 : « *Item in predicto palatio, videlicet in capella magna et in camera* SANCTI LAURENTII, *reperte fuerunt summate grosse frumenti CLX.* »

Les arceaux ou contre-forts de la rue Peyrolerie
(N°s 36 et 37 du plan.)

Vers la fin de l'année 1357, la solidité de la grande Chapelle donna des inquiétudes. Le 20 novembre de cette année, marché était passé par la Chambre apostolique avec Pierre Geoffroy et Pierre Forcade, entrepreneurs de maçonnerie, qui se chargèrent par devant maître Palaysin, notaire de la Chambre, de faire la rue entre la grande Chapelle et l'hôtel du maréchal de justice (Vice-Gérance) et d'élever un contre-fort sur le milieu du mur extérieur de la dite chapelle[1].

Peut-être craignait-on que le creusement assez profond de la rue dans le rocher n'affaiblît la solidité des fondations.

Ce contre-fort en forme de demi arceau, au-dessus de la rue, produit une impression étrange, et on suppose généralement qu'il contient quelque couloir et escalier secret pour passer du Palais à la Vice-Gérance. Il n'en est rien : c'est une maçonnerie pleine, destinée uniquement à consolider en son milieu la grande Chapelle.

Ce contre-fort était-il seul, ou en existait-il un

1. 20 novembre 1357, Eh., 651 : « *Cum per cameram apostolicam fuisset factum pretium cum Petro Gaufridi et Petro Forcada, massoneriis, de faciendo iter seu carrieram inter capellam magnam et hospicium marescali et unam* ANCHOAM *in medio dicte capelle a parte exteriori pretio MVC flor, prout in instrumento per dominum Johannem Palaysinum, notarium ipsius camere, super hoc recepto plenius continetur.* »

second à l'extrémité occidentale de la même bâtisse ?

Tous ceux qui viennent au Palais du côté de la place de l'Horloge remarquent avec curiosité, au sommet de la grande Chapelle qui leur fait face, des pierres en saillie liées au parement du mur et débordant sur le vide, comme les témoins d'une construction adjacente qui aurait disparu. On y distingue parfaitement la naissance des nervures, un des culs-de-lampe sculptés qui supportaient une voûte au-dessus de la voie publique, et les amorces d'un petit édifice qui joignait les terrasses de la Chapelle.

Evidemment, ce sont les arrachements d'un grand contre-fort en forme d'arceau qui aurait contre-buté la poussée des voûtes de la grande Chapelle et fortifié cet angle du Palais à la façon de l'autre contre-fort qui traverse la rue Peyrolerie.

Comme aucun document ne fait connaître à quelle époque, ni pour quel motif, on aurait commis l'imprudence de démolir ce point d'appui si dangereux à supprimer, on a émis l'avis que peut-être l'architecte, après avoir laissé sur le mur des pierres d'attente, aurait pu renoncer à son projet, par confiance dans la solidité de son œuvre, ou par manque de fonds. Mais en examinant attentivement l'état du mur (voir la planche ci-contre), on a l'impression bien nette qu'il s'agit de maçonneries violemmênt arrachées et non pas de pierres d'attente.

Malgré toutes ses hardiesses, Jean de Loubière ne pouvait pas renoncer au contre-fort d'angle, que, dans ses prévisions souvent insuffisantes, il avait jugé absolument nécessaire. Les constructions qu'il éleva au Palais n'étaient pas assez robustes, et plusieurs nécessitèrent des travaux de consolidation. Nous l'avons vu ci-dessus pour la tour de la Gache. Quant à la grande Chapelle, qu'il fallut étayer, en son extrémité opposée, par la tour St-Laurent, et vers son milieu, par l'arceau de la Peyrolerie, sur un point où les poussées étaient moins fortes, comment eût-elle résisté en maçonnerie neuve et pas encore assise sur l'angle le plus dangereusement exposé ?

Si nous n'avons pas de texte précis indiquant spécialement la chute ou la démolition de ce contrefort, nous savons, par de nombreux documents d'archives et des chroniques, que le Palais subit, sur plusieurs points, des dégâts et des ruines considérables, dans les nombreux assauts donnés à Benoît XIII et, après la fuite du Pape, à son neveu Rodrigue de Luna et à la garnison de Catalans, qui continuaient à tenir tête aux troupes du roi de France, même après que les avignonais, ayant ouvert leurs portes, se furent joints à l'armée française pour forcer Rodrigue dans le Palais. Ce fut la première fois qu'on se servit du canon [1] dans cette ville, et les effets du nouvel engin, quoique

1. Bibl. du Musée-Calvet, Ms 2394 : « La grande bombarde d'Aix commença à tirer à l'encontre du Palais, le 23 de mai (1410). »

moins redoutables au début, laissèrent cependant sur le Palais des traces ineffaçables [1].

Il n'était pas de point plus facile à atteindre, du côté de la ville, que cet angle du Palais, qui s'offrait comme une cible d'autant plus visée qu'on pouvait espérer, en démolissant le contre-fort, entraîner la chute de l'angle qu'il consolidait, et ouvrir ainsi une large brêche.

Si le contre-fort croûla, la bâtisse, tassée par un demi-siècle d'existence, resta debout. C'était plus tard une dépense excessive de relever cet ouvrage, et peut-être jugea-t-on que, l'angle ayant résisté, il était superflu de le contre-buter encore. Ce fut un tort, car maintenant le mur est lézardé et M. Nodet y a fort sagement appliqué un chaînage de fer.

En examinant la planche ci-contre, qui montre à la fois la tour St-Laurent, le contre-fort de la rue Peyrolerie, et les arrachements du contre-fort tombé, on voit que ce dernier montait bien plus haut et avait une importance beaucoup plus considérable que l'autre. C'était mieux et plus qu'un contre-fort ; c'était un véritable ouvrage de défense ou de guet, s'élevant au-dessus de la terrasse voisine de la chapelle en forme de tourelle portée sur piliers, et laissant à la base le passage libre. Le mot de tour ouverte, *turris aperta,* se trouve même dans un texte des comptes qui se rap-

1. Cf. Noël Valois, *La France et le grand Schisme d'Occident,* t. III, liv. III, ch. 3, Benoit XIII assiégé dans le Palais. — Du même auteur, *Essai de reconstitution d'anciennes annales avignonaises,* Paris, 1902



LE PALAIS DES PAPES D'AVIGNON

VUE PRISE DU BEFROI DE L'HOTEL-DE-VILLE

Montrant les arrachements d'un contrefort sur l'angle de la chapelle de Clément VI.

porte à des travaux exécutés de ce côté, mais avec une imprécision trop grande pour qu'on puisse en faire une application utile. A défaut de texte spécial qui permette de reconstituer d'une façon absolument sûre ce coin écroulé du Palais, on peut tenter un rapprochement avec une autre construction contemporaine, élevée précisément par les architectes du Palais des Papes d'Avignon.

La cathédrale actuelle de Montpellier a été construite au XIVe siècle en même temps que le vaste bâtiment adjacent, qui est maintenant l'école de médecine et qui était, à l'origine, un collège d'étudiants joint à une église et à un monastère de bénédictins. C'est Urbain V qui, de 1364 à 1370, fit élever simultanément toutes ces bâtisses par trois architectes envoyés d'Avignon[1] : Alric Clusel, Bernard Nogayrol et Bernard de Manse ; ce dernier, en même temps qu'architecte, était sacriste de l'église collégiale de St-Didier d'Avignon.

Tous ceux qui ont vu la cathédrale de Montpellier n'ont pu qu'être surpris de son porche étrange, et absolument en dehors de l'ordonnance habituelle de ce genre de construction. Deux énormes piliers cylindriques, en forme de tourelles à haute toiture conique et effilée, supportent, à une élévation invraisemblable, et aussi haut que le sommet de la grande nef intérieure, une voûte dont l'extrême légèreté contraste bizarrement avec la massivité

1. Cf. E. Müntz, *Les constructions du pape Urbain V à Montpellier*. Paris, 1890.

choquante des supports. A moins que les travaux n'aient jamais été achevés, ce porche ne devait pas se terminer brusquement comme aujourd'hui ; il portait sans doute quelque chose, par exemple une construction à l'aplomb du carré extérieur des voûtes, terminée par un toiture à quatre pentes, ou par un crénelage défensif. Ainsi complété, le porche de la cathédrale de Montpellier étonnerait moins. La masse supérieure s'équilibrerait davantage avec celle des supports, qui paraissent maintenant ridicules et disproportionnnés. Outre son utilité de porche, cette construction aurait pu servir à la défense, et s'harmoniser fort bien avec le vaste bâtiment fortifié de l'école de médecine adjacente, dont la longue file de màchicoulis n'était pas de trop au temps d'Urbain V, et dans le Languedoc, si ravagé par les Grandes Compagnies.

Quoi qu'il en soit,où l'architecte avignonais avait-il pu prendre l'idée de ce porche extraordinaire sans exemple ? peut-être au Palais d'Avignon.

En effet, transportez par la pensée, avec des proportions encore plus grandes, le porche de Montpellier sur cet angle du Palais des Papes d'Avignon, où sont les arrachements inexpliqués, ajoutez-y le complément nécessaire en forme de sommet de tour, et vous risquerez fort d'avoir rendu sa forme première à cet énigmatique complément.

Un texte, cette fois très précis, nous apprend qu'il y avait, par dessus la terrasse de la grande Chapelle, non pas une guérite ou un petit poste de guet,

mais une assez grande pièce où veillaient les gardes qui se relevaient pour être mis de faction dans les coursières ou chemins de ronde des crénelages supérieurs du Palais.

Où pouvait être, au-dessus de la terrasse, ce corps de garde des veilleurs de nuit ? Il n'y a guère d'autre place que celle que j'indique, car si ce corps de garde avait occupé une chambre de l'une des tours adjacentes aux terrasses, St-Laurent ou la Gache, elles auraient été nommées, et le rédacteur de l'article des comptes n'aurait pas écrit : « *La chambre qui est au-dessus de la terrasse de la grande Chapelle et où sont de garde les veilleurs de nuit pour les coursières*[1]. » Nulle part, d'ailleurs, ce corps de garde ne pouvait être mieux placé qu'à l'angle extrême du Palais, dans une position admirable, où rien ne gênait la vue pour surveiller la ville et la campagne. Il est donc probable que Jean de Loubière, tout en consolidant la partie la plus exposée de la grande Chapelle par un contre-fort ajouré ou tour ouverte, l'ait surmonté de ce corps de garde donnant sur les terrasses.

Mais pourquoi avait-il élevé si haut la voûte de l'arceau dont les nervures sont demeurées contre le mur ? Il n'en fallait pas tant pour assurer la circulation dans la rue, ni même pour laisser une lumière suffisante à la fenêtre de l'Audience qui se trouvait sous cet arceau. Si on regarde attentive-

1. 31 octobre 1358, Eh., 652 : « CAMERA *que est supra terrassiam capelle magne in qua custodiunt cursores de nocte.* »

ment le mur au-dessous des restes de nervures, on aperçoit une assez grande ouverture murée dont le tour a gardé les écornures faites aux pierres par des projectiles. De l'autre côté du mur, cette ouverture est de plain pied avec la grande Chapelle et forme à l'intérieur une porte dont l'encadrement ogival est orné d'une gorge et d'une baguette A quoi pouvait servir cette porte donnant sur le vide à pareille hauteur ? J'ai émis l'idée qu'un balcon mobile aurait pu y être adapté et qu'aux jours de grande cérémonie le Pape aurait, de cet angle de sa chapelle, donné au dehors sa bénédiction. La voûte sur les arceaux ajourés aurait fait au-dessus de sa tête comme un dais de pierre, et il n'est pas d'endroit d'où la bénédiction traditionnelle adressée à la ville et au monde, du haut de la loggia de St-Pierre de Rome, pût être donnée au Palais d'Avignon avec plus de solennité.

Vers la fin du carême de l'année 1354, alors que la grande Chapelle de Clément VI et ses terrasses supérieures venaient à peine d'être achevées, on mit trente journées de piocheurs et quatre-vingt-dix-huit journées d'hommes de peine « à briser le « rocher, avant la semaine sainte, sur un point (non « déterminé) de la place du Palais, pour que les « gens venant recevoir la bénédiction indulgen- « tielle pussent être rassemblés là sans danger[1]. »

1. 10 mai 1354, Eh., 646 : « *Pro XXX dietis fragelleriorum qui operati fuerunt in frangendo rupem platee palatii pro septimana sancta, ut gentes venientes ad indulgentiam possint sine periculo ibi recol-*

Il n'y avait guère que sur cet angle de la Peyrolerie qu'on pût trouver en 1354 des rochers dangereux à briser. On y en a brisé de tout temps pour faciliter le passage, et même encore de nos jours.

Je sens mieux que personne la témérité de ces hypothèses, mais il n'était pas inutile de les exposer, ne fût-ce que pour les faire discuter et contribuer à la solution du problème posé par les arrachements du mur de la grande Chapelle.

Bâtiments de service
Ecuries, selleries, greniers à foin, bûcher

(N° 45 du plan.)

Il faut, pour terminer complètement la description des travaux d'Innocent VI au Palais, dire quelques mots des bâtiments de service.

La cour au bas de la tour de Trouillas était entourée des écuries, sellerie, grenier à foin, bûcher, etc., que Clément VI avait reconstruits à neuf, mais qu'Innocent VI dut encore refaire à la suite d'un incendie qui les consuma le 31 janvier 1359[1].

Les bâtiments destinés aux chevaux étaient désignés sous le nom de *maréchalerie* (*marestella*)[2], ou *palefrenerie* (*palafrenaria*), expression tombée en

tigi. Item pro XCVIII dietis manuoperariorum qui assistebant dictis frageleriis in removendo brazillum et lapides dicte platee et portando in fossato quod erat in dicta platea. » C'était évidemment sur quelque point de la place du Palais que se trouvait cette tranchée à combler.

1. 31 janvier 1359, Eh., 653 : « *Pro manuoperariis qui operati fuerunt in extinguendo ignem* LIGNERII *et* PALAFRENARIE. »

2. Mai 1346, Eh., 636 : « *Pro* MARESTELLA EQUORUM. »

désuétude, mais dont il est resté un dérivé : *palefrenier.* Ils occupaient l'emplacement de la manutention militaire. Il y avait, à côté, les greniers à foin et à paille (*palheria*) [1], et la sellerie [2].

La cour de service avait, comme aujourd'hui, une porte sur la voie publique allant à la rue Banasterie, et dite *porte de la Maréchalerie* [3].

Après l'incendie de 1359, la Palefrenerie fut transférée en dehors du Palais, dans la rue qui conduit à la porte de la Ligne et qui s'appelle encore : rue Palapharnerie.

Les anciens bâtiments au bas de la tour de Trouillas furent réparés [4] et utilisés pour divers entrepôts d'objets encombrants. Quant au bûcher, il continua d'exister dans cette cour, à cause de la proximité des cuisines. Pendant le siège du Palais, en 1398, les assiégeants, avec des jets de matières enflammées, mirent le feu à l'énorme provision de bois entassée au pied de la tour de Trouillas. Les défenseurs de Benoît XIII, en dépit de la chaleur d'un tel brasier, purent murer hâtivement les ouvertures de la tour et étouffer l'incendie qui menaçait d'envahir tout ce côté du Palais [5].

1. 1346, Eh., 639 : « *Pro constituendis edificiis* MARESTALE *et* PALHERIE *nove.* »

2. 14 octobre 1344, Eh., 629 : « *Pro una domo noviter facta ad Trulhas pro tenendis* SELLIS ET FRENIS, BASTIS ET ALIIS *necessariis pro equis.* »

3. 14 mai 1345, Eh., 631 : « *Pro operibus turris Trulhacii et* PORTE MARESTELLE. »

4. 29 mars 1359, Eh., 653 : « *Pro reparationibus factis fieri in domo ubi erat* ANTIQUA PALAFRENARIA, *prope turrem de Trolhassio.* »

5. Bertrand Boisset, édition F. Ehrle, *Archiv.*, VII, p. 354. — Cf. Noël Valois, *La France et le grand Schisme d'Occident*, t. III, p. 199.

Caves (Nos 14, 42, 6 et 32 du plan.)
et Greniers (N° du 10 plan.)

J'ai indiqué, à propos de la tour des Anges, que la cave particulière du Pape en occupait le bas [1]. La cave commune pour le service du Palais était sous le jardin, à proximité du grands puits. On l'appelait la grande cave (*penore majus*), et il y avait surtout du vin de St-Gilles (Gard), rouge, clairet et blanc [2]. Cette cave, récemment reconnue, est presque entièrement comblée.

Les deux premiers officiers du Palais, le camérier et le trésorier, avaient chacun leurs caves spéciales sous leur logement, en façade sur la place du Palais [3]. Elles sont parfaitement conservées.

Il y avait aussi une cave sous le moulin situé, d'après le texte, près de la porte St-Pierre et St-Paul [4], ce qui semble indiquer que la grande porte actuelle du Palais portait le nom de ces deux apôtres, patrons traditionnels de la Papauté.

Quant aux locaux contenant la provision de blé du Palais, ils étaient situés dans la cour d'entrée

1. Inventaire de 1369, Eh., 664 : « *Item in penore subtus* TURRI THESAURARIE *sunt V bote de mena vacue.* »

2. Ibid., Eh., 663 : « *Item in* PENORE MAGNO JUXTA PUTEUM *IIII XX bote quarum IIII de mena et alie santi Egidii, de quibus sunt XLII vino clareto et albo plene.* »

3. Inventaire de 1411, Eh , 668 : « *Cava sita subtus thesaurariam... in cava domini camerarii.* »

4. Ibid. : « *In cava sita subtus molendinum prope portam beatorum Petri et Pauli.* »

actuelle, contre la partie haute de la grande Chapelle[1], avec des fenêtres donnant dans la cour[2].

Le dessus de ces greniers, comme le dessus des appartements privés, et comme tout le reste de la cour, avait des mâchicoulis et des créneaux aujourd'hui disparus[3]. Les voûtes des greniers sont pareillement tombées, et on n'en voit plus que les amorces sous une toiture moderne.

Le surplus des approvisionnements de blé était en dehors du Palais, dans un des bâtiments spéciaux appelés les *Greniers du Pape*, et situés près du Rhône, à la porte Eyguière[4] (quartier du Limas).

Bien en prit plus tard à Benoît XIII d'avoir ses réserves du Palais abondamment fournies. Lorsque les avignonais, lassés du siège, eurent ouvert leurs portes à l'armée de Boucicaut, les greniers de la porte Eyguière furent pris, et le Pape, bloqué, ne prolongea la résistance qu'avec les provisions accumulées dans le Palais[5].

Avec les dernières constructions d'Innocent VI, le Palais des Papes d'Avignon a pris sa forme définitive. Les pontificats suivants ne devaient plus le modifier que par des additions secondaires, et qui d'ailleurs ont à peu près toutes disparu.

1. Juillet 1370, Eh., 658 : « *Expensa facta pro camera de novo constructa in domo que nuncupatur in* GRANERIIS, *juxta capellam S. Petri supra Audientiam.* »

2. Septembre 1370, Eh., 659 : « *Intelare fenestras granerii.* »

3. Ibid., 660 : « *Pro IIII cannis et V palmis cadratis de ampectu et merletis supra cameram graneriorum et supra parvum tinellum.* »

4. Année 1369, Eh., 657 : « *Hospitium graneriorum domini nostri pape, prope Rhodanum, in porta Aqueria.* »

5. Noël Valois, *op. cit.*, t. III, liv. III, ch. 3.

Les remparts d'Avignon

Il ne fut pas inutile aux Papes d'avoir si puissamment fortifié leur résidence d'Avignon. Si le règne de Clément VI s'acheva sans trouble, et ne fut attristé que par la peste de 1348, Innocent VI vit tous les fléaux à la fois fondre sur la vallée du Rhône. En 1357, l'invasion de la Provence par les Compagnies d'Arnaud de Cervole, dit l'Archiprêtre, alarmèrent la cour romaine à tel point que le Pape mit le Palais en état de défense [1], et fit pousser avec la plus grande activité les remparts d'Avignon, à peine commencés par son prédécesseur. On y travailla sans relâche depuis le mois d'août 1357 [2].

A chaque trève de la guerre de Cent ans, les mercenaires licenciés s'organisaient en bandes et vivaient de pillage. Après le traité de Bretigny (1360), elles désolèrent la France entière sous le nom de Grandes Compagnies.

Le 29 décembre 1360, plusieurs Compagnies, dites des *Anglais*, prirent et occupèrent le Pont-St-Esprit ; les craintes devinrent très vives, car ces Anglais avaient promis, comme dit Froissard, « *de*

1. Mat. Villani, *loc. cit.*, 643 : « *La città tuta presse l'arme .. si contendea a fare steccati e bertesche si alla città, si al* GRAN PALAGIO *del papa.* »

2. Arch. du Vatican, *Introit. et exit.*, n° 282, fol 236 : « *Die XXX augusti soluti fuerunt de mandato domini nostri pape, Johanni Christophori de Luca et Pontio Rigoit civit. Avenion., pro* VALATIS ET CLAUSURA VILLE *faciendis, M. flor.* » C'est le premier paiement porté aux comptes pour les remparts d'Avignon sous Innocent VI. Il fut suivi d'une infinité d'autres.

secouer Avignon de la belle manière ». Le Pape ordonna d'élever à la hâte de grandes barricades de bois, sur tous les points où l'enceinte de la ville n'était pas terminée [1].

Avant la fin du pontificat d'Innocent VI, les remparts étaient suffisamment achevés pour qu'un contemporain pût dire :

« Le Pape Innocent fit fermer et entourer toute « la ville d'Avignon de murs et de tours hautes et « très fortes, avec fossés au dehors. D'où ladite « cité, qui auparavant était tout à fait ouverte, « devint très fortifiée et très bien disposée pour « résister à toute attaque [2]. »

Ces remparts sont encore aujourd'hui une des curiosités monumentales les plus admirées. On les cite partout comme le plus bel exemple de la défense d'une ville au XIVe siècle. Ils forment avec le Palais des Papes, qui en est le merveilleux donjon, un tout indissoluble, procédant des mêmes méthodes militaire et architecturale, et ayant une telle connexion historique et matérielle que rien n'en peut être séparé, et qu'ils se complètent nécessairement l'un par l'autre. C'est pourquoi la restauration du Palais des Papes et des remparts d'Avignon avaient été décrétées simultanément et confiées toutes deux à Viollet-le-Duc. Un tiers environ de l'enceinte était déjà restauré lorsque les doulou-

1. *Ibid.* Reg. Aven. Innocent. VI, n° 25, fol. 434. — 11 juillet 1361 : « *Tam pro* CLAUSURA FUSTEA *dicte civitatis celeriter facienda, quam pro arthilleria, hominibus armorum...* »

2. Baluze, I., 342.

reux événements de 1870 rendirent impossible la continuation des travaux qui ont été partiellement repris dans ces derniers temps [1].

Au XIV[e] siècle, ces remparts neufs, avec leurs larges fossés, étaient assez puissants pour que les forces accumulées dans Avignon et l'offensive prise par des troupes concentrées à Bagnols donnassent à réfléchir aux chefs de bandes, contre qui le Pape avait fait prêcher une croisade. Ils entrèrent en accommodement. « Les Anglais, dit une chro-
« nique contemporaine, ayant reçu du Pape beau-
« coup d'argent, à savoir 30.000 florins, s'éloignè-
« rent du Pont-St-Esprit après l'avoir ravagé [2]. »

Malheureusement, une peste, plus terrible que celle de 1348, fit, dans Avignon, dix-sept mille vic-

1. Cf. Digonnet, *Les Remparts d'Avignon.* On n'aurait jamais pu croire, qu'après tant d'efforts pour conserver ces remparts, il se trouverait jamais un maire d'Avignon qui poursuivrait avec acharnement la destruction des deux tiers de cette enceinte admirable, en commençant précisément par ce qui venait d'être restauré à grands frais avec le concours de la ville et de l'Etat. Cependant il ne fallut rien moins qu'un pétitionement organisé par un avignonais de cœur, le regretté M. Paul, ancien préfet, pour empêcher ce désastre. M Pourquery, devenu maire et député d'Avignon, quoique étranger à cette ville, avait commencé par démolir nuitamment la porte Imbert et raser ensuite la porte de l'Oulle. Il aurait achevé le reste, sans la patriotique opposition d'un comité présidé par le D[r] A. Pamard, et puissamment secondé à la Chambre des députés par M. Aynard, vice-président de cette assemblée. Le but avoué d'un acte de vandalisme aussi injustifiable était une affaire de spéculation. Voir le compte rendu des séances de la Chambre, *Journal Officiel,* 1[re] séance du 5 mars 1902. Voir aussi : *Mémoire relatif au projet de destruction de la partie sud des remparts* publié par le *Comité pour la conservation des Monuments d'Avignon,* Juillet 1902.

2. Baluze, I, 354. — Cf. H. Denifle, *La désolation des églises et monastères de France pendant la guerre de Cent ans,* t. II, 1[re] partie, p. 385.

times, dont cent prélats et neuf cardinaux, rien que de la fin mars au 25 juillet 1361 [1]. La disette et la cherté des vivres mirent le comble à tant de désastres [2].

Un peu de calme semblait enfin renaître, lorsque le Pape Innocent VI mourut le 12 septembre 1362, après dix ans d'un pontificat très agité.

Enseveli dans la cathédrale, il reçut, comme il l'avait demandé, sa sépulture définitive dans la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, qu'il avait fondée [3], et dont quelques restes grandioses subsistent encore, notamment la chapelle du Pape, ornée de fresques [4]. Le superbe tombeau d'Innocent VI, sauvé des ruines de l'église, a été transporté à la chapelle de l'hòpital de Villeneuve. Il est de la même ordonnance que celui de Jean XXII à la cathédrale d'Avignon.

1. Baluze, I, 973.

2. Martène, *Thes. nov. anecd.*, II, p. 886 et suiv. Lettres du Pape Innocent VI, 16 février et 19 mars 1361.

3. Baluze, I, 342 : « *Edificavit insuper idem Pontifex et dotavit in Villanova prope Avinionem domum cartusiensem Vallis Benedictionis nominatam... Sepultus in ecclesia majori Avinionensi, demum transferendus ad dictam domum cartusiensem Villanove.* »

4. Cf. A. Coulondres, *La Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon*. — Eug. Müntz, *Fresques inédites du XIV[e] siècle à la Chartreuse de Villeneuve (Gard)*. Paris, 1888.





XII

Le sixième Pape d'Avignon
Urbain V

Le conclave s'ouvrit au Palais d'Avignon neuf jours après la mort d'Innocent VI, le 22 septembre 1362. Au premier tour de scrutin, Hugues des Rogiers, frère de Clément VI, fut élu par 15 voix ; mais, trop modeste, il refusa, et on ne s'entendit plus. Six cardinaux, qui étaient de la région de Limoges, voulaient élire l'un d'eux ; mais les autres s'y opposaient par patriotisme français, car le Limousin était malheureusement annexé aux possessions anglaises.

Les cardinaux qui prétendaient à la tiare ne pouvant obtenir une majorité, finirent par choisir l'élu hors du Sacré-Collège : ce fut Guillaume Grimoard, fils du seigneur de Grissac, au diocèse de Mende, depuis peu abbé de St-Victor de Marseille, et en ce moment légat en Italie. On le fit revenir en hâte, mais il eut grand peine à arriver ; un débordement du Rhône et de la Durance inondait tous les alentours. Raymond Amelier et quelques autres bateliers de Tarascon finirent par l'amener péniblement, la veille de la Toussaint, en face de

Noves (Bouches-du-Rhône), jusque sur le territoire d'Avignon.

Le nouveau Pape prit le nom d'Urbain V et fut couronné le 6 novembre dans la cathédrale d'Avignon ; mais il refusa le cortège en cavalcade déjà préparé pour lui faire parcourir la ville, selon l'usage, après son intronisation. « Nous avons décidément un Pape, dit à ses collègues le cardinal de Périgueux ; nous honorions les autres par devoir ; nous devrons révérer celui-ci par crainte [1]. »

Cette volonté ferme et austère, Urbain V la montra dans son logement au Palais. Il ne songea pas, comme l'ont dit beaucoup d'écrivains anciens et de compilateurs modernes, à augmenter le nombre de tours jusqu'au chiffre de sept, pour lequel on lui a prêté ridiculement un attachement superstitieux. « Il se plaisait uniquement au *septennaire*, « dit Valadier. Au grand Palais n'y ayant que six « tours : Trouillas, de l'Estrapade, St-Jean, de la « Cloche, St-Laurent et l'Agache, il en adjousta la « septiesme et l'appela des Anges, la plus belle de « toutes [2]. »

La tour des Anges était bâtie depuis plus d'un quart de siècle, et à son gré Urbain V trouvait déjà le Palais assez grand. Il ne chercha qu'à s'y créer une sorte de retraite paisible et tranquille, en dehors de l'entassement des tours et des murs crénelés, dans la verdure du jardin pontifical.

1. Baluze, I, 400. — Magnan, *Hist. d'Urbain V*, p. 130.
2. Valadier, *Le Labyrynte de l'Hercule gaulois*, p. 30.

C'était pourtant un grand bâtisseur, à ce que nous dit un de ses contemporains : « Le dit Pape « Urbain, quasi depuis le commencement de son « pontificat, fit continuellement bâtir en divers « lieux, et premièrement au Palais d'Avignon, « qu'il augmenta d'une grande partie, à savoir du « côté aujourd'hui vulgairement appelé *Rome*. Là « furent faites, chambres, habitations, promenoirs « couverts, et jardins d'admirable beauté et agré- « ment, ayant en soi plus grande délectation que « toutes autres choses existant dans le reste du « Palais[1]. » Il faut croire ce biographe sur parole ; ainsi qu'on va le voir, il ne reste à peu près rien de ce qu'il admirait.

Les Constructions d'Urbain V

(N° 41 du plan.)

Trois dessins du XVII[e] siècle, de la collection de Lincel, au Musée-Calvet, dont le meilleur est reproduit ci-après, nous donnent une idée approximative de l'importance et de l'élévation des bâtisses d'Urbain V. On en voit aussi le tracé sur le plan du Palais, dressé par Pompéany en 1801. C'est donc dans l'adaptation du monument en caserne que

1. Baluze, I, 392 : « *In palatio Avenionensi quod in magna parte ampliavit, in illa videlicet quæ hodie vulgariter* ROMA *appellatur, in qua factæ sunt cameræ, habitationes, deambulatoria et viridarium miræ pulchritudinis et amœnitatis, habentia in se majorem delectationem quam etiam quæcumque aliæ in toto palatio existentes.* »

tout ce qui restait encore de ces constructions a disparu.

Elles consistaient en une aile de bâtisses allant perpendiculairement de la tour des Étuves au rempart qui enfermait le jardin. Sur ce dernier point elles se terminaient par une tour, dont une partie existe encore, et qui est nommée dans les comptes : la *Tour du jardin* (*Turris viridarii*).

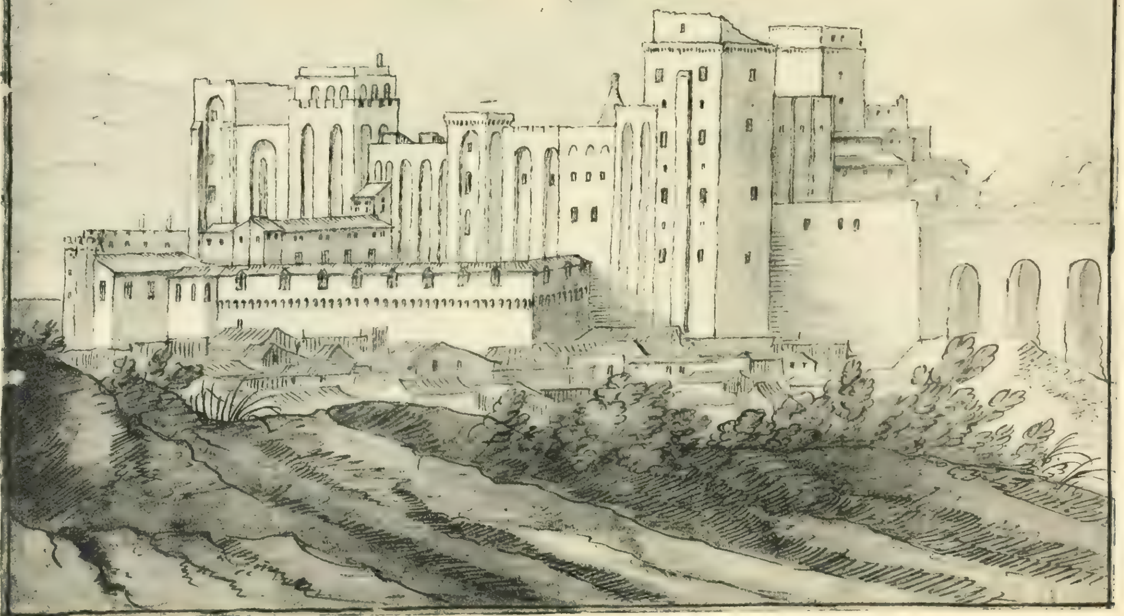
C'est de cette aile, de proportion moins écrasante que le reste du Palais, plus bourgeoise, si on osait dire, et plus logeable, au sens moderne, que s'accommodaient mieux les goûts simples et modestes du Pape. Car Urbain V, en montant sur le trône pontifical, avait gardé son habit de moine bénédictin, et ne cessa jamais d'en pratiquer la règle dans toute sa rigueur.

Les comptes de la construction nous donnent des dates et des prix, mais nous renseignent trop peu sur les dispositions et les aménagements de ce logis intime.

Le 28 février 1364, on paie « les piocheurs et « terrassiers qui ont brisé le rocher en tète du fon- « dement, où se fait l'*édifice* du jardin [1]. » — Le 20 septembre, « on détourne l'escalier qui descen- « dait au jardin [2]. » — Le 5 novembre, « on cave « les fondements pour la tour, qui se fait dans le

1. 28 février 1364, Eh., 655 : « *Qui fregerunt rupem in capite fundamenti in quo fit* EDIFICIUM VIRIDARII. »

2. 20 septembre 1364, *ibid.* : « *Qui mutaverunt gradarium lapidum viridarii ubi fit novum edificium.* »



LE PALAIS DES PAPES D'AVIGNON

Vue d'ensemble au XVII[e] siècle, côté est, dessin du temps (Musée Calvet) montrant à gauche les constructions d'Urbain V et celles du légat, maintenant detruites

« jardin, et avec des étançons on contre-bute la « terre qui s'éboulait[1]. »

A plusieurs reprises, dans les premiers mois de 1365, il est question des travaux de cet édifice. Enfin, le 31 août, on pose trois croix sur les toitures[2], et au mois de novembre, la bâtisse est terminée, au point qu'on y met les peintres[3]. C'est à peu près tout ce qu'on peut savoir sur ce logement « *délectable par dessus tout le reste du Palais* », comme dit le biographe contemporain.

On n'est pas mieux renseigné sur le motif qui fit donner à ces nouvelles bâtisses le nom de *Rome* (*camera Romæ*) : c'était peut-être une peinture ou une figure allégorique de cette ville.

Il reste encore des traces d'arrachements et de portes de communication bouchées sur le mur du levant de la tour des Etuves et des appartements privés par où Urbain V passait de son logement préféré dans tout le reste du Palais.

Les vice-légats y avaient établi leur appartement d'hiver. C'est dans ce dernier état, et avec des modifications plus ou moins profondes, que le dessin ci-contre reproduit cette partie du Palais.

1. 5 novembre 1364, *ibid.* : « *Pro cavando XXXVI cannas fundamenti* TURRIS *que fit in viridario.. pro apoycherando fundamentum.* »

2. 31 août 1365, Eh , 656, note 351 : « *Positæ sunt tres cruces super illud edificium.* »

3. Eh., 656 : « *Mense novembri ita perfectum erat ut a pictoribus exornaretur.* »

Les jardins du Pape
(N° 43 du plan.)

Sous le pontificat d'Urbain V, les jardins furent particulièrement soignés. Déjà le Pape Clément VI les avait agrandis, car on trouve alors dans les comptes deux mentions bien distinctes : du *viridarium,* qui était un *bosquet* d'arbres d'agrément ou d'arbustes toujours verts, soumis à la taille, comme chez les anciens ; — et du *jardinum novum*, ou *nouveau jardin*[1], plus spécialement consacré aux plantes à fleurs ; c'était ce qu'on appela plus tard le *parterre*.

Ces deux divisions étaient encore bien marquées, sur le plan de Pompéany, avant la transformation du Palais en caserne.

L'enceinte du rempart enfermait le *viridarium* ou jardin planté d'arbres. Entre le rempart et les maisons voisines de la Banasterie s'étendait le *jardinum* ou *parterre*, entouré d'un grand mur de clôture défensive. Ces deux parties communiquaient par une porte ouverte dans le rempart, qui était également traversé par une canalisation[2] pour conduire l'eau du grand puits, dit des *étures*, ou du *viridarium* .

1. 9 juin 1345, Eh., 632 : « *Pro operando tectum deambulatorii* NOVI JARDINI *domini nostri.* » — Juillet 1370, Eh., 658 : « *Pro II viridariis domini nostri pape, tam pro novo quam pro antiquo, rigando et preparando.* »

2. 3 décembre 1345, Eh., 633 : « *Pro perforando muro jardini domini nostri pro conductu grifonis ibidem de novo facti.* »

3. Juillet 1370, Eh., 658 : « *Pro corda posita ad putheum stupharum pro aqua ex eodem trahenda pro viridario antiquo.* »

Le génie militaire renversa la séparation pour obtenir du tout une vaste cour où avait été établi le gymnase de la caserne. Les deux extrémités du rempart furent seules conservées et permettent de se rendre compte de l'ancienne situation.

Le *viridarium* mesurait à l'origine environ 2000 mètres carrés. Les constructions nouvelles l'avaient diminué et coupé en deux moitiés, appelées grand et petit *viridarium*[1]. Si Urbain V n'y gardait plus, comme Jean XXII, des lions et autres animaux exotiques, il y avait beaucoup de paons. Il en est porté dix-huit, dont six blancs, sur l'inventaire de 1369[2]. Quant au jardin ou parterre, il mesurait environ 1000 mètres.

Il y avait autour du jardin des promenoirs couverts, dont il est question souvent dans les comptes, mais d'une façon insuffisante pour en donner la forme et la situation. D'après un texte, il semble que ces promenoirs étaient à double étage, comme les galeries du cloître de Benoît XII, car il y est question de fenêtres[3]. Notre dessin montre en effet des fenêtres au-dessus du rempart qui séparait les deux jardins ; mais il est difficile de savoir quels remaniements les vice-légats avaient pu faire à l'état antérieur.

1. 30 juin 1358, Eh., 652 : « *In viridario parvo... in viridario magno juxta coquinam.* »

2. Inventaire 1369, Eh , 664 : « *Item in viridario sunt XVII pavones, tam antiqui quam juvenes, quorum sex sunt albi.* »

3. 9 juin 1345, Eh , 632 : « *Deambulatorium novi jardini domini nostri, cum duabus portis et VI fenestris.* »

Il est plusieurs fois question dans les comptes du *griffon du jardin* [1]. C'était une machine élévatoire adaptée au grand puits du jardin pour remplir un réservoir, d'où l'eau était distribuée dans diverses directions au moyen de conduites. Le mot griffon est encore usité en provençal pour désigner un jet d'eau [2]. Au XIVe siècle, il était d'usage courant. Il y eut, lors de la venue d'Urbain V, une violente sédition à Viterbe, en 1367, parce que le *griffon* destiné à alimenter la ville ne fonctionnait pas [3].

La Cour d'entrée (N° 4 du plan.)
Le Nouveau Puits (N° 5 du plan.)

On a dit qu'Urbain V avait fait tailler dans le roc et aplanir la cour d'entrée ; mais avant ce Pape elle n'était pas demeurée accidentée et rocailleuse. Le travail d'Urbain V ne fut qu'une simple réparation et consista surtout en passages dallés à la façon de nos trottoirs. La pente de la place du Palais (n° 35 du plan) fut également adoucie dans les mêmes conditions [4].

Le seul ouvrage vraiment nouveau d'Urbain V

1. 3 décembre 1345, Eh., 633 : « *Pro conductu* GRIFFONIS *de novo facti.* »

2. Voir Mistral, Dictionnaire provençal-français.

3. Baluze, I., 420 : « *Fuit maximus populi tumultus in Viterbio propter inhonestam spectationem cujusdam fontis vocati* GRIFFOLS »

4. 2 juin 1370, Eh., 657 : « *Platea que est infra primam portam* PREPARETUR *propter adventum dicti domini nostri pape, ut melius fieri potest, tam de corretoriis lapideis et de bardato, quam de parabandis fusteis, et quod rupis equalaretur, et* ALIA PLATEA *aplanaretur.* » — 30 juin 1370, Eh., 658 : « *In bardando* ALEAS *sive deambulatoria que sunt* CIRCUM CIRCA *plateam puthei infra primam portam.* »

fut un puits creusé à peu près vers le milieu de la cour, en inclinant du côté de la grande Chapelle [1]. Le 2 mai 1365, on en tirait la première eau [2]; mais, bien qu'il descendît très profondément dans le rocher, il fallut, quatre ans après, l'approfondir encore, en faisant plusieurs galeries, pour atteindre une veine d'eau plus abondante [3]. La cour d'entrée du Palais fut alors appelée : *Cour du puits neuf* [4].

On ne sait comment ce puits avait pu être décoré à l'origine. Le cardinal *della Rovere* ou du Roure, légat d'Avignon, et plus tard pape sous le nom de Jules II, l'avait orné d'une architrave portant, au milieu, les armes de son oncle le pape Sixte IV, et de chaque côté les siennes, sculptées sur marbre blanc, avec cette inscription gravée au-dessous [5] :

SIXTVS IIII PONT. MAX.

Il y avait déjà un autre puits plus ancien, à côté et à gauche de la porte d'entrée [6], qui dut être abandonné comme insuffisant.

1. La place de ce puits est encore marquée sur le plan de Pompéany (1801).

2. 2 mai 1365, Eh., 656 : « *Pro hauriendo aquam de puteo novo in platea palatii.* »

3. Juillet 1370 Eh., 658 : « *Expensa facta pro cavatione puthei novi prime platee palatii infra primam portam.* »

4. 6 Juin 1360, Eh., 657 : « PLATEA PUTEI NOVI *que est infra primam portam.* »

5. Manuscrit précité, Bibl. Chigi, G, VIII, n° 224 : « *Quasi in mezzo al cortile vi è un pozzo fatto con molta industria, et fatica, il quale si profonda per molte braccia nel vivo della pietra à ritrovare nel più cupo di essa l'acqua sorgente. Sopra l'architrave di questo vi sono di bianco marmo intagliate le presenti arme con lettere tali :* SIXTVS IIII PONT. MAX. »

6. 14 avril 1347, Eh., 638 : « *Pro puteo quod est juxta portale majus intrando palatium a parte sinistra.* »

Les textes indiquent dans cette cour un HORLOGE (*domus horologii*) [1], qui existait en face de la porte d'entrée actuelle, sur les appartements particuliers du Pape, sans qu'on puisse préciser plus exactement sa place, ni en quoi son mécanisme consistait. Mais il ne s'agissait pas, comme on pourrait le croire, d'un simple cadran solaire, puisqu'il occupe une construction spéciale. En 1353, c'était le lecteur de la Bible aux repas du Pape qui était commis à la réparation de l'horloge [2].

L'achèvement des remparts d'Avignon

En outre des constructions du Palais, Urbain V compléta les remparts d'Avignon sur deux points : depuis le portail des *Peiriers* ou *Carriers,* en face des allées de l'Oulle, jusqu'à la tour ronde dite de *Langlade,* à côté de la porte du Rhône, et depuis le *Portalet,* sur le port au bois, en face du débouché de la Durançole dans le Rhône, jusqu'au Rocher des Doms. On voyait autrefois les armes de ce Pape avec celles de la ville sur la tour carrée du port au bois, au détour de la Durançole, et sur la porte primitive de la Ligne, qui était en face de la rue de la Banasterie, et qui fut reconstruite sur son emplacement actuel, à la suite de l'inondation de 1755. Un contemporain, Aymeric de Peyrac, signale

1. 3 juillet 1353, Eh., 645 : « *Pro expensis in* DOMO HOROLOGII *palatii domini nostri ac reparando dictum* HOROLOGIUM. »
2. Eh., 645, note 289 [a] : « In n° 209, f. 114 b, *lector Bibliæ dicitur reparasse* HOROLOGIUM IN GARDARAUBA *constitutum.* »

l'achèvement des remparts d'Avignon parmi les constructions de ce pontificat [1], qui fut encore plus troublé que celui d'Innocent VI par les perpétuelles incursions des routiers. S'ils ne purent jamais rien entreprendre contre Avignon, grâce aux fortifications puissantes du Palais et des remparts, on y vivait dans de continuelles alarmes, car tous les environs étaient ravagés, et la ville, enrichie par la présence de la cour papale, était une trop riche proie pour ne pas attirer toutes ces compagnies de pillards.

Premier abandon du Palais

Avec l'institution actuelle des armées permanentes, on a peine à concevoir ce qu'étaient des armées de mercenaires, tout d'un coup licenciées, promenant partout le vol, le meurtre et l'incendie, jusqu'à ce qu'un nouvel enrôlement pour quelque guerre lointaine en débarassât le pays.

Depuis 1357, il n'y avait plus de sécurité autour d'Avignon que par intermittences. De cette époque datent les fortifications dont les restes se voient encore dans les villes et villages du Comtat Venaissin [2]. Mais, malgré les sommes énormes englouties dans ces constructions, et dans l'entretien continuel d'un nombre extraordinaire de gens d'armes, ceux

1. Baluze, I., 415.
2. Baluze, I., 415.

qui se rendaient à la cour pontificale ou qui s'en éloignaient couraient de réels dangers [1].

Cet état d'insécurité, très préjudiciable à la cour romaine, qui ne pouvait pas toujours communiquer librement au dehors pour l'administration de l'Église, acheva de déterminer Urbain V à l'accomplissement du dessein qu'il avait toujours nourri de transférer le St-Siège à Rome. On a même pensé qu'il n'avait pris le nom d'*Urbain* (*Urbanus, de la ville*) que pour bien marquer son désir de retourner à la *ville* (*Urbs*) [2], ainsi nommée, sans autre qualificatif, par les romains, comme si c'était toujours la cité unique et dominatrice de l'univers.

D'ailleurs, le cardinal d'Albornoz, légat du Pape en Italie, avait tellement pacifié les Etats de l'Église [3], que Pétrarque avait raison d'écrire au Pape qu'il y serait beaucoup plus en sécurité qu'en France [4]. Urbain V choisit prudemment, pour son départ, le moment où l'expédition de du Guesclin en Espagne avait transitoirement purgé le midi des Compagnies alors en guerre contre Pierre le Cruel. Sans cette précaution, le Pape et sa suite, ainsi que tout ce qu'ils emportaient en Italie, auraient couru les plus grands dangers.

Après être allé à Montpellier le 9 janvier 1367,

1. Denifle, *op. cit.*, t. II, 1re partie, p. 498.
2. Magnan : *Histoire d'Urbain V*, Paris, 1862, p. 130.
3. Cf. Fabre, *Un registre caméral du cardinal Albornoz*, dans *Mélanges de l'école de Rome*, 1887.
4. Pétrarque, *Rerum senil.*, lib., 7, ep. 1.

pour inaugurer les grandes constructions qu'il y avait fait élever [1], le Pape partit d'Avignon le 30 avril, et se rendit, par Orgon, à Marseille, où il fut reçu en grande pompe le 6 mai [2].

Cependant les cardinaux, surtout les français qui étaient en majorité, et que ce départ de France désolait, essayèrent de résister. Arrivés à Marseille, ils déclarèrent au Pape qu'ils ne le suivraient pas plus loin. « Mais, dit un contemporain, Pierre « d'Herenthal, Urbain V créa aussitôt deux car- « dinaux nouveaux, ajoutant que, dans son *capuce*, « il en trouverait encore assez d'autres pour se « passer d'eux. Voyant cette fermeté, tous les car- « dinaux changèrent leur audace en crainte et « s'embarquèrent pour l'Italie [3]. »

Il n'entre pas dans mon sujet de décrire le voyage et le séjour d'Urbain à Rome. Il y fut reçu avec enthousiasme par les uns, avec dépit et révolte par d'autres, suivant que le retour du St-Siège favorisait ou entravait les espérances et les ambitions. Il fallut lever des troupes pour réprimer des séditions à Viterbe, à Pérouse, et surtout pour réduire Barnabo Visconti, le tyran de l'Italie du Nord, qui avait d'abord évacué les possessions de l'Église,

1. Cf. Germain, *Histoire de la commune de Montpellier*, II, p. 267 et suiv.

2. Sur le voyage du Pape pour l'Italie, voir J. Kirsch, *Die Rückkehr der Päpste Urban V und Gregor XI von Avignon nach Rom*. Paderborn, 1898, p. XIV et p. 48, n° 93

3. Baluze, I, 415.

mais qui recommençait à les envahir sans scrupule, dès qu'il se croyait le plus fort.

Tous les princes de la chrétienté qui venaient auparavant à Avignon affluèrent alors à Rome. La reine Jeanne ; l'empereur des Grecs, Jean Paléologue ; le roi de Chypre, Pierre de Lusignan ; l'empereur d'Allemagne, Charles IV, s'empressèrent de visiter le Pape. L'empereur fit même les fonctions de diacre, à la messe qu'Urbain V célébra au maître-autel de St-Pierre, réservé aux Souverains Pontifes, et sur lequel on n'avait plus officié depuis Boniface VIII, c'est-à-dire depuis soixante-cinq ans.

Cependant, au milieu de tant de préoccupations et d'activité, le Pape reportait souvent sa pensée vers la France et vers Avignon.

La malheureuse guerre de Cent ans, un moment assoupie entre la France et l'Angleterre, était sur le point de reprendre pour mener, un demi-siècle plus tard, le pays à l'abîme d'où le tira surhumainement Jeanne d'Arc, la libératrice.

Urbain V avait prévu ces malheurs, et voulait à tout prix les conjurer. Malgré les instances des Romains, les déclamations de Pétrarque, et les visions de Ste Brigitte qui menaçaient le Pape de mort s'il quittait l'Italie, Urbain V rentrait, le 24 septembre 1370, au Palais d'Avignon, d'où il était parti depuis deux ans et six mois.

Cette absence avait suffi pour qu'il y eût déjà des détériorations sans nombre, principalement

aux crénelages et aux toitures. Pendant plusieurs mois on en répara [1].

Après le départ du Pape, le cardinal Philippe de Cabassole, préposé à la garde de la ville et du Palais, ne disposant plus d'assez de serviteurs et de gardes, ne laissa ouverte que la grande porte actuelle et fit murer toutes les autres : de Notre-Dame, de la rue Peyrolerie, des écoles de théologie et de la tour St-Laurent ; de même, les portes des principaux services à l'intérieur du Palais : porte des *Chantres*, du *Maître de la cire* (chargé de l'éclairage du Palais), de la bibliothèque, et jusqu'à la grande ouverture par où les aides de cuisine montaient le bois à brûler. Avaient été pareillement murées les grandes portes de l'*Audience*, de la *Chapelle pontificale*, du grand escalier et du couloir qui la desservaient. On avait même poussé la précaution jusqu'à boucher deux grandes fenêtres de l'Audience, probablement celles qui donnent sur la place du Palais. Toutes ces ouvertures furent dégagées [2].

1. 2 juin 1370, Eh., 657 : « *Propter adventum domini nostri pape... omnia que erant in dicto palatio reparanda de novo reparentur...* » Longue suite de réparations diverses, d'après le carnet de l'architecte Bernard de Manse.

2. Septembre 1370, Eh., 659 : « *Item, de mandato domini thesaurarii, feci aperire portas infrascriptas que erant murate de lapidibus cum cemento de tempore domini cardinalis Jherosolimitani, videlicet : portam palatii a parte Peyrolarie, item portam b. Marie de Donis, item portam audientie, item portam gradarii que est juxta audientiam, item II magnas fenestras audientie, item portas magne capelle, item portas scole, item portas turris Payrolarie in qua sunt ingenia ; — et infra palatium portam cantorum, portam*

Ces détails, que nous révèlent les livres des comptes, ont un grand intérêt. Ils nous font voir quelle tristesse précoce avait jeté sur le Palais l'absence du Pape, et nous font déjà pressentir ce que sera un jour l'abandon définitif.

Malheureusement, Urbain V ne devait pas profiter de tant de préparatifs faits pour la joie de son retour. A peine arrivé, il aurait voulu repartir pour aller voir le roi d'Angleterre ; mais il tomba malade et mourut le 20 décembre 1370, quatre-vingt-six jours seulement après son retour à Avignon. Ses obsèques eurent lieu à Notre-Dame des Doms ; dix-huit mois plus tard, il fut porté à sa sépulture définitive, dans l'église de son ancien monastère St-Victor à Marseille. Il ne reste plus rien du tombeau monumental qui lui avait été consacré dans le chœur de cette abbaye.

Les Bénédictins, qui n'avaient pas auparavant de monastère à Avignon, et auxquels Urbain V avait fait construire celui de St-Martial (Hôtel des Postes et Temple protestant), lui élevèrent, par reconnaissance, dans leur église, un beau cénotaphe, détruit à la Révolution, et dont le Musée-Calvet a recueilli la statue tombale de marbre blanc, un peu plus grande que nature et à peu près entière[1].

magistri cere, portam librarie, portas vitis viridarii novi, portas corretorii juxta capellam magnam, et portam sive foramen ubi debet stare rota que trahit ligna pro coquina juxta turrim de Trolhacio. »

1. Cf. E. Müntz : *Le Pape Urbain V, essai sur l'histoire des arts à Avignon*. Paris, 1889.



XIII

Le septième Pape d'Avignon
Le transfert du Saint-Siège à Rome

Les conclaves d'Avignon n'étaient généralement pas longs ; celui qui donna un successeur à Urbain V fut le plus bref de tous : il ne dura qu'un jour. A la première séance, tenue le 30 décembre 1370, le cardinal Pierre de Rogier fut unanimement élu. C'était le neveu du pape Clément VI ; il n'avait que 39 ans, et son père, qui vivait encore, put voir ainsi successivement son frère et son fils papes.

Un biographe assure que Clément VI, jouant sur son nom patronymique de Roger, qui paraît s'être prononcé Rogier, et qui était symbolisé sur son blason par six roses, aurait dit : *Je planterai dans l'Église de Dieu un tel Rosier de Limousin qu'il y refleurira longtemps*. Vrai ou faux, le dire se réalisa pleinement. Le frère de Clément VI aurait pu être pape s'il n'avait pas refusé, et son neveu le devint.

Lorsque le nouvel élu sortit du conclave, il n'était que cardinal diacre ; il fut ordonné prêtre le 4 janvier, sacré évêque le lendemain et couronné, sous le nom de Grégoire XI, dans la grande Cha-

pelle du Palais, où il célébra l'office pontificalement. Il parcourut ensuite, selon l'usage, toute la ville en grande cavalcade, tiare en tête ; le duc d'Anjou, frère du roi Charles V, tenait la bride du cheval.

Un de ses biographes assure qu'il avait fait vœu, si jamais il devenait pape, de ramener le St-Siège à Rome. En tout cas, il ne fit rien de nouveau au Palais d'Avignon et se borna uniquement à l'entretien de ce qui existait. Aussitôt que l'été fut venu, il alla s'installer à Villeneuve, comme s'il voulait avoir le moins d'attachement possible avec le palais de ses prédécesseurs, qu'il était décidé à quitter définitivement. Il est vrai que le séjour d'Avignon était alors peu enviable. Pour la troisième fois depuis quelques années, la peste y sévissait, et Grégoire XI était obligé de renouveler contre les ravages des Compagnies les anathèmes de son prédécesseur.

Des ambassadeurs italiens venaient au contraire l'assurer fréquemment que tout chez eux rentrerait dans l'ordre avec la présence du Pape. Les Florentins, pour obtenir la paix, lui avaient député, comme médiatrice, la fille d'un teinturier de Sienne, déjà célèbre par ses extases prophétiques dans le couvent des Augustines, où elle était religieuse, et qui se disait envoyée de Dieu pour ramener le St-Siège à Rome. On la logea, à Avignon, dans un appartement du palais de la Motte dont il reste encore une tour et plusieurs bâtiments dans

les dépendances du lycée actuel, sur la rue Prévot. Bien que tenue à l'écart par les cardinaux, elle finit, dit-on, par impressionner le Pape en lui rappelant le serment secret qu'il aurait fait de ramener le St-Siège à Rome, et que personne ne pouvait connaître. Tout conspirait d'ailleurs au retour du Pape en Italie, et beaucoup s'y attendaient. Un continuateur de Barthélemy de Lucques raconte que, dans les couloirs du Palais d'Avignon, le Pape croisa un évêque qui ne résidait guère dans son diocèse. « Pourquoi ne restez-vous pas dans votre église ? dit Grégoire XI. » — « Et vous, Saint-Père, lui répondit l'évêque, pourquoi ne retournez-vous pas à la vôtre [1] ? »

Au commencement de l'année 1376, le Pape se décida irrévocablement, et rien ne put retarder son départ, qu'il avait fixé au 13 septembre. Un annaliste assure que la mère du Pape alla jusqu'à se coucher en travers de la porte pour l'empêcher de sortir, et qu'il passa outre [2]. « Quand il voulut « monter à cheval, dit un autre, la bête se cabra. « Le Pape eut grand peine à se mettre en selle ; « quand on arriva sur la place du Marché (actuel- « lement place de l'Horloge), l'animal ne voulut « plus avancer et il fallut en amener un autre… « Beaucoup dirent alors que ce départ pour Rome « était contre la volonté de Dieu [3]. »

1. Baluze, I., 340.
2. Si le fait était vrai, ce ne serait que la belle-mère du Pape, c'est-à-dire la seconde femme de son père, qui se serait mise en travers de la porte du Palais d'Avignon.
3. Baluze, I, 345.

Le roi de France avait envoyé son frère à Avignon pour tâcher de retenir le Pape. Rien n'y fit. Le 20 septembre, Grégoire s'arrêta à St-Maximin en révérence pour Ste Madeleine ; le 22, il entrait à Marseille, et le 20 octobre, il prenait la mer, avec trente-deux galères et d'autres bateaux que l'ordre des Chevaliers de St-Jean de Jérusalem avait mis à sa disposition.

La traversée fut exécrable. Il fallut relâcher à Villefranche, à Gênes, à Port-Dauphin, à Livourne, à Piombino, à Cornetto, et s'arrêter chaque fois assez longtemps pour laisser passer la tempête. Enfin, le 14 janvier, le Pape arriva à Ostie, remonta le Tibre avec ses galères, et le 17, il faisait son entrée solennelle à Rome[1].

Mais après les premières expansions populaires, il connut bientôt qu'on l'avait trompé sur l'apparente soumission de l'aristocratie romaine. Habitués à commander en maîtres, les *Bannerets*, ou chefs des douze régions de Rome, n'avaient fait que le simulacre de déposer leurs bannières aux pieds du Pape. Ils continuèrent à exercer leur autorité despotique, et ce fut encore pis dans le reste des terres de l'Église, où les populations étaient poussées à la révolte par les petits tyrans locaux, que le retour du Pape contrariait dans leurs exactions.

Grégoire XI eut beaucoup de peine à pacifier

1. Baluze I, 454. — *Itinerarium Gregorii pp. XI*, apud Bzovium, t. XIV, ann. 1377.

ces révoltes. Fatigué de tant de déceptions, et déjà miné par la maladie qui devait l'emporter, il avait prévu les périls auxquels l'Église serait exposée après sa mort, si le conclave se tenait à Rome. Les *Bannerets* ne faisaient pas mystère qu'ils étaient décidés à tout pour ne laisser nommer qu'un pape romain, ou au moins italien, qui leur laisserait régenter Rome avec l'assurance de garder le St-Siège.

Grégoire XI pressa alors secrètement ses préparatifs pour revenir à Avignon, comme avait fait son prédécesseur. La mort ne lui en laissa pas le temps. Il voulut du moins parer aux dangers les plus pressants de sa succession. Il signa une bulle où il ordonnait aux cardinaux présents à Rome lors de son décès d'élire un pape au plus vite, sans attendre leurs collègues absents, et en se réunissant où ils auraient meilleure sécurité, en ville, ou au dehors.

Le Pape mourut au Vatican le 27 mars 1378, âgé de 47 ans. Il avait régné 7 ans, 2 mois et 17 jours. Cette fois le Palais d'Avignon semblait bien définitivement abandonné. Il n'y avait pas d'apparence qu'un pape nommé à Rome vînt encore siéger en France.





XIV

Le Schisme d'Occident

Les craintes de Grégoire XI sur les dangers de l'élection de son successeur n'étaient que trop fondées.

Le dimanche après la mort du Pape, le cardinal de Glandève (Bertrand Lagier) venait de dire sa messe à l'église de Ste-Cécile dont il était titulaire ; près de trois cents habitants du quartier l'entourèrent : « Nommez-nous, disaient-ils, un pape « romain ou au moins italien, car voilà soixante-« huit ans que notre cité est veuve... Si l'on s'obs-« tine à ne pas nommer un italien, il ne faut plus « dire la cour romaine, mais la cour d'Avignon. » Le cardinal les engageait à prier Dieu de susciter un bon pape, sans s'inquiéter de sa nationalité ; mais un des assistants, irrité, s'écria : « La vérité, « la voici : depuis la mort du pape Boniface, la « France se gorge de l'or de Rome et de l'Italie ; « c'est notre tour maintenant, nous voulons nous « gorger de l'or français [1] ! »

1. *Déposition de Martinez d'Urduna, chanoine de Tolède,* dans Baluze, I, 1073.

Ce fut bien pis au Vatican lorsque, après la neuvaine réglementaire, le conclave s'ouvrit le 7 avril 1378. Si vous ne nommez un pape romain ou italien, vous serez tous tués, criait la populace à l'entrée de chaque cardinal. Les conclavistes firent d'abord bonne contenance et protestèrent qu'ils éliraient celui que le Saint-Esprit désignerait. Mais les préliminaires des délibérations commençaient à peine qu'une députation des Bannerets venait leur dire : « Dépêchez-vous, Pères saints, avisez qu'on ne « fasse vos têtes plus rouges encore que vos cha- « peaux ! » Le cardinal d'Aigrefeuille avait beau répéter : « Seigneurs romains, si vous nous pressez « de telle sorte, vous ne réussirez qu'à vicier l'élec- « tion : vous croirez avoir un pape et vous n'aurez « qu'un intrus [1] » ; l'émeute grossissait au son du tocsin et bientôt les portes furent enfoncées.

Quelques conclavistes proposèrent un simulacre d'intronisation du cardinal de St-Pierre ; mais celui-ci refusa avec indignation. Enfin, le péril croissant, l'archevêque de Barri, Barthélemy Prignano, fut proclamé pape ; puis chacun se sauva comme il put, au milieu de l'envahissement et du pillage du conclave. Le lendemain, on eut assez de peine à faire sortir du château St-Ange douze cardinaux pour introniser Prignano, qui prit le nom d'Urbain VI [2].

1. Baluze, I, 447.

2. *Déposition de l'abbé de St-Isidore d'Espagne,* Baluze, I, 1228 et suiv.

Malgré les vices d'une élection pareille, les cardinaux, peu soucieux de la recommencer, s'y seraient probablement résignés si le douteux élu, craignant plus que personne les protestations qu'il sentait naître, n'eût voulu s'imposer par d'étranges violences, allant même jusqu'aux voies de fait.

Les cardinaux, excédés, quittèrent Rome, et se réunirent à Fundi. Le 20 septembre, ils déclarèrent nulle l'élection de Prignano, et nommèrent à sa place Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII.

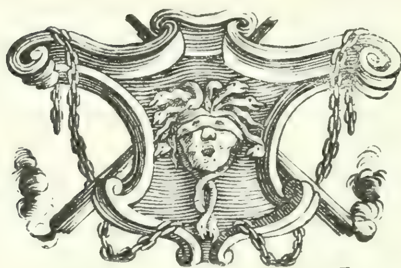
Après de vains efforts pour s'emparer de Rome, où Urbain VI avait créé 26 cardinaux et se maintenait à l'aide de routiers enrégimentés, Clément VII et les cardinaux décidèrent de venir siéger à Avignon, où cinq de leurs collègues étaient demeurés depuis le départ de Grégoire XI. C'est ainsi qu'il y eut deux papes entre lesquels la chrétienté se divisa.

Clément VII fut reconnu par la France, l'Espagne, le Portugal, l'Écosse, la Savoie et le royaume de Naples-Provence. Le reste de l'Italie, l'Allemagne, les Flandres, l'Angleterre et les pays du nord suivirent l'obédience d'Urbain VI.

L'histoire et les conséquences du schisme sont étrangères à cette étude, et il faut uniquement les envisager dans leurs rapports avec le Palais d'Avignon [1].

1. Le schisme d'Occident a été récemment l'objet de travaux très importants. Il suffira de citer : Fr. Erlhe, *Neue materialien zur geschichte*

Peters von Luna (Benedictus XIII), précieux recueil de pièces inédites ou peu connues, entre autres la chronique provençale de Bertrand Boysset d'Arles (1365-1415). Il forme le VIIe volume des *Archiv für Litteratur und Kirchen Geschichte des mittelalters.* Dans la même publication, le R. P. Ehrle a donné les actes du concile de Perpignan, tenu par Benoît XIII *(Archiv., V),* et beaucoup d'autres documents sur les Papes d'Avignon. — Noël Valois, *La France et le grand Schisme d'Occident,* 4 vol., Paris, Picard, 1897-1901. Excellent ouvrage dont la lecture s'impose à tous ceux qui veulent étudier une période si troublée. – Les sources avignonaises ont été particulièrement étudiées par le même auteur, *Essai de restitution d'anciennes annales avignonaises,* Paris, 1902, tirage à part de l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1902.





XV

Le huitième Pape d'Avignon Clément VII

On a pris l'habitude d'appeler antipapes les derniers pontifes qui ont siégé à Avignon. L'Église, plus impartiale, en a jugé autrement. Elle n'a jamais décidé si, des deux papes qui siégèrent alors simultanément, un seul fut le vicaire de Jésus-Christ, ou si tous deux partagèrent valablement la charge de régir le peuple chrétien. Ainsi que le fait remarquer M. Noël Valois [1], il est impossible d'interpréter comme une décision dogmatique du St-Siège cette circonstance secondaire que le nom des Papes qui ont siégé à Avignon, pendant le schisme, ne figure pas sur le catalogue usuel des Souverains Pontifes. Aucun acte de l'autorité apostolique n'est jamais intervenu pour flétrir les derniers Papes d'Avignon du nom d'antipapes. Même les conciles de Pise et de Constance, qui, pour finir le schisme, voulaient déposer à la fois celui d'Avignon et celui de Rome, leur donnaient à tous deux

1. Noël Valois, *op. cit.*, t. I, p. 4.

le nom de *Papes dans son obédience,* — *in sua obedientia Papa*[1]. Les meilleurs érudits ont gardé la même neutralité.

Là où l'Église et la science historique s'accordent à rester en suspens, il serait téméraire de décider si l'élection violentée d'Urbain VI ne permettait plus l'élection libre de Clément VII par le même collège cardinalice.

Il suffit d'avoir justifié le titre de Pape, auquel ont droit historiquement et canoniquement les deux derniers pontifes d'Avignon.

Ce fut pour cette ville une fortune inespérée d'y voir revenir un Pape, et avec lui, toute la série des visites royales et des affluences populaires qu'attirait le séjour de la Papauté.

Quant au Palais, il y gagna de retrouver l'animation et la pompe de la cour romaine dont il était privé depuis trois ans. Mais, si tout fut réparé et désormais entretenu avec le plus grand soin, il n'y eut pas de constructions nouvelles ; c'est à peine si on peut signaler, d'après les textes, quelques additions à la partie construite par Urbain V dans les

1. Après le schisme, le pape Martin V qualifie Clément VII de *pape de pieuse mémoire.* Arch. du Vatican, *Supplicationes Martini V,* 102, fol. 144 v° : « *Pie memorie Clemens papa VII in ejus obedientia nuncupatus.* » — La *Hierarchia Cattolica,* du P. C. Eubel, 1898, porte les derniers Papes d'Avignon, Clément VII et Benoit XIII, sous le nom de PAPES, tandis qu'elle qualifie d'ANTIPAPE Pierre de Corbario, qui vint mourir au Palais d'Avignon sous Jean XXII.

jardins du Palais. Guillaume Colombier, maître d'œuvres, y construisit à neuf un édifice [1] et un promenoir [2] dont rien n'est resté, et répara les dégâts causés par un incendie dans le cloître de Benoît XII, au-devant des escaliers de l'ancienne chapelle pontificale [3].

Le maître d'œuvres, Jean Bisac, fit paver en cailloutage les allées des jardins [4] ; le jardinier chef, Pierre Gilles, y traça des pièces de gazon ; le fustier Jean Delorme y répara un pavillon de plaisance [5].

Les arts et les lettres ne furent pas oubliés. Guillaume Bonjean, peintre et sergent d'armes du Pape, peignait une chapelle attenante à l'édifice du jardin [6]. Jean Petiot, Gautier de Rode et d'autres artistes travaillaient aussi au Palais [7]. Une bibliothèque nouvelle fut organisée par le maître d'œuvres

1. 25 novembre 1388, Eh., 665 : « *Pro edificio novo quod fit in palacio apostolico Avenionensi prope cameram Rome.* »

2. 12 décembre 1388, Eh., 665 : « *Pro deambulatoriis que fiunt de novo in palacio apostolico Avenionensi retro cameram Rome.* »

3. 22 février 1392, Eh., 666 : « *Pro deambulatoriis ante capellam antiquam palacii apostolici Avinionensis propter ignem nuper combustis de novo reficiendis.* »

4. Eug. Müntz, *Clément VII, Essai sur l'histoire des Arts à Avignon à la fin du XIVe siècle*, p. 12 : « 1389. *Pro incipiendo* CALATAM *sive pavimentum quod dominus noster papa mandavit fieri subtus viridarium.* »

5. *Ibid* : « *Petrus Egidius hortolanus viridarii. — Johannes de Ulmo, fusterius.* »

6. 8 juillet 1381, Eh., 665 : « *Guilhemo Bonjehan pictori.... pro depingendo capellam novam factam in camera Rome.* »

7. Arch. du Vatican, Reg., 369, fol, 203 v°. — Reg. 370, fol. 118 v°.

Colombier et fermée par une porte de fer[1]. Plusieurs miniaturistes et copistes sont fréquemment nommés dans les comptes[2].

La situation de Clément VII était trop incertaine à Avignon pour qu'il eût la pensée d'augmenter davantage les bâtisses du Palais. La division de la catholicité en deux obédiences inquiétait en effet les peuples et les rois, qui auraient voulu y mettre un terme. La mort d'Urbain VI, à Rome, en 1389, sembla une occasion inespérée de ramener l'union. Mais ses cardinaux, prévenant les efforts des princes chrétiens, s'empressèrent de nommer un nouveau pape qui prit le nom de Boniface IX, et le schisme continua, malgré les tentatives impuissantes de l'Université de Paris.

Après un pontificat de seize ans, Clément VII mourut au Palais d'Avignon, le 16 septembre 1394, dans sa cinquante-deuxième année. Il fut provisoirement enseveli à la cathédrale d'Avignon, et reçut plus tard sa sépulture définitive dans l'église du monastère des Célestins qu'il avait fondé sur le tombeau d'un de ses cardinaux, Pierre de Luxembourg[3]. Nommé à l'évêché de Metz et au cardinalat

1. *Ibid.*, Reg. 356, fol. 93 : « *Pro ponendo portam ferri in camera librarie noviter facte.* » — Sur la Bibliothèque des Papes d'Avignon, voir Fr. Ehrle, *op. cit.* — M. Faucon, *La Librairie des Papes d'Avignon*, Paris, 1886

2. Le Musée-Calvet possède un précieux missel du Pape Clément VII (ms. n° 136) où M. Müntz a cru pouvoir reconnaître dans quelques miniatures le portrait du Pape.

3. Cf. Fourier de Bacourt, *Vie du bienheureux Pierre de Luxembourg, étudiant de l'Université de Paris, évêque de Metz et cardinal*. Paris, 1882.

dans une précocité d'âge extrême, Pierre de Luxembourg s'était signalé par une piété et une charité sans bornes. Bien qu'apparenté à toutes les familles souveraines de son temps, il avait voulu, par humilité, être enseveli, à Avignon, dans la fosse commune du cimetière des pauvres, près de la porte St-Michel, tandis que la plupart des cardinaux se faisaient élever des tombeaux magnifiques. Mais il y eut sur l'emplacement de sa sépulture un tel concours de peuple [1] et un tel éclat de miracles, qu'on dut y construire une chapelle provisoire. Les dons de sa famille et les offrandes publiques la transformèrent en une magnifique église, ajoutée à un monastère de Célestins, dont le roi de France fit poser la première pierre. C'est dans cette église, et à côté de son cardinal, que Clément VII voulut avoir son tombeau. Les deux monuments funéraires furent détruits à la Révolution ; on ne sauva que les deux têtes mutilées des statues tombales. Elles sont conservées ensemble au Musée-Calvet avec un blason de Clément VII sur pierre, donné en 1834 comme provenant du Palais des Papes, sans qu'on pût indiquer l'endroit précis d'où on l'avait tiré. Il est à présumer que c'était de la partie ajoutée par ce Pape à la *Camera Rome* d'Urbain V, car

1. Parmi les malades venant au tombeau du bienheureux, se trouvait une pauvre femme de Gascogne, Marie Robine, qui, après sa guérison, joua un certain rôle dans les négociations sur le schisme auprès d'Isabeau de Bavière. Voir Noël Valois, *op. cit.*, II, 365, III, 215, et sur le grand effet produit par les miracles dans l'obédience de Clément VII, *idem, ibid.*, II, 361.

ce fut vers 1830 que le génie militaire en fit disparaître les derniers restes. Ces armoiries, à quatre points d'azur équipollées à cinq points d'or, sont conformes à celles de l'anneau d'or du même Pape conservé au Musée chrétien du Vatican sous le n° 524.

Quoique troublé par les dissensions du schisme et par les incursions du trop fameux Raymond Roger, vicomte de Turenne, qui fut le fléau de la Provence, le pontificat de Clément VII marqua pour Avignon un retour heureux de prospérité, entretenue par l'éclat de fêtes brillantes. Ce furent successivement l'entrée du roi de France Charles VI en 1389 [1] ; le couronnement de Louis II, duc d'Anjou, roi de Sicile et de Naples, dans la grande Chapelle du Palais [2] ; la visite du roi d'Arménie, du duc de Berry et d'une infinité de grands personnages, auxquels le Pape était apparenté, car il descendait par les femmes de Louis VII, roi de France, et la belle-mère du roi régnant, Charles V, était sa cousine germaine ; aussi mettait-il sur ses bulles les trois fleurs de lys de nos rois [3].

Quand les cardinaux avaient nommé, à Fundi, ce jeune pape de 36 ans, avantagé des plus hautes

1. Manuscrit de Laurent, drapier. Bibl. du Musée-Calvet, n° 2562.
2. Recueil de Véras. Bibl. du Musée-Calvet, ms n° 2735, p. 68.
3. Cf. Noël Valois, *Le rôle de Charles V au début du grand Schisme*, Paris, 1888. On y trouve, à la page 13, la bulle de Clément VII dessinée d'après un sceau appendu à un acte du 10 novembre 1378, aux Archives nationales, et à la page 14, un tableau de la descendance du roi Louis VII jusqu'au pape Clément VII.

alliances de famille, et ayant déjà donné des preuves d'un caractère à la fois intrépide, habile et conciliant, ils espéraient sans doute avoir bientôt raison du vieil Urbain VI, que d'intolérables cruautés avaient rendu odieux, même à ses créatures, à tel point que deux de ses cardinaux, Pileus de Prata et Galéot de Pétramale [1], vinrent plus tard à Avignon faire leur soumission à Clément VII.

Mais dans ce schisme où, sauf la validité d'élection, aucune question dogmatique n'était engagée, la politique joua un rôle aussi considérable qu'au XVI[e] siècle dans les guerres de religion, et le moment était encore loin où les coalitions rivales de la France, de l'Angleterre et de l'Empire permettraient à l'Église de retrouver son unité.

1. Le nom du cardinal de Pétramale est resté à la rue d'Avignon où il avait sa *livrée*, ou palais cardinalice, dont il ne subsiste que quelques traces. Quant à Pileus de Prata, son humeur versatile lui fit abandanner plus tard Clément VII, bien qu'il en eût reçu un nouveau chapeau de cardinal. Il retourna en Italie pour adhérer au successeur d'Urbain VI, qui, à son tour, lui redonna un troisième titre cardinalice. Aussi ses collegues avaient-ils changé, par dérision, son nom de *Pileus* en *Tripileatus* ou *Tricapelli*, c'est-à-dire le *Cardinal aux trois chapeaux*. Baluze, I, 524.





XVI

Le neuvième et dernier Pape d'Avignon
Benoît XIII

A la mort de Clément VII, les cardinaux d'Avignon firent comme ceux de Rome, ils s'empressèrent de donner un successeur à leur Pape.

La cour de France avait envoyé des courriers et une ambassade pour demander la remise du conclave ; ils arrivèrent trop tard. Le cardinal Pierre de Luna, originaire de Péniscola (Espagne), et d'une des plus nobles familles d'Aragon, venait d'être élu le 28 septembre 1394 par 20 voix sur 21 votants et avait pris le nom de Benoît XIII. Il était âgé de 66 ans, petit, mince, mais de haute science, et s'était montré le plus intrépide de tous à Rome, lors de l'invasion du conclave.

Avant son élection, il avait, comme la plupart de ses collègues, prêté serment de rétablir l'unité de l'Église, et même de céder la Papauté, si la majorité des cardinaux le jugeait nécessaire [1]. Cet engagement fut très bien accueilli en France, et le

1. *Cedula cardinalium congregatorum in conclavi in quo Benedictus XIII electus est.* Baluze, I, 567 et suiv.

roi convoqua un concile national qui réunit neuf cents membres dans la Ste-Chapelle de Paris. La cession des deux Papes fut déclarée la meilleure voie pour l'extinction du schisme, afin qu'on pût en nommer un nouveau que toute la chrétienté reconnaîtrait. La France, l'Angleterre et la Castille finirent par se mettre d'accord pour demander l'abandon de la tiare aux Papes de Rome et d'Avignon ; mais chacun d'eux exigeait avant tout la renonciation de l'autre, et aucune démarche ne put aboutir.

Afin de donner l'exemple et d'arriver en fait à la déposition des deux Papes, l'assemblée du clergé français décida de se soustraire à l'obédience de Benoît XIII.

Le 1er septembre 1398, un commissaire royal et un crieur vinrent publier l'ordonnance de soustraction sur le pont d'Avignon [1]. Dès le lendemain, dix-sept cardinaux, abandonnant le Pape, passèrent le Rhône, et allèrent habiter Villeneuve. Ils emportaient la bulle qui servait aux officiers de Benoît XIII pour sceller les actes pontificaux [2]. Le Pape répondit qu'il résisterait jusqu'à la mort, et son confesseur, Vincent Ferrier, qui mérita plus tard les honneurs de la canonisation, prêchait au peuple dans

1. **Archiv., VII, 71** : *« Guillemus Garcias, homo ligius regis et vassalus, diffidavit dominum papam ... existens supra pontem sub nomine suo et regis. »*

2. **Ibid.** : *« Domini cardinales miserunt ad domum bullatorum et capientes bullam et bullatorem ad villam duci et portari fecerunt. »*

le même sens. Gardez vos remparts, disait le Pape aux Avignonais, je réponds du reste.

Mais, le 5 septembre, le Maingre, dit Boucicaut, de l'assentiment des cardinaux et du roi de France, envahissait le territoire d'Avignon. A la suite d'une assemblée tenue dans l'église St-Didier, un grand nombre d'habitants, qui avaient juré de défendre le Pape, firent cause commune avec les cardinaux hostiles[1]. Le 22, Boucicaut entrait dans la ville, et s'intitulait capitaine d'Avignon[2] ; le 27, toutes les portes de l'enceinte, le pont, l'hôpital St-Bénézet et le palais de l'évêque tombaient en son pouvoir. L'incendie des mines et le nombre des assaillants avaient forcé la petite garnison du pont à capituler[3]. Il ne restait, pour dernier refuge, à Benoît XIII, que le Palais, où il s'enferma avec cinq cardinaux restés fidèles, et une garnison d'artilleurs et d'arbalétriers[4].

1. Archiv., VII, 179 : « *Deinde cives in Sancto Desiderio convocatis sindicis, officialibus et populo, tento consilio per eos, rebellarunt contra papam et esse cum cardinalibus contra eum et ita jurarunt ibidem.* »

2. Archiv. VII, 180 : « *Boussicaudum fecerunt capiteneum.* »

3. Ibidem : « *Cum vellent impugnare turrem pontis que tenebatur per gentes pape et minas fecerunt coutra eam.* »

4. B. Boysset, Archiv., VI, 353 : « *Item fes lo papa provezir lo palais de gens d'armas et d'artilheria e de vieures aissas.* »





XVII

Siège et blocus du Palais

Pour la première fois, les tours et les courtines du Palais d'Avignon, bâties en vue de la défense, allaient être mises à l'épreuve. Depuis un demi-siècle, que Benoît XII en avait commencé la construction, un nouvel engin, le canon, qui devait révolutionner les vieilles tactiques, avait été mis en usage ; mais à ses débuts, il ne faisait que remplacer, sans beaucoup plus d'efficacité, les anciennes balistes qui, par un jeu de ressorts et de leviers, lançaient de gros quartiers de pierre. Les canons ou bombardes n'avaient encore eux aussi que des boulets de pierre. Les assiégeants avaient occupé les maisons voisines du Palais, l'évêché et jusqu'au clocher de Notre-Dame, d'où ils ouvrirent le tir à courte distance.

Le 29 septembre, le Pape étant avec quelques cardinaux et autres près d'une fenêtre d'où il surveillait les opérations, un boulet de pierre, lancé d'une des bombardes installées à l'évêché par le cardinal de Neufchâtel, vint se briser sur l'appui, et un éclat frappa Benoît XIII à l'épaule. C'était le

jour de St Michel ; par respect pour la fête de l'archange, qui avait sa chapelle au Palais, le Pape défendit à ses artilleurs de riposter [1].

Cependant, bien que le feu eût été mis, contre la tour de Trouillas, aux bûchers du Pape, qui brûlèrent trois jours et quatre nuits [2], le Palais résistait à toute attaque. A la faveur d'une trêve, trois hommes d'armes y pénétrèrent, sous prétexte de négociations, et notèrent l'état des lieux pour rectifier le tir [3]. Une machine à lancer des pierres qu'ils installèrent sur l'église St-Symphorien (rue Banasterie) occasionna de sérieux dégâts aux murs de la chambre du Pape, dans l'édifice du jardin [4]. Boucicaut dirigeait les attaques du haut de la tour de la livrée de *Murolio* qui existe encore et domine les constructions environnantes en face du Palais, au centre des maisons entourées par les rues Balance et de la Monnaie [5].

On tirait aussi sur le Palais du haut de la tour des cardinaux de Florence qui existe toujours sous le nom de tour St-Jean, sur la place Pie ; — de la

1. Le Pape lui-même a rapporté le fait dans les actes de son concile de Perpignan.

2. Boysset, *op. cit.*, 354 : « *Item meron fuoc en lo lenhier del papa, que era justa la torre de Trulhas, e dure lo fuoc tres jorns et quatre nuegz* »

3. Martin d'Alpartil. — Noël Valois, *op. cit.*, t. III, 200.

4. *Archiv.*, VII, 181 : « *Cum machina contra cameram pape, sicut notorie apparent vestigia.* »

5. Ibid., 180 : « *De turri domini de Murolio, in qua morabatur dominus Bussicaudus.* » — Une partie de la rue Balance était dite jadis de la *Miraillerie*, non point, comme on l'a cru, parce qu'on y vendait des miroirs (en provençal *mirau*), mais par corruption du nom du cardinal *de Murolio*.

tour du cardinal d'Albano, qui est aujourd'hui surmontée du beffroi de Jacquemard ; — de la tour du cardinal de Saluces, dont la livrée, disparue en morcellements et reconstructions, n'a laissé que son nom à la rue adjacente [1]. Avec le clocher de Notre-Dame, la tour de l'évêché (Petit-Séminaire), celles du comte de Rodes et d'autres maisons voisines [2], le Palais se trouvait enserré dans un cercle de positions élevées, d'où rien ne gênait le tir. Le plus dangereux venait des toits et du clocher de Notre-Dame : les arbalétriers y dominaient à courte portée le cloître et les toits du Palais de Benoît XII. Il y eut de ce côté plusieurs victimes dans la garnison pontificale [3].

Mais les murs épais résistaient à tous les projectiles et aucune brèche n'était possible.

Les assaillants eurent alors recours à la ruse. J'ai déjà indiqué [4] comment ils se servirent d'un vaste égout qui allait des cuisines du Palais aux anciens fossés des remparts (actuellement la sorguette des Pénitents noirs), et de là au Rhône. A

1. *Archiv.*, VII, 180 : « *Cum bombardis et balistis... aliquando de turribus dominorum Florentini, Albanensis et de Saluciis.* » — Voir, pour l'emplacement de ces livrées cardinalices : P. Achard, *Dictionnaire historique des rues d'Avignon,* aux mots : *Place de l'Horloge, rues de Saluces* et *de St-Jean-le-Vieux.*

2. Ibid. : « *Palacium expugnaverunt cum bombardis multis et balistis, specialiter de ecclesia et campanilli beate Marie de Dompnis,... de turri domini de Murolio,... de turri domus in qua morabatur alias vice comes de Rodis, et de domo episcopali in qua morabatur dominus de Castro novo, de cancellis et domibus que erant circa palatium.* »

3. Ibid. : « *Unde fuerunt interfecti aliqui de palatio.* »

4. Voir ci-dessus, p. 165.

l'aide de la chronique de Martin d'Alpartil, familier de Benoît XIII, enfermé au Palais pendant le siège, et d'autres documents contemporains, M. Noël Valois a tracé de cette tentative une narration aussi précise que saisissante :

« Le 26 octobre, de grand matin, un parent de Boucicaut, du nom de Hardouin, deux autres chevaliers, un bourgeois d'Avignon, trois ou quatre capitaines et le maître des ports de Villeneuve pénétrèrent dans le souterrain avec cinquante-trois hommes d'armes. Je ne sais s'ils se proposaient de prendre le Pape ou de le tuer. Mais ils s'étaient munis de haches, de tenailles, de maillets, pour forcer les passages, de cordes pour lier les prisonniers, de sacs pour enfermer l'argent qu'ils découvriraient, et même de pennons fleurdelysés pour prendre au nom du roi possession du Palais. Tout alla bien jusqu'au débouché de l'égout dans la cuisine commune. Mais avant que tous les assaillants fussent sortis du souterrain, un maître huissier les aperçut. A ses cris, la trompette, la cloche d'alarme retentirent : soudain des hommes d'armes surgirent de tous côtés. Un témoin de cette scène cite avec admiration la promptitude avec laquelle accoururent des soldats surpris dans leur sommeil, et dont un grand nombre avaient passé la nuit sur pied. Ils se dirigeaient vers les cuisines, dit-il, avec un tel empressement qu'on eût cru que quelque bon repas les y attendait. Benoît XIII, de son côté, ne perdait pas son sang-froid : « Retournez vite,

dit-il à celui qui vint l'avertir du péril, et combattez avec courage, ils sont à vous... » Le combat dura peu. Quelques-uns des assaillants se sauvèrent par l'égout ; tous les autres, au nombre, dit-on, de cinquante-six, se rendirent et furent enfermés, les chefs, dans la Trésorerie, les simples hommes d'armes, dans la tour de Trouillas [1]. »

L'auteur des *Articles envoyés à Paris* dit que Boucicaut lui-même faisait partie de l'expédition [2]. Il est peu probable qu'il se fût ainsi aventuré. Quant aux pennons royaux et à la qualité de fonctionnaires français des fauteurs de ce coup de main, le rédacteur des *Articles* y insiste spécialement, pour bien marquer l'intention des chefs de prendre possession du Palais au nom du roi.

Bertrand Boisset, mieux informé d'ordinaire, prétend, dans sa *Chronique Arlésienne*, que les envahisseurs du Palais s'étaient introduits par une mine creusée à partir de l'église de Notre-Dame [3] ; mais il est contredit par tous les autres chroniqueurs. Ce qui a pu causer cette erreur, c'est qu'en

1. Noël Valois, *op. cit.*, III, p. 202.

2. *Archiv.*, VII, 70 : « *Item proditorie et falso modo, ipse Bussicaudus et magister portuum qui erat officiarius regius, et commissarii regis, et multi de regna Francie et extra regnum, fecerunt tractatum de intrando per cloaquam seu per conductum coquine ; et portabant penuncellos regios, causa depredandi palatium et ponendi penuncellos regios supra palatium, et causa, ut dicitur, interficiendi papam.* »

3. B. Boysset, dans *Archiv.*, VII, 354 (14) : « *Acomenseron la mina d'enfra la gleisa de Nostra-Dona de Doms, los XL homes davant dig per la mina intreron d'infra lo palais ; et si la intreron, si la remaneron per personies, quar totz foron preses per aquelos qu'eran d'enfra lo palais per papa Benezeg.* »

effet, après l'insuccès de la tentative de l'égout, les assaillants pratiquèrent des mines, l'une sous la tour de la Peyrolerie, l'autre sous celle de la Gache, une troisième sous celle de Notre-Dame ou de la Campane. Mais ces mines étaient moins destinées à créer un passage souterrain, qu'à priver d'appui une face des tours. Les fondements enlevés étaient remplacés par des étançons de bois, auxquels l'assaillant mettait le feu. Le mur, privé de base, croulait, et par la brêche ainsi produite l'assaillant pouvait pénétrer.

La mine creusée sous l'ancien cimetière de la Courtine entre Notre-Dame et la tour de la Campane était la plus dangereuse. Comme la galerie souterraine avait été commencée à l'intérieur de l'église (*enfra la gleisa*) et s'était poursuivie sous terre, les assiégés l'avaient d'abord ignorée et ne la connurent que lorsque le pic des mineurs s'attaquait déjà aux fondations de la tour. Pour l'éventer, les défenseurs du Palais creusèrent trois contremines, et après un combat sous terre firent ébouler les galeries des assaillants qui, ainsi mis à jour, étaient criblés de flèches, assommés par des projectiles ou brûlés par l'huile bouillante et la poix enflammée jetées à travers les grands mâchicoulis.

Pour se garantir, les assiégeants avaient enlevé les portes de fer de Notre-Dame et en avaient fait une toiture protectrice au-dessus de leur mine, pendant que, pour rendre intenables les toitures de la tour et de la chapelle de Benoît XII, les ma-

chines lançaient contre le Palais des pierres de trois à dix quintaux. La mine achevée, le feu y fut mis, mais les assiégés s'étant tous portés de ce côté, les soldats repoussèrent l'attaque, pendant que les serviteurs et même les clercs réparèrent rapidement la brèche [1]. Il en fut de même pour une mine faite sous l'habitation du camérier, à côté de la grande Chapelle pontificale dédiée à St Pierre [2].

« Je ne sais, dit M. Valois, si Boucicaut se fût lassé du siège ; mais les Avignonais se lassèrent de lui. Il s'était trop vanté de faire, avant peu de jours, danser dans le Palais les bourgeoises de la ville. Le succès répondait mal à ses fanfaronnades. Ses brutalités ne contribuaient pas à lui ramener les esprits [3]. Vers le milieu de novembre, cardinaux et citadins s'entendirent pour le remplacer dans ses fonctions de capitaine.

« Ce ne fut pas encore la fin des hostilités. De part et d'autre, on continua de pousser mines et contre-mines. Un jour même, la garnison opéra une sortie : les soldats du Pape, protégés par des manteaux de bois descendus le long de la muraille,

1. *Archiv.*, VII, 180 : *« Fecerunt etiam fieri in pluribus locis minas subterraneas ad capiendum palacium, per ecclesiam Beate Marie de Domnis, et ista fuit aperta et ignis positus et pugnatum in ea. »*

2. *Ibid.* : *« Per domum camerarii, etiam pro parte sancti Petri, et per alias partes. »*

3. Trois des cardinaux restés avec Benoît XIII étant sortis du Palais, à la faveur d'une trêve, pour négocier avec Boucicaut, celui-ci, sous de faux prétextes, en retint deux prisonniers, fit couper par dérision leurs robes à la hauteur des genoux et les enferma au fond de la tour de Boulbon, près de Tarascon, d'où ils ne sortirent qu'en payant une forte rançon. — Bertrand Boysset, dans *Archiv.*, VII, 354 (6).

attaquèrent une des mines, incendièrent les échoppes et les maisons environnantes. Ce n'est que le 24 novembre, qu'une trêve, demandée par un nouveau viguier, mit fin à une lutte aussi scandaleuse qu'inutile. Au bout de deux mois, le seul résultat acquis était la certitude que le Pape disposait d'une force morale et de ressources matérielles bien supérieures à tout ce qu'on avait imaginé.

« L'intrépide résistance opposée par le Pape à ses cardinaux et à ses sujets rebelles n'allait pas tarder à devenir le thème de légendes merveilleuses. On avait aperçu, dit-on, des terrasses de Villeneuve, une langue de feu qui passait le Rhône et s'étendait jusqu'au Rocher des Doms. Une religieuse du couvent de Ste-Catherine avait eu la vision d'une croix penchée au-dessus de la tour de plomb, et, peu après, un boulet en effet tordit la croix fleurdelysée qui surmontait cette tour. Plus tard, des formes blanches et des lumières resplendissantes furent vues au milieu de la nuit sur les combles du Palais [1].

« Mais, mieux que ces apparitions, la mort soudaine de Jean de Neufchâtel sembla montrer la main de Dieu s'appesantissant sur les ennemis du Pape. Ce cardinal, qui, pour mieux braver l'autorité pontificale, était venu s'installer dans le palais de l'évêque, et qui avait si activement coopéré au soulèvement de la ville, fut, dès le 1er octobre, at-

1. *Chronique de Martin d'Alpartil*, à la date des 22 et 23 octobre 1400.

teint d'une fièvre pestilentielle qui l'emporta en quatre jours. On ajoutait que le religieux venu pour l'assister n'avait même pas pu, intimidé par une soldatesque fanatique, l'exhorter au repentir[1]. »

1. Noël Valois, *op. cit.*, III, p. 204-205, et note 2. — Martin d'Alpartil : *Informatio seriosa*, C., 1124. — *Brief des chroniques* (Bibl. nat., ms. latin 8975, p. 169). — Aimery de Peyrac (Baluze, I, 1316) — Boniface Ferrer (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, C., 1491). — *Chronographia regum Francorum*, t. III, p. 157. — Le Couteulx, *Annales ordinis Cartusiensis*, t. VII, p. 70.





XVIII

Le blocus du Palais

Le siège du Palais produisit un mouvement de réprobation dans l'obédience de Benoît XIII. Ce Pape, assiégé par une partie des cardinaux qui l'avaient élu et tenu comme prisonnier dans son palais, émut tout particulièrement le roi d'Aragon, son parent, qui envoya à son secours une flottille. Elle ne put remonter le Rhône au-dessus d'Arles que jusqu'à Valabrègues, les eaux étant trop basses et des chaînes ayant été tendues près d'Avignon pour l'empêcher de passer [1].

Mais des interventions plus efficaces se produisirent à la cour de France, qui s'alarma des effets de son œuvre. Les Comtadins aussi s'agitaient. Le seigneur de Sault, à la tête de 500 gens d'armes, courut tout le Venaissin jusqu'au pont de Sorgues et même jusqu'aux portes d'Avignon, au cri de : Vive le Pape Benoît ! La ville leur fit écho. Bien que les cardinaux hostiles eussent fait prêcher à Ste-Catherine et aux Carmes, le 8 décembre

1. Bertrand Boysset, *Archiv.*, VII, 355.

1399, en latin et en provençal, que le roi de France persistait dans la soustraction d'obédience à Benoît XIII, un frère mineur prêchait, le 17 février suivant, dimanche de la septuagésime, que les auteurs de la soustraction étaient des schismatiques. Peu à peu un revirement s'opérait, et de puissantes influences travaillaient pour le Pape à la cour de France.

Le Palais cependant restait toujours bloqué. Si le blé n'y manquait pas, les autres provisions commençaient à s'y faire rares, et c'était un régal pour la table du Pape quand, du haut des tours, on pouvait abattre quelques oiseaux. Le vinaigre mêlé à l'eau remplaçait le vin.

Au commencement de 1402, une détente se produisit. Le parti favorable à Benoît XIII parut l'emporter à la cour, et quelques cardinaux renouèrent des relations avec le Pape.

Les communications furent bientôt plus faciles. Le 27 août 1402, Louis II d'Anjou, roi de Sicile, vint dîner et coucher au Palais. Il fit hommage au Pape et se remit sous son obédience.

Les Avignonais et les cardinaux virent que Benoît XIII allait sortir victorieux de ses longues épreuves. Un revirement complet s'opéra, dont une chronique avignonaise porte la preuve. Dix-sept mois auparavant, le 4 octobre 1401, François de Cario, docteur ès-lois et assesseur de la ville, accusé de tramer un mouvement populaire en faveur du Pape, « avait eu la tête tranchée et le corps

« mis en quatre quartiers ; le quartier du bras « droit mis au portal Saint-Laze (Lazare) ; et au « portal Imbert la jambe droite ; et à la porte St- « Michel le quartier du bras senestre ; et à la porte « des Miracles (St-Roch), la jambe senestre ; et la « teste mise sur un bàton au milieu de la place St- « Didier, et ses entrailles à la fourche de St-Pierre « dans un cabas [1]. » Ces horribles dépouilles restaient publiquement exposées pour intimider les partisans de Benoît XIII. Mais, dit la même chronique, « l'an 1403, le vendredi 27 février, à la « gache (ou ronde) de la nuit, furent ostés les « cartiers dudit M. François de Cario et reposés « en certaine maison, et le lendemain fut enseveli « honorablement en l'église des Carmes, et le « coleige des cardinaux retourna tout son bien à « ses enfants pour l'honneur de Dieu. Les procé- « dures faites contre ledit de Cario furent portées « par toute la ville, à voix de trompe, par le bour- « reau, sur un baston, et brulées dans la cour de « St-Pierre, où était toute la ville [2]... »

Décidément, les esprits étaient changés en faveur du Pape Benoît. Cependant le blocus du Palais, bien que fort adouci, continuait toujours. Des négociations s'ébauchaient avec la cour de France, qui regrettait ce qui s'était passé. Mais, pour

1. Noël Valois, *Essai de restitution d'anciennes annales avignonaises* (1397-1420), Paris, 1902, p. 7. — Cf. B. Boisset, *Archiv.*, VII, p. 364.
2. *Ibid.*, p. 10.

qu'elles pussent aboutir, il aurait fallu que le Pape sortît de la captivité où ses ennemis le retenaient dans le Palais depuis quatre ans et demi. Il avait maintenant dans la ville des partisans assez enhardis pour combiner un plan de fuite.





XIX

L'évasion et le départ de Benoît XIII

On a dit que Benoît XIII s'en alla comme la troupe de Boucicaut était venue pour surprendre le Palais, c'est-à-dire par l'égout des cuisines, et par la Sorguette qu'il aurait péniblement suivie jusqu'au Rhône. De nouveaux documents ont confirmé une version différente.

En allant sur l'emplacement de l'ancien cloître de Notre-Dame, devenu plus tard la cour de la maîtrise, on peut voir, dans le mur du Palais, l'encadrement ogival d'une porte murée. C'est par là que sortit le Pape, le 11 mars 1403, emportant sur sa poitrine une hostie consacrée et une lettre du roi de France. L'ouverture était déjà murée à cette époque ; mais comme ce côté du Palais n'était plus étroitement gardé, on put facilement enlever quelques pierres. A la nuit tombée, quatre hommes sortirent de là sous des habits d'emprunt : c'était le Pape, son médecin, un de ses camériers, et un seigneur aragonais. Ils étaient attendus un peu plus loin par quatre autres : le connétable d'Aragon, Jacques de Prades, un chevalier et deux clercs.

Tous arrivèrent sans encombre, non pas à la maison d'un barbier, comme dit Bertrand Boysset[1], mais à la maison de St-Antoine, d'après Martin d'Alpartil, mieux informé. On a pensé que cette maison de St-Antoine pouvait être l'hospice des Antonins[2], près de St-Didier, dans la rue Figuière. Il semble plus probable que ce fût une de ces hôtelleries, si nombreuses alors au quartier du Limas, car c'est par la porte du Limas (actuellement de l'Oulle) que, le lendemain matin, dès l'ouverture des portes, le Pape sortit de la ville, à cheval, selon Bertrand Boisset, accompagné de François de Paluns. Il était attendu au bord du Rhône par une barque de Bérenger Barthélemy, de Lile, conduite par 14 rameurs, et commandée par un moine de Montmajour[3].

Quelques heures après, le Pape arrivait à Château-Renard, en terre de Provence, où son obédience était déjà rétablie par Louis d'Anjou.

A peine le Pape était il libre, les cardinaux qui l'avaient fait assiéger dans le Palais allèrent supplier Louis d'Anjou de s'entremettre pour une réconciliation qui leur fut accordée à certaines conditions.

1. B. Boisset, *Archiv.*, VII, 367 (14).

2. Le prieur des Antonins, Gilbert du Bos, s'était compromis pour Benoît XIII pendant le siège. Le 28 novembre 1401, il fut « mis à « l'écheslle et mitré, et puis porté à cheval par toute la ville avec une « toile devant lui où estait peint le Palais et cité d'Avignon... pour ce « que ledit prieur voulait trahir la ville. » Noël Valois, *Restitution de vieilles annales avignonaises*, p. 9.

3. B. Boysset, *loc. cit.*, p. 367 (14), et Noël Valois, *La France et le grand Schisme*, III, 325.

Quant à la ville d'Avignon, « dès le 28 mars, dit une chronique locale, elle se mit d'accord avec le Pape ; le comté de Venisse (Comtat Venaissin) rendit obéissance au pape Benoît XIII et firent procession à Carpentras et portèrent la bandière du Pape qui était à Château-Renard [1]. »

« Le 31 mars, à la suite d'une assemblée populaire, les clefs d'Avignon furent portées à Château-Renard, les barricades brûlées, les maisons illuminées, les cris de : Vive le Pape ! proférés jusqu'au milieu de la nuit par les habitants, auxquels, du haut des tours et des murs du Palais, répondaient les gens de Benoît XIII. Le 2 avril, les syndics allèrent prêter serment ; le 4, on arbora, au son de la musique, les bannières du Pape sur les tours de la ville et sur les monuments publics ; le 5, une grande procession se déroula dans les rues ; marchaient en tête deux cents enfants, portant chacun au bout d'un jonc l'écusson de Benoît XIII [2]. » La liberté du Pape hors du Palais avait suffi pour ce revirement prodigieux.

1. Bibl. du Musée-Calvet, ms n° 2394, f° 59

2. Noël Valois, *op. cit.*, III, 331, d'après Martin d'Alpartil, B. Boysset, etc.





XX

Le Palais après le départ de Benoît XIII

Benoît XIII ne revint plus à Avignon, mais il fit renouveler au Palais les vivres et les munitions, y replaça une garnison catalane, et nomma comme capitaine général de la ville Raymond de Perillos. Dans l'amnistie générale qu'il accorda aux Avignonais, il stipula que les brêches faites aux murailles et tous les dégâts causés par l'artillerie dans le Palais seraient réparés aux frais de la ville [1].

En prévision d'éventualités nouvelles, il augmenta les défenses de la forteresse pontificale.

L'an 1404 et le premier de février, le pape Benoît fit rompre toutes les maisons qui étaient autour du grand Palais [2].

Ces maisons assez rapprochées avaient servi de postes couverts pour tirer sur les assiégés En les faisant raser, le Pape supprimait pour l'avenir ce moyen d'attaque. La place du Palais fut ainsi déblayée et agrandie en son état actuel.

« Le 14 du dit mois, le pape Benoît fit poser la « première pierre de la muraille qui part de Notre-

1. Noël Valois, *ibid.*
2. Bibl. du Musée-Calvet, ms. 2394, f° 59 v°.

« Dame des Doms et va finir au petit Palais [1]. » C'était un rempart destiné à relier le Palais des Papes et la cathédrale avec le petit Palais ou évêché (Petit-Séminaire), et comme ce dernier édifice se rattachait lui-même à la tour du pont, dans un nouveau siège, tout cet ensemble devait assurer les communications avec le dehors.

« Le 25 janvier 1405, à l'heure de vespres, dit « la même chronique, tomba le clocher de Notre- « Dame de Doms, de quoy en furent cause les « Catalans. » — Un autre manuscrit porte : « On « disait que, pour seur, les Catalans l'avaient fait « tomber [2]. » Cependant Bertrand Boysset ne re- reproduit pas cette accusation et se borne à ajouter qu'en tombant le clocher écrasa quelques fortes toitures qui étaient dessous [3]. Il n'est pas possible de savoir si cette chute entrait dans le plan du dégagement des abords du Palais, ou si elle ne fut que la conséquence fortuite d'ébranlements et de détériorations causés pendant le siège ; mais, comme elle supprimait un danger pour le Palais et une gêne pour le tir des bombardes, il était naturel qu'on l'attribuât aux Catalans dont elle servait les desseins [4].

1. Bibl. du Musée-Calvet, ms. 2394, f° 59 v°. — Noël Valois, *Essai de restitution d'annales avignonaises*, p. 13.

2. *Ibid.*, p. 13.

3. B. Boysset, *Archiv.*, VII, 373 (16) : « *Tombet sus de quapelas et aquelas fondet.* »

4. Le bas du clocher resta debout et fut conservé dans la reconstruction. L'ancienne ordonnance comprenait des étages de colonnettes engagées qui ne furent pas reproduites dans la partie refaite. Ce qui en reste fait reconnaître facilement le point de jonction des vieilles et nouvelles bâtisses.



XXI

Le second siège du Palais

Il faut passer sur tous les faits du schisme qui ne se rattachent pas directement au Palais d'Avignon.

Après les fortunes les plus diverses, Benoît XIII fut abandonné de nouveau par la cour de France. Tandis qu'aucune conciliation ne pouvait aboutir entre les Papes d'Avignon et de Rome, leurs cardinaux fusionnèrent et tinrent à Pise le concile général qui crut mettre fin au schisme en proclamant la déchéance des deux pontifes et en leur substituant celui qui ne régna que 11 mois sous le nom d'Alexandre V, et à qui succéda Jean XXIII. Ce fut une complication de plus ; la chrétienté eut alors trois Papes, au lieu de deux.

La France avait adhéré au Pape nommé à Pise ; mais les officiers de Benoît XIII régissaient toujours Avignon et le Comtat Venaissin. Son neveu Rodrigue de Luna y exerçait les fonctions de recteur et les États lui votaient des subsides.

Le duc de Berri voulut prendre à Benoît XIII ce refuge d'Avignon, pour lui ôter l'espoir d'y revenir. Au mois de mars 1410, il chargea Randon,

seigneur de Joyeuse, d'exiger la soumission des Avignonais, et celui-ci les fit sommer par un trompette qui s'avança avec une petite troupe sur le pont d'Avignon. Mais Rodrigue de Luna les fit charger; les officiers furent emprisonnés, et l'instrument du trompette brisé [1].

Au mois d'avril, on annonça la venue du cardinal de Thury, légat et vicaire général dans le Comtat pour le pape de Pise, Alexandre V. Pour s'assurer de la fidélité des Avignonais, Rodrigue avait enfermé dans le Palais douze notables comme otages. « Mais le dernier jour d'avril 1410, M. de « Joyeuse, dit l'Hermite, et l'archevêque de Lyon « et le sénéchal de Beaucaire entrèrent à Avignon « avec mille arbalétriers [2]. » La ville se déclara pour Alexandre V et le siège du Palais commença. Il devait durer environ un an et demi.

« Le 19 de may, entra la grosse bombarde d'Aix « en Avignon, pour tirer à l'encontre du Palais, y « ayant 36 chevaux pour la tirer, et elle commença « à tirer contre la tour de Celle à 23 de may [3]. »

Le légat fit des armements extraordinaires, pour lesquels laïcs et clercs durent contribuer. Les couvents se dépouillèrent [4]. Les Célestins vendirent, le 27 septembre 1410, cinq des lampes d'argent qui avaient été offertes en mémoire du

1. Noël Valois, *La France et le grand Schisme*, t. IV, p. 161 *Archives d'Avignon*, B. 39.

2. Noël Valois, *Restitution d'anciennes annales avignonaises*, p. 15.

3. Bibl. du Musée-Calvet, ms. 2394, f° 60

4. Noël Valois, *La France et le grand Schisme*, t. IV, p. 163.

bienheureux Pierre du Luxembourg [1]. Carpentras procura des volontaires et des machines de guerre [2]. Le roi de France avait abandonné au pape Jean XXIII, pour les frais du siège du Palais d'Avignon, 15.000 florins à prendre sur le produit de la décime levée en France [3]. La ville se ruina pour plusieurs années, en achats de munitions et en levées d'hommes. Elle avait fait fabriquer une énorme bombarde dans le genre de celle d'Aix, qui fut braquée contre le Palais [4].

Grâce au rempart construit récemment entre le Palais et l'évêché, Rodrigue resta assez longtemps maître du pont, et comme il était assiégé par les gens du roi de France, il usait de représailles, s'emparait des barques royales, faisait des prises en terre française, dans les îles du Rhône, à Villeneuve et dans les environs. Bertrand Bermond, coseigneur des Issarts [5], fut emmené prisonnier au Palais [6]. Un serviteur du cardinal de Saluces, pris dans son lit à Villeneuve, et bien d'autres, durent se racheter par de fortes rançons [7]. Mais le 13 décembre 1410, les Catalans perdirent la tour du

1. Bibl. Nat., ms. latin 8971, f° 151.
2. Expilly, *Dict. géographique*, t. II, p. 89.
3. Noël Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 164.
4. Bibl. du Musée-Calvet, ms. 2294, f° 60 v° : « Les derniers jours de décembre fut tirée la grosse bombarde que fit faire la ville d'Avignon, et la mirent devant le grand Palais, sur la muraille nove, et commença à tirer la veille de Noël, à l'encontre du mur nouveau. »
5. Château fortifié sur la rive droite du Rhône, à 8 kilomètres d'Avignon.
6. *Archives d'Avignon*, B. 39.
7. Noël Valois. *op. cit.*, IV, p. 165.

pont, qui s'écroula, minée par les gens de la ville [1]. Coupés de leurs communications avec le pont, ils voulurent le rendre inutile pour les assaillants et « ils le rompirent grandement [2]. »

Le légat usa des armes spirituelles. « Le 12 jan- « vier 1411, fut publiée la bulle de Jean XXIII de « la croisade contre tous ceux du Palais qui te- « naient le parti de Benoît XIII [3]. » Des indulgences étaient promises à ceux qui, pécuniairement ou personnellement, y prendraient part.

Cependant le siège se poursuivait sans changement appréciable. Mines, machines de guerre, projectiles de toute sorte ne parvenaient pas à entamer les défenses du Palais [4].

« Le 15 février, jour de dimenche, la ville « d'Avignon bailla l'assaut au grand Palais à la « Roque des Dons, que tenait M. Rodigro, qui te- « nait le parti de Pierre de la Lune, son frère, là « où il resta plus de 1000 hommes sur place [5]. »

La famine parut l'unique moyen de réduire la garnison du Palais. On redoubla de vigilance pour qu'aucun approvisionnement ne pût y pénétrer. « Le samedy 21 febvrier, furent décapités deux

1. Bibl. du Musée-Calvet, ms. 2394, f° 60.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. Noël Valois, *op. cit.*, IV, p. 165, d'après Martin d'Alpartil.
5. Ms. précité du Musée-Calvet, f° 60 v°. Deux autres manuscrits de la Bibliothèque Nationale (latin 8972, p. 271 et de la Bibliothèque Barberini (XXXVIII, 71), cités par M. Noël Valois : *Reconstitution d'annales avignonaises*, p. 17, portent le nombre des morts à 4000. (Le manuscrit d'Avignon semble plus près de la réalité.)

« hommes d'armes, frères, l'un légitime, et l'autre
« bastard, qui portaient vivres au grand Palais ;
« les testes mises sur la Roque vers St-Fenoulhet [1]. »

Benoît XIII, au printemps de 1411, avait envoyé des secours, qui ne purent arriver jusqu'à Avignon. Les Catalans, débarqués en Provence, furent battus et repoussés par le sénéchal Pierre d'Acigné. Vingt-deux embarcations, qui tâchèrent de remonter le Rhône, trouvèrent des chaînes tendues à Arles [2]. D'autre part, au mois de juin, Charles VI envoyait au secours des Avignonais son chambellan, Philippe de Poitiers, avec ordre « de
« convocquer et assembler tant de noz hommes,
« vassaulz et subgiez, que bon lui semblera, afin
« que la besoingne puist prendre plus briefve
« conclusion [3]. »

C'était surtout les imprenables défenses du Palais qui rendaient inutiles tant d'efforts, car Rodrigue n'avait plus avec lui, d'après un texte, que 215 défenseurs [4].

Au commencement de septembre, découragés de ne voir arriver aucun secours, les assiégés parlèrent de capituler ; mais les Avignonais ne vou-

1. *Ibid.* Il y avait un hôpital de N.-D. de Fenouillet au bas du Rocher, vers l'emplacement actuel des Pénitents noirs, au bout de la rue Banasterie.

2. B. Boysset, *Archiv.*, VII.

3. Noël Valois, *La France et le grand Schisme*, t. IV, p. 164, note 3.

4. Reinbold Slecht (Ed. R. Eester), cité dans la *France et le grand Schisme*, t. IV, p. 166, note 2 : « *Et erant in Palacio persone CCXV et copia victualium in vino et pane.* »

laient, paraît-il, rien entendre, sinon de les *assommer tous, comme animaux à l'abattoir* [1].

Charles VI fit intervenir son chambellan, Philippe de Poitiers, l'un des capitaines du siège, qui négocia une capitulation conditionnelle. Si dans cinquante jours la garnison du Palais n'était pas secourue, elle aurait le droit de se retirer saine et sauve, ainsi que celle de la forteresse du Rocher des Doms. En attendant, les assiégés recevraient chaque jour : « cinq moutons pour vivre et huit « barraux de vin vieux, et devoint avoir 8 florins « de poisson, ou des œufs quand on ne mange pas « de chair [2]. » Jacques de Talais, Jean Diegue et Remons, qui était capitaine de la Roque de Dons, s'en allèrent, avec deux pages, vers Benoît XIII, pour l'informer de cet arrangement ; mais les cinquante jours passèrent sans que le dernier Pape d'Avignon pût secourir ses défenseurs.

« Le 23 novembre 1311, fut baillé le Palais à ceux « du Pape Jean, et les Catalans qui tenoint pour « le pape de la Lune [3] en sortirent ; et ceux de la « ville rompirent la muraille nove et la tour et « toutes les murailles qui étaient sur la Roque de « Dons, tellement que l'on applana tout. Et les

1. *Cives attendunt et eorum mentes disposite sunt dictos cathalanos tractare sicut tractantur animalia in macello.* » Bibl. Nat , ms. latin 8975, f° 190. — Noël Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 169, note 1.

2. *Restitution d'annales avignonaises*, p. 18.

3. C'est la traduction du nom de Benoît XIII, Petrus de Luna. Ses armes parlantes portaient un croissant de lune renversé d'argent sur un chef de gueules, le reste de l'écu d'argent.

« Catalans se retirèrent à Villeneuve [1]. » François de Conzié, archevêque de Narbonne, prit possession des lieux au nom de Jean XXIII.

La grande histoire du Palais des Papes d'Avignon était finie.

1. Ms. précité du Musée-Calvet.





XXII

Le Palais jusqu'à l'extinction du schisme

Le schisme se prolongea jusqu'en 1429. En attendant que l'unité, définitivement recouvrée par l'Église, permît de statuer sur le sort des États pontificaux de France, les Papes qui les eurent dans leur obédience s'employèrent à relever, dans le Palais, les ruines que les Catalans y avaient laissées.

Certaines parties étaient entièrement dévastées. Lors du premier siège, les défenseurs du Pape avaient manqué de combustible, après l'incendie du bûcher, qui avait consumé la provision préparée pour deux ans ; on fut réduit, pour cuire la nourriture journalière, à prendre le bois des toitures, et beaucoup de bâtiments restèrent ainsi découverts [1]. Ce détail permet de juger du reste.

Aussi, dès le départ des Catalans, Jean XXIII publiait une série de bulles affectant aux réparations

1. Chronique du religieux de St-Denis, éd Bellaguet, t. II, p. 652 ; liv. 19, c. 8 : « *Ad tantam quoque necessitatem perductus est, quod, deficientibus lignis,* MULTA TUGURIA DISCOOPERIRI OPORTUIT *ut inde comestibilia coquerentur. Continuando assultus, palatium multum dampnificatum est.* »

du Palais : les successions en deshérence d'Avignon et du Comtat, — les soldes de certains décimes ou subsides imposés dans les provinces du Midi, — les cens dus par l'évêque et le chapitre de Maguelonne et par la ville de Montpellier, — 500 florins à prendre sur la dépouille de Jean de Lavergne, évêque de Lodève, etc.[1]. La tour des Anges fut alors réparée[2]. Mais le malheur maintenant s'acharnait sur le vieil édifice. « Le 7 de mai 1413, jour de dimenche, « au matin, le feu se prit au grand Palais qui « brula tout le Consistoire et le grand tinel (salle « à manger), et la cuisine secrète, la bouteillerie, « la dépence tant d'ault que de bas[3]. » Un autre chroniqueur fait remarquer qu'au Palais était commandant Marin, neveu du pape Jean XXIII, « alors que feut audit Palais un grand et horrible « feu, et portait ledit Marin en sa devise une « bluette[4]. » Après coup, cette particularité parut une prédestination. Il ne resta que les murs de la grande aile entre les deux cuisines, où était au rez-de-chaussée le Consistoire, et au premier étage la salle à manger de cérémonie. Elle fut appelée depuis la *Salle brûlée*. J'ai indiqué ci-dessus quel conte ridicule s'était greffé sur cet incendie,

1. Noël Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 171, note 4 ; avec dates des bulles et indications des registres du Vatican.

2. *Intr. et exit.*, n° 377 (Exitus sigilliferi, 1413), f° 65, Eh. 669 : « *Andree Senis magistro seu directorio operum palatii apostolici Avenionensis, pro reparationibus factis circa tecta turris Plumbi.* »

3. Ms 2394 du Musée-Calvet, f° 60 v°.

4. Ms. lat. 8975, Bibl. Nat., p. 296. — *Restitution d'annales avignonaises*, p. 20.

présenté comme une vengeance de Rodrigue et des Catalans qui étaient déjà partis depuis près de deux ans [1].

La ville s'empressa de réparer les dégâts du pont et des remparts

« Le 15 juin de 1414 fut mise la première pierre « de la tour du pont qui avait été rompue du temps « de la guerre du grand Palais, et les consuls de « la ville la pausèrent [2]. La ville fit bastir la dicte « tour entièrement [3]. »

Quelque temps après, un bruit se répandit à Avignon que le Palais aurait peut-être bientôt pour hôte le pape Jean XXIII. L'empereur Sigismond s'efforçait alors de mettre un terme à ce schisme, que le concile de Pise avait aggravé en ajoutant un troisième pape à ceux qui se partageaient la chrétienté.

Il avait obtenu du pape Jean XXIII qu'un concile s'ouvrirait à Constance, le 1er novembre 1314, pour arriver à l'unité de l'Église. Avant de prendre part à ce concile, les princes français voulaient avoir une conférence avec Jean XXIII, reconnu pour Pape légitime dans le royaume. Ce dernier indiqua pour lieu de rendez-vous le Palais d'Avignon. Le Pape comptait venir par mer de Pise à Marseille. La ville voulut armer à ses frais une des galères qui l'amèneraient. Ce fait, peu connu, est consigné

1. Voir ci-dessus, p. 137.
2. Ms. 2394 d'Avignon, f° 60 v°
3. Ms. lat. 8975, Bibl. Nat. p. 305. — *Restitution d'annales*, p. 20.

dans la chronique manuscrite avignonaise dont j'ai déjà fait de nombreux extraits.

« L'an 1414 et le 2 septembre[1], partirent d'Avi-
« gnon les ambassadeurs pour aller quérir le dict
« pape Jean XXIII, à savoir : Jean Cabassole, Jac-
« ques Pélegrin, Jean Tronchin, avec trois galè-
« res, l'une aux despans du dict Pape, une de la
« ville, et l'autre du chamberlan[2]. »

Mais les événements ne permirent pas à Jean XXIII ce voyage d'Avignon, dont les préparatifs devaient lui être plus tard reprochés avec une injuste acrimonie par ses adversaires, qui allèrent jusqu'à l'accuser faussement d'avoir fait mettre le feu au Palais d'Avignon par son neveu Marin[3]. Les galères allèrent à Pise, mais revinrent vides à Marseille. Le 1er octobre 1414, un mois avant la date fixée pour l'ouverture du concile, Jean XXIII partit, non pour Avignon, mais pour Constance, où il n'allait plus qu'à regret, car l'issue lui paraissait maintenant incertaine et redoutable, tant il voyait d'intrigues s'agiter autour de lui.

En effet, dès les premiers jours, un courant se forma pour exiger indistinctement la cession des trois papes. Il fut même question, pour faciliter

1. Le manuscrit porte, par erreur, 2 décembre.

2. Bibl. Nat., ms. latin 8975, p. 308. *Restitution d'annales avignonaises*, p. 21.

3. Bibl. Nat. ms. latin 9513, f° 17 v° : « *Multa gravia et frustratoria onera etiam Gallicis in Avinione tirannice ad diversos fines dampnatos imposuit et presertim tam in veagio facto apud Pisas cum galeis sub colore eundi apud Avinionem, quam in combustione apostolici Palacii Avinionensis per dominum Marinum, nepotem suum.* »

une entrevue entre Benoît XIII, Jean XXIII et l'empereur Sigismond, de transférer le concile à Avignon [1]. Ce ne fut ni le Pape, ni le Concile, mais l'Empereur seul qui vint un an plus tard dans cette ville, au cours d'un voyage infructueux qu'il fit jusqu'à Perpignan pour obtenir de Benoît XIII sa renonciation à la Papauté.

« Le 22 décembre 1415, dit la chronique déjà « citée, l'empereur vint à Avignon et entra par le « portail St-Michel, auquel la ville fit grand hon- « neur. Et d'autant qu'estoit nuict quand il entra, « l'on lui fit compagnie avec cinquante torches, et « lui mirent dessus un moult riche poile (dais), en « lequel estoint ses armes, et les armes du Colliège « qui sont deux chefs, et les armes de la ville ; et « portoint le poile les viguier, assesseur et consuls « d'Avignon, qui estoint tous vestus d'escarlate « rouge. Et fut loger à la livrée du Collège de « Poitiers, auprès de St-Agricol, laquelle estoit « moult richement parée. Et ceux de la ville lui « firent un somptueux don de vivres. En ce temps- « la, n'y avait point de pape [2]. Le dit empereur, « qui s'appelloit Sigismond, venoit de Perpignan « pour les affaires de l'Église. Et la ville lui donna « 2000 francs en or [3]. »

Il suffit de citer textuellement la même chronique

1. Noël Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 272.

2. L'auteur veut dire qu'il n'y avait plus de pape officiellement reconnu par le concile, qui avait déclaré déchus les trois titulaires dont le schisme s'alimentait.

3. Bibl. du Musée-Calvet, ms. 2394, fol. 61 v°.

pour avoir le résumé des événements jusqu'à la fin du schisme, et leurs conséquences pour Avignon et son Palais.

« Le 4 de janvier 1416, vinrent nouvelles à « l'empereur de par le roy d'Aragon, et le roy « d'Espagne, et le roy de Navarre, et le roy de « Portugal ; le comte d'Alemagne *(sic)*[1], le comte « de Fois et d'autres seigneurs levèrent l'obéissance « du tout à Pierre de Lune, et l'on fit crier que « personne ne lui eut apporté obéissance ; lequel « s'en alla à Peniscole, à son pays de Catalogne.

« Au 8 de janvier susdit, l'empereur fit faire « procession générale et grands feus de joye par la « ville d'Avignon, et fit faire une messe solempne « à Nostre Dame de Dons, et vint la procession aux « Cordeliers ; l'empereur suivit toujours la proces- « sion à pié. Et après le diner, fit danser chez le « sire Anthoine de Mardoche avec les dames de la « ville, en donnant à chacune ung diamant en- « chassé en anneaux d'or. Le 13 de janvier 1416, « s'en alla dormir au pont de Sorgues, ayant de- « meuré en Avignon vingt-trois jours[2]. »

Ce n'était point sans motif que l'empereur Sigismond fit en cette ville un si long séjour, et y présida tant de cérémonies solennelles. Il voulait ainsi s'assurer qu'elle ne donnerait pas occasion à une prolongation du schisme ; car Jean XXIII se proposait de fuir le concile de Constance qui venait de

1. C'est d'Armagnac qu'il faut lire.
2. *Ibid.*

le déposséder. Il voulait se fixer à Avignon, où il se flattait que la France le soutiendrait encore. Sur quoi l'empereur avait dit : « Laissez-le faire ; où qu'il aille, je saurai bien le rattraper, même dans la citadelle du Palais d'Avignon ; je l'en arracherai de force de mes propres mains[1]. »

Pour éviter toute surprise, l'empereur fit étroitement surveiller Jean XXIII, et puisque des trois papes concurrents l'un, Grégoire XII, était démissionnaire, et les autres déclarés déchus par le concile, il fit procéder, le 11 novembre 1417, à un nouveau conclave qui choisit Othon Colonna. En l'honneur du saint de ce jour, l'élu prit le nom de Martin V. Il fut reconnu par la France et bientôt par presque toute la chrétienté. L'empereur Sigismond avait enfin rétabli l'unité de l'Église.

« Le dit Pape fut couronné à Constance le 21 de « novembre 1417, un dimenche ; et l'on fit crier à « Avignon que toutes les boutiques fussent fer- « mées durant une semaine entière. Et, le 2 dé- « cembre, firent en Avignon une grande et « solempne procession pour le couronnement du « pape Martin V, et firent grand feste, et les « consuls portèrent les bandières, partant de « Notre-Dame de Dons pour aller aux Cordeliers, « accompagnés de trompettes et à grand nombre « d'instruments[2]. »

1. *Amplissima collectio*, t. II, c. 1446. — Noël Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 303.

2. Bibl. du Musée-Calvet, ms. 2394, f° 61 v° et 62.

D'une réponse faite, le 20 février 1418, par Martin V à un envoyé florentin, il résulterait que les Français firent alors de grandes instances pour que le Pape ramenât sa cour en France et y tînt le prochain concile général pour la pacification et la réforme de l'Église[1].

Un passage de la chronique avignonaise confirme pleinement cette information :

« L'an 1418, et le 23 de janvier, l'ambassade « d'Avignon s'en partit pour aller à Constance « quérir le pape Martin, et estoit ambassadeur « messire Antoine Viron, assesseur ; le sire Jean « Tronchin, Hourtigou Hortigo, et Angelin Bar- « tomieu, et messire Pierre Allemand, lequel es- « toit viguier d'Avignon[2]. »

« Le 7 avril 1418, les ambassadeurs d'Avignon « s'en retournèrent de Constance de la cour du « pape Martin[3]. »

Mais, sans doute, la réponse du Pape n'avait pas été décourageante, car la démarche fut renouvelée.

« Le 25 juing 1418, M. le chambellan et huit « ambassadeurs allèrent quérir le dit pape Mar- « tin V à Genne, et furent messire Antoine Viron, « messire Pons Trangnier, messire Jourdan, Jean « de Sauze, Jean de Cary, messire Jean de Cas- « saignes, Georges Bériton, Jacques de Dinos. »

1. Noël Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 409. — *Commissioni di Rinaldo degli Albizzi,* t. I, p. 293.

2. Bibl. du Musée-Calvet, ms. 2394, f° 62

3. *Ibid.*

Cette deuxième ambassade ne ramena pas le Pape ; mais peut-être Martin V considérait-il le retour à Avignon comme une éventualité possible, car l'année suivante il faisait procéder, par un bref spécial, à des réparations complètes non seulement du Palais, mais de ses annexes : palefrenerie, greniers de la porte Ayguière, et même du château de Sorgues [1].

Mais la pacification rapide de l'Italie permit à Martin V d'aller siéger à Rome.

En 1419, Jean XXIII avait renoncé définitivement à toute prétention à la Papauté. Benoît XIII, mort à son château de Péniscole, avait protesté indéfectiblement jusqu'à son dernier souffle qu'il était pape légitime, et il avait fait jurer à ses trois derniers cardinaux de lui donner un successeur. Ils le firent dans un conclave tenu à Péniscole, le 28 mai 1423 ; mais cet élu, impuissant, après quatre années d'efforts stériles dans une minime obédience, où il avait pris le nom de Clément VIII, se démit le 26 juillet 1429, et ses cardinaux firent, pour la forme, une élection où ils donnèrent leurs voix à Martin V. Cette fois le schisme d'Occident était bien fini.

Le concile de Bâle essaya de le faire renaître, et l'antipape Félix V fit faire une tentative pour s'emparer d'Avignon. Elle échoua, et ses principaux auteurs furent pendus aux portes de la ville.

1. Eh., p. 669. Le bref de Martin y est reproduit en entier.

Avignon dut se contenter désormais d'être, jusqu'à la Révolution, la capitale amoindrie, mais indépendante et enviée, de l'enclave pontificale au royaume de France.





XXII

Le Palais sous les légats et vice-légats

Dès que les Souverains Pontifes ne résidèrent plus à Avignon, ils firent administrer cette ville et le Comtat Venaissin par un légat. C'était généralement un cardinal investi de tous les pouvoirs civils et militaires, et ayant sous ses ordres, outre sa maison, les fonctionnaires préposés aux divers services de la ville et de la province. Quelque intérêt que pût offrir l'étude de cette organisation administrative, il faut se borner strictement à dire ce que devint le Palais des Papes sous ce nouveau régime.

Le légat, ses principaux officiers et leurs bureaux n'en occupèrent qu'une partie réduite, et de vastes locaux, désormais sans emploi, ne furent plus suffisamment entretenus. Où trouver les fonds nécessaires pour ces énormes bâtisses, trop disproportionnées avec les besoins et les ressources de la légation ? Les revenus du petit État pontifical étaient absorbés par les dépenses ordinaires. Quant aux taxes spéciales établies à diverses reprises pour l'entretien du Palais des Papes, elles ne four-

nissaient que des produits minimes en regard de l'immensité des travaux.

De 1476 à 1503, un des plus célèbres légats d'Avignon, le cardinal *della Rovere*, ou du Roure, mit à restaurer le Palais et les autres monuments de la ville[1] la même ardeur qu'il déploya plus tard à Rome, lorsque, devenu le grand pape Jules II, il attacha son nom à la reconstruction de la basilique de St-Pierre. Cependant son successeur, Léon X, signalait dans plusieurs brefs l'urgente nécessité d'entreprendre des réparations générales au Palais d'Avignon, dont il avait, disait-il, constaté lui-même les menaces de ruine prochaine.

Son légat, de Clermont-Lodève, qui gouverna Avignon et le Comtat Venaissin pendant 27 ans, seconda de son mieux les intentions pontificales. Certains auteurs ont même dit que, non content de réparer, il ajouta. Valadier va jusqu'à prétendre que ces constructions nouvelles gâtèrent les jardins[2], bien que la voix publique les eût gratifiées du nom laudatif de *La Mirande*[3]. Il est im-

1. Le cardinal du Roure répara les remparts et restaura de fond en comble les bâtiments de l'évêché. Ce fut le premier archevêque d'Avignon ; son oncle, Sixte IV, en le nommant à ce siège forma en sa faveur une province ecclésiastique dont Avignon fut la métropole. Le nom de ce cardinal est resté à une rue d'Avignon, où il avait institué un collège d'étudiants. Cette rue, qui longe la préfecture, s'appelle toujours rue *Collège du Roure*.

2. Valadier. *Le labyrinthe royal de l'Hercule gaulois*, p. 30 : « Le cardinal de Clermont gasta les beaux vergiers, y faisant établir la Mirande et cette grande gallerie qui occupe la plus grande part de ces jardinages. »

3. Il n'est pas certain que les constructions du jardin aient pris le nom de Mirande du latin *mirandus, admirable*. D'autres étymologies seraient peut-être plus acceptables.

possible de contrôler cette appréciation, toutes les constructions additionnelles de ce côté ayant disparu avec celles d'Urbain V, mais, d'après quelques documents contemporains, celles du légat de Clermont se bornèrent à un petit bâtiment dans le parterre, entre la tour du jardin (n° 41 du plan) et la rue actuelle du Vice-Légat. Ce bâtiment se détache à l'extrême gauche sur le dessin reproduit ci-dessus, page 307. La galerie avec fenêtres ménagées dans les créneaux de l'ancien rempart, que l'on voit sur le même dessin, dut être également établie ou remaniée par le même légat.

Si on y ajoute l'avant-corps de la porte d'entrée, dont il a été question ci-dessus[1], et un autre avant-corps appliqué dans la cour, devant la tour des Anges et l'appartement des légats, on aura le bilan de toutes les additions faites au Palais par les gouverneurs pontificaux.

Le reste ne consista qu'en remaniements intérieurs qui, loin d'embellir le Palais, en mutilèrent et dénaturèrent certaines parties. On ne saurait cependant le reprocher bien vivement aux légats. Ils ne cherchaient qu'à s'installer le mieux possible, au goût de leur époque, dans d'immenses locaux, trop vastes pour eux et d'une architecture passée de mode. Ils en avertissaient bonnement les visiteurs dans un quatrain qu'ils avaient fait peindre sur les murs de leur salle de réception :

1. Page 350.

QUI VARIAS OPERUM MOLES TURRITAQUE PASSIM
MOENIA DIMENSÆ SUSCIPIS ARTIS OPUS,
INGRESSUS NOSTRAS HUMILES NE DESPICE SEDES,
QUÆRIMUS EX SOLA COMMODITATE DECUS.

Toi qui considères ces masses variées de murs et de tours, œuvre d'un art démesuré, en entrant dans notre humble demeure, ne la méprise pas ; nous ne cherchons d'autre beauté que la commodité.

Cet aveu désarme la critique, mais dispense d'insister sur des aménagements disparus en majeure partie, et que leurs auteurs jugeaient eux-mêmes sans conséquence.

Bientôt les légats, importunés de venir résider à Avignon lorsque Rome ou Paris les retenait, ne gardèrent que le titre qu'ils faisaient mettre sur les monnaies pontificales frappées à Avignon ou dans le Comtat, et déléguèrent leurs fonctions. On comprend, pour ne citer qu'un exemple, que le cardinal-légat d'Avignon Charles de Bourbon, proclamé roi de France sous le nom de Charles X par les ligueurs qui voulaient écarter Henri IV du trône, ne se souciait guère de venir gouverner la capitale du petit état pontifical.

Les Papes mirent bon ordre à cet abus et, à partir de 1693, ils ne nommèrent plus à Avignon que des vice-légats.

Tout modeste que fût leur train au regard du faste des cours depuis le XVIe siècle, ils ne laissaient pas de faire encore assez grande figure et rece-

vaient, au Palais, les rois, les princes du sang et les grands personnages qui quelquefois y séjournaient assez longtemps, comme Louis XIV en 1760.

Un manuscrit anonyme de la Bibliothèque Chigi à Rome nous a conservé une description assez complète du Palais, écrite par un visiteur italien entre les années 1664 et 1667[1]. J'ai donné, il y a quelque temps, la traduction inédite d'un passage de ce manuscrit. Elle a eu la faveur d'être reproduite dans une notice récente[2], et cet accueil m'encourage à user de la pièce entière pour terminer la description du Palais sous les vice-légats.

Grande porte et cour d'entrée

Il n'y avait plus, au Palais, qu'une seule entrée, celle qui existe encore aujourd'hui ; toutes les autres étaient murées. La grande porte, surmontée des armes de Clément VI, était précédée de deux autres, à travers l'avant-corps crénelé, remplacé maintenant par un escalier et une rampe d'accès. En entrant dans la cour, l'aile qui fait face, à côté de la tour des Anges, était doublée, en avant, d'une construction à laquelle on accédait par un large perron extérieur. Elle contenait une vaste pièce appelée salle des *Suisses*, et une autre à la suite, appelée salle des *Chevau-légers*, parce que des déta-

1. Bibliothèque Chigi, G, VIII, n° 224, ancien 135. — Cf. E. Müntz, *L'Histoire des arts dans la ville d'Avignon*, p. 40.
2. L. Duhamel, *Une visite au Palais des Papes*, p. 69.

chements de ces deux corps de la petite armée pontificale y étaient de service et formaient la haie dans les réceptions solennelles. La façade de cette construction était toute couverte de peintures décoratives.

« Sous chaque fenêtre, dit le visiteur italien, se « voit un grand panneau déployé, soutenu par des « enfants ailés, et contenant les armoiries de plu- « sieurs Papes et autres personnages. »

Il cite notamment les armes de Clément VIII, Léon X, Paul V, Grégoire XV, Urbain VIII, et on préparait, au moment de sa visite, la place où devaient figurer celles d'Alexandre VII[1].

Il signale encore les armes des cardinaux Farnèse, Aldobrandini, Barberini, Chigi, Philonardi, Charles de Bourbon, etc. ; celles du prince Ludovisi, de Mgr Corsi, de l'évêque de Carpentras Bardi, de Mgr Dunozet, etc.

Cette décoration à l'italienne produisait, paraît-il, un fort bel effet, au goût du narrateur. Le bâtiment qu'elle ornait et qui formait l'entrée des appartements du vice-légat ont éte démolis lors de l'adaptation du Palais en caserne. Ils figurent encore sur le plan de Pompéany (1801).

1. Ce détail date la relation de la première année du pontificat d'Alexandre VII,1665.

Appartements de la légation

SALLE PONTIFICALE (N° 16 du plan). — Après avoir traversé ces premières pièces, on entrait dans la salle *pontificale* ou salle *de Jésus*, qui faisait face exactement à la grande entrée du Palais, et qui servait de salle d'honneur pour les réceptions. « Au « plus haut point du dessus de la salle, paraît, « dit notre visiteur, le nom de Jésus, figuré en « peinture au milieu d'un disque solaire ; et au- « dessous, *la Rovere ;* et plus bas, deux armes du « cardinal Antonio Barberini. D'autre part, les « armes d'Alexandre VII ; au-dessous, sur les « côtés, celles du cardinal Chigi et du prince Mario « Chigi, général de l'Église. Dans l'angle de la « salle, à droite, sont diverses inscriptions peintes, « mais trop effacées pour être transcrites. A gau- « che, un aigle se soulève en volant à la cime d'un « mont, où est son nid, avec ces mots : *In arduis* « *nidum suum alta petit.* Il gagne son nid en haut, « dans les escarpements. »

On lit ensuite l'inscription suivante :

SUMM. PONTIF. QUI VEL AVENIONE SEDERUNT, VEL INTRA EJUS LEGATIONIS FINES ACCESSERUNT.

Au-dessous étaient les armes de tous les Papes qui avaient siégé à Avignon ou qui étaient venus dans le pays Venaissin.

De l'autre côté, on lisait cette inscription :

P. LEG. AVEN. QUI PRO SS. RR. PP. ET S. SEDE APLICA
ATQUE EMIN. LEGATIS IIS ABSENTIBUS LEGATIO
NI AVEN. SUMMA CUM POTESTATE PRAEFUERUNT
AN. M. D. XL

Au-dessous étaient les armoiries des vice-légats.

Cette salle de Jésus est maintenant morcelée et méconnaissable. Une partie servait, dans le casernement, de salle du rapport.

ANTICHAMBRE (N° 14 du plan). — De la salle pontificale on passait dans l'antichambre des légats, située dans la tour des Anges, là même où était primitivement la chambre du camérier, transformée plus tard en chambre des grands écuyers du Pape : « On y voit, dit notre visi-
« teur, sur une des portes, les armoiries en
« marbre blanc de Clément VIII, et au-dessous
« celles du cardinal légat Oct. d'Aquaviva, avec
« une inscription à leur nom. En face est une
« autre porte aux armes et inscription du cardinal
« vice-légat Bagni. »

CHAPELLE DU VICE-LÉGAT (n° 15 du plan). —
« Cette dernière porte donne accès à une chapelle
« peinte en clair obscur, ayant au centre de sa
« voûte les armes d'Urbain VIII. Lorsqu'on y cé-
« lèbre la messe, on peut l'entendre, à la fois, de
« l'antichambre, par la porte de la chapelle, et de
« la salle, par une fenêtre qui s'y trouve pour la
« commodité du service. »

Cette chapelle, installée dans un étage de la tour des Étuves, existe toujours, avec les peintures de sa voûte, détériorées et poussées au noir ; tout le reste a été couvert de badigeon. La porte et la fenêtre dont il est question ci-dessus sont murées ; mais l'encadrement reste bien visible. On entre actuellement dans cette chapelle par une porte ouverte par le génie militaire et donnant dans l'ancienne salle *pontificale* ou *de Jésus*. La fenêtre murée est à droite de cette porte.

APPARTEMENTS D'ÉTÉ ET D'HIVER. — Dans les pièces de la tour de la Garde-robe et autres à la suite se trouvaient installées : la chambre d'honneur, avec le portrait du Pape régnant, au-dessus d'une petite estrade recouverte d'un dais, et diverses autres pièces et chambres de l'appartement d'été [1]. La salle à manger et l'appartement d'hiver étaient du côté de la *Mirande*. Plusieurs cérémoniaux de la cour des légats et plus particulièrement celui de Tolomas nous donnent la description du mobilier et des tentures de soies tissées d'or, de brocatelle, de satin et de velours, qui décoraient ces différentes pièces. Mais la plupart ont été entièrement démolies, comme celles de la Mirande et du quartier de Rome ; les autres ont été recoupées par des plan-

1. L'appartement d'été fut donné en 1600 pour logement à Marie de Médicis, lors de son passage à Avignon, le 19 novembre ; on appela depuis lors ce côté du Palais le *quartier de la reine*. — Valadier, *op. cit.* p 30 : « La tour des Anges, la salle des légats et autres beaux membres qui furent donnés pour logis à la royne. »

chers et des cloisons. C'est à peine si on peut noter, dans une pièce de la tour de la Garde-robe, un trumeau de cheminée aux armes du légat Pascal d'Acquaviva, et un plafond portant aux angles le blason du vice-légat Passionei.

GRANDE CHAPELLE. — La grande Chapelle pontificale servait encore dans les grandes circonstances. Chaque vice-légat y était intronisé à son arrivée. D'après le cérémonial, il devait s'asseoir face à l'assemblée, au-devant de l'autel, sur lequel six cierges étaient allumés. Il était assisté, à droite, par le viguier ; à gauche, par l'auditeur général. Les consuls de la ville et les divers fonctionnaires avaient leur place marquée, selon les préséances. Le procureur fiscal requérait la lecture du bref de nomination, qui était faite par le secrétaire-archiviste, et ensuite avaient lieu les compliments d'usage en assauts d'éloquence et de bel esprit.

Pendant la semaine sainte de l'année 1660, Louis XIV était à Avignon, où il s'arrêta pendant quinze jours, en allant à l'entrevue matrimoniale de St-Jean-de-Luz. Il y eut à cette occasion des cérémonies solennelles, comme la vieille chapelle pontificale n'en avait plus vu depuis le départ de la cour romaine. Une chronique locale nous en a gardé le tableau.

« Le roi, accompagné de toute sa cour, entendit « tous les offices de ténèbres à la grande Chapelle « du Palais, où est le logement ordinaire de M.

« l'auditeur. On avait dressé un grand théâtre[1],
« au milieu de la chapelle, d'environ trois ou
« quatre pans de hauteur, sur lequel on avait mis
« un grand tapis violet, avec deux prie-dieu, l'un
« pour le roi, l'autre pour la reine[2], avec deux
« chaises à bras et deux placets[3] pour Monsieur[4] et
« Mademoiselle[5]. M. le cardinal de Mazarin[6] était
« à terre, au-devant du théâtre, regardant l'autel,
« sur un placet. Les lamentations se chantèrent en
« italien par la musique du cardinal. La cour était
« composée du prince de Conti[7] et de sa femme,
« de M. de Mercœur, de M. de Guise, du comte de
« Soissons et de sa femme, de M. de la Meilleraye,
« grand-maître de l'artillerie, de M. de Lionne, de
« M. le maréchal de Villeroy, de M. le grand pré-
« vôt, de M. du Tilly, premier secrétaire d'Etat,
« de MM. du Plessis Guenegaud, de la Vrillère, de
« Brienne, secrétaires d'État, de M. le duc d'Uzès,
« duc et pair, de M. le duc de Créqui, l'archevêque
« d'Arles, l'évêque de Fréjus, l'évêque de Rhodes,
« etc.

« Le jeudi saint, le roi fit la Cène dans la même
« chapelle ; il lava les pieds à 13 pauvres, les ha-

1. Estrade décorée.
2. La reine-mère, Anne d'Autriche.
3. Petits sièges bas.
4. Le duc Philippe d'Orléans, frère du roi.
5. Fille de Gaston d'Orléans et cousine germaine du roi.
6. Mazarin avait été vice-légat d'Avignon en 1634, avant de devenir cardinal et premier ministre.
7. Le prince de Conti, qui fut intendant du Languedoc, eut sa sépulture dans la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon. Sa pierre tombale existe encore.

« billa, les nourrit, leur donna de l'argent ; après, « il fut à Notre-Dame de Doms, où il accompagna « le St-Sacrement, qu'on porta du grand autel à la « chapelle du pardon, avec un flambeau à la « main. »

La grande Chapelle de Clément VI était toujours très admirée : le visiteur italien la décrit ainsi :

« Elle n'est pas inférieure en grandeur à celle « du Quirinal, ou à celle du Vatican. Certains « veulent même dire qu'elle a été le modèle et « l'original de celles de Rome. Mais, conformément « à l'usage et à la pureté de style de son siècle, on « la voit sans aucun ornement ajouté de stuc ou de « peinture dont on aurait pu la rehausser, et on y « remarque seulement les armes peintes de quel- « ques pontifes modernes.

« L'autel est situé au plus profond de la chapelle, « et au-dessus, en lieu très élevé, se voit le blason « peint du pape Paul V, sous lequel est placé celui « du cardinal Borghèse, puis à droite celui du « cardinal Philonardi, et à gauche celui d'un autre « cardinal Borghèse. A l'extrémité opposée de la « chapelle, sur le plus haut de la paroi, sont pla- « cées les armoiries des papes Clément VIII, « Sixte V, Pie V, et celles des cardinaux Conti, « Farnèse, Charles de Bourbon et de son co-légat « Jacques d'Armagnac, etc.

« De ces deux derniers cardinaux les armes se « voient aussi, au devant d'autel, et peintes sur les « vitraux des fenêtres. Sur la porte, sont sculptées

« dans le bois les armes du cardinal Philonardi, et
« de même sur la porte qui fait communiquer
« l'entrée de la chapelle avec la grande salle et les
« autres pièces. Sur la frise de cette porte on lit
« le nom du cardinal Philonardi.

« A la sortie de la chapelle par la porte princi-
« pale, on voit, en face, sur la paroi opposée de la
« salle, le blason en marbre de Pie V, et de chaque
« côté, mais plus bas, ceux du cardinal de Bourbon
« et de son co-légat, avec leurs noms au-dessous,
« gravés sur marbre. »

Il ne reste plus de toutes ces décorations que quelques traces de blasons peints dans la grande Chapelle.

LOGEMENT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL (n° 11 du plan).— Dans le récit des cérémonies auxquelles assista Louis XIV, on a pu voir que l'*Auditeur général* était logé du côté de la grande Chapelle. C'est en effet dans la tour du Vestiaire ou de St-Laurent, appropriée à son usage, que résidait ce premier officier de la légation. L'auditeur général était le président du tribunal qui avait remplacé à Avignon celui des auditeurs de Rote, transféré à Rome depuis le départ du Pape. Il s'appelait la *Rote d'Avignon* et se composait de six membres, y compris le président. Une bulle de Pie IV, en date du 25 juin 1566, avait attribué à ce tribunal la connaissance en appel de toutes les affaires litigieuses d'Avignon et du Comtat, et la taxation des dé-

pens [1]. L'auditeur général était le plus haut fonctionnaire de l'ordre judiciaire et même de la cour avignonaise, car il avait le titre de lieutenant général de la légation [2]. Au congé des grandes visites, le vice-légat accompagnait l'auditeur général jusque sur le perron de l'*escalier des Suisses*, c'est-à-dire dans la cour d'entrée, au-devant de l'endroit où est maintenant un autre escalier créé par le génie militaire pour descendre aux anciens jardins. Celui des Suisses montait au contraire extérieurement de la cour aux appartements du légat, en face de la porte d'entrée, et il a disparu avec eux. C'était la limite de ce qu'on appelait les appartements nobles et des politesses officielles [3]. L'escalier des Suisses est encore porté sur le plan de Pompéany (1801).

La partie du Palais adjacente à la tour St-Laurent avait pris le nom de *quartier de l'Auditeur général*. Sur la place actuelle de la Mirande, il y avait alors une entrée spéciale pour les services judiciaires.

Les étages de cette tour avaient été doublés en coupant leur hauteur très considérable par des planchers intermédiaires. On avait de plus gagné deux petites pièces supplémentaires en jetant deux ponts entre les contre-forts extérieurs du côté de la

1. Bibl. du Musée-Calvet, ms. 2823 : *Recueil sur l'organisation judiciaire d'Avignon et du Comtat*, f° 224. — Ms. 2825, mémoire de M. Collet, président du Tribunal d'Avignon, sur la justice avant 1790, f° 353 v°.

2. Ibid., *Cérémonial de la Rote*, f° 151.

3. Ibid., f° 152.

rue Peyrolerie. L'un des cabinets ainsi suspendus aux flancs de la tour possède encore, comme il a été dit ci-dessus, un plafond peint où est représentée la Justice. Bien qu'il soit d'un faible intérêt artistique, il mérite d'être conservé par les souvenirs qu'il rappelle. L'ancien escalier à vis de la tour continuait à desservir les étages multipliés ; il avait suffi d'y pratiquer de nouvelles portes.

L'Audience. — La belle salle du rez-de-chaussée, au-dessous de la grande Chapelle, continuait à servir aux audiences de la Rote, comme du temps des Papes. Le visiteur italien de 1665 confirme l'idée, émise ci-dessus, que, sauf la dernière travée réservée au tribunal, les murs et les voûtes n'avaient pas de décoration peinte. « Il ne s'y trouve, dit-il, « dessus et autour, que la pierre nue, privée de « tout ornement, sauf les dévotes peintures qui « sont dans l'enceinte réservée aux juges pour « vider les procès, et contre l'autel, entouré d'une « balustrade de bois [1]. Au-dessus du tribunal est « peint le blason de Paul V et de son neveu le « cardinal, avec celui du cardinal Philonardi [2] ; et « celui d'un prélat portant une colombe au som-

1. Cet autel, qui existait dans l'Audience, comme dans beaucoup d'autres salles du Palais, lui a fait donner quelquefois, mais à tort, le nom de chapelle inférieure.

2. Le nom du cardinal Philonardi est resté attaché à une rue d'Avignon, dite *rue Philonarde*, où il avait fait construire l'église de la Visitation (plus tard du St-Sacrement). On voit ses armes dans cette église en façade sur la place *Pignote* (ancienne Aumône du Pape). Cf. Achard, *Dict des rues d'Avignon*.

« met de trois monts. » M. Yperman a fait revivre quelques parties de cette décoration héraldique.

« En face du tribunal se lit, pour admonester « les juges, la présente inscription :

« VIDETE, JUDICES, QUID FACIATIS, NON ENIM HOMINIS EXERCETIS « JUDICIUM, SED DOMINI ; QUODCUMQUE ENIM IUDICABITIS IN VOS « REDUNDABIT. SIT TIMOR DOMINI VOBISCUM, ET CUM DILIGENTIA « CUNCTA FACITE. NON ENIM APUD DOMINUM DEUM NOSTRUM INIQUITAS, « NEC PERSONARUM ACCEPTIO, NEC CUPIDO MUNERUM. »

Voyez, juges, ce que vous faites. Ce n'est pas des hommes, mais de Dieu, que vous exercez le jugement. En effet, tout ce que vous jugerez retombera sur vous. Que la crainte de Dieu soit avec vous, et faites tout avec diligence. Le Seigneur notre Dieu ne tolère devant lui ni iniquité, in acception de personnes, ni cupidité de présents.

Cette inscription a disparu avec la fresque du jugement dernier qui la surmontait.

ARSENAL. — La petite armée du vice-légat était plutôt décorative. Elle se composait d'une cavalerie de quatre brigades de chevau-légers, de 10 hommes chacune, ayant à leur tête un commandant ; d'un corps d'infanterie de 120 hommes et d'une compagnie de 20 Suisses, aux costumes archaïques. Le commandant supérieur de ces forces peu redoutables avait le titre de *collatéral des armes de Sa Sainteté* [1]

1. M. de Tolomas, qui nous a laissé un précieux cérémonial de la cour du vice légat (Bibl. du Musée-Calvet, ms. 1705), était, vers 1729, *collatéral des armes*, et peut-être aussi chargé du protocole qu'il a si soigneusement noté.

L'ancienne *Audience des contredits* ou *contradictoires* avait été transformée en *arsenal*. D'après un relevé de 1769 [1], il renfermait 2257 fusils ou mousquetons, 469 hallebardes ou pertuisanes, 500 épées, 236 paires de pistolets, 255 corps de cuirasses, 300 casques et quelques autres pièces décoratives d'armement ancien. La poudrière était sur le Rocher et contenait 50 quintaux de poudre. L'artillerie était au-dessous de l'Audience, à l'angle de la rue Peyrolerie.

LOGEMENT DU DATAIRE, BUREAUX DE TRÉSORERIE, etc. — L'aile en façade sur la place du Palais continua d'être occupée par les bureaux de fiscalité, auxquels présidait le *Procureur général*, et par les bureaux et secrétariats d'expédition des bulles et autres pièces de chancellerie, sous la direction du *Dataire*, qui logeait dans la tour de la Gache et dans l'ancien appartement du camérier. Tout ce côté du Palais était appelé le *quartier du Dataire*.

Les autres parties du Palais étaient sans usage et démeublées, à tel point que, lors de la venue de Louis XIV, on donna au roi les appartements d'hiver du vice-légat, du côté de la Mirande. Ceux qu'on appelait le *quartier de la reine*, depuis que Marie de Médicis les avait occupés, c'est-à-dire les appartements d'été, situés sur la cour contre la tour des Anges, furent donnés au cardinal Maza-

1. Bibl. du Musée-Calvet, ms. 1707, f° 30.

rin ; — le maréchal de Villeroi eut le quartier de l'auditeur ; — le duc de Créqui, celui du dataire ; — la reine mère eut ses appartements à l'archevêché (Petit-Séminaire).

Quant aux autres seigneurs et dames de la cour, ils furent répartis en ville dans les hôtels de la noblesse et de la haute bourgeoisie. Le vice-légat alla loger chez l'avocat Cartier, l'auditeur à la Vice-Gérance et le dataire chez M. de Tolomas[1]. Ce seul fait suffit à indiquer combien peu de parties du Palais étaient alors habitables.

A trois reprises, en 1663, 1688 et 1768, Louis XIV et Louis XV s'étaient mis en possession violente d'Avignon et du Comtat et les avaient annexés à la France. C'etait une façon de forcer la main aux Papes pour obtenir d'eux par contrainte ce qu'ils refusaient de bon gré. Dès qu'un accommodement intervenait, l'enclave pontificale était restituée par le roi au St-Siège[2]. A chaque occupation, le gouverneur français venait déposséder le vice-légat de son appartement, en l'expulsant du Palais par un simulacre de violence légale. Dès qu'Avignon et le Comtat Venaissin étaient restitués au St-Siège, le Palais était remis au vice-légat, par le gouverneur.

Les armes du Pape régnant, qui avaient été enlevées de dessus la porte d'entrée, « *et portées avec*

1. Bibl. du Musée-Calvet, ms. 2394, f° 184.

2 Cf. Charpenne, *Les reunions temporaires d'Avignon et du Comtat à la France,* Paris, 1887.

respect sous un dais » dans une armoire de la commune, étaient replacées, tandis que les armes du roi, qu'on leur avait substituées temporairement, allaient, avec le même cérémonial respectueux, attendre, dans la même armoire communale, le retour d'un autre chassé-croisé diplomatique.

La Révolution expulsa définitivement les vice-légats en proclamant la déchéance du pouvoir pontifical. Le 12 juin 1790, les officiers municipaux d'Avignon montèrent au Palais pour signifier à Philippe Casoni, des comtes de Villeneuve, soixante et unième et dernier vice-légat d'Avignon qu'il eût à se retirer où bon lui semblerait, l'assemblée populaire ayant voté l'annexion à la France.

Le légat protesta qu'il ne cédait qu'à la force[1], et s'en fut à Carpentras, d'où il devait partir définitivement pour l'Italie. Quinze mois après, le 14 septembre 1791, l'Assemblée nationale déclarait l'annexion définitive. Elle ne fut acceptée par le pape Pie VI que dans le traité de Tolentino, le 19 février 1797.

1. Soulier, *Histoire de la Revolution d'Avignon*, t. I, a donné en pièce justificative la protestation du vice-légat.





XXIV

Le Palais depuis l'annexion

Il faut passer rapidement sur la période sinistre qui ensanglanta le Palais des massacres horribles de la Glacière, et qui vit le chef des tueurs, l'ancien garçon boucher Jourdan Coupe-tête s'installer dans les appartements des Papes et coucher dans le lit des vice-légats. Le Palais débaptisé reçut le nom de *Fort d'Avignon* et devint une vaste prison, où étaient entassées les victimes des fureurs révolutionnaires. Comme tant d'autres, le Dr Calvet, le bienfaiteur de sa ville natale, désigné pour la guillotine, fut mis au Fort, où il resta emprisonné avec six cents personnes des plus considérées, dont chaque jour un convoi partait pour l'échafaud d'Orange. Il ne dut son salut qu'à une épidémie meurtrière qui se déclara dans la ville. Le peuple alarmé exigea des bourreaux la mise en liberté du grand médecin qu'on avait toujours vu se prodiguer au chevet des malades et à l'hôpital [1].

1. Guérin, *Vie de Calvet,* Avignon, Seguin, 1825, p. 20.

Tout, à cette époque, était au pillage dans l'ancien Palais de la Papauté. On y caserna 800 hommes qui, au lieu d'empêcher les déprédations, y participèrent. « Ce qui acheva de dégrader le Pa-
« lais, dit Fransoy, témoin oculaire, c'est le séjour
« des troupes qui l'ont habité pendant la Révolu-
« tion. Chaque bataillon a constaté son passage
« par des destructions horribles. D'autre part, que
« de ravages n'y ont pas fait les Avignonais de-
« puis le départ des vice-légats ? Nous avons vu
« longtemps, et presque journellement, les ou-
« vriers emportant quelque chose de ce Palais. Il
« n'existe plus ni portes, ni fenêtres. Les tuiles,
« les malons, les fers, les bois et tous les objets
« d'agrément intérieur ont disparu. De la sont ré-
« sultés des écroulements, des démolitions et une
« ruine presque totale [1]. »

Il s'en fallut de peu que l'édifice ne disparût dans une destruction complète. Le 1er octobre 1792, le premier officier municipal, présidant en l'absence du maire, ouvrit en ces termes la séance du Conseil général de la Commune d'Avignon :

« Citoyens,

« Cette *Bastille du Midi*, que nous avons encore
« dans nos murs, devrait depuis longtemps avoir
« subi le sort de celle de Paris. Sans être d'aucun
« avantage pour la cité, elle a été la terreur des

1. Fransoy, *Mélanges historiques sur Avignon*, Bibl. du Musée-Calvet, ms. 2066, f° 52.

« patriotes ; elle leur a servi de tombeau, dans le
« temps que les ennemis de la liberté triomphaient
« insolemment dans la Commune. Ses ruines peu-
« vent lui être encore d'une grande utilité. Là, les
« ouvriers dépourvus de fortune pourront trouver
« un chantier où ils gagneront de quoi se défendre
« contre la misère. »

« Ouï sur ce le procureur général de la com-
« mune,

« Le Conseil général, faisant droit à la proposi-
« tion, mu par les considérations qu'elle présente,
« considérant en outre qu'il existe une loi qui
« prescrit la démolition de tous les châteaux dont
« la conservation ne serait pas spécifiée par le
« Corps législatif,

« Arrête :

« Qu'il sera demandé à l'administration du
« District de faire tous ses efforts auprès du Dé-
« partement, pour obtenir de lui et accélérer la
« démolition du château, ci-devant connu sous la
« dénomination de Palais papal [1]. »

Ce projet, revêtu de toutes les confirmations officielles, ne resta inexécuté que par un hasard providentiel, et grâce aux fluctuations incessantes qui déplaçaient si rapidement les autorités locales.

Lorsque les plus mauvais jours de la Terreur furent passés, des commissions locales reçurent

1. Recueil de notes et documents de M. P. Achard, ancien archiviste. Bibl. du Musée-Calvet, ms. 1552, f 2.

mission de recueillir les épaves des pillages révolutionnaires. Le 16 brumaire an III, les commissaires avignonais se présentèrent au Palais pour prendre possession des archives de la légation, qui étaient dans l'ancienne salle du Trésor de la tour des Anges. « Nous avons trouvé, disent-ils, le lo-
« cal ouvert aux quatre vents, dépourvu de toutes
« ses cloisons, boiseries, rayons, et même des fe-
« nêtres, et enfin, pour toutes archives, quelques
« feuilles de papiers lacérées, gisant sur le sol [1]. »

Le moment vint où, pour prévenir de nouveaux abus, les pouvoirs publics se préoccupèrent de régler la situation légale du Palais des Papes. En droit, il appartenait à l'État français, régulièrement substitué au St-Siège depuis le traité de Tolentino. La Commune d'Avignon ne pouvait rien prétendre sur un bien du domaine de la Chambre apostolique.

En fait, l'État avait fait usage de ses droits en affectant le Palais, dès 1792, au casernement intermittent de troupes et à l'installation de prisons.

En 1801, on eut la pensée de l'utiliser en succursale des Invalides de Paris. Le rapport de l'ingénieur en chef du département, dressé à ce sujet, nous renseigne sur l'état lamentable des bâtiments. La *Chapelle de Benoît XII* n'a plus que les quatre murs ; la salle brûlée (*Consistoire et salle à manger*) est dans le même état ; l'aile de la *chambre d'apparat* ou *du parement*, devenue le Jeu de ballon, n'a plus de planchers, et à peine la moitié de sa toiture

1. *Ibidem.*

L'aile en façade sur la montée de Notre-Dame des Doms est seule un peu mieux conservée, parce qu'elle sert de prison. Le cloître est en ruines. Les constructions voûtées ont mieux résisté. C'est surtout celles que le rapport propose d'utiliser. Il se termine par un devis de 125.180 fr. pour les réparations les plus urgentes qui permettraient d'y loger 2254 hommes [1].

On préféra, pour la succursale d'Avignon, le séminaire St-Charles, et, plus tard, les deux établissements réunis du noviciat des Jésuites et du monastère des Célestins.

Un décret impérial du 23 avril 1810 comprit le Palais des Papes parmi les édifices publics affectés aux services militaires, dont la propriété était attribuée aux communes, à charge de les entretenir pour l'usage auquel ils étaient destinés. D'autre part, un autre décret du 9 avril 1811 cédait au département de Vaucluse la partie transformée en prison, qui n'avait pas été comprise dans le décret précédent, applicable seulement aux bâtiments militaires.

Dès lors, le Palais eut deux propriétaires : le Département, dans la partie voisine de Notre-

1. Bibl. du Musée-Calvet, ms. 2825, f° 333 et suiv. : *Mémoire et description succincte du ci-devant Palais des vice-légats, actuellement appelé le Fort, à Avignon, et état approximatif de la dépense à y faire pour le réparer et le rendre propre à y former l'établissement de la succursale qui doit être établie, en conformité de l'arrêté rendu à cet effet par les consuls de la République, dans la huitième division militaire.* — Avignon, le 15 frimaire an IX de la République une et indivisible (6 décembre 1801).

Dame des Doms ; la Ville pour le reste, qui lui fut remis par l'administration des Domaines, suivant procès-verbal du 10 octobre 1810.

Une ordonnance royale du 5 avril 1818 modifia le décret du 23 avril 1810. Tout en maintenant les cessions gratuites opérées par ce décret, elle disposa que les établissements cédés rentreraient, quant à la jouissance, dans le domaine de l'État, la nue propriété seule restant aux communes[1].

En vertu de cette ordonnance, l'usufruit du Palais fut rétrocédé par la Ville à l'État, suivant procès-verbal du 10 septembre 1818.

Toutes ces modifications législatives ne changeaient malheureusement rien à l'état de ruine, qui empirait toujours. Ce n'est guère qu'en 1822 que le ministère de la guerre se mit en mesure d'aménager le Palais pour le casernement régulier des troupes. De 1823 à 1839, 480.000 fr. y furent dépensés, plus 90.000 fr. pour la manutention établie sur l'emplacement des anciennes écuries ou bâtiments de service du Pape, et agrandie en 1883 par la construction de nouveaux bâtiments[2]. D'autres crédits pour adjonctions ou remaniements s'ajoutèrent successivement aux devis primitifs et aux dépenses annuelles d'entretien.

1. Cette ordonnance était rendue en exécution de l'article 46 de la loi de finances du 15 mai 1817. Voir au *Bulletin des lois*, comme pour tous les autres actes législatifs cités.

2. Ces constructions furent faites sur des terrains, en dehors des limites du Palais, achetés à M. Pila (bâtiments et cour), et à la Ville d'Avignon (emplacement de rues), par actes des 18 février et 1er mai 1883.

Il serait inutile d'insister sur le détail de cette adaptation du Palais en caserne. Certaines parties, comme la *Salle brûlée* et le *Jeu de ballon* furent, sauf les gros murs, entièrement refaites avec des divisions nouvelles d'étages et des voûtes de briques sur croisées de nervures en arcs très bas. Les façades exposées au midi et au couchant sur la cour d'entrée furent remontées sans style avec des files de fenêtres carrées, régulièrement espacées. Elles ont ôté tout caractère à cette partie du Palais qui était la plus endommagée. Ailleurs, il n'y eut que des divisions et des cloisonnements qui ont moins altéré l'architecture primitive, comme dans l'Audience et dans la grande Chapelle, où la suppression des voûtes et des murs de séparation a permis de rétablir déjà l'aspect ancien.

On a dit beaucoup de mal de cette adaptation du Palais en caserne. J'ai exposé plus haut avec quels regrets tous les amis des arts déplorent la disparition des fresques de l'Audience et la dégradation de tant d'autres. Ce furent des actes de vandalisme qu'aucune considération ne saurait excuser. D'autres mutilations intérieures et extérieures sont tout aussi regrettables. Néanmoins, ces réserves faites, on peut se demander si, en somme, il n'a pas été heureux que le Palais des Papes ait reçu cette utilisation militaire, en un temps où le goût moins développé des reconstitutions architecturales pour le seul amour de l'art n'eût pas suffi à le préserver de la ruine. Il est à peu près certain que, sans les

travaux de confortation faits à l'occasion du casernement, la tour de Trouillas serait par terre ; les murs de la *Salle brûlée* et ceux du *Jeu de ballon* seraient peut-être irréparablement condamnés. Rien que les toitures, remises à tant de bâtiments qui en manquaient, ont constitué une préservation efficace que ne peuvent soupçonner ceux qui n'ont pas lu les descriptions lamentables du Palais faites par les ingénieurs et les architectes, au commencement du XIXe siècle.

Pour porter un jugement équitable, il faudrait faire la part exacte de ce qui a été perdu et de ce qui a été sauvé. A mesure que le monument sera mieux étudié, on pourra faire une balance qui, les fresques à part, ne semble pas, pour l'instant, à de bons esprits, aussi défavorable que beaucoup le croient, sans pouvoir justifier leur opinion par des raisons suffisamment documentées.

Quoi qu'il en soit, la Ville d'Avignon a repris la pleine propriété du Palais par la construction d'une autre caserne, mieux appropriée aux exigences modernes du service. Si elle devait maintenant assumer, même avec les subventions gouvernementales ordinaires, la restauration et l'entretien de ce colossal monument, ce serait une charge à laquelle le budget municipal ne saurait suffire. Il faut demander à l'État de faire, pour le Palais des Papes, au moins autant que pour le Mont-St-Michel, dont la restauration est aujourd'hui achevée, peut-être même excessivement pour certaines parties. Sans

doute, la célèbre abbaye normande, qui est une pure merveille, méritait cet effort national. Le Palais des Papes d'Avignon en est encore plus digne, non seulement pour avoir été, pendant près d'un siècle, le phare pontifical sur lequel la chrétienté toute entière s'orienta, et parce qu'il s'est passé là, suivant le mot de Lacordaire, des choses qui seront l'éternel entretien de l'humanité ; mais aussi parce qu'à ce contact, à la fois surhumain et historique, les pierres elles-mêmes ont pris une empreinte et des formes où une époque entière s'est synthétisée pour en faire, selon l'appréciation autorisée que j'invoquais en commençant, « *un des plus beaux édifices du monde*, et même, comme l'a dit Mistral, *sans égal entre tous les autres :*

Mai lou palai pountificau
Èro entre tóuti sènso egau[1].

1. F Mistral, *Nerto,* chant II.





XXV

Itinéraire pour la visite du Palais

En attendant que des restaurations prochaines aient rendu au Palais ses anciennes dispositions, les visiteurs devront se borner à l'examen des parties déjà dégagées et de celles qui ont le moins souffert du temps et des hommes.

Voici l'ordre dans lequel cette visite pourrait s'effectuer.

Tout d'abord, au lieu d'arriver au Palais, comme on le fait généralement, par la place de l'Horloge, il serait plus intéressant d'y venir par la place de l'église St-Pierre, dont la gracieuse façade du XV[e] siècle, les belles portes sculptées, de l'époque de la Renaissance, la chaire gothique en dentelle de pierre et les boiseries du chœur (XVII[e] siècle) valent bien un léger détour.

On prendra ensuite la rue Peyrolerie pour arriver en quelques pas sur la place de la Mirande, d'où se découvre l'ensemble imposant de la façade orientale du Palais et tout particulièrement les tours

des Anges, de la Garde-Robe, de St-Laurent et le fond de la Chapelle pontificale.

En suivant le reste de la rue Peyrolerie, curieusement taillée dans le roc, le long de l'Audience et de la grande Chapelle, on passera sous l'énorme arc-boutant et devant les arrachements énigmatiques de l'angle sud-ouest, pour aboutir en face de l'ancien Hôtel des Monnaies (Conservatoire de musique), sur la place du Palais, dont la perspective est fermée par l'ancien archevêché et la cathédrale. Après avoir considéré l'ensemble de la façade occidentale, terminée par la haute tour de la Campane, on montera à la grande porte toujours surmontée des armes de son constructeur Clément VI, mais qui n'a plus que les supports en nids d'hironde des jolies tourelles, dont la toiture effilée s'élançait jadis pittoresquement au-dessus des crénelages.

Le vestibule franchi (armes de Clément VI à la première clef de voûte, et grisailles du temps des vice-légats), on traversera la cour pour monter de suite sur la plate-forme de la tour de Trouillas. De là, comme d'un merveilleux observatoire, on pourra se rendre compte de l'ensemble des dispo-dispositions du Palais.

Du côté de l'ouest, le regard plonge à l'intérieur de l'ancien cloître (jardin des archives départementales), autour duquel s'élevèrent les premières bâtisses : à droite, l'ancienne *Chapelle pontificale* (grande salle des Archives), élevée par Jean XXII,

sur le bas de l'église St-Étienne, et agrandie par Benoît XII ; — en face, l'*aile des officiers et familiers* du Palais, surmontée du *campanile ;* — à gauche, l'*aile des réceptions* (*chambre de parement* et *logis des hôtes*). Autour du préau, on distingue quelques restes du *cloître.*

Au sud, on a devant soi la tour de la *Glacière,* la curieuse toiture conique des *cuisines* et la tour *St-Jean,* appliquée sur le milieu de l'aile du *Consistoire* et de la *grande salle à manger.* — Plus loin, la tour des *Anges* domine les *appartements privés* du Pape et se détache sur le haut de la *grande Chapelle,* accompagnée de la tour *St-Laurent.*

Au sud-ouest, la tour découronnée de la *Gache,* l'aile de la *Trésorerie* et la tour d'angle avec la *tourelle du Cardinal blanc* achèvent l'encadrement de la cour d'entrée.

Enfin, à l'est, on plonge sur l'emplacement des anciens *jardins du Pape,* et des *bâtiments de service,* remplacés par la manutention militaire.

La cathédrale et la promenade du Rocher des Doms ferment le cercle au nord.

Si l'ascension de la tour est un peu laborieuse, elle permet d'embrasser en un instant la masse totale du Palais, et d'admirer aussi le merveilleux panorama qui s'étend à perte de vue, du Ventoux aux Alpines et aux collines du Gard, enserrant une des plus riches vallées du monde, où la Durance et le Rhône viennent se joindre à travers une végétation luxuriante.

Au premier plan, les restes du pont St-Bénézet mènent la vue à la tour Philippe le Bel, qui en défendait l'accès sur cette rive, et ensuite sur Villeneuve, descendue de la vieille enceinte de St-André, pour se grouper, dans le bas, autour des maisons de plaisance des cardinaux et de la Chartreuse d'Innocent VI. Plus loin, Châteauneuf-du-Pape, que Clément V quitta pour aller mourir, de l'autre côté du Rhône, à Roquemaure. Plus loin encore, Carpentras, où se tint le premier conclave de France. Au-devant, Sorgues, où Jean XXII avait bâti son château de prédilection. En suivant à droite, Montfavet, ancienne villa cardinalice, les tours jumelles de Châteaurenard, où Benoît XIII se réfugia, la tour carrée de Barbentane, où flottait la bannière de l'évêque d'Avignon, le château des Issarts, où finissait le diocèse. On ne se lasserait pas de regarder et de décrire les villages et les châteaux étagés au-dessus de cette plaine fertile, qui fournit les marchés d'Angleterre, de Suisse et d'Allemagne de primeurs et de fruits, tandis que les coteaux produisent ce vin renommé de Châteauneuf-du-Pape, classé en tête de tous les crus du Midi. Mais il faut vite redescendre pour parcourir l'intérieur du Palais.

De la tour de *Trouillas*, on passera au quartier adjacent des *cuisines* et de leurs dépendances, où la cheminée d'aération est parfaitement conservée. On traversera ensuite dans toute sa longueur la grande *salle à manger*, dont la hauteur est réduite

de moitié par une voûte moderne. A gauche, on visitera la *chapelle de St-Martial*, ornée de ses fresques. On regardera, à droite, en passant, la salle de réception (*camera paramenti*), et on descendra à la *chapelle St-Jean* (fresques), contre la salle du *Consistoire*, qui forme le dessous de la salle à manger, et dont la hauteur est pareillement coupée en son milieu. C'est ce quartier qui fut incendié en 1413, et qui était resté en ruines sous le nom de *salle brûlée* ou de *salle des lierres*, parce que les murs en étaient envahis.

En traversant l'aile des *appartements privés*, et l'ancienne *salle de Jésus*, morcelée et méconnaissable, on pourra voir, à gauche, la *chapelle privée des vice-légats*, et on aboutira à la *tour des Anges*. On visitera au bas la *salle du Trésor*, et aux étages suivants la *chambre des écuyers*, *celle du Pape*, avec l'annexe de la *tour des Étuves*, qui en était comme le cabinet de toilette, puis la *bibliothèque* ou *trésorerie haute*. (Curieux réseau d'escaliers dans l'épaisseur des murs.)

On passera, par quelques marches, dans la *chapelle St-Michel*, qui était l'oratoire du Pape, et on descendra à l'étage suivant de la tour de la *Garderobe*, où de curieuses fresques ont été récemment retrouvées sous le badigeon. En suivant les dégagements pratiqués dans la sacristie de Clément VI et pièces adjacentes, on arrivera à la *grande Chapelle pontificale* et au *vestiaire* (tour St-Laurent), avec les pièces ajoutées pour l'*auditeur général*.

A la sortie, on pourra voir une des pièces voûtées de l'*appartement du camérier*, et tout près le charmant corridor improprement appelé *galerie du Conclave*. On descendra ensuite le *grand escalier*, pour visiter au bas l'*Audience* et ses fresques. A côté se trouve l'*Audience des contradictoires*, qui fut l'*arsenal* des vice-légats, mais qui n'est pas encore dégagée de sa transformation en cuisine de caserne.

Le visiteur se retrouvera dans la cour d'entrée, ayant accompli tout le tour du Palais dans ses parties les plus intéressantes, en attendant que le champ des visites soit ultérieurement agrandi.

Quant à la *chapelle de Benoît XII*, la *tour de la Campane* et les restes du cloître, ils dépendent des Archives départementales, et cette partie n'est visible qu'avec une autorisation spéciale.



PLANS DU PALAIS

Les principaux plans connus du Palais sont :

1° État des bâtiments à la Révolution

Plan du rez-de-chaussée du Palais des Papes dressé par le capitaine du génie Pampany[1] *le 21 fructidor an IX* (8 septembre 1801).

Il a été reproduit : par M. Duhamel, dans *Une visite au Palais des Papes*; — Ehrle, *Historia Bibliothecæ Romanorum pontificum*, et Faucon, *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, t. IV.

2° État des bâtiments avant le casernement

Plan géométral de l'ancien Palais des Papes à Avignon, dressé en 1821, reproduit par M. Courtet, *Revue archéologique*, 1855, et E. Müntz, *Semaine des Constructeurs*, 1887.

3° État des bâtiments transformés en caserne

Plan de la caserne du Palais et de ses dépendances. Original au Musée-Calvet, dressé vers 1840.

4° État actuel

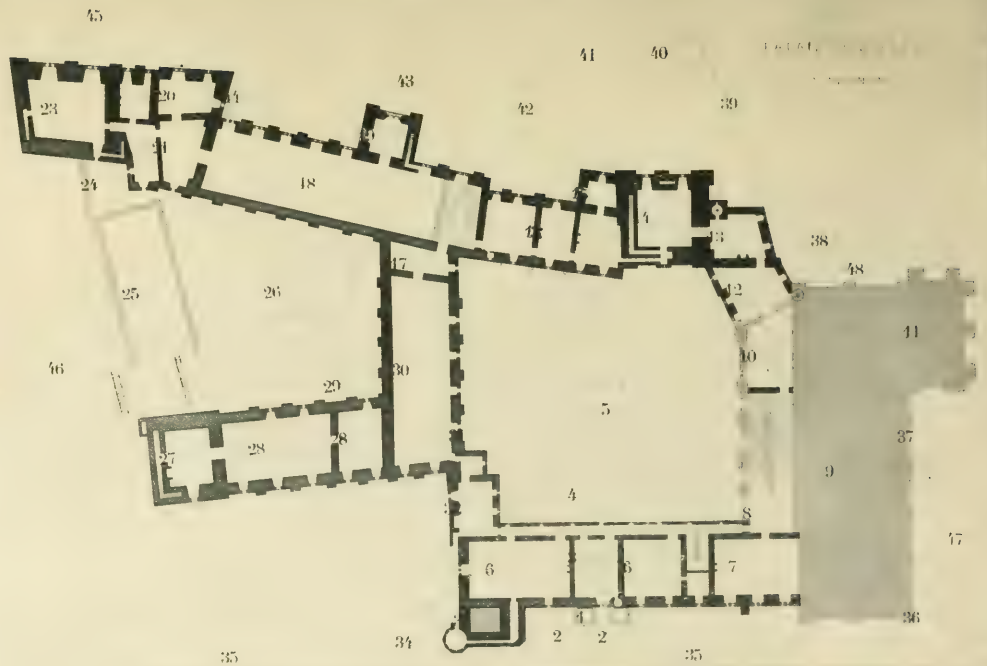
Plans du Palais à ses divers étages, par Viollet-le-Duc, *Archives de la commission des monuments historiques*, t. III.

C'est un de ces derniers qui est reproduit dans la planche ci-contre avec modifications donnant l'état actuel (1907).

1. Dans le corps de l'ouvrage, j'avais adopté le nom de *Pompéany* donné dans une reproduction de ce plan. D'autres ont écrit *Pontjary*, *Pompary*. La véritable orthographe résultant de lettres de service est *Pampany*.

LÉGENDE

1 Porte d'entrée principale.
2 Encorbellement des tourelles de l'entrée.
3 Vestibule.
4 Cour d'entrée.
5 Puits d'Urbain V (comblé).
6 Aile des grands officiers : camérier, trésorier, etc.
7 Tour de la Gache.
8 Grand escalier.
9 Audience et Chapelle pontificale.
10 Chambre du conseil des auditeurs.
11 Tour du Vestiaire ou de St-Laurent.
12 Porte du Palais sur la Peyrolerie (fermée).
13 Tour de la Garde-Robe.
14 » des Anges.
15 » des Etuves.
16 Aile de la petite salle à manger et des appartements privés.
17 Entrée et vestibule des cloîtres.
18 Consistoire, — au-dessus, grande salle à manger.
19 Tour St-Jean.
20 Grande cuisine.
21 Offices, bouteillerie, paneterie, etc.
22 Tour des Latrines (Glacière).
23 Tour de Trouillas.
24 Dépendances, charbonnerie, fruitier, etc.
25 Ancienne chapelle pontificale.
26 Cloître et préau du Palais.
27 Tour de la Campane.
28 Aile des dignitaires et officiers secondaires.
29 Campanile du Palais.
30 Aile des réceptions.
31 Poste des huissiers.
32 Porte Notre-Dame (fermée).
33 Tour d'angle, Moulin.
34 Tourelle du Cardinal blanc.
35 Place du Palais.
36 Emplacement d'un contre-fort disparu.
37 Arceau contre-fort sur la Peyrolerie.
38 Place la Mirande.
39 Rue du Vice-légat.
40 Rempart du Palais.
41 Tour du jardin, reste des constructions d'Urbain V.
42 Puits du jardin ou des Étuves (comblé).
43 Jardins du Palais.
44 Petit escalier des cuisines.
45 Cour de service, écuries, etc.
46 Ancien cimetière entre le Palais et N.-D. des Doms.
47 Rue de la Peyrolerie.
48 Ecole de théologie sous l'extrémité de la chapelle.



(Gris clair, restauré) PLAN DU PALAIS DES PAPES D'AVIGNON (Gris foncé, …)

(1907)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.

I. — La ville d'Avignon avant la venue des Papes.

II. — Comment les Papes acquirent le Comtat Venaissin.

III. — Pourquoi les Papes ont résidé à Avignon.

VII. — Le troisième Pape d'Avignon, Benoît XII.

VIII. — Comment a été construit le Palais.

IX. - Les constructions de Benoît XII.

X. — Les Constructions de Clément VI.

XI. — Le Palais sous Innocent VI.

TABLE

DES PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME

ERRATA

Il s'est glissé dans la composition quelques erreurs. Voici les principales :

Pages 11,	ligne 15,	au lieu de	*1819*, lire : *1829*.
— 31,	— 3,	—	*sous la rame*, lire : *ramée*.
— 47,	— 1,	—	*toutes*, lire : *tous*.
— 109,	— 5,	—	*8 fenêtres*, lire : *7*.
— 137,	— 10,	—	*17 mai*, lire : *7*.
— 163,	note 1,	—	*Revue des Deux-Mondes*, lire : *Revue de Paris*.
— 268,	ligne 14,	—	*Comité de Provence*, lire : *Comté*.
— 383,	— 3,	—	*Louis XIV en 1760*, lire : *1660*.

Les lecteurs rectifieront eux-mêmes quelques autres fautes peu importantes.



